COLLECTION LÉO TAXIL

1 FRANC 50 CENTIMES LE VOLUME

LÉO TAXIL

PIE IX

DEVANT L'HISTOIRE

SA VIE POLITIQUE ET PONTIFICALE

SES DÉBAUCHES, SES FOLIES, SES CRIMES

[redacted]



PARIS

LIBRAIRIE ANTI-CLÉRICALE

26 & 35, RUE DES ÉCOLES, 26 & 35

PIE IX DEVANT L'HISTOIRE

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE ANTI-CLÉRICALE

L'Affaire Léo-Taxil-Pie-IX, compte rendu du célèbre procès intenté à Leo Taxil par le comte Girolamo Mastaï, neveu du pape Pie IX. — Plaidoyer *in extenso* de Me Delattre, député de la Seine, défenseur de Léo Taxil. Une jolie brochure avec portraits de Delattre, de Pie IX et de Léo Taxil . . . **60** c.

Dictionnaire Rigolo-Clérical, satire amusante et revue alphabétique de tout ce qui touche à l'Église, par ALFRED PAULON. Préface par Touchatout. Un vol. . . . . 1 fr. 50

Les Crimes du Clergé. — Premier volume : I. *Le Curé guillotiné* (affaire de l'abbé Verger) ; II. *La Marquise de Ganges.* — Second volume : III. *Le Curé Maingrat ;* IV. *L'abbé Beaujard.* Chaque volume . . . . 1 fr. 50

SOUS PRESSE :

Les Nonnes Galantes, ou *l'Amour embéguiné*, par le marquis d'ARGENS, avec biographie de l'auteur. Un v. 1 fr. 50

Pour recevoir franco par la poste, envoyez, pour les frais du port, ving-cinq centimes en sus du prix de chaque volume. — Adressez les commandes à Mme Marie Taxil, directrice de la *Librairie anti-cléricale*, 35, rue des Écoles, Paris.

LÉO TAXIL

PIE IX

DEVANT L'HISTOIRE

SA VIE POLITIQUE ET PONTIFICALE

SES DÉBAUCHES, SES FOLIES, SES CRIMES

TROISIÈME VOLUME



PARIS

LIBRAIRIE ANTI-CLÉRICALE

26 ET 35, RUE DES ÉCOLES, 26 ET 35

PIE IX DEVANT L'HISTOIRE

TROISIÈME VOLUME : 1861 - 1878

CHAPITRE PREMIER

DEUX CHEFS DE BRIGANDS

A peine l'ex-roi de Naples, François II, était-il installé à Rome, à l'ombre du Vatican, que Mastaï et le fils de Bomba entreprirent d'exécuter un projet infernal. Ayant échoué dans leur guerre à peu près régulière contre l'Italie, les deux tyrans résolurent de recourir à des procédés inconnus même chez les Peaux-Rouges, et que les sauvages auraient sans doute répudié avec horreur. Afin de recouvrer, l'un son royaume, l'autre ses provinces perdues, ils s'occupèrent d'enrôler l'écume de la Péninsule et des autres nations de l'Europe, d'appeler, en un mot, à la rescousse, tous les brigands flétris par la justice ou mis au ban de la civilisation.

Ici, pourtant, il convient de le noter : ces malfaiteurs n'inventèrent pas; leur étroite intelligence était incapable de créer du neuf. Ils exhumèrent tout simplement le système au moyen duquel, jadis, l'aïeul de François, Ferdinand I[er] de Bourbon, et sa femme Caroline, sœur d'Antoinette de France, avaient opéré, en 1798, pour reconquérir leurs Etats. Ils n'hésitèrent donc point à faire revivre les exploits de ces bandits fameux : les Gaëtano Mammone, les Sciarpa, les Fra-Diavolo, les Panzanera, les Francatripe.

Le pape se souvint qu'alors aussi la sainte Eglise romaine avait sanctifié le brigandage, les massacres, tous les crimes. On avait vu un cardinal Fabrizio Ruffo, revêtu de la pourpre par Pie VI, malgré ses dissipations et ses débauches, recruter tous les scélérats des Deux-Siciles et les embrigader sous le nom d'armée de *la Sainte-Foi*, d'où le nom de *sanfédistes*, et se faire chef de brigands, avec Ferdinand et Caroline, — un

couple royal déjà célèbre par le plus scandaleux et le plus infâme libertinage.

Et, dans ces ignobles bandes, les prêtres se distinguèrent entre tous par leur férocité inouïe. « L'un d'eux se vantait d'avoir mangé de la chair de républicain rôtie. La pudeur des femmes ne fut pas même respectée, et l'on vit de nobles et vertueuses dames promenées toutes nues par la ville, au milieu des huées d'une ignoble populace. » (Botta, *Histoire d'Italie*, 1824.)

C'est à ces mêmes instruments que Mastaï demanda sa revanche contre l'Italie, et François II la restauration de son trône. Vers le milieu de 1861, les journaux de Paris signalèrent à Marseille l'existence d'un comité bourbonien lequel, sous le nom menteur de *Comité d'enrôlement pour l'armée de l'Amérique du Nord*, recrutait des Français pour le brigandage clérico-napolitain. A Rome, un comité central s'était formé dans le même but, sous le nom d'*Association religieuse*. Les membres de ce Comité prêtaient le serment suivant :

« Nous soussignés, membres du Comité d'*Association religieuse*, présidé par son altesse royale le comte de Trapani (frère de François II), jurons devant Dieu et devant le monde d'être fidèles à notre très auguste et très religieux souverain François II, et promettons de concourir de toute notre âme et de toutes nos forces au retour dudit roi dans son royaume, ainsi que d'obéir aveuglément à tous ses ordres et commandements. Nous jurons de garder le secret, afin que la juste cause voulue par Dieu, qui est le maître des souverains, triomphe par le retour de François II dans son royaume, roi par la grâce de Dieu, défenseur de la religion, et *fils bien-aimé de notre saint-père Pie IX, qui le garde dans ses bras* pour ne pas le laisser dans les mains des mécréants et des prétendus libéraux. Nous promettons aussi, avec l'aide de Dieu, de revendiquer tous les droits du Saint-Siège et d'abattre le Lucifer infernal, Victor-Emmanuel et ses partisans. Nous jurons et promettons tout cela. »

Après les signatures, on lisait :

« Fortifiez-vous donc, et soyez certains que notre très auguste souverain François II est aux portes du royaume, puisque vous savez que l'Autriche, l'Espagne et la Bavière sont avec nous ; et sachez que l'armée autrichienne, avec son matériel de guerre, s'est augmentée sur le Pô, pour se jeter sur les provinces romaines opprimées par les troupes piémontaises.

« La Russie a déjà expédié ses meilleurs vaisseaux pour notre défense; le parti catholique de France, après la mort de ce pervers (Cavour), a pris le dessus, et déjà l'on peut dire que l'empereur Napoléon est avec nous aussi, pour se soutenir sur le trône. Que manque-t-il donc? Pourquoi craindre encore? Courage, union, et la victoire est à nous! Vive la religion! Vive François II! »

La pièce se terminait par cet *Avertissement :*

« Il est défendu au délégué de divulguer les noms du Comité central. On ne reçoit de plis et de lettres que par les mains du délégué... Tâchez de répandre des bruits de découvertes de conspirations bourboniennes, pour donner le change aux libéraux. »

Le document, auquel nous empruntons ces extraits, invitait les affiliés à se tenir prêts pour la première quinzaine de juillet 1861. En effet, un mouvement avait été préparé de Rome pour cette époque. Il éclata, mais fut réprimé par Cialdini. (Armand Lévy, *La Cour de Rome*, etc.)

« Les brigands indigènes ne suffisant pas, poursuit le même auteur, on vit débarquer de vieux carlistes espagnols, et se faufiler par la frontière pontificale, ce que l'Autriche et le pape avaient de plus vil.

« Au commencement de ce siècle, le brigandage avait la Sicile pour entrepôt général. Cette fois, il a son nid dans le patrimoine de saint Pierre. La complicité a été tellement publique, que la France a fini par s'émouvoir des trames ourdies à l'ombre de son drapeau. Mais comment changer les volontés de la cour romaine? Elle dissimula davantage, mais n'interrompit point ses complots... Il demeure comme fait acquis à l'histoire que les instigateurs du brigandage dans les provinces méridionales de l'Italie sont le ci-devant roi de Naples et la Cour romaine. »

Du reste, celle-ci n'avait pas attendu l'arrivée de François II pour agir. Dès les derniers mois de 1860, alors que le fils de Bomba résistait encore à Gaëte, elle avait laissé s'organiser des bandes pontifico-bourboniennes sous la conduite d'aventuriers légitimistes et de bandits tels que Chiavone, destinées à porter le trouble dans les provinces méridionales.

La veille même de la chute de Gaëte, ces brigands s'étaient jetés sur Collalto. Le fait fut ainsi raconté par *la Nazione* de Florence (*Correspondance de Rieti*, 18 et 19 février 1861):

« Giorgi et Luverà sont depuis quelque temps à Carsoli. Les Français ont pris plusieurs caisses de fusils près de Vicovaro, où elles étaient dirigées. Je puis vous assurer que,

l'autre jour, mille fusils sont arrivés à Carsoli; pour éviter une nouvelle saisie, ils ont été escortés par dix gendarmes pontificaux. Mais le gouvernement pontifical ne sait rien des bandes qui s'arment sur son territoire!... Le petit fort de Collalto, situé dans l'arrondissement de Rieti, sur la frontière pontificale, a été assailli le 13 février par une bande de brigands, au nombre de 1,500; après une héroïque défense, force fut de se rendre. Collalto, qui a 700 âmes, fut alors saccagée; pas une maison n'est restée debout; les chaumières des paysans ont été brûlées, et leurs granges aussi. Et que de scènes d'horreur! Le médecin Bartoloneo Latini, reconnu par un nommé Celani, brigadier des gendarmes pontificaux, fut barbarement criblé de coups; un enfant fut enfilé à la baïonnette. Les femmes furent soumises à toute la brutalité de bandits ivres et sanguinaires... Et cela se passait sous les yeux de plusieurs prêtres! »

Rome, selon les bonnes traditions ecclésiastiques, ajoutait le mensonge à la trahison. Ainsi, le *Giornale di Roma* du 30 janvier 1861 affirmait que les bourboniens n'avaient abordé la frontière qu'en trompant la vigilance des autorités pontificales. Or, l'aventurier français, de Christen, qui organisait l'expédition, allait et venait constamment de Rome à la frontière; les religieux de Trisulti hébergeaient le bandit Chiavone, le clergé de Guarcino et l'évêque d'Alatri le complimentaient. Les gendarmes pontificaux convoyoient les envois de fusils et livraient aux brigands leurs victimes. Pendant des années ensuite, on fêta dans la « ville sainte » ce misérable Christen, le chef de ces coquins qui avaient si brillamment débuté. Le prince de Valori, un nommé Léopold de Marancourt, lui consacraient dans leurs livres sur Rome des pages élogieuses. Le noble flibustier avait été officier de chasseurs à pied dans l'armée française.

Mais pour les hommes du droit divin, comme pour les jésuites leurs maîtres, mentir, se parjurer, détrousser et massacrer au profit de leur cause, c'est une œuvre pie. Le but justifie et sanctifie les moyens. Et puis, ne travaillaient-ils pas sous l'inspiration du pape vice-Dieu, qui a reçu du Ciel le pouvoir de changer le crime en acte de vertu? Fidèle à cette doctrine catholique, apostolique et romaine, François II donnait l'exemple le premier en violant son engagement solennel, au départ de Gaëte, de ne faire à Rome aucune tentative pour agiter ses anciens Etats. Telle avait été la condition mise à sa liberté. Ainsi que Mastaï, il exécutait ses promesses de roi et de bigot en fomentant de

tout son pouvoir le désordre dans les provinces de Naples.

Dans sa chronique : *Reazione e brigantaggio nella primavera del 1861*, Camillo Battista nous fournit la preuve éclatante de la scélératesse du fils de Bomba, et de Pie, son complice. Le 16 avril, après son entrée triomphale dans Melfi, le galérien Crocco, surnommé Donatello, écrivait : « Aujourd'hui, une commission militaire a rétabli le gouvernement provisoire. J'ai agi par ordre supérieur; le décret a été rendu à Rome le 28 février, par S. M. notre roi François II. » Et Chiavone, un autre bandit, devenu le héros des bourboniens, signait en qualité de commandant en chef des armées royales, dans les provinces Terra-di-Lavoro et Molise des proclamations où il disait :

« Napolitains, celui qui m'envoie vers vous est votre concitoyen, votre frère, le plus chaud des vrais patriotes, le vrai roi galant-homme, la vraie gloire italienne, le jeune héros de Gaëte, François II. »

On surprenait la main du pape dans toutes les perfidies. Au mois d'août 1861, deux communes du canton de Molise, Pontelandolfo et Casalduni, envoyèrent une députation à l'armée italienne, réclamant le secours d'un détachement contre les brigands qui les menaçaient. Cette invitation n'était qu'un piège. Les soldats italiens étant arrivés au milieu des plus vives démonstrations de joie, furent presque aussitôt cernés et atrocement massacrés par les habitants. L'instigateur de l'abominable trahison était l'archiprêtre di Gregorio, bourbonien éhonté, qui, avec l'autorisation de Rome, faisait le jeu des bandits. (*Il Nazionale* de Naples.)

Un gros volume serait nécessaire pour raconter les assassinats, les tortures raffinées, les incendies, les atrocités et les scènes de cannibalisme dont se rendirent coupables les bandes de François II, bénies et stimulées par Pie IX. Armand Lévy, dans son livre si complet, *La Cour de Rome, le Brigandage*, etc., et Marc-Monnier dans son *Histoire du Brigandage dans l'Italie méridionale,* ont flétri comme elle le méritait l'œuvre infâme du pape et du roi. Notre but ici, c'est de mettre en plein relief la part de responsabilité qui incombe particulièrement à Mastaï dans toutes ces horreurs.

Le 24 août 1861, le baron Ricasoli, président du cabinet de Turin, dans une circulaire aux représentants du roi d'Italie près des puissances, signala avec une rare énergie la flagrante complicité du pape.

« Il m'est douloureux, disait le ministre, de me voir forcé par la nécessité, pour rendre ce tableau complet, de faire

mention d'un personnage dont, comme catholique et comme Italien, je ne voudrais jamais prononcer le nom qu'avec respect. Mais je ne puis, je ne dois pas le taire : le brigandage napolitain est l'espoir de la réaction européenne, et la réaction européenne a placé sa citadelle dans Rome.

« Aujourd'hui, le roi dépossédé de Naples en est le champion, et Naples l'objet apparent. Le roi dépossédé habite dans Rome le Quirinal, et il bat la fausse monnaie dont on fournit abondamment les brigands napolitains. L'obole arrachée aux fidèles des diverses parties de l'Europe, au nom de saint Pierre, sert à enrôler ces brigands dans toutes les parties de l'Europe. C'est à Rome qu'ils viennent s'inscrire publiquement, recevoir le mot d'ordre et les bénédictions avec lesquelles ces esprits ignorants et superstitieux courent plus allègrement au pillage et au meurtre. C'est de Rome qu'ils tirent des munitions et des armes en aussi grande quantité qu'ils en ont besoin.

« Sur les confins romains et napolitains sont les dépôts, les lieux de réunion et de refuge où ils se rassemblent et d'où ils retournent avec une nouvelle ardeur au butin. Les perquisitions et les arrestations faites ces jours derniers par les troupes françaises, ne laissent plus aucun doute à ce sujet ; l'attitude hostile et les paroles prononcées dans des occasions solennelles par une partie du clergé, les proclamations découvertes dans quelques couvents, les prêtres, les moines surpris dans les rangs des brigands, dans l'exécution de leurs entreprises, attestent d'une manière irrécusable d'où et au nom de qui partent ces excitations. Et comme il n'y a pas d'intérêt religieux à défendre, il est évident que la connivence et la complicité de la cour romaine avec le brigandage napolitain dérivent de la solidarité d'intérêts temporels, et que l'on cherche à entretenir le soulèvement des provinces méridionales, et à empêcher qu'il ne puisse s'y établir un gouvernement régulier, réparateur de si grands maux anciens et nouveaux, afin que la souveraineté du pape ne soit pas privée de son dernier soutien en Italie.

« Nous espérons que cela pourra fournir un nouvel et puissant argument pour démontrer jusqu'à l'évidence que le pouvoir temporel est condamné non seulement par la logique irrésistible de l'unité nationale, mais encore qu'il est devenu incompatible avec la civilisation et l'humanité......

« Il sera évident, par l'ensemble de ces faits, que le brigandage napolitain n'a pas de caractère religieux ; que la réaction européenne, établie et favorisée à Rome, la fomente

et la nourrit au nom des intérêts dynastiques du droit divin au nom du pouvoir temporel du pape, en abusant de la présence et de la protection des armes françaises......

« Ce que la civilisation et les sentiments d'humanité du siècle ne peuvent tolérer, c'est que les œuvres de sang se préparent au siège et au centre de la catholicité, non seulement avec la connivence, mais avec les encouragements de celui qui représente sur la terre le Dieu de mansuétude et de paix. Les consciences véritablement religieuses sont indignées de l'abus qu'on fait des choses sacrées pour des fins purement temporelles. Rome, en s'avançant dans la voie où elle se trouve, compromet les intérêts religieux sans sauver les intérêts mondains. Toutes les âmes honnêtes en sont déjà profondément convaincues, et cette conviction universelle facilitera beaucoup au gouvernement italien la tâche qu'il ne saurait décliner, et qui est celle de rendre à l'Italie et de restituer en même temps à l'Eglise sa liberté et sa dignité. »

En accusant la « Ville sainte » d'être un centre de recrutement pour les brigands, le ministre des affaires étrangères n'exagérait rien. En 1864, trois ans plus tard, à distance suffisante des événements pour qu'on pût les apprécier en toute connaissance de cause, une correspondance de Rome disait à ce sujet :

« A l'origine, les enrôlements étaient quasi publics ; ils se faisaient sur la place de *Campo-di-Fiori*, près la place Farnèse, par les soins d'un pharmacien nommé Vagnozzi, qui tenait dans ses magasins un dépôt d'armes, dans son laboratoire une fabrique de cartouches, et qui prenait les ordres du comité bourbonien présidé par le général Clary. Les recruteurs agissaient ouvertement ; la police romaine et le gouvernement pontifical, qui les connaissaient, se gardaient bien de les troubler en rien dans l'exercice de leurs fonctions.

« Quand il fallut conspirer moins à découvert, les enrôlements se firent et les expéditions furent préparées par un abbé de Cesare, très influent dans la famille de Bourbon. Le général de Goyon, au lieu d'exiger que le général Clary fût expulsé du territoire pontifical, lui permit de demeurer à Civita-Vecchia, où il restait admirablement en mesure de nouer et de conduire des intrigues. »

La circulaire du baron Ricasoli impressionna fortement l'opinion publique et émut vivement la France.

Le *Constitutionnel*, organe officieux du gouvernement de Bonaparte, déclara que ce document méritait d'être médité, puisqu'il prouvait que le seul moyen d'en finir avec le bri-

gandage napolitain c'était de commencer par résoudre la question romaine.

Mastaï, en effet, légitimait les représailles armées de l'Italie, en prêtant un appui effectif aux complots de François II ; il donnait par là même à Victor-Emmanuel le droit d'envahir son territoire pour le purger des scélérats qui, avec ses bénédictions, s'élançaient de Rome, ainsi que d'une tanière, sur les provinces délivrées.

A cette solution violente, il n'y avait qu'un obstacle : l'armée française. Bonaparte persistait dans sa politique irrésolue, dictée par son imbécillité et par la bigoterie de sa femme. Il cherchait à temporiser, dans l'espoir niais que l'affaire se dénouerait toute seule. En décembre 1861, des instructions venues de Paris prescrivirent pourtant au général de Goyon de surveiller plus attentivement les bandits sur la frontière pontificale, sans toutefois accepter contre eux aucune proposition d'action commune avec l'armée italienne. A cette époque, les Français surprirent plusieurs bandes et les livrèrent aux autorités papales, qui se hâtèrent, naturellement, de les relâcher. Ce qui est certain, c'est que le dévot M. de Goyon, d'accord avec le pape, sinon avec Bonaparte, fermait volontairement les yeux sur les manœuvres bourboniennes et ecclésiastiques, n'accordant qu'en rechignant son concours à l'armée italienne pour la répression du brigandage.

En mai 1862, ces mauvaises dispositions durent céder à la force des choses, devant les agressions de plus en plus hardies des brigands soldés par l'Église et par le Bourbon. Au « colonel des demoiselles » avait succédé le général de Montebello. Il donna aux chefs des détachements de la frontière de sévères instructions, ordonnant de poursuivre et de détruire sans merci les bandes scélérates racolées par la réaction royaliste et pontificale.

Déjà l'entente devenait plus étroite entre l'armée française et l'armée italienne dans cette œuvre de salubrité publique, lorsque, soudain, le 30 juillet 1862, les troupes françaises qui occupaient les différents points de la frontière furent rappelées à Rome. La cause de cette mesure étrange, c'était la peur de Garibaldi. Le lion de Caprera avait quitté son île. Le cabinet de Turin, alors présidé par l'avocat Rattazzi, le futur mari d'une Bonaparte, jouait au petit Machiavel. Le libérateur de l'Italie portait ombrage aux misérables politiciens du parti modéré, sentant qu'il les méprisait à bon droit. Ils avaient tenté de s'en délivrer en l'envoyant guer-

royer chez les Crétois insurgés. Mais la Sicile, qu'il avait gouvernée sept mois sans que le moindre trouble se produisît parmi ces ardentes populations, entrait maintenant en pleine fermentation, mécontente qu'on voulût *piémontiser* au lieu d'unifier. Alors se noua une intrigue infâme. Le ministre Rattazzi invita secrètement Garibaldi à passer en Sicile pour la pacifier, lui laissant entendre qu'il aurait licence de recruter des volontaires pour marcher sur Rome et y éteindre le foyer du brigandage.

Le héros partit donc, non par un coup de tête comme on le répandait, mais de l'aveu formel des ministres de Victor-Emmanuel. Le fait aujourd'hui est acquis à l'histoire. Le 1er juillet, il prononçait à Palerme l'allocution suivante :

« C'est une honte que vingt-cinq millions d'Italiens aient encore des frères esclaves. C'est une honte, mais pour ceux qui paralysent les élans patriotiques. Nous délivrerons Rome et Venise, je vous le jure.

« Notre cri de guerre est :

« *Rome ou la mort!* »

Après avoir réuni plusieurs milliers de volontaires et reçu de Ratazzi des lettres ordonnant à la troupe de lui obéir, il s'embarqua pour les Calabres avec ses soldats. Le 28 août, il arrivait à Aspromonte.

« Tout cela avait-il pu se faire sans le consentement du roi et du gouvernement? demande le général Bordone. Disons plus, n'était-ce pas pour rendre service au roi et au gouvernement que Garibaldi avait consenti à le faire?

« Poser cette question, n'est-ce pas la résoudre?

« Le gouvernement espérait peut-être que Garibaldi, pour cette nouvelle expédition, aurait soutiré de l'île tous les hommes d'action, et qu'ensuite on aurait eu facilement raison des autres?

« Peut-être pensait-il que l'île était un mauvais terrain pour arrêter Garibaldi sur la voie où il venait de s'engager, avec la confiance qu'il eut toujours et quand même (malheureusement!) en Victor-Emmanuel?

« Toujours est-il que le 29 au matin, sur les hauteurs d'Aspromonte, le colonel de Bersaglieri Pallavicino ouvrit le feu, sans aucun avis préalable, contre Garibaldi qui s'évertuait à crier : « Ne tirez pas! » lorsqu'il reçut en même temps deux balles, l'une à la cuisse gauche, l'autre à l'articulation du pied droit.

« L'avis était catégorique et sévère, le doute n'était plus permis! Garibaldi n'était pas mort sous les balles piémontaises, mais il était assez sérieusement blessé pour que qui ce soit ne pût de longtemps compter sur son aide.

« Le gouvernement croyait pouvoir respirer désormais en *piémontiser* à son aise, mais il n'en fut rien. L'Italie tout entière s'émut du crime d'Aspromonte, et le député Massari, dans un discours indigné, rappelant les faits que nous avons cités, flétrit la conduite du ministère en indiquant toutes les circonstances qui prouvaient que Garibaldi avait été victime d'une espèce de guet-apens. » (*Garibaldi, sa vie, ses aventures, ses combats.*)

Le pâle et maigre Urbano Rattazzi dut quitter le pouvoir. Mais en tombant, il tenta une explication maladroite, qui n'était que mensonge et duplicité. « Non, messieurs, s'écria-t-il au parlement, nous ne songeons pas à demander à la France qu'elle nous donne Rome; — nous ne le pouvons pas, nous ne le voulons pas, parce que Rome n'appartient pas à la France, mais à l'Italie. »

Cependant Garibaldi, placé sur un brancard improvisé, avait été transporté des hauteurs d'Aspromonte à la plage. Le libérateur voulut s'éloigner de cette terre où on avait tenté de le tuer, après qu'il l'avait affranchie; il demanda à se retirer à bord d'un navire anglais. On refusa, pour le garder prisonnier. Mais, le 5 septembre, il fallut le relâcher, car la colère montait, terrible, de tous les points de l'Italie, vers ce roi qui lui devait le plus brillant fleuron de sa couronne, et osait, en récompense, le retenir captif.

En même temps, un vieux patriote, le compagnon des martyrs du Spielberg, achevait de venger le héros. Le marquis Giorgio Pallavicini (qui n'avait rien de commun, si ce n'est la configuration du nom, avec le triste exécuteur des basses œuvres du gouvernement italien) exhala la douleur, l'humiliation que devait ressentir toute âme généreuse devant ce monstrueux attentat, et indiqua, dans un langage à peine voilé, à qui devait remonter la première idée du crime.

« Il est blessé, s'écria-t-il, le lion de Caprera, blessé et prisonnier. Mais on ne peut tuer la révolution italienne... Nous irons à Rome quand même. Sans Rome, nous n'aurons jamais les 300,000 hommes qu'il nous faut pour emporter le quadrilatère avec nos seules forces nationales... Avec l'aide de la France, nous pourrions affranchir aisément la Vénétie du joug autrichien. Mais l'empereur des Français céderait

Venise au roi comme il lui a cédé la Lombardie, en exigeant des compensations, non la Sardaigne, ce à quoi l'Angleterre ne consentirait pas, mais les provinces méridionales. S'il protège le pape, tolère à Rome un foyer de machinations contre notre gouvernement, et par là entrave notre administration à Naples, c'est pour pouvoir dire alors dans un Congrès européen : « — Vous le voyez, il n'y a pas d'homo- » généité entre le midi et le nord de l'Italie. Le plébiscite fut » une illusion. Les Deux-Siciles veulent avant tout leur auto- » nomie. Qu'il y règne donc un prince quelconque : un Bona- » parte, un Murat, et même un Bourbon! » Et toutes les puissances de l'Europe applaudiraient. L'empereur des Français ne veut pas une Italie autrichienne, ni anglaise, ni espagnole, ni russe; mais il ne veut pas non plus une Italie italienne; il veut une Italie française. C'est ainsi qu'un Bonaparte entend notre indépendance et pas autrement, une Italie toujours mineure, sous la tutelle de la France! » (Armand Lévy, *La Cour de Rome*, etc.)

CHAPITRE II

LE COUP DES ÉVÊQUES

Il est certain que l'idée de tailler un royaume en Italie pour quelque prince grotesque de sa famille hantait le cerveau plein de brouillards de Bonaparte. D'un autre côté, espagnole, durant les loisirs que lui laissaient ses couturières ou modistes, son confesseur ou autres, rêvait de Marie-Antoinette et de Bourbon. Enfin, elle et son mari tenaient au pape.

Voilà pourquoi, malgré les avertissements multipliés qui lui venaient d'Italie, Bonaparte laissait faire les brigands clérico-bourboniens.

Le 20 mai 1862, le genéral Durando, ministre des affaires étrangères dans le cabinet Ratazzi, avait adressé à M. Nigra, ambassadeur d'Italie à Paris, une note pressante, destinée à être mise sous les yeux de Bonaparte. Il invitait celui-ci à user de son influence à Rome pour obtenir l'éloignement de François II et des principaux instigateurs de cette nouvelle *chouannerie* organisée au cœur de la Péninsule. Il ne cachait pas que la protection accordée à la cour romaine, semblait rendre la France indirectement complice de l'odieux complot. On n'avait point oublié, à Turin, comment, à la suite de l'attentat du 14 janvier 1858, Napoléon III avait pressé le cabinet piémontais d'édicter une loi relative aux conspirations contre les souverains étrangers, et l'on s'étonnait à juste titre qu'il permît au Bourbon détrôné de conspirer contre la vie d'un peuple. Du moment qu'il se bornait à donner des conseils qui n'étaient point écoutés, souffrant que ses généraux à Rome suivissent à l'égard du brigandage une ligne de conduite équivoque, cela induisait à croire que sa politique oscillait entre Victor-Emmanuel et François II.

Voici comment l'ex-roi de Naples avait répondu à ceux qui demandaient son départ de Rome plusieurs semaines déjà avant la note Durando :

« Je suis un prince italien, injustement dépouillé de ses

possessions, et je ne crois pas devoir quitter le seul territoire italien qui m'ait accueilli.

« Les malheureux qui défendent dans une lutte inégale l'indépendance de leur patrie et leur dynastie héréditaire, sont nommés assassins et bandits. Dans ce sens, *je me fais honneur d'être aussi un bandit.* J'ai des devoirs à remplir, et je les remplirai jusqu'au bout. Je n'ai pas encouragé la réaction à Naples, parce que le moment opportun n'est pas encore venu; mais je ne renie pas et je ne renierai jamais ceux qui combattent en mon nom, et quand l'heure aura sonné, je me mettrai à leur tête pour reconquérir mon sceptre et combattre les ennemis de ma patrie... Si les troupes françaises quittent Rome, le même bataillon piémontais peut faire prisonniers le pape au Vatican et le roi de Naples au Quirinal. Je me prépare avec humilité à une captivité en si bonne compagnie. » (Déclaration reconnue authentique par l'*Union* du 3 avril 1862.)

Il devenait de plus en plus évident pour tous, à voir les incertitudes et les tergiversations de la politique impériale en Italie, que Bonaparte cachait des projets secrets, non exempts d'ambition. L'appui qu'il avait donné à François II à Gaëte, les honneurs que ses généraux rendaient à Rome au Bourbon, la mollesse qu'il montrait devant les intrigues, les conspirations presque à ciel ouvert dont la Ville Eternelle était le foyer, tout cela ne s'expliquait que par la pensée de profiter de la moindre faute, du moindre échec de la politique italienne dans les provinces méridionales pour intervenir à son genre au profit de ses louches desseins. Déjà, le 15 juillet 1861, il avait fait dire au cabinet de Turin par le général Fleury, à l'occasion de la reconnaissance du royaume d'Italie, ces paroles significatives : « *Vous avez Naples, mais il faut prouver que vous l'avez.* » Toute sa conduite justifiait ce mot de Garibaldi : « Bonaparte s'opposera à l'unité italienne tant que la logique inexorable des événements ne l'aura pas forcé à s'y résigner. »

Aussi, après un pareil avertissement, le ministre Ricasoli avait-il essayé de faire entendre à Rome la voix de la raison et de la justice. Mais à toutes les propositions d'accommodement, Pie répondait invariablement : — « Je refuse de négocier, à moins qu'on ne me rende les possessions qu'on m'a enlevées. » En vain Ricasoli (30 septembre 1861) représenta au pape que l'Italie voyait avec indignation des ministres du sanctuaire se mêler à des conspirations contre l'Etat, et qu'en compromettant ainsi la religion, l'Eglise romaine s'ex-

posait au danger de réduire la Péninsule à se séparer de sa communion. Mastaï repoussa toute idée de réconciliation avec « des hommes, disait-il, qui ne rougissent point d'avancer qu'ils veulent donner la liberté à l'Eglise et rendre à l'Italie le sens moral, dût-il en rejaillir de plus grands maux sur l'Eglise. »

Mais ce qui affligeait Pie et l'exaspérait davantage encore, c'était l'adhésion de plusieurs membres du haut clergé séculier et régulier aux doctrines et aux desseins de ceux qu'il appelait des impies. En effet, un prélat, monseigneur Tiverani, dans une brochure intitulée : *Il papato, l'impero e il regno d'Italia* (1861) déclarait « que la force et l'indépendance de l'autorité religieuse du pontife ne dépendaient pas de la conservation du pouvoir temporel. » Et le dernier mot de l'opuscule était « que Victor-Emmanuel prît le titre d'empereur des Romains, et fût couronné comme tel par le pape. » Le jésuite Passaglia écrivait « que la séparation du temporel et du spirituel, de la tiare et du sceptre » était le vœu unanime non seulement de l'Italie, mais de toute l'Europe, et la seule planche de salut pour la papauté.

Aux arguments de ces éminents catholiques, comme aux propositions du cabinet du Turin, Antonelli se contentait de répondre au nom de son patron : « Le saint-père ne peut faire aucune concession; un conclave n'aurait pas le droit d'en faire ; un nouveau pontife n'en pourrait faire; ses successeurs, de siècle en siècle, ne seraient point libres d'en faire. »

Ces refus, dictés par un fol orgueil et un entêtement sans égal provoquèrent dans toute l'Italie des protestations retentissantes, unanimes. A Rome (mars 1862), le peuple s'abstint de prendre part aux réjouissances du carnaval; mais le jeudi-saint, dans une manifestation silencieuse qui défila sur le Forum, il passa la revue de ses forces. (Zeller, *Pie IX et Victor-Emmanuel.*)

Bonaparte sentit la nécessité de feindre, au moins de s'associer dans une certaine mesure aux démarches du cabinet de Turin près de la cour romaine, sous peine de s'aliéner absolument l'opinion publique en Italie. Le 11 mars 1862, à la tribune du Corps législatif, son ministre Billault avoua que l'occupation française à Rome violait le droit des Romains et méconnaissait chez eux le principe qui régissait la France. Puis, pour la forme, le César des Tuileries fit, par voie diplomatique, une dernière tentative de conciliation entre le pape et l'Italie. Dans une lettre à M. Thouvenel (20 mai 1862), mi-

nistre des affaires étrangères, il essaya de fixer la base sur laquelle devait se fonder la réconciliation :

« Le pape, ramené à une saine appréciation des choses, comprendrait la nécessité d'accepter tout ce qui peut le rattacher à l'Italie, en se dégageant de cette responsabilité toujours pesante du gouvernement temporel; et l'Italie, en reconnaissant les Etats de l'Eglise et la délimitation convenue, adopterait les garanties nécessaires à l'indépendance du souverain pontife et au libre exercice de son pouvoir. »

Les conditions du traité devaient être celles-ci : 1° Maintien du *statu quo* territorial ; 2° transport à la charge de l'Italie de la plus grande partie de la dette romaine ; 3° constitution au profit du pape d'une liste civile; 4° octroi aux Romains des réformes politiques et civiles reconnues nécessaires.

A cette date même, le général Durando réclamait l'éloignement de François II de Rome; et le gouvernement français rappelait le général de Goyon, en diminuant le corps d'occupation.

Qu'allait répondre le pape ? Mastaï avait pris ses mesures; il préparait « une des siennes, » un coup de sa façon, le coup des évêques. Il avait convoqué à Rome, sous prétexte de solenniser la canonisation des Martyrs japonais, les prélats du monde catholique. Le gouvernement italien avait interdit aux siens de se rendre à la réunion ; mais Bonaparte avait laissé carte blanche à ceux de France.

Donc, au commencement de juin, 286 évêques entouraient Pie, dans sa « Ville Sainte. » En réalité, son vrai motif n'était point d'accroître les honneurs décernés à ces vieux morts d'Orient qu'il allait classer dans le ciel. Par ce déploiement extraordinaire de pompes ecclésiastiques, il avait un double but, lequel touchait uniquement aux intérêts de ce monde. D'abord, le pape voulait démontrer qu'un tel exercice de son pouvoir spirituel était incompatible avec la subordination politique à un souverain italien ; ensuite, il se proposait de provoquer l'adhésion de l'Eglise pour la proclamation d'un nouveau dogme, celui de l'inviolabilité de son pouvoir temporel.

Le 9 juin, à la vérité, Mastaï assigna avec le plus grand appareil leurs places en paradis catholique aux défunts japonais. Mais, le lendemain, par un changement de scène à vue, la pièce, de religieuse, devint toute politique. Une adresse avait été présentée dans une réunion particulière par Dupanloup, l'évêque tapageur d'Orléans. On y lisait :

« Comment aurait-il pu se faire que les prélats de l'Eglise venant de tous les points de l'Univers, représentant tous les peuples et toutes les contrées, arrivassent ici en sécurité pour conférer avec Votre Sainteté des plus grands intérêts, s'ils eussent trouvé un prince quelconque dominant sur ces bords, qui eût en suspicion leurs propres princes ou qui eût été suspect ou hostile à leurs propres yeux?... Nous sommes venus libres vers le pontife-roi libre, pasteurs dévoués aux intérêts de l'Eglise, *citoyens dévoués aux intérêts de la patrie, et ne manquant ni à nos devoirs de pasteurs ni à nos devoirs de citoyens.* »

L'évêque Dupanloup s'était concerté avec l'ambassade française pour essayer, au point de vue de la politique des Tuileries, d'atténuer la démonstration. Toutefois, malgré sa vaniteuse pétulance, il n'osa glisser autre chose dans le document que ce pauvre grain de sel libéral. Mais Bonaparte daigna trouver que le prélat avait fait pour le mieux et suffisamment dressé la crête. Aussi, témoigna-t-il sa satisfaction en disant : « L'évêque d'Orléans a gagné ses éperons! » C'est pourquoi ce coq habillé de violet, à son retour en France, rentra dans la grâce impériale ; César leva la défense faite précédemment aux fonctionnaires orléanais de paraître à l'évêché et d'admettre le prélat aux réunions officielles. Certes, cela valait bien une bassesse, et même plusieurs.

La rédaction du cardinal Wiseman, qui formulait la revendication pleine et entière des prétendus droits du pape obtint meilleur accueil auprès de la Curie romaine. Elle rallia tous les suffrages, même ceux des évêques français; et Félix Dupanloup dut, à son grand crève-cœur, signer cette littérature qu'on préférait à la sienne. D'ailleurs, elle était telle que le souhaitait Mastaï, pour l'opposer triomphalement aux réclamations et propositions de l'Europe.

Après avoir félicité le pontife de sa résistance à l'envahissement de ses provinces, les évêques déclaraient reconnaître la souveraineté temporelle du Saint-Siège comme une institution nécessaire et manifestement divine. Ils condamnaient comme criminels les spoliateurs des biens ecclésiastiques, les fauteurs de ces doctrines, qui, particulièrement en Italie, méprisaient l'autorité de l'Eglise; ils adjuraient les rois et puissances du siècle « d'apprendre et de comprendre que la cause du souverain-pontife était la cause de tous les souverains et de tous les peuples. »

Ce monde-là, engraissé par les rois aux dépens des peuples, entendait que l'immonde orgie du trône et de l'autel

continuât à perpétuité. Les fourbes sacrés n'avaient rien appris, au cours des révolutions, ni rien oublié. Serviles maintenant jusqu'à l'abjection envers le tyran du Vatican, ils espéraient par là conserver leur part de laine dans la tonte du troupeau.

« Votre Sainteté, disaient-ils encore, a déclaré qu'elle voulait conserver énergiquement et garder entiers et inviolables la souveraineté civile de l'Eglise romaine et *ses droits qui appartiennent à l'univers catholique;* que la protection de la souveraineté du Saint-Siège et du patrimoine de Saint-Pierre regarde tous les catholiques; que vous êtes prêt à sacrifier votre vie plutôt que d'abandonner, en quoi que ce soit, cette cause de Dieu, de l'Eglise et de la justice. Applaudissant par nos acclamations à ces magnifiques paroles, nous répondons que nous sommes prêts à aller avec vous à la prison et à la mort. »

Enfin tous ces élus de Dieu, qui, la plupart, à force de lécher les bottes des familiers du prince de leurs pays, avaient obtenu de coiffer la mitre et de manier la crosse, proclamèrent implicitement l'*infaillibilité papale* dans ce paragraphe, dont le Concile du Vatican en 1870 invoquera l'autorité :

« Vivez longtemps, Saint-Père, et heureusement pour le gouvernement de l'Eglise !... Marchez devant nous ; comme le bon pasteur, donnez-nous l'exemple ; paissez les brebis et les agneaux... Vous êtes pour nous le *Maître de la saine doctrine*, le centre de l'unité ; vous êtes pour les peuples *la lumière indéfectible* préparée par la sagesse divine... Quand vous parlez, c'est Pierre que nous entendons ; quand vous décrétez, c'est à Jésus-Christ que nous obéissons. »

Ce coup des évêques, c'était la réponse de Mastaï aux demandes d'accommodement formulées par les cabinets de Turin et de Paris. A ces bravades insolentes, le gouvernement italien riposta sur-le-champ. Le 20 juin, Victor-Emmanuel reçut une adresse de la Chambre des députés italienne, votée à l'unanimité ; ils se déclaraient résolus à maintenir intact « le droit de la nation et celui de la métropole retenue par la force sous une domination qui lui répugne. »

Quant à Bonaparte, blessé surtout de ce que les évêques n'eussent pas daigné faire place dans leur manifeste à un mot de reconnaissance pour son gouvernement, il témoigna son humeur en obtenant de la Prusse et de la Russie la reconnaissance du royaume d'Italie.

Mais il s'en tint là pour le moment. Les lettres pastorales

bruyantes des évêques français, à l'occasion de leur retour de Rome, l'impressionnaient beaucoup, et sa bigote espagnole n'était pas pour le rassurer. D'autre part, l'apparition de Garibaldi à Palerme, la proclamation du héros contre Rome, la volonté manifestée par lui de trancher prochainement par l'épée cette éternelle question romaine, lui causaient les plus vives alarmes. Ensuite, lorsque, pour le satisfaire, les modérés de Turin eurent essayé de faire tuer le libérateur à Aspromonte, d'autres terreurs vinrent au misérable César, au bruit des tumultueux meetings qui se tenaient en Angleterre en faveur du grand soldat et contre la papauté infâme. Le gâtisme gagnait de plus en plus l'histrion impérial, qui faisait de ses palais et châteaux autant de lupanars.

Cependant, le rappel à Rome, le 30 juillet, des troupes françaises envoyées aux frontières pour réprimer les brigands, avait laissé à ceux-ci le champ libre. Les positions évacuées furent occupées par les zouaves de M. de Mérode, c'est-à-dire par de zélés complices du banditisme. Aussi, le colonel Filhol de Camas écrivait au colonel Charvet de l'armée italienne : « Le brigandage pourra s'établir au large dans le pays, sous la protection de la gendarmerie et des autorités pontificales. »

D'ailleurs, l'action du général Montebello avait été à peu près inefficace, malgré son désir de purger les confins des États de l'Église des malfaiteurs qui les infestaient. La correspondance de Rome, que nous avons citée précédemment, nous donne de curieux détails touchant l'administration de ce nouveau chef :

« Si l'on veut savoir, dit-elle, comment il se fait que le général de Montebello, bien qu'il eût l'intention de restreindre le brigandage, y ait si peu réussi, les raisons en sont très simples : 1° la police romaine a des moyens de le tromper, ou d'éluder ses ordres; 2° l'attitude des Français n'est pas assez nette pour inspirer une terreur salutaire à ceux qui ont accepté d'aller soutenir la cause des Bourbons.

« En voici des exemples. Tantôt ils remettaient les brigands capturés aux autorités italiennes; tantôt ils agissaient tout différemment. Ainsi, ils avaient arrêté le brigand Bernardo Viola, accusé de beaucoup de rapines et d'homicides. Pendant que le commandant italien recueillait les documents légaux prouvant les délits dont Viola s'était rendu coupable, et commençait les démarches pour l'extradition, on apprit que Viola, grâce à l'intervention diplomatique impériale,

avait été consigné par la gendarmerie française, sur l'ordre du général de Montebello, à la gendarmerie pontificale, ce qui équivalait à la mise en liberté. Quatre brigands, Ange Bartoni, Philippe Vincenzo, Gaëtan de Solmène et Ferdinand Rissone, avaient été arrêtés par les Français et enfermés au château Saint-Ange. Or, ces mêmes brigands, munis pour Barcelone de passe-ports pontificaux légalisés par l'ambassade française, furent transportés à Civita-Vecchia et embarqués directement pour Marseille. »

Il est facile de concevoir, après cela, quel rôle durent jouer aux frontières les zouaves pontificaux. A peine installés dans leurs nouvelles positions, ils ne se contentèrent point de favoriser sous mains les brigands, mais eux-mêmes, à plusieurs reprises, violèrent la frontière italienne pour appuyer leurs incursions. Le général de Montebello dut faire réoccuper plusieurs points de la frontière, et le général italien Govone lui écrivit à ce propos :

« La mesure que vous avez prise, monsieur le général, de faire rentrer dans l'intérieur les zouaves pontificaux a été sage et opportune, car je me serais bientôt vu dans la nécessité de les faire enlever par des forces suffisantes pour mettre fin à leur insolence. Leur mauvaise foi à notre égard, leur connivence avec le brigandage ne peuvent les rendre ni estimables, ni tolérables à nos yeux. Je me permettrai à ce sujet de vous citer un fait assez récent, qui prouve leur parfaite entente et leur mutuelle coopération. Au commencement de juillet, une patrouille mixte de carabiniers et de soldats de ligne se laissait surprendre par une soixantaine de brigands qui venaient de l'Etat romain. Cinq soldats et un carabiniers furent pris sans pouvoir saisir leurs armes ni opposer la moindre résistance. Ils furent conduits sur le territoire pontifical et remis par le chef de la bande, Francesco Piazza, dit *Cuccito*, aux gendarmes du pape qui se chargèrent de les accompagner à Rome. Quatre d'entre eux furent envoyés à Livourne.

« Mais cette connivence entre le gouvernement pontifical et un chef de brigands de la plus hideuse espèce, un ancien galérien reconnu publiquement pour l'assassin du syndic (maire) de Mola, son bienfaiteur, n'en est pas moins honteuse et ne peut être qu'aggravée par l'article escobarden, loyolesque et fallacieux qui fut publié à ce propos dans l'*Osservatore romano*, vers le milieu du mois passé. »

Voici l'article de l'*Osservatore romano*, qui caractérise admirablement la bonne foi ecclésiastique :

« Il y a quelques jours, un carabinier et cinq soldats du 11e régiment de ligne piémontais se trouvaient dans la plus triste position; ils avaient été désarmés et faits prisonniers par une troupe de réactionnaires qui, après les avoir emmenés dans les montagnes de Gaëte, les abandonna près de la frontière de Terracine. La gendarmerie pontificale les conduisit à Rome; ils y furent interrogés par ordre supérieur sur ce qu'ils se proposaient de faire; quelques-uns déclarèrent qu'ils ne voulaient plus entendre parler du service sarde; d'autres demandèrent à retourner en Piémont. Il fut alors ordonné que ces derniers fussent fournis d'habillements décents et renvoyés sans délai à Gênes. Voilà comment le Saint-Père veut qu'on traite les soldats d'un gouvernement qui est animé de tant de haine contre le Saint-Siège. »

D'ailleurs la lettre du général Govone a été confirmée par la déposition du carabinier lui-même, pris par les brigands de Piazza, au cours du procès intenté plus tard à ceux-ci : « Ces brigands, dit-il, nous gardèrent environ treize jours dans les montagnes; ensuite nous fûmes livrés aux gendarmes pontificaux sur les frontières de l'Etat romain. Le major commandant voulait que je prisse du service dans les troupes papales; mais, comme je refusai énergiquement, je fus embarqué pour Gênes, et ainsi rendu à la liberté. »

En sorte que les gendarmes pontificaux se considéraient comme alliés et collègues des brigands. Le pape lui-même prenait livraison des soldats piémontais enlevés par les malfaiteurs sur le sol italien; puis s'efforçait de les séduire pour les enrôler dans ses bandes !

Ce fameux Piazza, dit *Cuccito*, tomba aux mains des Français peu de mois après, ainsi que sa femme et ses brigands. On saisit sur lui la liste de ses hommes, avec des billets portant la signature de don Paolo Fortini, prêtre de Santa Maria de Capoue.

CHAPITRE III

UN FRON D'AIRAIN

Le sculpteur Tenerani avait fait un buste de Pie IX, fameux à Rome par une anecdote qui s'y rattache. Mastaï posa longtemps avec complaisance pour ce portrait. A l'une des dernières séances, quand le modèle en terre fut presque terminé, Pie loua l'artiste d'avoir réussi à faire passer sur ses traits son caractére.

Tenerani répliqua qu'ayant eu souvent l'honneur de voir Sa Sainteté, il avait pu se pénétrer de sa physionomie.

Mastaï reprit avec son incommensurable vanité :

« — Toute ma physionomie est dans mon front; c'est là que ma pensée se révèle. »

En achevant ces mots, il saisit l'ébauchoir des mains de l'artiste, et traça à la craie sur le support du buste ces paroles du prophète juif Ezéchiel :

« *Dedi tibi frontem duriorem frontibus eorum.* » (Je t'ai donné un front plus dur que le front de tes ennemis.)

Le sculpteur a dû couler en bronze ce commentaire insolent du sempiternel : *non possumus !* (L'Italie des Italiens.)

Par hasard, ici, Mastaï s'était jugé exactement, mais non dans le sens mystique qu'il entendait. Dans sa forme littérale, l'épigraphe rendait bien le mépris que Pie professait pour l'honnêteté vulgaire et pour les prescriptions de la conscience humaine. Il fallait vraiment un front de bronze ou d'airain pour braver la réprobation universelle excitée par ses crimes et son atroce tyrannie.

L'opinion publique, soulevée dans tout le monde civilisé par les monstrueux excès de ce brigandage organisé sous l'inspiration du pape et de l'ex-roi de Naples, éclata surtout en Angleterre. De là montèrent les plus éloquentes protestations contre Pie et son méprisable protégé. Lord Palmerston, à la Chambre des Communes, le *Morning-Post* et le *Times* signalèrent la papauté comme la cause responsable de ces atrocités.

« L'histoire rapporte, disait le *Times* (2 septembre 1862), que Romulus fonda dans sa nouvelle ville un refuge où tous les malfaiteurs accouraient chercher abri et protection, et que les ayant convertis en soldats, il les envoyait désoler les terres de ses voisins. Le prince ecclésiastique, dans sa cité de marbre, à la lumière du christianisme, dans le plein midi de la civilisation, fait en son palais du Vatican ce que son prédécesseur païen avait fait en son palais de chaume et dans sa cité de cabanes. Le prêtre souverain, comme le roi bandit, a ouvert un asile à tous les malandrins du monde; il les arme et les envoie au delà de la frontière saccager et détruire; et toutes les populations souffrent, se lamentant et maudissant. »

Le 27 décembre 1862, lord John Russell signala à la diplomatie le mal toujours croissant et indiqua le remède.

« Les bandits qui infestent les provinces du sud, écrivait-il, ont à Rome leurs quartiers généraux. C'est de ces repaires, où ils sont en sûreté à l'abri du drapeau français, qu'ils font des sorties continuelles pour aller détruire des villages entiers et assassiner les paisibles femmes du sud. Il est parti dernièrement de Rome un détachement de 260 hommes, bien armés, vêtus de tuniques bleues et de pantalons rouges, de manière à pouvoir ressembler à des soldats français et tromper ainsi les avant-postes italiens et leurs patrouilles. Si pareils détachements étaient envoyés de Suisse en Lombardie, le gouvernement italien protesterait de suite, et la République mettrait aussitôt fin à un procédé si peu amical. A Rome, cependant, les choses marchent bien différemment; ce sont les hauts dignitaires qui entourent la personne du pape et son hôte illustre, l'ex-roi de Naples, qui passent aux yeux du monde pour être les instigateurs de ces incursions.

« La continuation de ces actes outrageants et barbares est un mal entièrement dû à l'occupation de Rome par les Français, et qui cesserait tout d'un coup si des ordres spéciaux étaient donnés par le ministre français au général commandant les troupes françaises sur le territoire romain.»

Oddo Russell, dans une dépêche de Rome adressée au gouvernement anglais, ajoute un trait à ce tableau; il indique les moyens employés par le comité légitimiste pour lâcher impunément ses bandits dans les provinces italiennes :

« Les hommes étaient envoyés un à un et à pied à de certains couvents sur la frontière, tandis que de vieux uniformes français étaient achetés aux juifs du Ghetto, et transportés pièce à pièce, avec des armes et autres effets

d'équipements, dans des vignes isolées de la campagne romaine. Là, durant la nuit, on emballait le tout dans de vieux barils à harengs, qu'on voiturait jusqu'à la frontière, où la distribution se faisait aux hommes qui s'y trouvaient déjà rassemblés. »

Ce langage si dur pour Mastaï, et à bon droit, n'était pas moins cruel pour Bonaparte. L'Italie elle-même, malgré les ménagements auxquels elle était contrainte vis-à-vis l'homme de Décembre, jugeait sa conduite avec une juste sévérité. Le 28 septembre 1862, le député napolitain, Carlo di Cesare, caractérisait ainsi la politique impériale :

« De quelle manière l'empereur Napoléon III et son gouvernement répondent-ils aux espérances et à la fraternité de l'Italie et des peuples ? Par une politique hésitante et pleine de contradictions; par des serrements de mains aux rétrogrades, en même temps que par des sourires aux libéraux; par un système qui défend les nationalités opprimées et cependant ne les laisse pas se constituer, qui soutient tour à tour le droit divin et le suffrage universel, les principes de 89 et ceux de la Sainte-Alliance, l'ancien régime et le nouveau; dans cette sorte de bascule perpétuelle, Napoléon se consume, lui, sa famille, sa nation et ses alliés.

« Et cette politique double ne s'est manifestée nulle part plus clairement qu'en Italie. L'empereur nous a conseillé la Confédération, et c'est lui qui l'a rendue impossible à Villafranca, en laissant une partie de notre territoire à l'Autriche. Il a reconnu l'Italie, mais il lui refuse sa capitale. Il a proclamé le principe de non-intervention, mais à la condition que lui seul interviendrait. Il se fait gloire de régner par la volonté nationale, mais il ne permet pas aux Romains d'adopter le même principe. Il ne s'oppose pas ouvertement à l'unité italienne, mais il en entrave l'achèvement final.

« Il a obligé nos ministres à arrêter Garibaldi et à comprimer les aspirations nationales, sous prétexte de ne point désorganiser l'Italie; et il tolère que le pontife et la réaction européenne, qui s'est donné rendez-vous à Rome, y attendent tranquillement que l'Italie se désorganise, grâce au brigandage, aux complots et aux factions. Il déclare au Corps législatif, par l'organe de son ministre (Billault), que les choses ne peuvent durer ainsi à Rome, que le gouvernement du pape ne peut plus subsister, que la haine des peuples contre le pouvoir temporel est incontestable, que le jugement unanime de l'Europe condamne le gouvernement des prêtres, que la France est lasse de prier et fatiguée de

dix ans d'ingratitude de la part du gouvernement du pape qui, à tous les conseils de l'empereur, a répondu par un refus absolu; et en même temps, il laisse les choses dans le même état et conserve ses troupes à Rome. Il faut donc attendre; mais attendre quoi? Que le pape change d'opinion, ou que le clergé opère la restauration bourbonnienne en France et par suite en Italie! »

Enfin, le 8 octobre, le gouvernement italien réclama le salaire de sa conduite à l'égard de Garibaldi. Il insista pour que Bonaparte fît cesser à Rome une occupation qui encourageait le pape à refuser tout accommodement; il se déclarait prêt à examiner la proposition que le cabinet français formulerait en vue de garantir l'indépendance du saint-siège dès que l'armée impériale aurait évacué la Ville éternelle. Mais Bonaparte avait peur de tout : de la Révolution, du pape, de ses évêques, de sa femme bigote, de son ombre même. Refusant de suivre l'Italie sur ce terrain, il ramena la question à sa lettre du 20 mai, rendue publique le 25 septembre seulement. En faisant cette publication par ordre de son maître, M. Thouvenel avait insisté sur ce point : que *le gouvernement français n'avait jamais prononcé une seule parole de nature à laisser espérer à l'Italie Rome pour capitale*. Toutefois, le mari d'Eugénie chargea son nouveau ministre, M. Drouyn de Lhuys, de faire de nouvelles instances auprès du pape pour obtenir de lui les réformes intérieures qui, seules, « pouvaient désarmer, par l'usage éclairé et libéral de son pouvoir, les adversaires de sa souveraineté. » (*Instructions du 31 octobre 1862 à l'ambassadeur français à Rome.*)

Une telle politique était bien faite pour lasser la patience des Italiens. Aussi, le mécontentement public contre Bonaparte fut à son comble. Il se manifesta avec éclat au Parlement même, à une séance de novembre. Le député Mauro Macchi ayant voulu faire l'éloge de la nation française, dont il recommandait l'alliance de préférence à celle de l'Angleterre, une explosion de murmures monta de tous les points de la salle et étouffa sa voix. Pour ne point achever d'exaspérer l'opinion, Victor-Emmanuel dut appeler aux affaires un ministère purement administratif, avec mission de s'occuper uniquement de l'organisation intérieure du royaume. Voilà où aboutissaient les modérés, par crainte de la Révolution libératrice. Néanmoins, aucun ne se repentit d'avoir arrêté Garibaldi sur la route de Rome, tant l'égoïsme bourgeois ou dirigeant les maîtrisait. L'un d'eux, Maximo d'Azeglio, qui avait conseillé de fusiller Garibaldi après Aspro-

monte, restait convaincu qu'il était le seul politique clairvoyant en Italie. Quel aveuglement, quelle sottise pourtant, chez un homme de tant d'esprit, et combien sont indestructibles les préjugés sucés avec le lait !

La situation empirant chaque jour, le nouveau cabinet recourut à une loi spéciale pour la répression du brigandage. Une commission d'enquête parlementaire fut envoyée dans les provinces méridionales. A son retour, cette commission présenta un long rapport qui exposait dans le plus grand détail les faits déplorables nécessitant une pareille mesure.

La loi ne put être discutée et votée qu'au mois d'août suivant. Durant la discussion, le député Castagnola définit ainsi la situation :

« La principale raison d'être du brigandage, dans l'état actuel, c'est l'appui que lui donnent les comités bourboniens de Rome et la Curie romaine, qui sont en correspondance directe avec les comités bourboniens et cléricaux de Naples et de Caserte... La complicité des autorités de Rome dans le brigandage est clairement prouvée par le fait de soldats italiens qui ont été arrêtés par les brigands et livrés ensuite aux gendarmes pontificaux. *Un gouvernement qui traite d'égal à égal avec les brigands, est un gouvernement jugé.* »

Dans la séance du 6 août 1863, après avoir signalé les agissements des comités romains, le sénateur Audifredi ajoutait : « Il ne faut pas se faire illusion : le brigandage est aussi alimenté de Paris, où la faction bourbonienne-légitimiste s'associe au clergé et s'en fait l'instrument. »

Un peu plus tard, le 28 novembre, le journal l'*Italie*, de Turin, publiait à l'appui de cette accusation officielle un tableau donnant les noms de tous les brigands, qui, frappés de mandats d'arrêt par l'autorité italienne, avaient trouvé un sûr abri auprès du gouvernement pontifical. Cette nomenclature comprenait 53 brigands de l'Abruzze-Citérieure, 46 de l'Abruzze-Ultérieure, 13 de la province de Bénévent, 2 de la province de Bari, 9 de la principauté Ultérieure, 57 de la Terre de Labour, 51 de la province de Molire, 22 de la province de Naples, 4 de la principauté Citérieure.

La loi, promulguée le 15 août, se bornait à rendre justiciables des tribunaux militaires ceux qui feraient partie de bandes de brigands et leurs complices ; elle accordait en outre au gouvernement la faculté de prononcer l'internement pour un an, contre les vagabonds, les camorristes, etc. La *Camorra* était une association de gens s'entr'aidant mutuellement à vivre, non de leur travail, mais d'un prélève-

ment sur le travail d'autrui. (Armand Lévy, *La Cour de Rome*, etc.)

Le gouvernement italien, dans sa modération obstinée, ne voulant pas étouffer le mal à son foyer, c'est-à-dire à Rome, ne pouvait faire plus que cette loi pour l'extinction du fléau. L'adoption de ces mesures plus rigoureuses sembla stimuler quelque peu le gouvernement français. De nouveaux arrangements militaires intervinrent entre les armées des deux nations pour la répression du brigandage à la frontière pontificale. Du reste, la tâche paraissait moins ardue que l'année précédente : les ressources pécuniaires des comités bourboniens avaient diminué ; le denier de Saint-Pierre rendait beaucoup moins, ce qui causait des embarras financiers à la Cour romaine ; d'où, comme conséquence, l'impossibilité de tenter des expéditions aussi nombreuses qu'au début.

Cependant l'action combinée des troupes françaises et italiennes demeura encore insuffisante. La coopération des Français n'eut ni l'activité ni l'énergie qu'on espérait. « Il semble que le gouvernement français, écrivait de Rome un consul, à la date du 31 août 1863, fasse le strict indispensable pour remplir ses engagements. Il se fait peu d'arrestations, et elles ne sont pas proportionnées au zèle que l'on prétend déployer. D'ailleurs, à part quelques individus plus connus qui sont consignés aux autorités italiennes, les autres sont relâchés ou remis au gouvernement pontifical, ce qui revient au même. *Ici beaucoup s'imaginent que la France a une intention cachée* en n'extirpant point de Rome les germes de l'agitation dans les provinces napolitaines. »

La Curie romaine triomphait, Mastaï se félicitait avec le Bourbon des services excellents que leur rendait le brigandage. De leur tanière, ils riaient des colères impuissantes du gouvernement de Turin, de la bêtise de Bonaparte et de ses conseils de réformes. Ils profitaient activement l'un et l'autre du répit que leur laissait la diplomatie pour brouiller les cartes de plus en plus. Ils mettaient en œuvre tous les moyens en leur pouvoir pour entraver la consolidation du nouveau royaume de Victor-Emmanuel, espérant fermement que les circonstances, bientôt, leur permettraient de se ruer en fauves sur cette proie.

Toutefois, malgré les exils et autres rigueurs exercées contre divers membres, le *Comité libéral* ou *national* de Rome continuait à préoccuper la police pontificale. En dépit de toutes les recherches, de toutes les persécutions, il subsistait toujours et ne cessait d'agir dans l'ombre.

Les enquêtes et investigations dont ce Comité était l'objet donnèrent lieu, au commencement de l'année 1863, à un procès scandaleux, dont le retentissement fut considérable. Il s'agit de l'affaire Fausti et Venanzi.

Ludovico Fausti, un sanfédiste bien connu, avait témoigné en toute occasion au Saint-Siège un dévouement infatigable. En 1849, il avait fait évader plusieurs prêtres suspects, caché dans sa propre maison un cardinal et deux jésuites. Depuis, il s'était signalé par son zèle merveilleux à récolter le denier de Saint-Pierre. En récompense de tant de services rendus à la sainte Eglise, Antonelli l'avait honoré du titre de *gentilhomme* de sa propre ou malpropre Eminence.

Giovanni Venanzi, au contraire, n'était qu'un honnête patriote. Il s'appliquait de son mieux à maintenir le Comité national romain dans les voies de la légalité.

Comment deux hommes si différents de caractère et d'opinions, purent-ils se trouver impliqués dans le même procès? Ce fait étrange résulta de diverses circonstances, les unes singulières, les autres infamantes pour un haut dignitaire ecclésiastique.

Le Comité national entretenait des relations très suivies avec les patriotes des anciennes provinces de l'Eglise, notamment avec un émigré romain, le chevalier Mastricola, que le gouvernement italien avait fait sous-préfet de Rieti. Afin de donner le change à la police pontificale, les lettres introduites à Rome, par des messagers fidèles, portaient, non les adresses de leurs véritables destinataires, mais de celles d'individus réputés pour leur dévouement à toute épreuve au Saint-Siège. Avec ce procédé, au cas où l'on aurait fouillé les agents du Comité, nul argousin ne se serait avisé de retenir leurs missives.

Or, dans une perquisition faite chez le commandant Ludovico Fausti, on découvrit quelques-unes de ces lettres, à lui adressées ostensiblement. De là, on conclut qu'il était affilié au Comité national. ·

Il y avait alors à Rome une femme nommée Costanza Vaccari Diotallevi, mariée à un sous-lieutenant de l'armée pontificale. Photographe et peintre en mosaïques, pauvre, jeune, intrigante, elle avait des rapports avec M. de Goyon, et en même temps avec des membres subalternes du Comité national romain. Arrêtée en mars 1862 pour avoir vendu des photographies obscènes de Marie-Sophie, l'ex-reine de Naples, elle avait acheté l'impunité au prix de révélations et de dénonciations politiques. Ces dénonciations, surtout celle

du commandeur Fausti, étaient faites à l'instigation de monsignor de Mérode, le rival et l'ennemi d'Antonelli. En mettant Fausti dans un mauvais cas, le prélat comptait frapper cruellement le secrétaire d'Etat dans la personne de *son gentilhomme*. Il espérait, s'il réussissait à faire condamner pour crime de haute trahison ce serviteur et ce protégé d'Antonelli, que la flétrissure rejaillirait sur le maître et lui ferait perdre son crédit auprès du pape.

Alléchée par l'assurance du pardon, la Diotallevi dénonça donc Fausti et Venanzi. Elle dressa ensuite une liste de tous ceux qui, dans chaque administration, appartenaient, selon ses dires, au parti libéral. Elle fit même planer le soupçon sur plusieurs cardinaux. Enfin, elle déclara et signa tout ce que voulut le juge d'instruction de la Sacrée-Consulte, Collemasi, l'instrument des vengeances et de l'ambition de monsignor de Mérode.

Le prélat Sagretti, président du tribunal, obtint de Mastaï l'autorisation de faire arrêter Fausti.

Le 22 février 1863, Fausti sortait de l'église San Carlo al Corso, où, selon son habitude, il venait d'entendre la messe et de prier, sans doute, pour la conservation du pouvoir temporel du pape. Soudain, les gendarmes et les sbires de monsignor de Mérode l'entourèrent et le conduisirent aux prisons San-Michele.

Le procès traîna plus d'une année. Fausti eut beau se défendre et démontrer son innocence, qui, du reste, ne faisait pas l'ombre de doute pour le public; il était condamné avant d'être entendu. La Sacrée-Consulte signifia clairement à son avocat qu'il perdrait son temps à plaider. Ses anciens protecteurs, Antonelli, Matteucci, craignant de risquer quelques plumes s'ils se mêlaient à cette ténébreuse affaire, l'abandonnèrent lâchement à son malheureux sort.

Au prononcé de sa sentence, le vieillard s'écria :

« — Quels assassins! Oh! ma pauvre famille! »

Et il roula inanimé sur les dalles.

Des dix accusés sacrifiés par la Sacrée-Consulte aux vengeances de monsignor de Mérode, trois, Fausti, Gulmanelli et Venanzi furent condamnés à vingt ans de galères; deux, Materiali et De-Martino à quinze ans; les autres, Calza, Barberi, Ferri, De-Mauro et Catufi à cinq ans.

Monsignor de Mérode pensionna la Diotallevi, pour avoir si bien servi ses haines de prêtre. (*Le Rivelazioni di Costanza Vaccari Diotallevi nella causa Venanzi-Fausti*, publication du Comité national romain, 3 octobre 1863, citée par A. Lévy.)

Pendant que Mastaï, sans remords et sans pitié, sanctionnait à Rome les crimes de la haute prélature et ratifiait les arrêts d'une magistrature composée de brigands sacrés, le nouveau ministère italien travaillait avec ardeur aux réformes. Par un emprunt de 700 millions de francs, il couvrait le déficit des finances, puis établissait l'impôt sur le revenu. L'administration continuait à séquestrer les biens des congrégations et couvents inutiles. On fermait les maisons des jésuites et l'armée réprimait énergiquement le brigandage méridional. Sans tenir compte de la protestation des soixante-quatorze évêques, ordonnée par Rome, le roi rendit un décret (mai 1863) qui réglait le droit d'*exequatur* sur toutes les dispositions ecclésiastiques émanant de Rome. De plus, il proposa une loi d'émancipation pour soustraire le bas clergé à la tyrannie épiscopale.

Pie se vengea puérilement de ces atteintes aux prétendus droits de l'Église, en défendant par une circulaire aux évêques italiens d'assister à la fête nationale anniversaire de l'Italie (7 juin) et d'y chanter le *Te Deum*.

Garibaldi, à peu près guéri des blessures qu'il avait reçues des mains italiennes, sur l'ordre du misérable cabinet Ratazzi, jeta avec mépris sa démission de membre du Parlement à la face de ces eunuques politiques qui avaient peur de Bonaparte et de la Révolution. Vingt-deux députés républicains imitèrent le plus grand des Italiens. Puis le libérateur se rendit à Londres, où l'appelaient de nombreux amis et admirateurs appartenant à toutes les classes, même à la plus haute aristocratie. Il reçut l'hospitalité chez le duc de Sutherland. Le peuple anglais lui fit un accueil triomphal, tel que n'en reçut jamais le plus puissant potentat, vengeant ainsi l'héroïque vaincu d'Aspromonte.

A la nouvelle qu'il avait répudié son mandat, au bruit des ovations enthousiastes que l'étranger décernait à Garibaldi, l'Italie se réveilla, menaçante; l'opinion publique somma la monarchie de justifier son existence en poursuivant l'œuvre de la rédemption nationale.

Le roi piémontais dut tenter d'apaiser la redoutable fermentation en prononçant ces paroles : « L'année 1863 n'a pas offert l'occasion favorable pour achever la rédemption de l'Italie; mais à l'horizon de 1864 apparaissent des complications qui nous apporteront peut-être l'occasion désirée. »

C'était l'annonce de la *Convention de septembre*, un expédient toujours, sinon un leurre. Elle ne devait modifier en aucune manière la situation de Rome et de Venise.

CHAPITRE IV

DE MAL EN PIS

Le régime pontifical devenait de jour en jour plus intolérable. La méchanceté de Mastaï semblait croître avec les années. Avec une rage épileptique, il se vengeait sur ce qui lui restait de sujets des humiliations infligées à son orgueil. Sous aucun règne, la capitale de la catholicité et le territoire qui l'entourait encore n'avaient présenté spectacle plus lamentable. Voici le tableau de la malheureuse ville, tel qu'il apparut à l'auteur des *Chroniques de Rome,* au commencement de 1864 :

« En venant de Civita Vecchia à Rome par le chemin de fer, on est frappé de l'infertilité des champs que l'on traverse. Quand j'ai parcouru cette voie en février, la terre n'offrait, sur une longue étendue, aucune trace de travail ; des landes, des steppes, quelques rares troupeaux : il n'y avait de cultivé que les petits enclos qui entourent les maisonnettes des cantonniers du chemin de fer. En voyant ensuite dans les rues de Rome ces immondices qui l'empuantissent, on se demande s'il ne serait pas facile de féconder ces champs en ôtant à la ville son infection et les causes de ses maladies, de fertiliser la terre et d'augmenter ainsi la richesse publique, d'arracher par la culture la campagne romaine à la *malaria* qui en fait un désert. Mais on apprend bien vite que la loi sur la propriété et sur l'héritage, d'accord avec la politique gouvernementale qui ne veut pas voir s'élever les classes inférieures, s'opposent à la division de la propriété, à l'accroissement de la population agricole, et augmentent constamment le bien de mainmorte appartenant aux ordres religieux qui pullulent partout.

« Au dedans comme au dehors, pas un monticule, pas un site gracieux qui ne soit couronné par un couvent. Dans l'intérieur de Rome, dans les quartiers habités, dans les quartiers déserts qui occupent les deux tiers de la ville actuelle, des nuées de religieux, de moines, de séminaristes,

marchant par escouades, noirs, gris, rouges, violets, bleus, blancs à col brodé rabattu comme celui des femmes; des pénitents d'un horrible aspect, de toutes couleurs; des capucins bruns, chaussés et déchaussés, barbus et imberbes, de dix ordres différents; les uns jeunes et droits, levant fièrement la tête et posant pour le cou qu'ils étalent nu aux regards; d'autres, sales, crasseux, hideux; celui-là vous présentant sa tire-lire et demandant l'aumône, celui-ci promenant sa longue besace blanche, ou traînant par la longe un âne chargé de provisions.

« Quatre cents églises couvrent le sol, la plupart richement dotées, entretenant plusieurs milliers de prêtres de toutes conditions; des curés qui sont tout à la fois magistrats municipaux, commissaires de police, inquisiteurs; des cardinaux étalant un luxe d'équipages dont n'approchent, dans aucun pays d'Europe, les fonctionnaires de l'ordre le plus élevé.

« Des mendiants partout, une vraie fourmilière, vous assiègent sur les places, dans les rues, sur le seuil des églises, des palais, des hôtels, des monuments, aux portières des voitures, faisant la procession dans les cafés et les magasins, se pressant, le jeudi soir, à la porte des bureaux où sont étalées sans vergogne des centaines de combinaisons qui renouvellent sur les passants la tentation de saint Antoine; mendiants qui viennent demander l'aumône pour jouer eux-mêmes.

« Des conspirateurs affairés, s'essoufflant à courir de Rome aux provinces napolitaines, afin d'entretenir le brigandage politique, à revenir éveiller chaque matin l'ambition trompée chaque soir d'un roi détrôné et d'une reine malheureuse qui a vu tomber une à une toutes ses illusions d'épouse et de reine.

« Au milieu de ces divers éléments, des soldats français gardant les portes de la ville, occupant les hauteurs, disséminés dans tous les quartiers, battant leur tambour, sonnant de leur clairon, passant en étrangers à travers une population à laquelle ils ne se mêlent pas, sentant qu'ils n'ont pas l'amour de la majorité, coudoyant des brigands bien connus auxquels ils donneront la chasse quand leur tour viendra d'aller aux frontières du territoire, obéissant au gouvernement qui leur assigne la garnison de Rome, mais lui laissant toute la responsabilité de la protection dont leur présence contre les actes d'un pouvoir hostile aux principes de 89 et au principe des nationalités inscrits sur les bannières de la France; tel est le tableau que présente Rome. »

En dépit de la police ecclésiastique, le *Comité national* était plus vivant, plus actif que jamais. Les persécutions dont quelques-uns de ses membres avaient été l'objet, n'avaient réussi ni à mettre les sbires sur sa trace, ni à décourager les patriotes qui le constituaient. Il demeurait insaisissable, et les Romains obéissaient à ses mots d'ordre.

Cette année, comme les précédentes, le Comité invita la jeunesse romaine à s'abstenir, pendant le carnaval, de toute manifestation joyeuse. Elle se conforma exactement à cet avis. Tandis que le Corso restait à peu près désert, une grande foule de jeunes gens en habit de ville défilaient silencieusement sur l'emplacement du vieux Forum.

Pendant que la majeure partie de la population romaine témoignait ainsi sa haine pour le gouvernement des prêtres, l'animosité croissait sans cesse entre les troupes pontificales et l'armée d'occupation. Les Français, consignés dans leurs casernes pour prévenir des rencontres et collisions dangereuses, frémissaient de colère. Attaqués un jour par des papalins, en présence d'une bande de prêtres groupés sur une hauteur pour assister à une lutte qu'ils avaient excitée, sans doute, les soldats français, exaspérés, voulaient faire justice une bonne fois de tous ces coquins; il fallut l'intervention énergique de leurs chefs pour les arrêter.

De là un conflit entre le général de Montebello et M. de Mérode. Le premier voulait traduire les provocateurs devant un conseil de guerre français; le second exigeait qu'ils fussent jugés par un conseil de guerre pontifical. « Ainsi, luttes à coups de sabre et de baïonnette entre les soldats, luttes à coups de plume entre les chefs, plaintes, récriminations, intrigues du gouvernement pontifical contre le commandant en chef de l'armée française, voilà quelle est aujourd'hui, quelle sera demain la situation. » (Kauffmann, *Chroniques de Rome*.)

De graves indispositions de Mastaï vinrent émouvoir le public. Selon les gens de sa maison, c'était un érysipèle à la jambe; mais on croyait généralement à des attaques répétées d'épilepsie. La plupart attendaient sa mort comme la fin du pouvoir temporel et prévoyaient l'exil de la papauté à Malte ou à Jérusalem. Quant aux prêtres, ils s'en allaient répétant partout que, si les Piémontais entraient à Rome, ils livreraient la ville au pillage et détruiraient ses monuments.

Le 14 mars, eurent lieu enfin les élections municipales, en vertu de l'édit du 25 janvier 1851, resté treize ans à l'état de lettre morte. Pie sentant qu'il se tramait quelque chose

contre lui, se résignait à donner aux puissances ce gage de sa résolution d'opérer des réformes. Mais ces prétendues élections n'étaient qu'un nouveau mensonge, puisque le pape seul, en définitive, choisissait les conseillers. Et c'était par cette concession dérisoire que le gouvernement ecclésiastique se flattait de calmer les sollicitations de l'Europe, sans cesse plus pressantes.

Le cabinet des Tuileries avait envoyé à Rome un nouvel ambassadeur, M. de Sartiges. Celui-ci, arrivé depuis plusieurs mois, n'avait point encore été reçu officiellement par le pape. M. de Sartiges insista vivement, malgré la maladie de Mastaï, pour obtenir son audience solennelle. Il craignait, si Pie venait à mourir avant l'accomplissement de cette formalité, de ne pouvoir exercer le droit de *veto* au conclave, lors de l'élection du successeur du pontife actuel. Le pape et son entourage avaient parfaitement deviné l'inquiétude secrète de l'ambassadeur. Mastaï consentit à ce que M. de Sartiges se présentât au Vatican; mais il le reçut au lit, et avec la mine la plus froide.

Le peuple commenta beaucoup cette entrevue mystérieuse, y voyant une preuve de plus que la santé de Pie était gravement altérée. Pour savoir au juste à quoi s'en tenir, on attendait le dimanche des Rameaux, jour auquel le pape, d'ordinaire, préside la cérémonie de la distribution des palmes et donne sa bénédiction. Mastaï ne parut pas; le cardinal Guidi officia à sa place. Naturellement, les rumeurs pessimistes circulèrent de plus belle.

Mais, le samedi saint, les incertitudes cessèrent. Des affiches apposées sur les murs annoncèrent que le lendemain, jour de Pâques, le pape donnerait la bénédiction du haut du balcon de Saint-Pierre. A peine l'avis était-il placardé, qu'un orage se déchaîna. Et ceux qui croyaient Mastaï doué de la malheureuse faculté de la *jettatura* (le mauvais œil), s'écrièrent : « — Vous le voyez; il ne peut pas seulement faire planter une affiche sans que la foudre éclate dessus ! »

Pour cette grande solennité, la police avait préparé une imposante manifestation des Transtévérins en faveur du pontife-roi. En même temps, les autorités militaires avaient mis sur pied toutes les troupes, dans la crainte d'une collision avec les patriotes. Les acolytes de Pie, qui tenaient autant que leur patron à ce qu'il profitât de l'occasion pour affirmer une fois de plus sa souveraineté universelle en adressant son *Benedicat vos urbi et orbi* (à la ville et au globe

entier), n'avaient rien négligé pour galvaniser le malade, au risque de le tuer en rallumant la fièvre dans ses veines.

Dès le commencement de l'office, « l'altération de ses traits et son abattement étaient visibles, dit l'auteur des *Chroniques de Rome*. A la fin de la messe, avant de se faire porter sur le pavois qu'on nomme la chaise *gestatoria* jusqu'au balcon extérieur, le pontife donne la bénédiction dans l'église aux fidèles et aux curieux. Le moment venu... le pape se leva et, d'une voix faible, bien différente de cette voix claire et vibrante entendue autrefois du balcon sur le vaste espace entouré par les portiques, il commença en faisant le geste : *Benedicat vos*... Et, incapable de continuer, il n'acheva ni les gestes, ni les paroles, et il s'affaissa.

« Si une pensée douloureuse traversa son esprit, elle ne dura pas longtemps; car à l'instant même, luttant contre sa faiblesse, il appuya fortement sa main gauche sur le bras du fauteuil et se redressa... Mais ses forces étaient à bout, et sans pouvoir ni prononcer un mot, ni étendre la main, il s'affaissa de nouveau à l'instant même. Alors on vit couler sur ses joues quelques larmes, qu'il ne sentit probablement pas et n'essaya pas de cacher.

« Le pape fut emmené, les troupes qui occupaient la place se retirèrent, toutes trempées par la longue pluie, et les Transtévérins, convoqués pour l'ovation, regagnèrent, tête basse, leurs demeures. Mais le monde officiel qui occupait le chœur, les dames placées sur les estrades, le public choisi des quatre tribunes du transept restèrent longtemps encore à leur poste dans une sorte de stupeur, comme s'ils attendaient une dernière et funeste nouvelle... Les cardinaux paraissaient atterrés...

Huit jours après, Pie, étant rétabli, ne manqua pas de prendre sa revanche. La manifestation politique ratée à la solennité de Pâques, eut lieu à *Santa-Maria-sopra-Minerva*. Le pape se rendit à cette église dans sa haute voiture de gala. Au moment où il passait sous les fenêtres d'un collège ecclésiastique, une voix éraillée donna le signal des acclamations en criant : *Viva il papa-re!* Tout le personnel de l'établissement fit chorus. Puis des mouchoirs s'agitèrent, laissant tomber de petits carrés de papier blanc et jaune, les couleurs de Mastaï. Etant entré à l'église, Pie fit baiser son pied à la sacristie, pendant qu'une centaine de malheureux soldats français cuisaient au soleil sur la place.

A cette parade succéda celle du 12 avril, au double anniversaire du retour de Gaëte et de la culbute miraculeuse de

Mastaï à l'église Sainte-Agnès. Les mêmes braillards, soldés, s'égosillèrent sur son passage, sans trouver d'écho dans la foule.

Généralement, lors de ces ovations pontificales, la police démontrait, en opérant de nombreuses arrestations, quelle place le pape occupait en réalité dans le cœur de son peuple. Aussi, pour éviter ce genre de caresses distribuées si libéralement à ses ouailles par le bon pasteur, beaucoup s'éloignaient de Rome à l'époque de ces bienheureux anniversaires. Cette année, le gouvernement ecclésiastique n'eut garde de violer ces saines traditions. Parmi les personnes incarcérées à cette joyeuse date du 12 avril, se trouvait un écrivain de mérite, lequel achevait un ouvrage sur la Rome du moyen âge. Pour condamner de tels criminels, les jugeurs de la sainte Eglise n'attendaient pas la publication du livre; ils commençaient par jeter l'auteur en prison; quant au manuscrit, on le confisquait sans l'avoir lu; la science, n'étant pas catholique, tombait nécessairement sous le coup de l'anathème.

Pour ajouter encore aux délices du régime sacerdotal, les assassinats se multipliaient à Rome. Place de Florence, on trouvait le peintre français Allard, dans son atelier, la tête broyée à coups de marteau. Le même jour, deux hommes avaient été tués à coups de couteau. Les bandits de toute venue pullulaient, à la vérité, dans la ville sainte, et la papauté ne pouvait décemment priver ses plus zélés défenseurs de leurs divertissements habituels.

« Rome, dit Kauffmann, est l'asile des brigands enrôlés par François II, auxquels les troupes italiennes et les gardes nationales des provinces napolitaines laissent peu de repos. Le métier commence à devenir dangereux. Soit que l'ex-roi ne montre pas assez de générosité, soit qu'ils attendent que la guerre éclate entre l'Italie et l'Autriche, les honnêtes soldats des bandes réactionnaires séjournent tranquillement ici, s'entretiennent la main par l'assassinat et suppléent par le vol à l'insuffisance de la paie. » (*Chroniques de Rome.*)

Depuis longtemps, on le sait, Mastaï n'avait qu'une confiance très médiocre dans la protection de Bonaparte. Le cardinal Antonelli l'avait bercé de cet espoir que la Russie hétérodoxe, à défaut de l'empereur « très chrétien », lui accorderait un appui très sérieux. Cette perspective insensée s'était évanouie le jour où le tsar moscovite avait reconnu le royaume d'Italie. De là une rancune terrible chez Pie IX contre son confrère, le pape-roi Alexandre II.

Le 24 avril 1864, le pontife de Rome manifesta avec éclat son ressentiment envers le pontife de Pétersbourg. Il s'était rendu au Collège de la Propagande, à l'occasion du décret de canonisation d'une ancienne bigote, la bienheureuse Françoise-Marie des Cinq Plaies, et de la béatification de la vénérable nonne hystérique Marguerite-Marie Alacoque. Dans son allocution prononcée à ce sujet, Pie flétrit avec violence la persécution religieuse exercée par le tzar en Pologne, sans omettre néanmoins, en vertu de la solidarité des tyrans, de condamner l'insurrection polonaise. Cette véhémente sortie, faite en présence d'un archiduc d'Autriche, d'une princesse portugaise, d'une nombreuse assemblée de cardinaux et de prélats, produisit une impression profonde. On entendit un député libéral du parlement italien, Brofferio, s'écrier: « Voilà un vieillard fatigué, malade, sans ressources, sur le bord de la tombe. Il maudit un potentat qui égorge un peuple! »

Brofferio parlait ici à l'étourdie. Pour peu qu'il se fût donné la peine de réfléchir, il aurait compris que Mastaï, dans le moscovite, ne maudissait nullement le massacreur, puisque, à l'exemple de Grégoire, il avait excommunié les patriotes de Pologne debout pour le droit et la justice, mais réprouvait seulement la résistance à ses prétentions théocratiques. Ce modéré ne se demandait pas si Pie eût agi autrement au cas où il aurait pu compter, comme il l'avait cru un instant, sur les armes de l'empereur schismatique.

La Russie, vivement irritée du langage pontifical, chargea M. de Meyendorf, son ambassadeur à Rome, de se plaindre à Antonelli. Le diplomate s'expliqua en des termes si peu amicaux, que toutes les illusions du cardinal achevèrent de se dissiper. (Annuaire des *Deux-Mondes*, 1864-1865.)

Les arrestations du mois d'avril n'étaient que la préface d'une persécution bien préparée en secret, sur une vaste échelle. Seulement, les malfaiteurs sacrés avaient jugé prudent de l'ajourner à l'époque où les étrangers ont à peu près tous quitté Rome.

« La terreur, dit l'auteur des *Chroniques de Rome* (7 mai), règne depuis mardi dans la partie la plus intelligente, la plus éclairée et la plus active de la bourgeoisie... Cette partie de la population se trouve dans une situation analogue à celle d'une cité frappée par le choléra, où l'on cherche ses amis en redoutant de ne les plus trouver, où l'on ne sait pas si le lendemain on sera soi-même parmi les citoyens de Rome. »

Des avocats, des médecins connus par leurs opinions ou

leurs tendances libérales furent mis en demeure d'opter entre l'exil et la prison. Parmi les victimes, il faut citer les avocats Ballanti, Pompiani, Tito Marscialli et les médecins Sani et Carlucci. Le jour même où les bannis reçurent l'ordre de quitter les Etats romains, Mastaï se débattait dans une crise épileptique; mais, sur son son lit de souffrance, il trouva encore la force de signer les arrêts de proscription.

« Assommé par la crosse, dit Kauffmann, le peuple demanda justice à l'épée. » Les martyrs de la tyrannie pontificale recoururent au gouvernement de Bonaparte, dont les soldats rendaient seuls possibles par leur présence ces atrocités. Rien n'arrêta cette rage de persécution.

L'état de santé du pape préoccupait le public en raison même du soin avec lequel la Curie romaine semblait vouloir tout cacher. On discutait ouvertement la question de la réunion du conclave et les diverses chances des cardinaux *papables* (pappeggianti).

Le régime ecclésiastique n'était pas moins funeste aux finances qu'aux patriotes. Le déficit du trésor pontifical atteignait cette année 31 millions 500 mille francs (Kauffmann), somme effroyable pour un si petit Etat. Pour combler ce déficit, le 9 mai parut un décret papal (*chirografo*) pour l'émission d'un nouvel emprunt de 2 millions 500 mille francs de rente, hypothéquant la rente sur l'aumône. On y lisait, après de virulentes protestations contre les faits accomplis en Italie, un paragraphe ainsi conçu :

« Le pape déclare que, bien que ce décret n'ait été admis ni enregistré en chambre, il entend néanmoins qu'il ait toute valeur, reçoive à toujours pleine exécution, et soit mis en vigueur, sur sa simple signature, nonobstant une bulle de Pie IV, malgré la règle de sa propre chancellerie, nonobstant toutes constitutions et ordonnances apostoliques de lui ou de ses prédécesseurs, malgré lois, statuts, réformes, usages, coutumes, pratiques et quoi que ce soit qui serait ou pourrait être contraire, toutes choses auxquelles, en général et en particulier, il entend déroger spécialement et expressément. »

Il eût été difficile à Mastaï de manifester un plus profond mépris de l'honnêteté vulgaire. Assassin, il se faisait voleur et escroc en plein soleil, sous prétexte qu'il était le maître de la morale.

Il fut prescrit aux évêques et aux curés de distribuer les coupons de cet emprunt, — une autre forme du brigandage. Les recettes du Denier de Saint-Pierre devaient fournir au service de la rente et de l'emprunt ; — de la coquinerie pure,

et de la pire espèce, car on le constatait chaque jour, rien n'était plus aléatoire que le produit de cette mendicité effrontée organisée par tout le monde catholique.

« Le pape, en prenant cette mesure, racontent les *Chroniques de Rome*, n'a pas manqué de faire ressortir que l'obole de Saint-Pierre était offerte à sa personne, et il s'est donné ainsi l'air de faire un acte de générosité... L'intérêt à 5 °/ₒ et l'amortissement annuel faisaient 6 millions à prélever chaque année sur la charité des fidèles. » Or, la récolte du Denier de Saint-Pierre n'était déjà plus que de 7 millions, et il était aisé de prévoir qu'elle continuerait à baisser. C'était donc une véritable duperie, et non une garantie sérieuse.

Afin de mieux abuser la crédulité des bigots, les prêtres firent courir le bruit que l'ex-roi de Naples se portait caution de l'emprunt, au cas où il remonterait au trône. De riches propriétaires napolitains et cléricaux inclinaient à participer à l'affaire ; seulement, ils y mirent cette condition : la jeune reine Marie-Sophie, maintenant séparée du fils de Bomba, son ridicule époux, réintégrerait le domicile conjugal, afin d'édifier les fidèles en subissant de nouveau le supplice d'une pareille cohabitation.

Sur la fin du mois, la santé de Mastaï s'étant améliorée, le doux vicaire de Jésus-Christ signala sa guérison en redoublant les rigueurs. Il frappa jusqu'à de pauvres artisans, pour montrer sans doute son amour de l'égalité. Dortoni, un humble tailleur, fut condamné à l'exil. Il avait commis ce crime inexpiable d'avoir fait des habits... pour des gens suspects de libéralisme. « Cela ne paraît pas croyable, dit Kauffmann, et cependant cela est de la plus exacte vérité... Nous en sommes là ! »

Si encore ces infamies avaient produit quelque effet ! Mais non : elles n'eurent d'autre résultat que d'exalter encore, chez les Romains intelligents, les aspirations politiques et italiennes. Les journaux publiant les discussions du Parlement italien sur la question romaine, bien que sévèrement proscrits dans les établissements publics, circulaient de main en main, et chacun y cherchait avidement le secret des destinées de Rome. On lisait avec bonheur la déclaration du ministre des affaires étrangères, Visconti Venosta, que le cabinet de Turin n'avait jamais cessé de faire de cette question la première de ses préoccupations. On battait des mains à la proposition de M. Chiaves de diviser Rome en circonscriptions électorales, lesquelles nommeraient des manda-

taires chargés de représenter au Parlement la capitale occupée par l'armée française.

Le 5 juin ramena pour toute l'Italie la grande fête nationale du *Statut* ou Constitution, la fête de la renaissance de la liberté et de l'unité de la Péninsule. Les Romains osèrent s'associer à l'enthousiasme universel; des fenêtres du Vatican, Pie put voir briller les feux de Bengale aux trois couleurs italiennes (vert, blanc et rouge) allumés sur la place même du palais, tandis qu'une troupe de jeunes gens, alignés sur six rangs, parcouraient les rues, la tête haute, en chantant des hymnes à la liberté.

Ces démonstrations exaspérèrent la cour pontificale. Elle fit opérer, bien entendu, maintes arrestations, et adressa les plus vifs reproches aux agents supérieurs de la police qui n'avaient pas su étouffer l'expression du sentiment public. (*Chroniques de Rome*.)

Pour comble, l'opposition à la tyrannie s'éveillait au sein même du Sacré-Collège. Depuis quelque temps, la police de Montecitorio faisait surveiller activement, jusque dans son palais, le cardinal d'Andrea, évêque de Sabine. On l'accusait de réunir chez lui les membres du Comité national romain. Des bruits sinistres couraient la ville à son sujet ; on disait sans le moindre mystère qu'une main inconnue versait au prélat un poison qui devait le tuer avant peu.

On ajoutait foi d'autant plus à cette rumeur, que le fait était absolument conforme aux pratiques usuelles du régime ecclésiastique. Souvent, même en ce siècle, on avait corrigé ainsi les princes de l'Eglise, comme aussi certains papes. Aujourd'hui encore, après la suppression du pouvoir temporel, on emploie au Vatican ce moyen expéditif pour se débarrasser d'un personnage qui gêne. Dans le courant de décembre 1882, le *Voltaire*, un journal parisien très modéré à l'égard du clergé, malgré son titre, nous en fournissait diverses preuves, qu'il serait difficile de contester, car l'auteur de l'article défiait hautement tout démenti. Voici ce que publiait cette feuille :

« Au Vatican, plus encore que dans le reste de la Péninsule, existent ces mœurs véritablement romaines. Le Vatican est un palais où règnent sans partage l'espionnage, la délation, et même parfois le crime... Chaque cardinal, pour rester en faveur ou conserver ses fonctions, doit veiller avec la plus grande circonspection sur ses paroles.

« Ainsi, et ce que nous allons affirmer est de la plus rigoureuse exactitude, *le cardinal Franchi, premier secrétaire d'Etat*

de Léon XIII, a été empoisonné pour n'avoir pas été assez circonspect.

« Alexandre Franchi, cardinal-prêtre, fut choisi pour secrétaire d'Etat par Léon XIII en 1878. Il appartenait à la fraction libérale des cardinaux... C'était un homme de grand talent, que recommandaient sa largeur de vues et ses connaissances du monde moderne. Il avait su conquérir une certaine influence sur le caractère désagréable du pape. Mais sa politique libérale, qu'il ne cacha point assez, porta ombrage... Le 31 juillet, au sortir de sa messe, le cardinal avala une tasse de chocolat apportée pour lui dans la sacristie. Il était plein de vie et de santé. Quelques heures après, il mourait subitement.

« Après le cardinal Franchi, Léon XIII, qui n'ignorait pas très probablement le genre de mort de son ministre, choisit pour secrétaire d'Etat le cardinal Nina, qui ne put s'entendre avec lui. Il l'a remplacé par le cardinal Jacobini, un excellent homme, mais d'une médiocrité telle qu'il ne porte ombrage à personne.

« Léon XIII n'a qu'un ami dévoué, c'est son frère le cardinal Pecci, un saint homme si jamais il en fut. Le pape est trop Italien pour ne pas connaître les mœurs romaines. Il sait que l'on peut empoisonner de bien des façons. Il a, du reste, pour exemples certains de ses prédécesseurs. Aussi prend-il les plus grandes précautions. En voici un exemple : le cardinal Pecci pousse le dévouement fraternel jusqu'à goûter de tous les aliments que doit manger le Saint-Père, et celui-ci ne prend ses repas que lorsqu'il a bien constaté que son frère n'a été nullement incommodé, et qu'il n'a trouvé aucun goût suspect aux mets.

« Ces détails peuvent paraître étranges, mais ils sont de la plus rigoureuse exactitude.

« Un autre exemple plus récent fera mieux connaître encore la cour de Rome :

« Le comte Conestabile, bien connu dans la presse de Paris, où il fut longtemps rédacteur de l'*Union*, partit, il y a trois ans, pour Rome, prendre la rédaction du *Journal de Rome*, organe officiel du Saint-Siège. Il paraît que le comte, qui avait surpris les secrets du Vatican, voulut, à un certain moment, faire une conversion et changer de camp. Il se rapprocha du Quirinal, qui lui avait fait des avances, mais il revint bientôt à ses premières amours et à la fidélité envers l'Eglise.

« Cependant cette brouille momentanée du comte Cones-

tabile et du Vatican avait fait peur à quelques-uns. Peu après, le directeur du *Journal de Rome* mourait subitement. Des bruits d'empoisonnement circulèrent au Vatican pendant deux jours, à tel point que Léon XIII fit demander, mais vainement, l'autopsie du corps... Cependant l'opinion unanime au Vatican, aujourd'hui, est que le comte Conestabile a été empoisonné. Par qui ?... »

De ce récit, revêtu de la plupart des caractères d'authenticité requis pour la constatation des faits historiques, il résulte nécessairement ceci : les monstruosités possibles aujourd'hui encore au Vatican, en face du gouvernement italien, se pratiquaient couramment sous Mastaï, durant le régime ecclésiastique. L'assassinat, l'empoisonnement faisaient à coup sûr partie du *dépôt sacré*. Négliger l'emploi de ces expédients canoniques à l'égard du cardinal d'Andrea, c'eût été violer les saines traditions de la cour romaine.

Mais le prélat, qui n'avait aucun goût pour les breuvages qu'on lui administrait, supplia Pie de lui permettre de quitter Rome pour se retirer dans son diocèse, dont une partie actuellement appartenait à l'Italie. L'autre ayant refusé, d'Andrea s'évada de la « Ville sainte » et se réfugia à Naples.

La nouvelle de cette fuite troubla étrangement le Vatican. Mastaï, très irrité, la qualifia de désertion à l'ennemi. Un des hauts dignitaires ecclésiastiques s'écria : « Nous sommes donc bien près de la fin, que les cardinaux nous abandonnent ! » Et on citait les noms de plusieurs autres princes de l'Eglise, disposés à rejoindre leur collègue sur le territoire italien.

Ces symptômes de mécontentement, même au Sacré-Collège ; puis la présence de Garibaldi à Ischia, près de Naples, les bruits accrédités d'une entente du héros italien avec les libéraux de Rome pour une prochaine attaque contre les Etats de l'Eglise, tout cela émut singulièrement la cour pontificale. Mastaï, se défiant de plus en plus de Bonaparte, songeait à se défendre par lui-même. Le 1er juillet, accompagné de son ministre des armes, il passa en revue l'artillerie et les dragons papalins, au camp de Macao. Le même jour, naturellement, pour compléter cette démonstration guerrière, le Bon Pasteur ordonna des perquisitions à domicile et de nouvelles arrestations. « En ce moment, dit Kauffmann, tout Napolitain qui arrive à Rome et n'est pas notoirement connu pour appartenir au parti de François II, est soupçonné d'apporter la Révolution dans sa valise, d'être un émissaire

de Garibaldi, un agent du gouvernement italien. Tout Romain qne ses affaires ou ses plaisirs appellent à Naples est suspecté d'aller s'entendre avec les révolutionnaires afin de préparer au retour un mouvement dans Rome. Obligé de dire pourquoi il part, il se voit mesurer le temps de l'absence et fixer l'époque du retour. »

A la panique qui régnait au Vatican, on eût cru à l'imminence de quelque cataclysme. D'ailleurs, non content des périls réels que lui créait sa tyrannie féroce, le gouvernement pontifical en inventait d'autres, afin de mieux apitoyer les catholiques imbéciles sur la situation du pape et grossir le produit du denier de Saint-Pierre.

« On a toutes sortes d'artifices pour réchauffer le zèle quand il s'attiédit, et provoquer les offrandes lorsqu'elles deviennent plus rares. Une église veut faire une levée de deniers : tout à coup sa Madone disparaît, la statue plaquée d'argent a été volée avec tous ses bijoux et ses pierreries. Grand émoi ! On crie à la profanation, au sacrilège. Que va devenir une contrée qui n'a plus sa Madone protectrice! Les offrandes affluent pour faire une nouvelle statue, pour acheter des colliers tout neufs. La récolte est faite: alors il arrive qu'un vigoureux vigneron, en piochant sa vigne, rencontre un corps dur; sa main temble, la sueur perle à son front; un prodige assurément s'accomplit; en effet, c'est la Madone qu'on retrouve intacte : il ne lui manque ni un bras, ni une main, ni un doigt; ses pendants d'oreilles, sa ceinture, ses perles, tout y est. Cette fois, on crie au miracle; une voix d'en haut a épouvanté les voleurs, qui n'ont point osé déshabiller la Madone, ou bien la statue est devenue si lourde, si lourde, qu'ils n'ont pu la porter plus loin. Alors, on la ramène triomphalement au sanctuaire purifié, et les aumônes abondent encore. » (*Chroniques de Rome.*)

La peur de Garibaldi surtout tracassait Mastaï. Bien que le brave Fruscianti, à Caprera, eût baptisé le vieil âne gris du général du nom de *pio nono;* bien que les malédictions et excommunications papales eussent grêlé sur ta tête du héros, celui-ci ne mourait pas. A la vérité, n'ayant pas eu l'habitude de vivre dans la soie et dans la ouate comme le vicaire de Jésus-Christ, mais ayant dépensé sa vie dans une foule de travaux surhumains, blessé plus d'une fois dans les combats pour la patrie et la liberté, même par des balles piémontaises, le grand soldat avait contracté des rhumatismes. Aussi, un jour qu'on lisait, au Vatican, dans une réunion intime, un journal de Naples racontant que Garibaldi avait dû se faire

hisser sur le pont d'un navire, Pie éprouva un accès de gaîté, et dit vaniteusement avec son rire épileptique : « Moi, je monte en voiture, je me promène, je marche; donc je suis plus fort que Garibaldi. »

Bonaparte lui-même n'était point à l'abri des taquineries de Mastaï, inspirées par d'idiotes rancunes. Un décret de ce municipe que lui-même avait composé à son caprice, ordonna tout d'un coup d'effacer sur les enseignes toute inscription en français. Quelqu'un ayant voulu connaître le motif d'une mesure aussi stupide que blessante pour la France, il lui fut répondu en haut lieu : « Le gouvernement français a la manie de se mêler de toutes nos affaires, il prétend régner ici; il nous a dernièrement imposé la publicité des débats judiciaires, nous avons cédé; mais on trouvera moyen de lui faire donner une leçon sur ce point, et on verra ce que vaut cette prétendue conquête, cette prétendue garantie accordée aux accusés. Il a exigé l'application de l'édit sur le municipe, nous l'avons appliqué, et aujourd'hui le premier acte important de ce municipe est précisément un acte contre la France. Ce gouvernement comprendra-t-il enfin qu'il n'a rien à voir dans notre administration intérieure, et que nous voulons être les maîtres chez nous ? » (*Chroniques de Rome.*)

Dans le cours de cette même année, une question de latin de cuisine donna lieu à d'assez vifs démêlés entre le Vatican et le cabinet des Tuileries. Vers la fin du règne de Louis-Philippe, un abbé Guéranger avait fondé a Solesmes une espèce de couvent de Bénédictins. Grillant de faire parler de lui, au profit de la sainte caisse du nouveau monastère, il avait consulté les jésuites et M. Louis Veuillot. Soufflé par eux, Guéranger entreprit de faire réciter et chanter dans toutes les églises de France les légendes bouffonnes, les orémus idiots, les hymnes au mètre barbare en usage à Rome.

Les évêques des deux siècles précédents avaient expulsé ou transformé cette littérature grotesque, émaillée souvent de grosses indécences. Santeuil et quelques autres humanistes avaient rythmé des cantiques acceptables, ou qui du moins ne faisaient plus trop rire les gens raisonnables. Le peuple dévot avait mordu tout de suite à ces modifications non dénuées de sens. Certes, pas plus qu'auparavant il ne comprenait le latin; mais ça se chantait mieux. A supposer que le Dieu catholique se soucie, aux offices, du latin plutôt que du français ou de toute autre langue, on lui faisait la même mesure qu'auparavant, et il ne semble pas qu'il dût

être mécontent. Quoi qu'il en soit, durant un siècle ou deux, personne ne vint en son nom trouver à redire à ces changements.

Guéranger, stylé par les jésuites, soutenu par l'*Univers* et par Rome, déclara que les prières faites en latin gallican ne valaient rien. En qualité de Bénédictin, il fit deux ou trois gros livres pour démontrer que ce latin-là c'était du latin hérétique, écorchant les oreilles de la Sainte-Trinité et celles de tous les bienheureux du paradis. Bref, le mouvement se propagea vite en France, par les congréganistes, les séminaristes et quantité de curés enchantés de contribuer à cette petite révolution. La chose fut poussée de telle façon qu'en 1864, sur quatre-vingt-deux diocèses de France, soixante-quinze avaient déjà répudié la liturgie à laquelle les populations étaient accoutumées, pour adopter celle de Rome.

Toutefois, le clergé de Lyon résista, son archevêque en tête. On eut beau lui répéter de Rome que les conversions se multiplieraient, dès qu'on prierait et chanterait en latin pontifical. Les prêtres lyonnais s'entêtèrent à garder leur liturgie particulière.

En février 1864, ils envoyèrent cinq délégués à la « Ville sainte » pour essayer de fléchir le pape. Celui-ci leur refusa audience. Il les renvoya au monsignor Bartolini, qui les reçut brutalement, et leur déclara que Mastaï répondrait à leur archevêque, M. de Bonald, quand il aurait le loisir.

Mastaï répondit, en effet, mais en termes malveillants. Il se disait offensé qu'on eût tant agité le diocèse de Lyon à propos de cette affaire. Au vieux cardinal de Bonald, il proposait insolemment pour modèle « cet admirable épiscopat français, si obéissant à l'autorité pontificale. » Il termina par un mot à l'adresse du gouvernement de Bonaparte, qui avait commis la sottise de s'immiscer dans cette querelle de sacristie : « Le ministre a écrit à l'ambassadeur; comme si l'autorité civile avait quelque chose à voir dans ces questions liturgiques : elles ne regardent que l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ et votre archevêque. »

Le cardinal-archevêque de Lyon fit publier ce document impudent, qui froissa beaucoup le gouvernement de Bonaparte. M. de Sartiges fut chargé d'exprimer à Antonelli la surprise et le mécontentement que la lecture d'une telle pièce avait causés à son maître. Le cardinal se contenta de répliquer avec hauteur qu'on avait très mal fait de publier la lettre, et que le pape lui avait donné mission de répri-

mander M. de Bonald à ce sujet. Mais il ne désavoua en rien le blâme infligé à Bonaparte, qui se vengea en faisant interdire la publication de la bulle concernant la liturgie du diocèse de Lyon. (*Annuaire des Deux-Mondes*, 1854-1865.) C'était une misérable guerre à coups d'épingle, absolument digne des deux adversaires qui se chamaillaient à propos de mauvais latin, d'antiennes, de répons et d'orémus.

Tout en faisant le fanfaron au milieu des orages soulevés par ses folies sanglantes, Mastaï tremblait au fond de son Vatican. Cette année, on eut peine à le tirer de Rome, à la saison des chaleurs. Il avait l'habitude de s'établir alors dans son palais de Castel-Gandolfo, admirablement situé sur les bords élevés du lac d'Albano. Il céda enfin aux prières de ses courtisans, mais seulement quand il eut la certitude que Garibaldi n'était pas à Ischia. Ainsi, l'ombre du grand patriote suffisait à terrifier Pie, malgré ses ridicules forfanteries et ses comparaisons saugrenues. Et encore fallut-il tripler sa garde, pour calmer les peurs du tyran, durant le séjour de quelques semaines qu'il devait faire hors de sa capitale.

Bientôt le monde catholique apprit avec édification que Sa Sainteté jouissait en paix des délices de Castel-Gandolfo, qu'il marchait d'ovations en ovations, qu'à Nemi douze gamines avaient déposé à ses pieds sacrés des corbeilles pleines de douze espèces de fruits du pays. D'un bout à l'autre de l'univers, les dévots connurent que Pie, le premier jour d'août, avait daigné cheminer sur un tapis de fleurs, à Gennazano; que, dans une même journée, il avait donné jusqu'à quatre *baise-pieds!* On sut pareillement qu'il avait visité la Madone miraculeuse de Gennazano, la Madone non moins miraculeuse de Marino, et enfin l'église des Observantins de Saint-François de Nemi pour y gagner l'indulgence plénière de la *Portioncule*, etc.

Voilà quels étaient les divertissements de Mastaï, durant sa villégiature. Mais le comédien était à ce point sinistre, que les gens d'esprit n'avaient plus le courage de rire, à la description de ses momeries sacrées.

CHAPITRE V

LA CONVENTION DE SEPTEMBRE

En réalité, Pie n'avait goûté qu'à demi les plaisirs de la campagne. Certains indices inquiétants pour lui se produisaient du côté de la France et de l'Italie. Il hâta son retour à Rome, où il rentra le 12 septembre.

De fait, Bonaparte avait entamé de nouvelles négociations avec le cabinet de Turin, touchant la solution de la question romaine. Dans une dépêche adressée le 16 juin au gouvernement italien, le César des Tuileries s'était montré disposé à fixer une époque pour l'évacuation de Rome par les troupes françaises, mais à la condition que des garanties seraient stipulées en vue d'assurer au pape le territoire qui lui restait. Ces pourparlers aboutirent à *la Convention du 15 septembre 1864.*

Bonaparte s'engageait à retirer ses soldats de Rome dans un délai de deux ans, graduellement et à mesure que s'organiserait l'armée papaline. Victor-Emmanuel promettait, en retour, de ne point attaquer et d'empêcher qu'on n'attaquât l'Etat pontifical actuel. La Convention devait être exécutoire dans les six mois, aussitôt que le roi d'Italie aurait décrété la translation de la capitale dans une autre ville que Turin.

En signant ce document, Bonaparte se flattait de réconcilier Pie IX et Victor-Emmanuel. « J'espère que la cour de Rome, écrivait M. Drouyn de Lhuys à Turin, appréciera nos motifs et les garanties que nous avons stipulées dans son intérêt. Si, au premier abord, elle était disposée à voir d'un œil peu favorable les arrangements que nous venons de conclure avec une puissance dont la sépare encore le souvenir de récents griefs, la signature de la France lui donnera du moins, nous n'en doutons pas, la certitude de la loyale et sincère exécution des engagements du 15 septembre. » (23 septembre.)

Si ce compromis, au profit de la papauté malfaisante, avait germé dans la cervelle de Bonaparte, la monarchie en

l'acceptant se rendait coupable d'une reculade. Et Garibaldi écrivit de Caprera le 10 octobre : « Ce n'est pas dans deux ans, mais dans deux heures que l'étranger devrait délivrer de sa présence le sol de la patrie. »

D'ailleurs, la Convention ne satisfit que les hommes au pouvoir, le parti des repus et des modérés, ceux en un mot qui veulent toujours un peu d'autel et un peu de trône pour museler le peuple à leur bénéfice. Mais elle mécontenta vivement tous les vrais patriotes, qui n'admettaient pas de transaction avec les principes, avec la justice. Turin protesta courageusement, et la force publique ayant été lâchée sur les manifestants, le sang coula dans les rues. Le chef de la maison de Savoie commit la faute de laisser un tel adieu à la vieille capitale de ses Etats héréditaires.

Des deux côtés des Alpes, la faction cléricale ne fit pas à la Convention meilleur accueil que les Italiens éclairés, mais pour d'autres motifs. Officieusement notifié à la Curie même avant la conclusion définitive (*dépêche* du 12 septembre de M. Drouyn de Lhuys à M. de Sartiges), le traité fut connu à Rome le 19 septembre par le journal l'*Opinione*, de Turin. En quelques instants la nouvelle circula par toute la ville.

« Dans le public, dit l'auteur des *Chroniques de Rome,* qui était sur les lieux, le premier mouvement produit... a été un mouvement de tristesse. *Deux ans !* Ce terme paraissait bien long. Cette émotion a passé comme un éclair, la réflexion venait, les visages se sont épanouis, les mains se sont serrées ; répéter tout ce que j'ai entendu est impossible, mais je puis constater qu'il y a ce soir dans Rome un immense bonheur, une immense espérance et que le parti noir jette les hauts cris..... (20 septembre.)

« La plupart des Romains entrevoient avec bonheur le terme du régime clérical qui pèse sur eux d'un poids si lourd... Mais il faut bien le remarquer, cette joie est celle d'hommes habitués à l'oppression, dont la chaîne n'est pas encore brisée et qui redoutent de nouvelles persécutions ; elle est plus intérieure qu'expansive. Des hommes se rencontrent, s'embrassent, et se séparent sans avoir prononcé une parole... Les exilés sont nombreux, les prisons sont pleines, et l'on craint de voir le gouvernement romain déployer de nouvelles rigueurs. » (21 au 27 septembre.)

Toutefois, le jeudi suivant, quand le corps de musique français revint du Corso à son quartier, place Barberini, des voix osèrent crier : « Vivent la France et l'Italie ! » Dans la crainte de blesser trop ouvertement Bonaparte, le Vatican se

contenta de réduire à rien dans ses journaux l'importance des manifestations : il les appela seulement *inopportunes* et *séditieuses*.

Furieux de n'avoir point été consulté dans toute cette affaire, Mastaï ne put maîtriser ni son dépit ni son courroux. Dans une entrevue avec M. de Sartiges, l'ambassadeur de France, il se répandit en récriminations pleines d'aigreur. On oubliait donc qu'il existait, puisqu'on le comptait pour rien dans la conclusion d'un traité pour lui de si grand intérêt? Antonelli, plus froid, moins verbeux, montra du calme et de la réserve avec le représentant de Bonaparte.

Prêtres et laïques dévots jetèrent feu et flamme. « Ceux qui dernièrement encore, dit Kauffmann, exprimaient tout haut, sans la moindre réserve, l'espérance de voir la France envahie par la coalition du Nord, se livrent aux plus ardentes récriminations contre cette France qui les abandonne. Ces mêmes hommes manifestent une épouvante étrange; ils semblent craindre une réaction sanglante de la part du parti patriote, dont l'attitude cependant ne semble devoir inspirer aucune crainte. »

Dès les premier jours, ministres et cardinaux se réunirent au Vatican pour aviser. Chigi, le nonce du pape à Paris, fut attaqué violemment ; on le traita d'incapable qui n'avait rien vu, rien su, rien empêché. On reconnaissait trop tard qu'il était plus gourmand que diplomate. Mastaï lui-même exprima un profond mécontentement à l'égard du noble prélat dont il trichait si bien la mère autrefois, et prononça des mots très durs à son endroit. Pour le pape, en ce moment, il n'y avait que deux alternatives : ou traiter avec le gouvernement italien, en renonçant aux réalités du pouvoir temporel selon le concept ecclésiastique, c'est-à-dire à la tyrannie ; ou tâcher de se maintenir à Rome, au moyen de l'étranger. Dans leur aveuglement, Mastaï et la Curie ne pouvaient que s'arrêter à ce dernier parti.

Pourtant, la faction cléricale ne se dissimulait pas combien le transfert de la capitale italienne menaçait l'avenir de la domination sacerdotale. Sans doute, tous les hauts fonctionnaires étaient fermement décidés à signer une protestation contre le traité intervenu entre le cabinet de Turin et celui des Tuileries ; mais beaucoup avouaient que jamais le régime pontifical n'avait couru plus grave péril, et que de Florence à Rome il n'y avait qu'un jour.

On suspendit toute décision jusqu'au retour de M. de Mérode. Ce fou sinistre était absent de Rome depuis nu mois.

Son voyage mystérieux en France et en Belgique avait donné lieu aux plus étranges commentaires. Les uns le disaient chargé d'une mission à Paris pour essayer de conjurer l'orage. D'autres prétendaient qu'il était allé dans son pays afin d'exercer des poursuites contre un mandataire infidèle qui avait disparu, emportant les fonds de l'emprunt recueillis par les évêques.

Quoi qu'il en soit, son arrivée impatiemment attendue trancha toutes les incertitudes. Son avis détermina le triomphe du parti de la résistance. Antonelli aurait eu, paraît-il, quelque velléité d'entente avec le gouvernement italien ; mais il dut céder pour se maintenir au pouvoir.

Lé jour même de sa réapparition à Rome, M. de Mérode fit publier dans l'*Osservatore romano* une note en gros caractères, où il affirmait que M. de Sartiges n'avait pu communiquer au Saint-Siège le traité passé entre la France et l'Italie. Le mensonge était trop évident pour tromper personne. La semaine suivante, volte-face complète dans la politique cléricale, la Curie romaine feignit de se résigner et d'attendre tranquillement les événements.

Les naïfs seuls furent pris à cette hypocrisie. Loin de rester les bras croisés, le gouvernement pontifical faisait l'impossible pour susciter de bruyantes protestations dans les chambres italiennes et françaises; il employait toute espèce de manœuvres pour créer des embarras en agitant la faction catholique dans les deux pays.

Se raccrochant à toutes les branches, comme l'homme qui se noie, les prêtres de la Curie allèrent jusqu'à exploiter une lettre écrite au journal français la *Presse* par le député Petrucelli della Gattina. Dans ce document, il est vrai, Rome et le pape étaient fort malmenés ; mais il y était dit que l'Italie n'avait pas besoin de Rome pour capitale, et qu'elle devait laisser cette ville en dehors de ses domaines, de ses lois, comme la République minuscule de Saint-Marin.

Un entretien de Mastaï avec le général de Montebello, relativement à la Convention du 15 septembre, définit exactement les idées qui hantaient alors les hommes du Vatican.

« Le pape, raconte l'auteur des *Chroniques de Rome*, semblait avoir quelques doutes sur l'entière exécution du traité, et sur une demande qu'il a adressée à M. de Montebello, celui-ci a répondu avec la plus grande netteté :

« — Je suis obligé de dire à Votre Sainteté qu'elle doit regarder la Convention comme on ne peut plus sérieuse, et que dans deux ans au maximum, il n'y aura plus un soldat

français à Rome... Deux années sont un terme assez long et Votre Sainteté aura tout le temps nécessaire pour prendre les mesures qu'elle jugera utiles à ses intérêts.

« — Qu'elles mesures puis-je prendre? dit le pape. On me parle de faire une armée; mais cela est impossible. Je n'ai pas d'argent, et vous savez mieux que personne ce que coûtent les soldats.

« — Votre Sainteté, reprit M. de Montebello, pourrait accorder à ses sujets des réformes qui, les mettant aux niveau des autres peuples, les attacheraient à son gouvernement.

« — Des réformes! s'est écrié le pape, mais lesquelles?

« — On a signalé à plusieurs reprises à Votre Sainteté celles qui étaient les plus urgentes, a répondu le général; permettez moi d'ajouter qu'on pourrait commencer par la réforme judiciaire, vivement désirée par vos sujets.

« A ces mots, le pape s'est expliqué avec une clarté qui ne laisse aucun doute sur ses intentions, aucun nuage sur sa conduite à venir. Il a dit très nettement qu'il n'y avait rien à réformer dans son administration, que tout y était organisé de la manière la plus convenable, la plus conforme aux besoins. Il a ajouté en terminant : que, ne pouvant faire une armée et n'ayant pas de réformes à opérer, il attendrait les événements. »

Le Vatican n'accordera rien, ne cédera rien, n'entendra rien, ni aujourd'hui, ni demain, ni jamais ! Voilà l'éternelle réponse de Mastaï, non seulement en Italie, mais partout.

Cette même réponse, il la faisait au Habsbourg intrus au Mexique. Pourtant, de concert avec Bonaparte, il avait encouragé le misérable Maximilien à s'en aller en Amérique égorger une République, à devenir sire et empereur, à faire là-bas une œuvre de brigand, comme son odieuse race en Italie durant des siècles. Tant de piété catholique ne trouva pas cependant grâce devant Pie, le jour où ce monarque importé d'Europe crut indispensable au salut de sa honteuse couronne d'égratigner les privilèges ecclésiastiques.

Pour résister à l'invasion étrangère, l'héroïque président de la République mexicaine, Benito Juarez, avait vendu pour 500 millions de biens ecclésiastiques, malgré les protestations et les excommunications d'un clergé opulent. Les généraux français Forey et Bazaine avaient garanti les acheteurs contre toute revendication, afin d'éviter des troubles incalculables. En montant au trône, Maximilien dut accepter le fait accompli.

Mais le clergé, qui trouve à son gré des accommodements avec le ciel, ne transige jamais quand il s'agit ne fût-ce que d'une part de son superflu; et c'était le cas ici. Il entra aussitôt en lutte avec le nouvel empire, qui s'empressa de solliciter à Rome un concordat pour régler cette épineuse question. Le Vatican expédia au Mexique un jeune nonce, nommé Meglia, très piqué sur sa dignité.

On le reçut en grande pompe. Tous les courtisans du Habsbourg, des corrompus et des traîtres à leur patrie, se portèrent à la rencontre de l'envoyé apostolique ; l'empereur intrus lui offrit collations et dîners, à quoi surtout il excellait. Mais, après avoir largement banqueté, le nonce dressa la crête. Il déclara tout uniment que ses instructions lui interdisaient de rien concéder. Pie, refusant de reconnaître les ventes accomplies, réclamait le rétablissement des églises, des couvents, des biens et de la juridiction ecclésiastique. Aigri par ces prétentions insensées, Maximilien décréta que les bulles romaines n'auraient cours qu'avec l'*exequatur* impérial. Naturellement, Meglia protesta, puis demanda son congé.

Alors le Habsbourg bigot députa à Rome son propre ministre Ramirez, pour essayer de fléchir Mastaï. Celui-ci demeura inexorable. A ce propos, Maximilien écrivit à un de ses confidents (janvier 1865) :

« J'ignore si vous savez que le saint-père, lorsqu'il est de bonne humeur, dit de lui-même qu'il est un *jettatore*. Il est certain que depuis l'arrivée de son envoyé nous n'avons eu que des traverses, et nous nous attendons à en subir encore d'autres non moins pénibles. Il n'est pas facile de dominer le clergé ; tous les vieux abus se donnent la main pour éluder nos dispositions à son égard. Il se déploie là une ténacité sourde et active, de sorte que je n'espère pas que les membres actuels du clergé changent jamais de conduite ni d'idées... Les évêques d'ici abandonneraient de bon gré leur siège, mais non leurs revenus ; leur idéal est de vivre en Europe avec le produit de leur mense épiscopale, tandis que nous luttons ici pour rétablir la position de l'Eglise... Si nous soutenons victorieusement cet assaut, l'avenir de l'empire mexicain s'annonce bien ; autrement, je ne saurais qu'en augurer. »

Après le départ des Français, Maximilien succomba. Jugé selon la loi républicaine, il expia dans les fossés de Queretaro, sous les balles du peloton d'exécution, le crime d'avoir attenté à l'indépendance d'un peuple. Avant de subir son

châtiment trop mérité, il avait accusé Bonaparte et le pape dans des lettres pleines d'amertume, comme s'il eût agi avec inconscience. Il oubliait le massacre de tant de chefs et soldats républicains, lâchement ordonné par lui après le combat, bien que ces hommes défendissent la Constitution de leur pays.

L'ambitieuse Charlotte, femme du Habsbourg, était accourue en Europe se jeter aux genoux de l'histrion impérial des Tuileries et aux pieds de Mastaï. Bonaparte commençait à sombrer dans son opprobre, et ne pouvait rien. Quant à Pie, il refusa de sacrifier une portion des biens de l'Eglise pour le salut de Maximilien. Alors, au palais même du Vatican, éclatèrent les premiers symptômes de folie chez l'orgueilleuse princesse. Elle aussi payait cruellement sa participation à l'aventure infâme, malgré les bénédictions du pape qui l'avaient si bien sanctifiée au début.

A Rome, les prêtres ne négligeaient rien pour sauvegarder leurs intérêts temporels, qui constituaient à leurs yeux la substance même de la religion. Ils travaillaient à Vienne, à Madrid, s'efforçant d'entraîner l'Autriche et l'Espagne à soutenir la royauté pontificale et à occuper dans la « ville sainte » le poste que la France se préparait à laisser vacant. Les émissaires de la papauté agissaient sur tous les points à la fois. Ils semaient des bruits de coups d'Etat à Turin ; ils espéraient que les protestations triompheraient au Parlement italien, et que celui-ci, en rejetant la Convention, brouillerait la France avec l'Italie. Des prélats français recevaient des lettres du Vatican, les invitant à faire remarquer à Bonaparte quel dédain divers hommes d'Etat de la Péninsule professaient pour ce traité dont il attendait monts et merveilles. En somme, malgré les faits, la Curie romaine se flattait, grâce aux embarras multipliés qu'elle suscitait partout, de faire avorter l'exécution de la Convention du 15 septembre.

Mastaï faisait ce raisonnement : « Ou la Convention n'est pas sérieuse, et dans ce cas, je n'ai rien à faire, rien à changer à la marche des choses ; ou elle est sérieuse et s'exécutera, et alors je n'aurai qu'à prendre ma canne et à m'en aller. »

« Ces expressions paraîtront un peu familières, ajoute M. Kauffmann, je les garantis textuelles. »

De son côté, Antonelli disait : « Si lan Covention s'exécute, Pie IX quittera la ville de Rome ; ce ne sera pas la première fois que la papauté aura été errante. »

Cependant la population romaine continuait à suivre avec la même anxiété les débats orageux du Parlement italien sur le transfert de la capitale. Elle recueillait avec une douloureuse émotion les paroles des orateurs qui, à l'instar de Petruccelli, jetaient le dédain, le sarcasme à Rome, la représentant comme inutile à l'Italie. Certes, on ne niait pas la vérité de certaines accusations. Oui, dans cette ville encombrée de quatre cents églises et chapelles, il y avait des Romains de sacristie, des Romains vils esclaves du prêtre et de la superstition; mais est-ce que ces Romains-là formaient la majorité? Or, parce qu'il existe dans un Etat des hommes assez abjects pour vivre des abus du despotisme, est-ce une raison pour condamner le reste de la nation à le subir?

Le 10 décembre, Maximo d'Azeglio écrivait : « Hier, le traité a été voté au Sénat. 47 contre, et à peu près 135 pour; nous étions aux lumières; le plus profond silence régnait dans toutes les tribunes et sur les stalles des sénateurs appelés, un à un, à déposer leurs votes dans l'urne. C'était morne et recueilli comme des funérailles. »

L'acceptation de la Convention par le Parlement italien dissipa enfin les illusions de la Curie romaine. Mais, tout en répétant qu'on ne ferait rien pour conjurer les événements, qu'on était prêt à s'en aller, on n'en cherchait pas moins tous les moyens de se maintenir en dehors de la France. Le Vatican resserrait ses intrigues avec l'envoyé extraordinaire d'Espagne, M. Pacheco, l'ambassadeur d'Autriche, M. de Bach, et le vieux roi de Bavière, alors en villégiature à Rome.

Pour se divertir ou montrer que ses soucis temporels ne nuisaient en rien à l'exercice de son pouvoir spirituel, Mastaï inscrivit encore au calendrier quelques saints de sa façon.

Il commença en septembre par la béatification de Marguerite-Marie Alacoque, la nonne hystérique, citée plus haut, qui avait servi aux jésuites à instituer le Sacré-Cœur. Les fêtes furent célébrées avec une grande splendeur.

« On avait appliqué, dit l'auteur des *Chroniques de Rome,* contre le fronton de la façade de Saint-Pierre un immense tableau de forme ronde et d'une dimension telle qu'il dépassait le fronton au sommet. Ce médaillon colossal représentait tout simplement un cœur brûlé de flammes, lesquelles s'échappaient par le haut comme d'une fournaise... Au-dessous de ce cœur incendié se dressait un autre tableau représentant Marie Alacoque dans sa gloire... Sous le portique et dans l'intérieur du temple, plusieurs autres toiles

reproduisaient divers traits de la vie et les miracles de la bienheureuse. Dans l'abside et sur un des côtés du transept brûlaient un millier de cierges...

« Pour la première fois depuis que je suis à Rome, j'ai vu dans cette solennité la statue de saint Pierre habillée en pape. Vous savez que la statue est assise, et comme on n'avait pu la séparer du siège où elle repose, on avait jeté sur les épaules et attaché à la poitrine du saint une large chape qui recouvrait tout à la fois le corps et le fauteuil. La main droite sortait de l'étoffe et portait à l'un des doigts un anneau à large chaton. La tête noire de saint Pierre était coiffée de la tiare blanche : je n'ose pas rendre l'effet que produisait cette espèce de marmite renversée sur une tête charmante de Marc-Aurèle, à la barbe frisée. Pour ne pas priver les fidèles du bonheur de baiser le pied de saint Pierre sous ses beaux habits, cette statue, si bien vêtue et si bien coiffée, avait les pieds nus. »

Les jésuites tenaient la corde au paradis, cette année-là. Le 20 novembre, Pie béatifia un des leurs, le père Canisius. « Ces fêtes attirèrent tout le monde officiel, dit M. Kauffmann, ce qui n'étonne pas quand on sait quelle puissance les jésuites exercent à Rome. »

Selon sa pieuse coutume, Mastaï ne manqua pas d'assaisonner de quelques rigueurs envers les vivants ces pompeuses solennités consacrées aux morts. Quand il faisait rire le paradis, il éprouvait le besoin de faire pleurer sur terre. « Il y avait ici, raconte l'auteur des *Chroniques de Rome*, une dame née à Rome, appartenant à la haute bourgeoisie, ayant reçu une solide instruction, pleine de distinction et d'honneur, jouissant de l'estime et de la considération générale, et tout occupée de l'éducation de ses enfants, deux jeunes filles, dont l'une a seize ans, et un jeune garçon.

« Le mari de cette dame, M. Mastricola, exilé de Rome depuis quatre ans, est entré dans la carrière administrative sous le gouvernement italien, et il est aujourd'hui sous-préfet de Rieti, sur la frontière des Etats romains,

« Si la situation politique ne permet pas au mari de venir à Rome, rien ne devrait empêcher la mère et les enfants d'aller à Rieti passer quelques mois auprès du chef de la famille, qui consent à vivre dans l'isolement afin que ses enfants reçoivent à Rome une instruction dont les éléments leur manqueraient dans la petite ville dont il est le premier magistrat...

« Mme Mastricola a demandé un passe-port pour se rendre

à Rieti... La police ne l'a pas refusé; elle a fait mieux : elle a signifié à Mme Mastricola que la prise d'un passe-port était pour elle et ses enfants un arrêt d'exil perpétuel... Toutes les observations ont été inutiles... Les quatre exilés ont quitté Rome. »

Tandis que le pape expulsait de son territoire les honnêtes gens, il y choyait plus que jamais les brigands. Non seulement les malfaiteurs embrigadés pour soutenir le trône et l'autel jouissaient d'une complète sécurité en pays pontifical, mais on leur accordait maintenant licence d'assassiner les soldats français isolés. Le 11 octobre 1864, deux gendarmes français furent tués sur les terres de l'Eglise, entre Castro et Ceprano. « Les brigands se précipitèrent sur leurs cadavres et les mutilèrent; ils y mirent un tel acharnement que la tête du brigadier, écrasée à coups de crosse de fusil, fut aplatie comme une planche. » (*Chroniques de Rome.*) Le gouvernement ecclésiastique se refusait obstinément à changer les autorités municipales ou faibles, ou lâches, ou complices.

D'ailleurs, le brigandage avait ses coudées franches jusque dans Rome; il s'exerçait il est vrai sans fusils, sans revolvers, sans fatigue, sans risque de luttes, — uniquement par la menace et la crainte. Des personnes riches, propriétaires ou fermiers connus sous le nom de *marchands de campagne*, recevaient des lettres les invitant à déposer d'assez fortes sommes en des endroits désignés, à peine, s'ils résistaient, d'incendie, de destruction de troupeaux et même de mort. « Une lettre de ce genre, raconte Kauffmann, arriva à M. Senni, marchand de campagne récemment nommé comte, qui, n'étant pas d'humeur à se laisser exploiter, porta la lettre à la police. Le bandit lui demandait cinq cents écus. On fit poinçonner par un orfèvre cinquante écus que M. Senni fit déposer à l'endroit indiqué, et l'on se mit en surveillance afin de saisir l'audacieux bandit. Ce ne fut pas sans un profond étonnement que l'on reconnut le voleur au moment où il s'emparait de l'argent. Il fut suivi, et comme il revenait à la ville par la porte Angelica, on l'invita à entrer au poste.

« — Mais que me voulez-vous donc? Vous me connaissez bien, dit-il aux carabiniers.

« — Oui, très bien; nous vous attendions, répliqua l'un d'eux.

« Cet homme fut fouillé; on trouva sur lui l'argent poinçonné, et dans sa demeure, qui fut visitée, cinq cents écus.

« Le bandit n'est autre que l'*aiuto del boia,* le valet du bourreau de Rome. »

CHAPITRE VI

LE SYLLABUS

Dès le mois d'octobre 1864, Pie était décidé à « faire une des siennes ». De concert avec quelques évêques étrangers, et particulièrement avec des prélats français, il méditait de mettre d'un coup en batterie tous les canons de l'Eglise pour foudroyer en bloc la civilisation moderne. L'exécution faite, il ne restait debout dans l'ordre intellectuel, moral, scientifique et politique, que la raison épileptique de Mastaï, le mauvais écolier de Volterra, l'homme doué d'une ignorance si crasse qu'il était incapable de parler convenablement même sa langue maternelle.

L'artillerie en question aurait d'abord tout naturellement le caractère d'une protestation contre la Convention du 15 septembre, mais elle viserait en même temps les manifestations de l'esprit humain sous toutes ses formes et classerait le progrès parmi les œuvres détestables de Satan. Donc, le 8 décembre, Pie mit en batterie, par l'encyclique datée de ce jour, les engins au moyen desquels il comptait pulvériser la Révolution et jusqu'au libéralisme dit catholique.

Dans la séance du Sénat, 11 mars 1865, M. Rouland, ancien ministre de l'instruction publique et des cultes, raconta comment cette fameuse pièce avait été préparée.

« En 1862, dit-il, on eut l'idée de réunir les prélats à Rome pour la canonisation des martyrs japonais ; un jour, une convocation fut adressée aux évêques de France par la cour de Rome, à l'insu de l'ambassadeur de France et du gouvernement de l'empereur. Il y a là quelque chose que je qualifierais sévèrement, s'il ne s'agissait pas du saint-père. Il en fut écrit au cardinal Antonelli, qui manifesta beaucoup d'étonnement ; il répondit qu'il avait jugé inutile de faire aucune communication au gouvernement français, parce qu'il s'agissait d'une solennité purement religieuse. Les prélats se réunirent à Rome ; il n'est pas douteux qu'on ne s'y

soit occupé de questions bien plus importantes qu'on ne l'avait annoncé ; le cardinal Antonelli savait qu'il en devait être ainsi, et sa réponse n'était donc pas l'exacte vérité. Il est certain que dans cette réunion on a préparé l'*Encyclique* et le *Syllabus*. J'ai lu quelque part que le *Syllabus* n'était nullement un acte de mauvaise humeur, un trait d'hostilité dirigé contre la Convention du 15 septembre. Eh bien ! je suis convaincu du contraire; il est né du déplaisir et de l'inquiétude causés à Rome par la Convention ; il a été jeté comme un moyen de discorde, pour tâcher de voir s'il n'y avait point encore certaine matière inflammable d'où pourrait sortir un de ces mouvements assez fréquents dans les siècles passés.

« En voici la preuve : il y a déjà trois ans que j'ai le *Syllabus*. Il a été préparé par feu Mgr Gerbet et par deux autres évêques, puis il a été porté à Rome. Dans quel but? D'abord dans le but de réagir contre notre civilisation moderne et ce qu'on appelle nos erreurs, puis dans celui de faire condamner nos libéraux catholiques. Le gouvernement français entendit dire alors qu'on pourrait bien publier une lettre encyclique analogue à celle du pape Grégoire XVI, et il sut qu'on remettait à tous les évêques qui allaient à Rome un exemplaire du *Syllabus*. Devant les observations conciliantes du gouvernement français, le *Syllabus* et l'*Encyclique* ne parurent pas. Au lendemain de la Convention du 15 septembre, les voilà qui reparaissent tout à coup comme une menace. Ce sont donc des armes qu'on a cru bon d'employer contre des actes du gouvernement français qui avaient excité à Rome du mécontentement. Le parti ultramontain n'a jamais perdu de vue le double but qu'il poursuit : établir la supériorité universelle du pape, et pour cela détruire toutes les franchises et coutumes de l'Eglise de France; écarter les formalités, les garanties pour y substituer la domination absolue du pape. Pour moi, l'encyclique de Pie IX tend au but hautement avoué par Grégoire XVI : barrer le chemin à la civilisation moderne, sous quelque forme qu'elle se présente. »

La dernière phrase du sénateur Rouland définit avec précision le caractère du document papal : « Barrer le chemin à la civilisation moderne, sous quelque forme qu'elle se présente. » Pour être franc jusqu'au bout, il aurait fallu ajouter que la Curie romaine essayait d'éteindre toute lumière afin de dérober aux regards la scélératesse de la tyrannie pontificale.

Avec M. Gerbet, un autre théologien partage la triste gloire d'avoir rédigé le *Syllabus;* c'était un jésuite, le P. Perrone. Dès l'année 1863, à la suite des congrès catholiques de Malines et de Munich, Mastaï avait frappé d'un blâme formel et absolu l'audace de ces catholiques dits *libéraux,* qui, *dupes de malheureuses illusions,* osent vouloir pour la science une *liberté trompeuse et peu sincère.* L'année précédente, il avait chargé le P. Perrone de signaler dans la doctrine du libéralisme catholique les propositions condamnables. Ce *Syllabus* du jésuite avait été communiqué alors aux évêques, dont quelques-uns, notamment Dupanloup et d'Andrea, l'avaient fortement blâmé.

Sous prétexte de condamner les principales erreurs de notre siècle, l'Encyclique du 8 décembre et le Syllabus qui l'accompagne anathématisent et proscrivent, au nom de la foi catholique, toutes les libertés modernes sans exception, ainsi que les principes politiques qui leur servent de base : — liberté de conscience, liberté des cultes, liberté de la presse, liberté de l'enseignement, liberté d'association, suffrage universel et souveraineté du peuple. Par ces deux pièces insensées, le pape réprouve le mariage civil; réclame pour les prêtres, moines, nonnes et leurs biens, des tribunaux ecclésiastiques; l'application de peines temporelles aux transgresseurs des préceptes de la religion catholique, laquelle doit être protégée à l'exclusion de toutes autres. En un mot, Encyclique et Syllabus affichent cette prétention monstrueuse, éhontée, d'imposer à tous les peuples, comme régime idéal, inspiré de Dieu, l'infâme tyrannie pontificale avec son cortège de hideuses corruptions, de mensonge, de brigandage. Jamais encore la théocratie n'avait eu l'audace de formuler avec cette netteté l'idée odieuse qui fait son fondement. Le dernier paragraphe du Syllabus la résumait tout entière en ces termes :

« *Anathème à qui dira que le pontife romain doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.* »

Après avoir blâmé la première pensée de cet acte insensé, on vit des évêques tels que Dupanloup, s'efforcer misérablement et lâchement de torturer le texte de l'Encyclique pour en atténuer l'odieux et soustraire à l'anathème le prétendu libéralisme catholique (*La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre 1865*). Mais il se rencontra des catholiques plus honnêtes et moins serviles pour répondre : « Avec la meilleure volonté du monde, on ne peut pas ne pas y voir

(dans l'Encyclique et le Syllabus) une opposition à la liberté, entendue comme un principe et comme un droit. » (*L'Encyclique du 8 décembre et la liberté, adresse aux évêques par un catholique libéral.*)

En effet, le langage de Pie IX ne comporte ni subtilités ni ombre d'équivoque; il maudit sans restriction, sans exception, tout ce qui depuis plusieurs siècles, et notamment depuis 1789, fait la vie des peuples, améliore leur situation morale et matérielle, élève leur esprit vers une conception plus haute de la justice, les achemine par la science vers la lumière. C'est la charte de l'ignorance, des temps de barbarie, opposée à la proclamation des Droits de l'homme.

Les Romains accueillirent l'Encyclique avec la plus complète indifférence; privés de toutes les libertés, peu leur importait que la papauté voulût ou non transiger avec l'esprit moderne; ne possédant aucune franchise dans l'ordre civil ou politique, ils n'avaient rien à perdre. Toutefois, la partie éclairée de la population battit des mains à l'apparition de cette œuvre de démence: par là, Mastaï dissipait sans retour les illusions de ceux qui croyaient encore possible la réconciliation de ce sinistre épileptique avec la raison et le sens commun. Et Maximo d'Azeglio écrivit :

« Il y a des gens atteints de la monomanie du suicide; leurs amis ont beau les surveiller, ils trouvent toujours le bon moment de se jeter par la fenêtre... L'occasion me semble opportune pour en finir avec la souveraineté réelle (du pape), cette innovation du XVIe siècle. Jamais nécessité n'a été mieux démontrée... Que le pape publie son opinion sur plusieurs points des sciences politiques, nul ne peut y trouver à redire; mais s'il prétend trancher ces questions de par une infaillibilité surnaturelle, il force à lui répondre qu'il est aussi peu compétent aujourd'hui qu'il l'était en astronomie au temps de Galilée. »

Mais l'Encyclique et le Syllabus mirent en rut les cléricaux: ils triomphèrent avec un fracas diabolique. Les mêmes évêques qui avaient tant approuvé l'allocution de 1862, manifestèrent une joie délirante à cet acte nouveau de Pie, dont ils exaltaient la vigoureuse attitude; à leur avis, c'était décidément un grand pape. La haute aristocratie romaine joignit ses applaudissements à ceux de la cour pontificale; ces inutiles et ces émasculés félicitèrent bêtement leur souverain, comme s'il venait de remporter une victoire signalée sur ses ennemis.

Malgré son ineptie, le gouvernement de Bonaparte avait

compris que l'Encyclique était une réponse à la Convention du 15 septembre. (*Dépêches* de Drouyn de Lhuis, 27 décembre 1864 et 7 janvier 1865). Mais ayant l'habitude de saisir aux cheveux l'occasion de faire une sottise, il s'empressa, en vertu du 1er article organique, d'interdire aux évêques la publication du manifeste de Pie IX, sauf la partie relative au jubilé. A quoi bon, puisque déjà la presse, en France comme en Europe, avait enregistré le document? Pareille mesure n'allait servir qu'à lui donner infiniment plus d'éclat. D'abord, il en résulta une protestation universelle des prélats contre l'application des articles organiques du Concordat. Puis les coqs les plus hardis dressèrent la tête. Pierre de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et Césaire Mathieu, cardinal-archevêque de Besançon, publièrent, au mépris des instructions ministérielles, le texte complet de l'Encyclique (8 janvier 1865). On leur infligea cette pénalité usuelle et dérisoire : déclaration d'abus par le Conseil d'Etat, ce dont ils se gaussèrent fort dans l'intimité, et avec raison ; on ne frappe bien les prêtres récalcitrants que dans leurs œuvres vives : la caisse et leurs privilèges. Mais le misérable Bonaparte ne pouvait que ménager les complices rouges ou violets de son crime de Décembre ; d'ailleurs, sa bigote Espagnole était là pour parer les coups. Aucune loi ne fut invoquée contre les autres prélats rebelles. Jusqu'au nonce apostolique à Paris, Flavio Chigi, qui voulut mettre sa note dans ce concert enragé. Négligeant un instant la surveillance de ses cuisines, il félicita, par lettres publiques, les évêques de Moulins et de Besançon de leur opposition au gouvernement. Celui-ci se contenta de se plaindre à Rome de cette inconvenance.

Qu'on lise les adhésions tapageuses et insolentes de l'épiscopat français à l'acte de Pie IX, dans le recueil complet publié sous ce titre : *L'Encyclique et les évêques de France;* elles donneront une idée du progrès immense accompli par les doctrines ultramontaines dans le clergé français depuis 1848; on comprendra de quoi l'Eglise catholique serait capable si, comme le disait l'évêque d'Evreux, *elle était suffisamment dotée et suffisamment libre.* Sans doute, l'étourdissant Dupanloup, dans sa brochure *La Convention et l'Encyclique,* risquait cette observation : « La censure d'un pape n'a pas des conséquences matérielles bien rigoureuses. » Il n'était pas moins évident pour tous les esprits sensés que l'Eglise de Mastaï ne répudiait rien, ni les atrocités ni les infamies de son passé; si ses foudres éclataient dans le vide, ce n'était

pas manque de bonne volonté, mais défaut de puissance; heureusement il ne dépendait plus de son chef de mettre les nations catholiques à feu et à sang.

Pendant qu'en France le pétulant Dupanloup suait et peinait pour discerner une lueur de raison dans les élucubrations de Mastaï, le cardinal-vicaire Patrizzi, faisant fonction d'évêque de Rome, disait le 23 février 1865 dans un mandement à l'occasion du jubilé : « Tel est le but de l'Encyclique que la sainteté de Notre-Seigneur a adressée récemment aux évêques, et dans laquelle, rappelant les principales erreurs déjà condamnées par lui dans plusieurs actes de son pontificat, il en signale d'autres très pernicieuses enseignées par des maîtres d'iniquité, et dont nous croyons devoir indiquer ici quelques-unes : une partie de ces erreurs tend à enlever à la religion toute influence salutaire dans la société humaine; d'autres proclament la funeste liberté de conscience et des cultes comme un droit de tout homme qui peut être sanctionné par la loi, ainsi que le prétendu droit inhérent à chacun de répandre par la presse ou par toute autre voie les idées les plus étranges et les plus erronées : faux principes d'où l'on arrive à vouloir ériger en loi suprême la volonté du peuple. » (Armand Lévy, *La Cour de Rome,* etc.)

D'aucuns se sont demandé comment les cardinaux français, siégeant au Sénat, réussissaient à concilier leur acceptation de l'Encyclique avec leur serment à une Constitution qui déclarait loi suprême cette souveraineté du peuple si hautement condamnée et anathématisée par l'Encyclique. La chose s'explique aisément. Mastaï n'avait-il pas sanctifié le parjure, par son exemple d'abord, et ensuite par les chaleureuses bénédictions dont il comblait Bonaparte lorsque celui-ci foulait aux pieds, dans la boue sanglante de Décembre, les serments les plus solennels? D'ailleurs, il y avait la restriction mentale, cette heureuse invention des jésuites qui donne aux consciences épiscopales une si merveilleuse élasticité.

En attendant que l'univers voulût bien accepter ce pouvoir qu'il désirait si ardemment étendre à tous les peuples, Mastaï s'appliquait à le faire de plus en plus enviable par la façon dont il l'exerçait sur sa *motte de terre.* Ses policiers redoublaient de zèle et multipliaient les persécutions. Pour empêcher toute démonstration libérale, la cour romaine adoptait les mesures les plus sévères; elle interdisait toute réunion tant soit peu suspecte, même les réunions mortuaires; aux funérailles de l'orfèvre Castellani, elle alla jus-

qu'à défendre aux enfants d'accompagner leur père à sa tombe ; à la salle Alibert, on suspendit une fête privée entre amis, parce que sur les billets d'invitation se trouvait tracé le terrible mot : *Comitato!* La censure théâtrale prohiba la représentation des *Deux Foscari,* à cause de ce vers réputé subversif :

« Cedi, cedi, rinunzia al poter! »
(Cède, cède, renonce au pouvoir!)

On craignait que les spectateurs n'appliquassent à Pie ces paroles.

Antonelli se divertissait à de mesquines vengeances personnelles. Afin de châtier le cardinal d'Andrea, fugitif, il ordonna de supprimer son traitement. D'autre part, il fit saisir à Rome le journal français *Les Débats*, qui avait, dans ses colonnes, publié la biographie du secrétaire d'Etat.

Et Pie ne se lassait pas de « faire des siennes », — bouffon quand il n'était pas atroce. Il publiait une bulle *in annulo piscatoris,* afin de résoudre une question capitale surgie entre son maître de cérémonies et monsignor de Witten : celui-ci était accusé d'avoir omis une génuflexion dans l'accomplissement d'un rite pontifical!

Mais le souci de ces vétilles sacrées n'interrompait nullement le cours des rigueurs. Un Romain, Andrea Caterini, avait été assailli et dépouillé par des larrons, au cœur même de la ville. Ceci, c'était normal. Mais ce qui ne l'était pas, c'est que la victime osa se plaindre que le gouvernement ne sût point protéger la sécurité publique. Pour ce crime, Caterini fut arrêté et emprisonné avec les voleurs qui l'avaient dévalisé.

Sur l'ordre de l'évêque de Nepi, les gendarmes arrachent à sa mère une petite fille coupable d'être née hors mariage et l'enferment dans un hospice. Pour se rapprocher de son enfant, la pauvre mère se fait servante dans la pieuse maison : on lui refuse de voir sa fille.

L'académie *dei Quiriti* était en séance. Un membre lit un sonnet où il célèbre Camille chassant les Gaulois du Capitole. Pour cette innocente allusion au départ des Français, on l'emprisonne, et l'académie est dissoute. Un Anglais, lord Spiers, ayant paru dans une course publique avec une bannière aux trois couleurs italiennes, reçut l'ordre de quitter Rome dans les vingt-quatre heures; il fallut la protestation énergique du consul anglais pour que Matteucci, le gouver-

neur de la ville, révoquât l'arrêt. Moins heureux, l'Italien Brandolini fut immédiatement expulsé pour avoir couru avec un des chevaux du prince Humbert.

Au mois de mars de cette année 1865, Mastaï coupa ces œuvres saintes par une autre non moins édifiante pour le monde catholique; il décréta la canonisation du bienheureux Pierre Arbues, dit le maître d'Epila, le plus sanguinaire des inquisiteurs espagnols. Un tel acte était bien propre à aiguillonner les brigands enrôlés au service du trône et de l'autel, dans l'Etat pontifical. En même temps, le P. Curci prêchait dans l'église du Gesù, à Rome, que les trois vertus théologales, Foi, Espérance, Charité, étaient accouchées d'une quatrième, qu'il baptisa *la haine contre les libéraux.* Enfin le gouvernement ecclésiastique interdit l'usage du chemin de fer de Rome à Civita-Castellana, et ce, pour éviter aux sujets du saint-père de se souiller au contact des excommuniés du royaume d'Italie.

Un nommé Ferri, sur le point de mourir, sollicita ardemment la faveur de voir son fils exilé de Rome pour cause politique. Des personnes influentes présentèrent sa requête à Mastaï. Le fils lui-même, d'Isoletta, sur la frontière pontificale, écrivit à Pie les lettres les plus touchantes; si on lui accordait d'aller fermer les yeux à son vieux père, il offrait de se rendre chez lui gardé à vue par les gendarmes. « Le pape de la colombe » fut inexorable, et le pauvre Ferri mourut en maudissant le tyran sans entrailles qui lui refusait cette suprême consolation.

L'activité de la propagande sanfédiste ne se ralentissait pas; au contraire. Les chefs affiliaient jusqu'aux adolescents imberbes, auxquels ils faisaient jurer de donner leur sang et leur vie pour la défense du Saint-Siège. Les ressources du trésor pontifical baissant considérablement, on recourut aux dépôts du mont-de-piété.

Il y eut alors dans le monde ecclésiastique de Rome divers incidents, les uns burlesques, les autres ignobles.

Dans une foule d'églises ou chapelles, il existait de riches fondations assignant généralement de belles sommes pour messes au profit de l'âme des donateurs. Cardinaux et prélats se faisaient assigner le revenu de ces fondations, à charge d'acquitter les obligations imposées. Mais ne pouvant dire plusieurs messes par jour, ils confiaient la besogne à cette quantité d'abbés oisifs qui grouillaient dans la capitale de la catholicité. Seulement, là où les Eminences et les monsignori touchaient vingt, trente, quarante ou cinquante francs

par messe, ils se contentaient de payer pour salaire à leur remplaçant deux, trois, quatre francs, au maximum. On appelait ces substituts prêtres *di vettura*, une expression qu'on ne peut rendre qu'imparfaitement en français par le mot *hommes de peine*, car les Romains désignaient également les prostituées par l'expression *di vettura*. Or, à l'époque où nous en sommes, ces pauvres diables de prêtres *di vettura*, n'ayant d'autre ressource que cette maigre rétribution, se mirent en grève, tout bonnement. Pour faire cesser ce chômage étrange, Mastaï dut ajouter quelques baïoques (quelques centimes) aux honoraires quotidiens de ces abbés.

Vers le même temps, on dut arrêter d'autres prêtres prévenus de divers délits. Celui-ci s'était fait recéleur pour le compte des larrons; celui-là fabriquait de la fausse monnaie; tel, employé à la secrétairerie d'Etat, préparait et répandait des photographies obscènes; un autre, enfin, proxénète fieffé, avait converti la maison contiguë à l'église dont il était sacristain en un véritable lupanar, à l'usage exclusif des ecclésiastiques. Dénoncé et emprisonné, il menaça, si on ne le relâchait, de dévoiler toutes les turpitudes de ses clients noirs, violets et rouges. Ceux-ci, effrayés, firent si bien que le procès fut enterré, et le proxénète consacré retourna à sa sacristie. (Italo Fiorentino, *Vita di Pio IX.*)

« Ce n'est pas par goût pour ces actes immondes, ajoute le même auteur, que nous avons mis le pied dans cette fange, mais pour compléter l'idée que doit se faire le lecteur des conditions de Rome à cette époque... Nous pourrions multiplier à l'infini les faits semblables; mais ce que nous avons dit suffira, croyons-nous, pour esquisser le tableau. Gouvernement tout à la fois inepte et présomptueux; corruption dans les prêtres, oppression dans le peuple, négation de toute idée de civilisation, ruine matérielle et morale, tel était l'état de Rome. »

En France, au Corps législatif, un homme protestait contre l'unité de l'Italie et déclarait ne voir dans l'Encyclique qu'une querelle de mots. Il voulait qu'on s'opposât à la reconstitution définitive de la Péninsule. Cet homme était Thiers, le Mirabeau-mouche qui avait trahi la Révolution en 1830, mitraillé le peuple rue Transnonain, à Paris, et faubourg de Vaise, à Lyon, l'un des fauteurs les plus ardents de la misérable conspiration royaliste de la rue de Poitiers qui avait abouti à l'empire. Au triste et malfaisant personnage qui, bientôt devait être mille fois encore plus funeste à son pays,

M. Peyrat, aujourd'hui sénateur, répondit dans son journal l'*Avenir national* (avril 1865) :

« Le discours de M. Thiers est faux en histoire, faux en politique, faux en religion, faux en philosophie... Si quelque malheureux député sans nom, sans antécédents, eût osé débiter de telles erreurs historiques, de tels anachronismes, et surtout de telles pauvretés prétendues religieuses et philosophiques, la Chambre ne l'aurait pas écouté dix minutes. »

Cependant, le gouvernement italien poursuivait la restauration matérielle et morale du nouveau royaume. Plus intelligent que Bonaparte, il sentit que l'Encyclique n'était qu'une folie de plus, la Curie romaine étant hors d'état de donner à cette déclaration dogmatique une valeur pratique. Aussi, tout en réservant les droits de l'Etat, il laissa dédaigneusement les évêques publier le document pontifical. Du reste, le Parlement italien, installé à Florence, la nouvelle capitale, se disposait à faire au Syllabus la seule réponse qu'il méritait, en votant l'établissement du mariage civil, la suppression des couvents et la sécularisation des biens ecclésiastiques.

Le Vatican avait d'abord refusé de reconnaître officiellement la Convention du 15 septembre. Il ne s'était occupé ni d'organiser une armée pontificale pour l'époque où les soldats de Bonaparte évacueraient l'Etat romain, ni du règlement de la dette avec l'Italie, conformément aux stipulations du traité. Pourtant, le gouvernement ecclésiastique finit par modifier son attitude sur ces deux points. Il commença par ordonner un enrôlement de 3,000 hommes ; mais, malgré l'activité déployée par ses agents, l'opération échoua à peu peu complètement. En 1865, les troupes papalines n'excédaient guère les 8,000 mercenaires, aventuriers ou brigands racolés précédemment. Quant à la dette, l'Italie, par la Convention, s'était engagée seulement à payer les intérêts. Le pape demanda le remboursement du capital, qui s'élevait à 300 millions environ, sachant parfaitement qu'il se heurterait à un refus ; mais il espérait retenir les Français à Rome tant que la question resterait pendante. *(Annuaire des Deux-Mondes*, 1864-1865.)

Aussi la stupéfaction des prêtres fut-elle extraordinaire lorsqu'ils apprirent l'envoi à Civita-Vecchia des frégates *le Gomer* et *le Labrador*, pour ramener en France les premiers régiments. Par là, l'occupation se restreignait aux provinces de Rome, de Viterbe et de Civita-Vecchia. C'était le coup de grâce pour M. de Mérode, qui avait si hardiment

affirmé que jamais le gouvernement de Bonaparte n'oserait abandonner les Etats de l'Eglise.

D'ailleurs, depuis la Convention du 15 septembre, le crédit du ministre des armes avait singulièrement baissé. On ne cherchait plus qu'un prétexte pour l'éconduire honorablement. Par ses hauteurs, ses emportements, ses folles dépenses, il s'était fait de tous ses collègues autant d'ennemis. Il y avait longtemps qu'Antonelli avait résolu sa perte. Bientôt les griefs abondèrent. Un jour, on constata un déficit dans sa caisse. Ensuite, ce fut une lettre imprudente, qui révélait clairement au public la connivence du gouvernement pontifical avec les coupe-jarrets napolitains. Mérode, en effet, avait écrit au délégat de Frosinone pour l'inviter à ne point traiter hostilement les troupes de brigands royaux disséminés sur la frontière, sous le commandement du scélérat Fuoco. Mastaï fut très blessé d'avoir été ainsi démasqué.

Sous prétexte de maladie, le ministre des armes reçut un congé de trois mois, qui devait être illimité. Cependant, il resta camérier secret du pape et ne désespéra pas de reconquérir son ancienne influence. Plusieurs ministres le suivirent dans sa disgrâce; monsignor Pila fut remplacé à l'intérieur par monsignor de Witten, un Ferrarais d'origine étrangère; Matteucci céda la police à Randi, délégat à Civita-Vecchia. Antonelli, délivré de son rival, prit momentanément l'intérim du ministère des armes, pour le confier bientôt à Kanzler, un aventurier badois déguisé en général, médiocre autant qu'on peut l'être, et dont l'exploit le plus notable était un ordre du jour très injurieux pour Bonaparte, publié quelque temps auparavant. Mais c'était là, aux yeux de la gent ecclésiastique, un titre qui dispensait de tous les autres.

Afin de berner la diplomatie européenne, il fut convenu que le nouveau ministre feindrait une grande activité dans la répression du brigandage. Les malfaiteurs, soldés à Rome et traqués dans les provinces napolitaines par l'armée italienne, refluaient en ce moment sur les frontières des Etats de l'Eglise, où ils se donnaient libre carrière. Or, voici comment s'y prit le Badois Kanzler. Sous son inspiration, le 8 novembre 1865, le commandant des gendarmes pontificaux de Veroli publia un ordre du jour avec ce programme : poursuite et destruction des *vrais brigands*, c'est-à-dire de ceux qui n'appartenaient point aux bandes dites *royales;* un franc par jour à quiconque aiderait les gendarmes; pour caution du paiement, l'*honorabilité* du chef de bandits

Fuoco! C'était absolument canaille, mais parfaitement ecclésiastique. Les malandrins pouvaient continuer, comme par le passé, à piller, voler, assassiner sous la protection du saint-père.

Le beau zèle affiché par Kanzler, au lieu de rassurer les provinces encore soumises à la tyrannie du pape, ne servit qu'à les épouvanter davantage. A la nouvelle que les Français évacuaient les provinces de Velletri et de Frosinone, des délégués de ces contrées accoururent à Rome; ils supplièrent qu'on ne leur envoyât pas de troupes pontificales, car ils redoutaient les soldats de la sainte Eglise bien plus encore que les brigands. Naturellement, on ne tint aucun compte de leur requête, et ces malheureuses populations eurent à se défendre à la fois contre les troupes du pape et contre les bandes royales. (*Annuaire des Deux-Mondes*, 1864-1865.)

A l'égard de l'Italie, le gouvernement de Bonaparte rivalisait, en fait de coquinerie, avec la cour romaine. Au mépris du principe de non-intervention inscrit dans la Convention du 15 septembre, il autorisait, en juin 1865, la formation à Antibes d'une légion composée d'anciens soldats français libérés et même de jeunes soldats faisant encore partie du contingent. Ceux-ci, moyennant un engagement de quatre ans au service du pape, étaient déclarés quittes de toute obligation militaire envers leur pays.

En ce moment, l'Italie était impuissante à résoudre les questions financières à l'égard du pape; mais elle négociait son alliance avec la Prusse, en vue de l'affranchissement de Venise. Elle dut se borner à de vaines protestations contre cette impudente violation du traité. En revanche, elle passa outre aux admonestations du cabinet des Tuileries, qui voulait l'empêcher de faire cause commune avec Berlin contre le Habsbourg. Bonaparte menaça sans plus de succès, quand déjà les armées étaient en présence.

Le 26 juin 1866, la formidable bataille de Sadowa mit l'Autriche, vaincue, à la discrétion de la Prusse. Le 1er octobre, la cession de Venise à l'Italie était consommée. Il ne restait plus que Rome pour achever l'unité nationale.

Heureusement, l'époque approchait où, aux termes de la convention, devait prendre fin l'occupation étrangère. L'évacuation s'accomplit le 11 décembre 1866, dix-sept ans et quatre mois après l'assassinat de la République romaine par Oudinot. La jactance des prêtres avait diminué. Le départ des troupes françaises les plaçait en face de l'inconnu, et la peur les gagnait. Mastaï traduisit ses craintes dans les adieux

pleins d'émotion qu'il adressa au général de Montebello. «Il ne faut pas se faire illusion, dit-il; de profondes inquiétudes se manifestent, et j'en crains les conséquences. La Révolution viendra bien vite jusqu'aux portes de Rome. »

Le 14 décembre, le *Comité national romain* publia une proclamation invitant le peuple à attendre l'occasion favorable. C'était l'éternel refrain des modérés. Si Garibaldi eût écouté ce langage insipide, en 1860, le roi de Piémont, vraisemblablement, n'eût jamais coiffé la couronne d'Italie. Mais les patriotes refusèrent d'accepter cette politique de temporisation sans fin, à laquelle semblait s'arrêter, comme toujours, le gouvernement de Victor-Emmanuel. Ce prince, en effet, adressait, le 15 décembre, au Parlement, ces paroles qui s'accordaient mal avec les aspirations de l'Italie : « Le gouvernement français a retiré ses troupes de Rome; de son côté, le gouvernement italien respectera le territoire pontifical. »

Dès le 1er janvier 1867, l'émigration romaine, réunie à Bologne, répondit au discours royal par cette adresse aux habitants des provinces pontificales :

« 1° Nous demandons en votre nom et au nom de 10,000 émigrés romains que le régime politique de Rome et des provinces qui lui restent actuellement unies, cesse d'être le pire gouvernement de l'Europe; 2° nous demandons qu'on licencie les étrangers que Rome entretient à sa solde; 3° nous demandons de pouvoir retourner en sûreté au sein de nos familles, sans nous exposer au danger d'être emprisonnés pour le seul crime d'aimer Rome et l'Italie.

« Pour votre honneur, il eût été désirable qu'immédiatement après le départ des troupes françaises, vous ayez secoué le joug qui vous dégrade et vous opprime. Cependant, pour ne pas donner prétexte à ceux qui vous accuseraient volontiers de vouloir mettre obstacle aux tentatives de conciliation que le gouvernement fait auprès de nos ennemis, vous êtes excusables d'avoir docilement prêté l'oreille au *Comité endormeur*, et d'ajourner les déterminations viriles à l'heure où l'inutilité de ces tentatives deviendra évidente pour tous, comme elle l'est pour nous.

« La liberté ne s'obtient qu'au prix du sang. Au moment opportun, vous saurez vous montrer convaincus de cette vérité. Alors nous promettons d'accourir à votre secours et de sacrifier nos vies, s'il le faut, pour la patrie... »

L'adresse concluait en demandant que le peuple romain fût appelé à un plébiscite pour prononcer l'union politique

de Rome avec l'Italie, l'abolition du pouvoir temporel et régler l'indépendance religieuse du pontife.

En même temps, l'*Union libérale italienne*, de Florence, faisait un appel chaleureux aux Romains, déclarant mettre au service de l'insurrection tous les moyens de propagande dont elle pouvait disposer.

CHAPITRE VII

MENTANA

Rome tressaillit à la voix des patriotes italiens. Un *centre d'insurrection* ou *Comité central* se constitua sous l'inspiration de Mazzini, composé d'éléments plus vigoureux que le *Comité national*, dirigé par La Farina. Immédiatement, ce nouveau Comité se mit en rapport avec Garibaldi. Le 1er avril 1867, il signala son existence par la proclamation suivante :

« Les conditions imposées à Rome depuis sept ans sont telles, qu'il serait difficile d'en trouver d'analogues dans tout le cours de l'histoire. Pendant que toute l'Italie s'insurgeait, renversant les trônes des rois qui l'opprimaient, à Rome on s'efforçait de persuader aux Romains de respecter la tyrannie du pire de tous les rois : le roi-pape. Un général romain, capitaine du peuple, recevait à Caprera le grand-cordon de l'Annonciade pour avoir délivré les provinces méridionales, et une balle de carabine à Aspromonte pour avoir tenté de délivrer Rome des prêtres.

« Au 15 décembre, le dernier soldat de la France quittait la terre italienne. Pourquoi n'avons-nous pas alors prouvé au monde que la force seule pouvait nous retenir sous la domination sacerdotale, séparés du reste de l'Italie?... Nous n'avons pas compris que la solution de la question romaine dépendait entièrement, uniquement de nous, de nos propres forces... S'insurger sans la conviction du succès, serait une faute; retarder l'insurrection quand elle peut réussir, serait un crime...

« Romains! en 1849, le général investi des pleins pouvoirs du gouvernement que vous aviez choisi, sortait de Rome avec une partie de son armée. Il n'a pas rendu ses armes, il n'a pas capitulé; mais il a gardé jalousement son mandat, il l'a rempli fidèlement en combattant partout pour l'Italie et pour nous.

« Ce général vit encore; il souffre de nos douleurs, il frémit

de nos lâchetés, il est encore prêt à combattre et à mourir pour nous; il s'appelle Giuseppe Garibaldi! Il a notre programme, et nous pouvons compter sur sa coopération.

« Beaucoup d'entre nous ont exposé mille fois leur vie pour délivrer les Siciles du Bourbon, la Lombardie et la Vénétie de l'Autrichien; est-ce donc que les Romains auraient peur des soldats du pape? Non! Il nous suffit de nous unir et de vouloir pour que la puissance temporelle du pape cesse d'exister, pour que, du haut des sept collines, l'étendard national salue Rome capitale de l'Italie! »

Mais une cause affaiblissait à Rome l'élan insurrectionnel; c'était l'émigration incessante de la jeunesse, impatiente de se joindre à l'armée du dehors ou de se soustraire aux griffes de la police pontificale toujours à l'affût. Le 3 juin, le *Centre d'insurrection* s'efforça d'arrêter le mouvement. Il rappela aux patriotes que la révolution ne pouvait avoir son plein développement que dans Rome même, qu'elle ne pouvait triompher qu'au Capitole. Il ajoutait :

« Aux timides, que l'idée de la prison épouvante, dites qu'un vrai citoyen, quand le salut de la patrie l'exige, doit braver aussi intrépidement les cachots du prêtre que le sabre du bandit. Aux impatients, dites que le nom de notre général exclut tout soupçon d'hésitation ou de temporisation inutile, et qu'ils doivent se préparer à combattre courageusement lorsque le *Centre* donnera le signal de la lutte. »

Le 17 juin, sur l'invitation de Garibaldi, qui avait quitté Caprera, le *Comité national* et le *Centre d'insurrection* s'unirent pour former une *Junte nationale romaine*, qui devait prendre la direction suprême des événements. Le 17 juillet, la Junte publia la proclamation suivante :

« Il est temps d'en finir avec un état de choses intolérable pour tous. Rome, l'Italie, la société moderne ont les yeux fixés sur vous. De la diplomatie, du gouvernement italien, il n'y a rien à espérer; l'une et l'autre accepteront le fait accompli, mais ne peuvent le provoquer. A nous, Romains, à nous seuls est donc réservé l'honneur de résoudre la question romaine. Par quelle voie?... Les moyens moraux,— sept ans d'expérience l'ont assez prouvé, — ne suffisent pas avec la Curie romaine; ils aboutissent aux syllabus, aux assemblées factieuses, à accroître, en un mot, la jactance, les outrages et les embûches contre l'Italie. Il faut donc d'autres moyens : les armes, et la volonté de s'en servir pour ne les déposer qu'après la victoire. Il suffit que nous nous levions

en masses compactes; les mercenaires du pape se disperseront au choc terrible. »

A la nouvelle des préparatifs d'une nouvelle campagne contre Rome, le fanatisme ultramontain, en France surtout, se réveilla plus ardent que jamais. Dans tous les journaux de sacristie, dans tous les évêchés s'ouvrirent des souscriptions pour envoyer au pape d'autres recrues. Ces pieux chevaliers de l'Eglise prétendaient insolemment laver dans le sang des Italiens la honteuse déroute de Castelfidardo.

« O Lamoricière, ô Pimodan, s'écriaient-ils, renaissez de vos cendres, conduisez au combat ces nouveaux héros qui courent vous remplacer; jetez dans leur cœur l'enthousiasme et l'ardeur qui vous animaient... Mazzini, tête de l'hydre révolutionnaire, Garibaldi, son stupide bras, voilà les glorieux guides de l'Italie : l'un assassin, nourri de tous; l'autre, soldat coureur d'aventures... L'heure de la vengeance a sonné; c'est à nous d'être l'instrument du Ciel; c'est à nous de venger et de sauver Rome. » (Borelli, *Rome et la France en 1867.)*

Une fois de plus, le gouvernement monarchique de la Péninsule s'était fait le serf de Bonaparte par la Convention de septembre. Il s'était engagé à protéger, au mépris de la volonté de l'Italie, la tyrannie papale. Aussi, dès le 7 juillet, il invitait par circulaire tous ses représentants dans les provinces à surveiller sévèrement tous les préparatifs de l'invasion projetée par les patriotes dans les Etats romains. Rattazzi, le misérable et sinistre politicien, était remonté au pouvoir.

De son côté, Bonaparte avait créé et envoyé à Rome la légion d'Antibes, pour remplacer l'armée d'occupation, dont la retraite devenait ainsi une mauvaise plaisanterie. Le commandant de cette légion était un nommé d'Argy, ancien chef de bataillon et créé colonel pour la circonstance. C'était là manifestement l'avant-garde d'une nouvelle armée, prête à venir de France à la première occasion.

D'ailleurs, les soldats français qui composaient cette légion figuraient sur les rôles comme étant encore en état régulier de service ; car on les envoyait, en cas de punition, aux compagnies disciplinaires d'Afrique.

Néanmoins, ces nouveaux défenseurs du pape abandonnaient en grand nombre leurs drapeaux, humiliés d'un service moins militaire que religieux. Alors Bonaparte, déjà gâteux et devenant bigot en vieillissant, sous la férule de son Espagnole, imagina d'expédier à Rome le général Dumont

pour morigéner cette troupe indocile. Cet officier, lui-même éminemment dévot, revêtit son uniforme, passa les légionnaires en revue, et, dans une homélie, déclara qu'il les considérait comme soldats français. Au cours de cette belle harangue, il se répandit en paroles blessantes pour le gouvernement italien. Dans une lettre du 21 juin, le général Niel traitait pareillement d'Argy d'officier français. Enfin des officiers du génie français venaient diriger les travaux de fortification de la cité léonine à Rome et de Civita-Vecchia.

En présence de cette intervention effrontée, il y eut un cri de colère en Italie. De nombreuses dépêches s'échangèrent à ce sujet entre les cabinets de Florence et des Tuileries. Le 30 juillet, la Chambre italienne dut mettre le ministre Rattazzi en demeure de maintenir à tout prix le principe de noninterventíon.

Entre Rattazzi et Bonaparte tout cela n'était que feinte, jeu malhonnête de modéré à bandit. Les préparatifs de l'expédition se poursuivaient avec un redoublement d'activité. Garibaldi réunissait ses volontaires. Le 13 septembre, au retour du congrès de la paix à Genève, où il avait été accueilli par des ovations enthousiastes, le Libérateur poussa publiquement le cri de guerre contre les malfaiteurs du Vatican ; à Belgirate, sa voix redoutable jeta cet appel aux patriotes :

« L'Italie, qui devrait marcher l'égale des premières nations du monde civilisé, malheureusement ne le peut pas à cause de cette race qui pendant tant de siècles l'a tenue honteusement opprimée. Il faut aller à Rome dénicher cette couvée de vipères, faire la lessive et effacer cette tache noire. »

En même temps, la Junte nationale romaine faisait placarder cette proclamation sur les murs de Rome :

« Romains, le moment est arrivé de rompre vos chaînes infâmes. Montrez que la grande âme de Rome palpite encore comme aux jours de sa meilleure fortune. Courez aux armes ! prouvez au monde que Rome appartient à l'Italie, et non aux prêtres. »

A cet acte de la Junte romaine, Garibaldi répondit de Genestrella :

« Il y a en Italie beaucoup de *paolotti* (synonyme de prudhomme), beaucoup de jésuites, beaucoup de gens qui font un dieu de leur ventre. Mais il y a aussi beaucoup de braves, et un peloton des *Mille* de Marsala, qui, si je ne me

trompe, ont produit cent mille jeunes gens qui craignent d'être trop nombreux à partager la gloire misérable de chasser d'Italie les mercenaires et les prêtres.

« Quant aux moyens, l'Italie a eu de tout temps le malheur d'être assez riche pour entretenir des armées étrangères. Mais, parmi ses riches d'aujourd'hui, il ne manque pas de patriotes qui vous enverront bientôt, j'en suis certain, de magnifiques offrandes.

« En avant donc, Romains! brisez les anneaux de vos fers sur les épaules de vos oppresseurs. »

Les volontaires, accourus de Gênes, de Milan, de Bologne, de Florence, se concentraient dans les villages voisins de la frontière pontificale. Garibaldi était à Florence le 17 septembre. Le 21, il se rendit ouvertement à Arezzo pour tromper la surveillance, pendant qu'il faisait filer ses bagages vers Pérouse. D'Arezzo, il alla secrètement à Sinalunga, petit village situé entre Sienne et Orviéto, et où il arriva le 23.

Le 24, à cinq heures du matin, une compagnie d'infanterie italienne venue d'Orviéto environna la maison où il était descendu, et un lieutenant de carabiniers (gendarmes piémontais) entra dans sa chambre en lui ordonnant de le suivre. Une heure plus tard, on le fit monter en wagon à la station de Lesignano, et le convoi se dirigea sur Pistoja. Le triste Rattazzi renouvelait l'attentat d'Aspromonte contre le plus grand des Italiens; et au bénéfice de quoi? du trône et de l'autel!

Durant le trajet, le héros prisonnier put remettre à un de ses amis, Del Vecchio, le billet suivant, tracé au crayon :

« Les Romains ont le droit des esclaves : le droit de s'insurger contre leurs tyrans.

« Les Italiens ont le devoir de les aider, et j'espère qu'ils le feront, malgré l'incarcération de cinquante Garibaldi.

« En avant donc, Romains et Italiens!... L'œuvre achevée, vous marcherez le front haut et vous direz aux nations : « Nous avons déblayé la route de la fraternité humaine de » son plus abominable ennemi, la papauté. »

Dans la même journée, le *détenu*, comme l'appelaient irrévérencieusement les dépêches officielles, fut conduit à Alexandrie (Piémont), où il arriva à neuf heures du soir. En même temps, la *Gazette officielle* publiait une note hypocrite annonçant à la nation la douloureuse mesure que le gouvernement avait dû prendre pour « ne pas rompre les traités et ne pas laisser violer la majesté des lois. » L'avocat Rat-

tazzi enchâssait dans cette réthorique la bassesse de son crime.

On ne connut l'événement à Florence que dans l'après-midi du 24. Quelques députés se réunirent pour protester contre l'arrestation de Garibaldi, que sa qualité de membre du Parlement faisait inviolable. Les troupes furent consignées dans les casernes. Bientôt le peuple dévalisa les boutiques d'armuriers; il y eut conflit avec la troupe, des morts, des blessés, de nombreuses arrestations. Le lendemain, les mêmes scènes recommencèrent, se propageant dans toutes les villes importantes de l'Italie, au cri de : *Rome capitale!*

Au bout de quelques jours, il fallut relâcher Garibaldi sans conditions, sous peine de voir sombrer la monarchie, tant l'effervescence était générale. D'ailleurs, comment retenir un tel prisonnier? La garnison de la citadelle d'Alexandrie, où on l'avait interné, l'avait accueilli par des ovations. D'un geste, s'il eût voulu, il l'aurait entraînée sous ses ordres. Il consentit à retourner à Caprera. Pour garder le héros dans son île, on envoya sept navires de guerre, qui établirent un sorte de blocus autour de la résidence du Libérateur.

Croyant n'avoir plus à craindre la rentrée en scène de Garibaldi, le cabinet Ratazzi devint ignoble. Pour plaire à Bonaparte et témoigner de ses bons sentiments envers le Saint-Père, il fit œuvre de malfaiteur. Mastaï réclamait l'extradition de vingt-un émigrés romains, comme *compromis politiques*. Tous ces patriotes étaient d'anciens soldats libérés du service dans l'armée italienne, avec certificats de bonne conduite. Vainement réclamèrent-ils, protestant qu'ils aimaient mieux mourir que de retomber aux mains des bourreaux ecclésiastiques. Les grands politiciens de la monarchie les livrèrent aux sbires pontificaux, chargés de chaînes et liés deux à deux.

Mais l'agitation grandissait dans toute la Péninsule et dans l'Etat de l'Eglise. Les lieutenants de Garibaldi, ses fils, avaient franchi la frontière romaine à la tête des volontaires. Rome se préparait à l'insurrection. Ils occupèrent la province de Viterbe et commencèrent l'exécution du plan de campagne tracé par leur illustre chef. En même temps, le 7 octobre, la grande voix de Garibaldi s'élevait de Caprera. Elle sonnait la charge contre le tyran de Rome; elle disait :

« Italiens!

« Sur la terre romaine on combat.

« Il y a là des hommes pour lesquels je donnerais mille fois ma vie.

« N'écoutez pas les paroles des couards.

« Marchez.

« Demain, le monde entier, attentif à votre héroïsme, vous applaudira.

« Romains !

« Méprisant les conseils de la peur et les menaces, vous avez mis fin aux lenteurs, et, à l'heure où j'écris, le cri héroïque de votre soulèvement sort des forêts de la Sabine et des hauteurs du Janicule.

« Vous avez rempli votre devoir avec une juste impatience : l'Italie, j'en suis sûr, fera le sien.

« Entre Rome et moi existe depuis longtemps un pacte solennel : à tout prix je tiendrai ma promesse et je serai avec vous.

« Mais pour vaincre, je suis de trop.

« Dans vos rangs sont les survivants du Vascello et de San Pancrazio, les vétérans éprouvés des batailles nationales. Leur nom signifie victoire.

« Je ne décline pas le glorieux mandat de vous guider; mais en attendant que je vous rejoigne, je cède à votre désir et je laisse la direction de l'entreprise à mon fils Menotti : il saura vaincre avec vous ou mourir à son poste.

« Faites qu'à mon arrivée il ne reste plus que le souvenir méprisable de la néfaste tyrannie qui vous a opprimés. »

Mastaï, de plus en plus effrayé, tourna vers Bonaparte ses regards suppliants. Il sollicitait une intervention nouvelle. Cette fois, Rattazzi trembla à son tour. Il s'était vanté à Paris d'arrêter sans peine le mouvement garibaldien. Le chef éloigné, il s'était imaginé que l'entreprise succomberait. Voyant Rome sur le point d'être enveloppée par les volontaires et le péril d'une intervention française, il joua brusquement un tour de son métier : il fit volte-face. Sentant trop tard l'impossibilité de réprimer l'élan des patriotes, il comprit qu'une plus longue réistance pouvait faire sauter la monarchie.

Le gouvernement de Florence résolut donc de marcher lui-même sur Rome avec l'armée régulière, afin de diriger la révolution et la maintenir dans certaines limites. Le coup fait, il solliciterait l'absolution de Bonaparte, sinon celle du pape.

Conformément à ce beau projet, le 15 octobre, Filippo

Ghiselli, major dans l'armée régulière, prit le commandement de la *légion* dite *romaine,* et le gouvernement du territoire déjà libéré, soit par insurrection, soit par les armes des volontaires; le tout, au nom du peuple romain et de Victor-Emmanuel.

De plus, Ghiselli proclama que « le pouvoir temporel des papes avait cessé d'exister ». Tout était prêt, jusqu'à la proclamation royale qui devait annoncer l'événement à l'Europe et le justifier (Mauro Macchi, *Almanacco istorico d'Italia*). Naturellement, le cabinet italien expliqua à celui des Tuileries qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement, le cas étant de force majeure.

Devant cette nouvelle attitude de l'Italie, Bonaparte hésita, selon sa coutume. Mais les cléricaux faisaient en France un vacarme d'enfer. Les Veuillot et consorts écumaient dans leurs journaux, les évêques dans leurs mandements. Alors avec M. de Rouher, le vice-empereur, intervint l'épouse de César, que Napoléon-Jérôme appelait une brute, et l'évêque Boudinet un ange, et dont en réalité les aptitudes équivalaient à celles d'une petite modiste.

Le ministre à tout faire et la bigote décidèrent le retour des soldats français à Rome, afin que le Saint-Père pût continuer à voler et assassiner ses bien-aimés sujets. Le 17 octobre, une dépêche télégraphique informa le Vatican que le « fils aîné de l'Eglise » se préparait à défendre le trône de Saint-Pierre.

Aussitôt Mastaï redevint insolent. Le même jour, il publia une Encyclique à tous les évêques du monde catholique. Après avoir déploré dans cette pièce les malheurs de l'Eglise et les siens, les abominations auxquelles la malheureuse Italie était en proie, il dénonçait le *gouvernement subalpin* comme l'instigateur et l'auteur de toutes ces calamités. De son côté, Antonelli adressait aux représentants des puissances une protestation contre la connivence du gouvernement italien avec le mouvement révolutionnaire.

Victor-Emmanuel eut cette fois encore la faiblesse de céder. Seulement, l'avocat Rattazzi ne pouvant accomplir une seconde volte-face, songea à donner sa démission.

Un événement inattendu précipita la crise ministérielle. Le 20 octobre, Garibaldi parut tout à coup à Florence. Par un prodige d'adresse, il s'était échappé de Caprera. Un rétrograde, le général Menabrea, fut chargé de former un nouveau cabinet.

Cialdini essaya vainement de dissuader le Libérateur de

sa généreuse entreprise. Garibaldi répondit : « La balle qui me frapperait en pleine poitrine serait utile à l'Italie ». (*Annuaire des Deux-Mondes,* 1866-1867.)

Et le lendemain, dans une proclamation au peuple de Florence, il s'écriait :

« La papauté est une iniquité; l'intervention bonapartiste est une honte. L'Italie balaie la première, cette ordure; elle s'apprête en même temps à repousser l'orgueilleuse présomption du perturbateur des peuples. »

Le 22, il commanda hardiment un train spécial qui devait le conduire sur le théâtre de la lutte. Arrivé au campement de son fils Menotti, il ne tarda pas à donner une autre allure aux manœuvres autour de Rome.

Si la présence de Garibaldi exalta l'enthousiasme des soldats de la Révolution, elle plongea le Vatican dans le trouble et la consternation.

Cependant il y eut à Rome une tentative de conciliation. Une adresse signée par 12,000 citoyens fut présentée au marquis Cavalletti, sénateur ou chef de la municipalité; elle le priait de s'interposer auprès du pape afin de lui faire accepter l'unique moyen qui restât encore de conjurer le conflit : l'intervention des troupes régulières de l'Italie.

Mastaï refusa, préférant jouer sa dernière carte avec le concours de Bonaparte. Dès lors tout se prépara pour l'insurrection.

Le 22 octobre, au moment même où Garibaldi se mettait à la tête de ses troupes, parut une proclamation du *Comité de secours* à Florence, qui s'exprimait ainsi :

« Rome est insurgée. Nos frères combattent pour rendre à l'Italie sa capitale. Pouvons-nous les abandonner? Non! Malgré les menaces des gouvernements étrangers qui menacent notre brave armée, n'hésitons pas ; l'heure attendue depuis des siècles a sonné. A Rome ! à Rome !

« A Rome nos frères élèvent des barricades, et depuis hier soir se battent contre les sbires de la tyrannie papale. »

Et le 23, le Comité disait encore :

« Nos frères, le peuple romain, se battent héroïquement à Rome depuis deux jours. Telle est la vérité. Dans quelques heures Garibaldi sera parmi les combattants à Rome. Italiens, écoutez la voix de Garibaldi, en avant ! L'étranger n'osera pas attaquer un peuple de 25 millions d'hommes, qui proclame son droit et sait mourir pour lui. Le gouvernement français n'est pas la France. La nation française, la France

de la grande Révolution, la France de la liberté est favorable à l'Italie ! On ne doit point céder à des menaces étrangères quand une nation peut compter sur une armée valeureuse comme la nôtre, quand les volontaires accourent par milliers, quand nous avons un capitaine qui s'appelle Garibaldi. »

Des secours d'armes, d'argent, de bras, de tout, aux insurgés de Rome, aux insurgés des provinces! Rome, hier encore la proie de la théocratie, des mercenaires du pape, sera demain la capitale de l'Italie par la vertu des Italiens! »

En effet, à Rome, le 22 octobre, une mine éclatait sous la caserne des zouaves pontificaux de la place Sora. C'était le signal de l'insurrection générale. Mais les mesures avaient été mal prises. Parmi les membres de la Junte s'étaient glissés plusieurs policiers, qui éventèrent tous les plans des patriotes et les livrèrent à leurs chefs. D'autre part, le peuple n'avait pas d'armes. Instruite de tout, la police arrêta dans une seule maison, rue Lungaretta, une centaine de garibaldiens, après une lutte acharnée. Aussitôt la ville fut mise en état de siège ; on ferma cinq portes, et les sept autres ne restèrent ouvertes que jusqu'au coucher du soleil.

Ce jour-là, dans l'après-midi, entrait à Civita-Vecchia le vapeur français *Passe-Partout*, avec deux canons et 74 hommes d'équipage, l'avant-garde de la nouvelle armée d'occupation.

Le 23, à Passo-Corese, Garibaldi annonça son arrivée par une proclamation. Dans la même journée, 66 volontaires, sous les ordres d'Enrico Cairoli, soutinrent une lutte homérique contre les mercenaires pontificaux. Se confiant au cours du Tibre, ils étaient descendus pendant la nuit jusqu'à Pontemolle, apportant des armes aux Romains. Ceux-ci n'ayant point paru au rendez-vous, les braves patriotes furent découverts. Alors ils sautent à terre et marchent vers la colline la plus proche. Des forces énormes les poursuivent; ils défendent le sol pas à pas et tombent tous plutôt que de se rendre.

Enrico Cairoli fut tué, et son frère Giovanni si grièvement blessé qu'il mourut l'année suivante. Quelle famille héroïque, que celle des Cairoli! Au début des guerres nationales ils étaient cinq frères. Deux avaient succombé glorieusement pour l'Italie, l'un en Lombardie, l'autre dans les provinces napolitaines; le troisième venait de recevoir la mort sous les murs de Rome, et le quatrième un coup mortel; le cin-

quième, Benedetto Cairoli, avait été envoyé à Garibaldi par sa mère, aussi vaillante que celle des Gracques ; lui aussi arrosa de son sang la terre de sa patrie ; mais il a survécu, pour être depuis président de la Chambre et du cabinet italien.

Le 25, la Junte insurrectionnelle, que ne décourageait pas l'état de siège, publia une proclamation retraçant exactement la situation, les actes sauvages ordonnés par les malfaiteurs du Vatican.

« Depuis trois jours, disait-elle, sans armes, sans munitions, avec la seule inspiration de votre droit, avec la seule force de votre courage, vous portez l'épouvante et la mort dans les rangs d'une nombreuse et féroce soldatesque ; vous montrez à l'Italie et au monde que si Rome est désarmée, si elle n'a pu encore livrer une bataille ouverte, du moins elle sait écrire avec son propre sang la protestation de son martyre.

« Dans la nuit du 22, après la découverte et l'enlèvement du petit nombre de fusils destinés à vous armer, vous avez forcé le poste ennemi à vous ouvrir la porte San Paolo ; vous avez attaqué résolument la garde du Capitole et vengé vos morts en abattant autant d'ennemis que votre main pouvait en atteindre. Une partie de la caserne Seristori s'est écroulée, minée par vous, et ensevelissait sous ses décombres quantités de zouaves. Dans toutes les rencontres corps à corps, l'ennemi a dû céder à vos coups. Vos bombes Orsini ont porté la terreur et la mort dans les rangs des papalins. La nuit du 23, quand déjà ils étaient sur leurs gardes, vous avez attaqué hardiment les patrouilles qui escortaient les prisonniers, qui ont été délivrés par vous. Aux Monti, le sang des zouaves baigne encore les rues. A Ripetta, à Clementina, sur la place Sforza Cesarini, en beaucoup d'autres lieux, officiers et soldats de l'Eglise ont péri de votre main.

« Dans la vaine espérance de faire croire à l'Europe que Rome était tranquille, le gouvernement pontifical vous a tenus une semaine dans un véritable état de siège, sans oser le proclamer. Mais en face de vos courageux défis, ce mensonge ne pouvait durer ; nos oppresseurs ont été forcés enfin de confesser publiquement votre résistance et leur épouvante. Hier, l'état de siège et le désarmement général ont été décrétés, masqués toutefois par une de ces hypocrisies qui sont le caractère distinctif du gouvernement des prêtres. Rome, disent-ils, est placée sous le régime militaire et désarmée, non parce que ses habitants combattent et meurent,

mais à cause d'une poignée d'étrangers qui se sont introduits furtivement dans son enceinte, y troublent l'ordre public et tiennent en échec les milliers de soldats de la garnison !

« Mensonge ! Ils étaient Romains ceux qu'on a fusillés au pied du Capitole et sur le Forum ; Romains, les 200 prisonniers de la porte San Paolo ; Romains, la vieille femme et l'enfant massacrés à la caserne de Sora.

« Mais pour que la scélératesse du mensonge éclatât dans tout son jour, il a fallu que le peuple du Transtévère, se souvenant de sa renommée, descendit sur le champ de bataille. Le petit nombre de ceux qui avaient des fusils se retranchèrent dans une maison comme dans une citadelle, et de là, en plein soleil, ils défièrent toute l'armée pontificale à une lutte mortelle. Ils étaient cinquante contre des milliers de papalins ; s'armant de tout ce qui leur tombait sous la main, ils résistèrent pendant quatre heures. Le peuple sans armes essaya de les secourir ; mais toutes les issues étaient interceptées, impossible de joindre les combattants.

« Enfin, le nombre l'emporta. Après avoir jonché le chemin de leurs cadavres, les zouaves réussirent à pénétrer dans la maison, *et ne firent quartier à personne. Il n'y a pas de férocité comparable à la férocité de ces croisés du vicaire du Christ.* Tous ceux qui parurent, ils les passèrent au fil de la baïonnette. La famille Aïani, — femmes et enfants, — fut massacrée tout entière. Ils n'accordèrent merci à personne : les blessés furent égorgés avec les combattants. Le pape-roi pourra bénir ce carnage et remercier le Seigneur.

« Romains ! il était nécessaire de faire à l'état de siège une réponse de sang, et vous l'avez faite ; il était nécessaire de mettre entre nous et la papauté une barrière de cadavres, bien qu'une seule des victimes du Transtévère suffise à prouver au monde qu'entre Rome et ses tyrans il n'est plus de conciliation possible. Si ce n'est point assez, si l'Italie hésite encore, si la victoire refuse de nous sourire, la faute n'en sera pas à nous, car nous aurons fait tout notre devoir et écrit une page qui ne périra pas. Mais espérez, ayez confiance. Garibaldi est à nos portes ; l'intervention française est conjurée ; toute l'Italie, gouvernement et peuple, a les yeux fixés sur Rome ; nous ne serons pas abandonnés. Il est impossible que l'inaction se prolonge, impossible que d'un tel conflit ne sorte pas la proclamation de *Rome capitale de l'Italie !* »

La Junte insurrectionnelle ne se trompait pas : Garibaldi

était proche. Le jour même où Rome lisait cette vigoureuse proclamation, il livrait bataille aux papalins retranchés à Monterotondo, à huit kilomètres de Rome. Après une lutte qui avait duré toute la journée, il s'empara de cette importante position, fit 300 prisonniers et prit aux brigands de Mastaï deux pièces d'artillerie, les seules que possédaient les volontaires.

A la nouvelle de la victoire du grand capitaine du peuple, il y eut au Vatican une effroyable panique. Les troupes pontificales reçurent l'ordre de se concentrer à Rome même. On s'attendait à une attaque générale, et le pape avait fait toutes ses dispositions pour se retirer au château Saint-Ange.

Garibaldi poussa en avant, fit une brillante reconnaisance jusque sous les murs de la Ville éternelle et adressa aux Romains la proclamation suivante :

« Après avoir vaincu l'ennemi, nous voici en présence de l'antique maîtresse du monde. Bientôt les quelques milles qui nous en séparent seront franchis par les indomptables soldats de la liberté, prêts à frapper dans quelques jours le dernier coup sur la tyrannie qui vous opprime depuis tant de siècles. Préparez-vous à la suprême épreuve ; songez à détruire par tous les moyens les brigands pontificaux : c'est le droit de l'esclave. Cette fois vous donnerez au monde l'ère nouvelle, initiatrice de la liberté et du progrès. »

Malheureusement, la flotte française, partie de Toulon, débarquait le 29 à Civita-Vecchia 12,000 nouveaux protecteurs du pape, sous le commandement du général de Failly. Les alarmes de Mastaï firent place à la joie ; le chef sacré des bandits se sentait sauvé pour cette fois encore.

Garibaldi ne s'émeut que médiocrement de l'événement. Persuadé que le gouvernement italien, en présence de l'Italie frémissante, serait forcé de le soutenir, au moins moralement, il ne croyait pas que les Français se risqueraient à prendre l'offensive. Or, avec ses volontaires, il se sentait assez fort pour en finir avec l'armée papaline.

Mais le cabinet de Florence recula devant l'intervention de Bonaparte. Sous prétexte de ne point engager avec son allié une lutte fratricide, il livra Garibaldi et les siens aux chances d'une guerre où le héros allait avoir contre lui des forces si supérieures aux siennes. Indigné d'une pareille lâcheté, qui devenait trahison pour la cause nationale, Garibaldi n'hésita pas, dans une proclamation nouvelle, à lui infliger une flétrissure qui reste l'arrêt même de l'his-

toire. Après avoir résumé les faits qui s'étaient succédé en Italie depuis 1848, il ajoutait :

« Aujourd'hui nous sommes engagés dans la lutte contre le plus odieux des gouvernement, et nous en avons un autre derrière nous qui le vaut bien ; de là résultent la corruption, les menées perfides, les manœuvres décourageantes. Ces deux gouvernements, l'un comme l'autre, ont pour but, au moyen des mensonges qu'ils répandent, d'anéantir ce noyau de volontaires qui sont les généreux représentants de la pensée nationale... »

A Florence, le *Comité central de secours* acheva, dans une protestation solennelle, de démasquer la malhonnêteté du nouveau ministère italien et son programme impudent. Il disait :

« Cet acte, qui laissera une trace douloureuse dans notre histoire, est le signal d'une réaction déclarée contre ce qu'il y a de plus cher et de plus sacré pour l'Italie, et, chose plus triste encore, une réaction imposée par les armes de l'étranger, en sorte que notre indépendance semble un honteux mensonge.

« Et cependant, nous ne sommes, nous n'avons jamais été un parti ni l'organe d'un parti. Emus d'un sentiment fraternel, obéissant à un sentiment d'humanité, nous avons eu la gloire, dont nous sommes fiers, en venant au secours des insurgés romains, d'exprimer la pensée de la nation, d'être la main de l'amour fraternel, de même que Garibaldi, en voulant Rome, est l'incarnation de la volonté nationale. Assemblées populaires, associations de toute sorte, innombrables citoyens de toute opinion libérale, municipes et provinces, par l'organe de leurs conseils, ont répondu spontanément à notre appel. Nous n'avons jamais écrit sur notre drapeau : guerre à la religion ; mais guerre au pouvoir temporel des papes, guerre au prince qui nous insulte et nous maudit tous les jours, guerre à une houlette qui n'est qu'une baïonnette au sein de notre patrie... Proclamée par le Parlement capitale de l'Italie, Rome n'appartient pas aux Romains, mais à l'Italie, au même titre que Milan, Naples, Turin et Palerme... Contre le ministère, nous demandons que les lois ne soient pas violées, que l'honneur reste sain et sauf. Ce qui ne sera pas si on laisse tourner le pays en ridicule, au nom de cette Convention du 15 septembre respectée jusqu'ici par nous, et constamment violée par le gouvernement français. En l'éludant, le gouvernement français n'a fait que changer l'étiquette de ses soldats, tandis que nos

concitoyens, pour combattre à côté des insurgés, ont dû, comme des voleurs, franchir de nuit la frontière.

« Ce n'est pas sans un profond étonnement que nous avons entendu déclarer *fratricide* une guerre contre l'empire français; et pour l'éviter, voilà qu'on déclare la guerre aux Italiens de Garibaldi! N'est-ce pas là le vrai fratricide? n'est-ce pas là un vrai suicide; n'est-ce pas tuer la patrie? Le programme du nouveau ministère n'est qu'une incroyable génuflexion devant la France impériale. L'Italie voudra-t-elle la faire? Nous espérons que non. Nous ne saurions discerner quelles idées, quelles forces, quelles aspirations italiennes soutiennent le nouveau ministère. Nous comptons que le Parlement le répudiera, que l'Italie repoussera un pareil déshonneur. Du ministère Menabrea, négation de la vie italienne, nous en appelons au Parlement et à la nation. »

A cette fière et généreuse protestation, le ministère Menabrea répondit bassement en faisant dissoudre par la police le Comité de secours, comme « coupable d'actes hostiles à une puissance étrangère, d'après l'article 120 du Code pénal. »

Le 30 octobre, à quatre heures du soir, le premier régiment français arriva aux portes de Rome. Garibaldi, cédant à la force, se soumettait à l'injonction du gouvernement italien de se retirer au delà des frontières pontificales. Il marchait sur Tivoli, quand les mercenaires pontificaux lui barrèrent le passage à Mentana. Le Libérateur lança sur eux ses volontaires, et il était en train d'infliger une terrible leçons aux brigands papalins, lorsque les bataillons français accoururent au secours de ces bandes infâmes et remportètèrent une victoire aussi facile qu'ignominieuse.

« *Les chassepots ont fait merveille* », écrivit triomphalement le méprisable général de Failly à son patron Bonaparte. Trois ans plus tard, au début de la guerre franco-prussienne, ce mauvais officier devait *faire merveille*, lui aussi, à force d'ignorance et d'incapacité, en se laissant battre honteusement.

Garibaldi ayant dissous son armée de volontaires, rentra sur le territoire italien, où le misérable gouverneur de Florence ordonna son arrestation pour complaire au coquin des Tuileries. Mais la monarchie dut encore se hâter d'élargir le grand prisonnier, sous peine de sombrer dans un mouvement révolutionnaire. Le héros regagna son rocher de Caprera.

CHAPITRE VIII

APRÈS LE GUET-APENS

Mentana avait été un ignoble guet-apens de la part de Bonaparte. Le drôle s'y connaissait : il ne réussissait bien que ces coups-là. La conception d'une entreprise honnête dépassait ses moyens, et avortait sous sa funeste influence, ainsi que l'avait prouvé la guerre de 1859, pour l'indépendance italienne. Après avoir proclamé que la Péninsule serait « libre des Alpes à l'Adriatique, » il l'avait laissée aux prises avec une situation des plus difficiles.

Mais la honteuse intervention des soldats de Bonaparte à Mentana fut un triomphe pour le parti clérical. Rome et les ultramontains de France rivalisèrent à qui dépenserait le plus d'enthousiasme pour célébrer la vaillance de ces guerriers qui, avec des fusils portant à 2,500 mètres et tirant douze coups à la minute, avaient vaincu des volontaires armés de piques. Il va sans dire que M. Louis Veuillot se distingua entre tous dans ce concert forcené. Il cracha à la face de Garibaldi sa boue la plus infecte. « Ni Rome ni la mort! s'écria-t-il, en faisant allusion aux deux mots par lesquels le héros avait formulé la revendication nationale; c'est ce que nous souhaitions, ce que nous avions osé prédire. Il mourra dans les tisanes et les cataplasmes, en sonnant des fanfares imbéciles, et en dictant d'ineptes impiétés. Que l'Italie le ramasse et l'enveloppe de flanelle pour éponger les sueurs de la défaite. »

A ces hoquets de sacristain ivre, des voix vengeresses répondirent, burinant les faits pour l'histoire. Edgar Quinet écrivit à Garibaldi :

« Veytaux (Suisse), 12 novembre.

« Mon cher et grand Garibaldi,

« Lorsque j'eus l'honneur de vous écrire à Varignano, j'ignorais le rapport du général français, commandant les

troupes papales et françaises à Mentana. Quelle glorieuse confession pour vous la vérité a arrachée à vos adversaires !

« Ils confirment que leur présence était urgente à Rome pour la sauver. Ils reconnaissent ainsi, et le monde le saura, que sans l'invasion étrangère, vous auriez donné Rome aux Italiens..... Et quelles terribles confessions au point de vue militaire ! L'armée française et le pontife avaient tous les avantages : ceux du nombre et de l'organisation. Ils avaient une nombreuse artillerie (14 pièces), des armes de précision portées à la perfection, des fusils à aiguille, des fusils chassepot. — Qu'aviez-vous à opposer à de telles forces?

« Quatre mille jeunes gens sans instruction militaire, arrivés récemment sur le champ de bataille, sans vivres, sans provisions, à peine armés de vieux fusils de rebut et presque brisés, sans chaussures, et ayant les communications interrompues par le gouvernement italien.

« A parler avec vérité, vous aviez sur les bras trois armées. Et avec cela, qu'avez-vous fait ? Une chose sans exemple. Vous avez, pendant toute la journée du 3 (novembre), opposé une ferme résistance aux troupes alliées. D'après leur propre confession, malgré l'écrasante supériorité de l'armement ils n'ont pu vous rompre sur aucun point. Les vôtres ont dormi sur le champ de bataille de Mentana; ils n'ont été nullement inquiétés la nuit. Les troupes alliées n'ont pas même attaqué les avant-postes. De cette manière, vous avez eu toute la nuit pour continuer sans être molesté, avec le gros de votre petite armée, la retraite qu'ils avaient principalement cherché à empêcher. Vos adversaires n'ont donc réussi en rien de ce qu'ils voulaient.

« Voilà, cher et grand général, ce que tout le monde dira en Europe de la journée de Mentana. Elle sera considérée pour vous et vos héroïques compagnons d'armes comme l'une des plus glorieuses... Une poignée d'hommes sans armes a tenu en échec, en rase campagne, des alliés qui avaient pour eux tous les avantages, et derrière eux deux ou trois puissances.

« Que vos amis soient fiers d'une telle journée. Ils en ont le droit. Quant à moi, mon seul bonheur et mon seul orgueil est de me dire

« Votre ami,

« F. QUINET. »

Dans une éloquente proclamation distribuée à Rome,

Mazzini flétrit en ces termes la trahison du cabinet italien :

« En présence des faits accomplis, toute illusion est un crime ou une folie.

« Notre gouvernement monarchique aurait pu profiter d'un appel parti de Rome. Il ne l'a pas fait.

« Notre gouvernement monarchique aurait pu devancer les Français à Rome. Il ne l'a pas fait.

« Notre gouvernement monarchique a permis aux volontaires de se grouper en nombre suffisant pour commencer la lutte; puis il les a empêchés de se grouper en nombre suffisant pour achever la conquête.

« Notre gouvernement monarchique a emprisonné deux fois Garibaldi; il a choisi le moment de l'intervention étrangère pour former un ministère semi-clérical, hostile à toute liberté; il a dissous le comité de secours, il n'a franchi la frontière pontificale que pour rendre au gouvernement du pape les populations qui avaient appelé l'Italie par leurs plébiscites (Viterbe, Frosinone, Velletri, etc.); il a assisté sans émotion au massacre de nos frères italiens ; à l'approche des Français, il s'est retiré des positions qu'il avait occupées; il a renié Rome, l'Italie et l'honneur de notre drapeau !

« Une dynastie qui débute en cédant à l'étranger le tombeau de ses ancêtres (la Savoie à la France), et qui finit par Lissa et Custozza (batailles perdues en 1866 par les généraux piémontais contre les Autrichiens), ne peut attirer sur vous que le malheur, la perfidie et la honte. Si vous voulez sauver votre patrie, hâtez-vous donc de séparer ses destinées de celles de ce gouvernement. Libres alors, exempts de toute défiance, de toute crainte de trahison, jetez-vous résolument dans la lutte et soyez vainqueurs...

« Italiens, à Rome, à Rome ! »

De Guernesey, Victor Hugo joignit sa grande voix à celle de ces illustres patriotes. Il célébra les vaincus de Mentana et cloua Mastaï au pilori de ses vers immortels :

« Pontife élu que l'ange a touché de sa palme,
A qui Dieu commanda de tenir, doux et calme,
Son Evangile ouvert sur le monde orphelin,
O frère universel à la robe de lin,
A demi dans la chaire, à demi dans la tombe,
Serviteur de l'Agneau, gardien de la Colombe,
Homme près de ta fin, car ton front est tout blanc,
Et le vent du sépulcre en tes cheveux se joue,
Vicaire de celui qui tendait l'autre joue,

A cette heure, ô semeur des pardons infinis,
Ce qui plait à ton cœur et ce que tu bénis,
Sur notre sombre terre où l'âme humaine lutte,
C'est un fusil tuant douze hommes par minute! »

Mais Pie ne se contentait pas de bénir les engins de destruction. Sous son inspiration, les zouaves-bandits, qui n'avaient pas su se battre, achevaient lâchement l'œuvre des chassepots qui avaient « fait merveille. » En dépit des lois militaires, ils commirent des atrocités inouïes, préludant ainsi à la besogne que prochainement le Saint-Père confierait à ses bourreaux. Voici une lettre, écrite le 28 octobre, de Porto Corese, qui prouve l'infamie des mercenaires. Elle est signée par une commission de docteurs et professeurs de Turin, membres de l'*Association italienne de secours pour les blessés et malades en temps de guerre*, et nous la reproduisons textuellement :

« Nous signalons à l'exécration des nations civilisées le fait suivant : — Six blessés avaient été déposés provisoirement à la station du chemin de fer de Monterotondo. Des instructions avaient été données pour que les infirmiers militaires les transportassent à l'hôpital. Déjà, par ordre de M. Cipriani, professeur et médecin, un des six blessés avait été transféré, lorsqu'une compagnie de zouaves papalins envahit la station. Les pauvres blessés se déclarèrent spontanément prisonniers; le capitaine des zouaves répondit aux blessés par des coups de revolver. Deux des cinq Garibaldiens restèrent morts sur place. Les trois autres, torturés à coups de baïonnette, furent forcés de se confesser.

« Ces malheureux sont aujourd'hui à l'hôpital de Porto Corese. Leur vie est en grand danger, deux d'entre eux ayant été percés chacun de dix-sept coups de baïonnette, et le troisième de trente-deux coups.

« Ont signé : docteur Laura; docteur Secondo Berrutti; professeur Luigi Peraglia; Celestino. »

La férocité des brigands catholiques, opérant pour le compte du Bon Pasteur, mettait d'autant plus en relief la conduite de Garibaldi, le grand excommunié, le maudit des prêtres et des rois. Abjurant les saintes traditions de l'Eglise, lui et ses volontaires ne consultaient que les lois éternelles de l'humanité à l'égard des soldats papalins. Tandis que les mercenaires importaient en pleine civilisation les mœurs du chacal, les compagnons du héros traitaient avec générosité l'ennemi hors de combat. A Monterotondo, ils avaient poussé

la générosité jusqu'à se cotiser pour offrir leur collecte aux prisonniers.

Victor Hugo n'avait point exagéré : Mastaï s'intéressait énormément au chassepot qui avait si bien tué à Mentana. « Dans la chambre d'un capitaine d'un régiment français, dit une correspondance de l'*Univers,* Pie IX apercevant un fusil, demanda si c'était un fusil chassepot. Il l'a pris dans ses mains. Il s'en est fait expliquer le mécanisme. »

Le journal italien la *Riforma*, dans son numéro du 15 novembre, témoigne par des faits irrécusables que l'acte sauvage de Monterotondo n'était point une exception, et démontre en même temps qu'il a dû obtenir l'approbation complète des autorités ecclésiastiques, s'il n'a été ordonné par eux.

« Lors de sa rentrée à Rome (5 novembre) après l'affaire de Mentana, dit cette feuille, l'armée papaline traînait à sa suite les blessés garibaldiens. Au passage du cortège, on vit des prêtres et des moines pousser l'emportement jusqu'à crier : — *Mort aux assassins! Fusillez-les! piquez-les! Mort à Garibaldi!* » (Article cité par le *Courrier français*, 22 novembre 1867.)

Le 6 novembre, les bataillons français et papalins victorieux firent à Rome leur entrée solennelle. Ils défilèrent triomphalement devant l'aventurier Kanzler et le général de Failly, aux cris de : *Vive le souverain pontife! Vive Pie IX, pape-roi! Vive la France catholique! Vive l'empereur Napoléon! Vive Rome papale!*

Le 7, Mastaï assista, en présence de l'état-major des deux armées, à un pompeux service célébré dans la chapelle Sixtine pour le repos des âmes « des vaillants soldats morts glorieusement en défendant la cause du Saint-Siège. »

Le 13, il reçut en audience solenelle le général de Failly et tous les officiers de la garnison française de Rome. Avant de leur donner sa bénédiction, Pie leur adressa ces paroles:

« Je suis heureux de revoir l'armée française dans mes Etats. Je suis heureux surtout de la voir arriver à temps, dans une circonstance si mémorable. Ma petite, mais fidèle et vaillante armée, avait fait, vous le savez, des prodiges de valeur. Mais elle était épuisée par une lutte inégale. Elle n'en a pas moins rendu par son courage et sa constance un service signalé à la papauté, à la France elle-même en quelque sorte, et bien plus à l'Italie, laquelle doit lui être reconnaissante d'avoir contribué à la débarrasser d'une engeance nuisible qui ne peut que troubler sa tranquillité.

« Soyez donc les bienvenus, fils de la nation très chrétienne! » (*Les Pontificaux et les Garibaldiens*, par J. C. P., 1868.)

La nouvelle occupation de Rome par les troupes de Bonaparte exaspéra les patriotes. Pour répondre aux mensonges et aux provocations impudentes de Mastaï, le Comité romain publia dès le 17 la proclamation suivante :

« Puisque l'Europe méprise nos aspirations nationales, et que nous sommes le jouet de cosmopolites sans foi aux ordres du prêtre-roi, mettons les armes à la main... Protestons par lé sang contre un gouvernement qui est la négation du progrès et de la civilisation. Les femmes, les enfants, les vieillards inoffensifs, si cruellement traités par les sbires farouches et étrangers, champions de la tyrannie sacerdotale, crient vengeance : ils l'auront!... N'est pas Romain quiconque sympathise avec le soldat qui de nouveau vient souiller de sa présence le sol de notre patrie, et qui a décimé nos forces à Mentana. N'est pas Romain quiconque use d'objets fabriqués par la nation qui a enseveli les gloires immortelles de 89 dans la honteuse défense du gouvernement du *Syllabus*. »

Mastaï sentait parfaitement que la Révolution ne désarmait pas, que le massacre de Mentana n'avait fait qu'exalter son audace et la rendre plus menaçante. Il voyait avec effroi Bonaparte disposé à remplir l'engagement pris par lui de retirer ses troupes aussitôt le calme rétabli à Rome. La faction cléricale mit donc tout en œuvre pour retenir l'armée française. Elle sema le bruit qu'une autre expédition garibaldienne se préparait. A Florence, disait-on, il existait un atelier où l'on confectionnait des chemises rouges; à Sora, une bande de 3,000 garibaldiens songeait à franchir la frontière. A la première annonce du départ d'une partie de la division française, Pie aurait dit avec beaucoup d'humeur, répétait-on : « Je ne vous ai point appelés; libre à vous de vous éloigner quand vous voudrez. »

En attendant, le gouvernement ecclésiastique s'occupait activement à renouveler les horreurs de 1849. Police et bourreaux entraient en scène.

Un décret ministériel destitua sommairement les fonctionnaires de l'Etat romain qui avaient commis quelque acte suspect pendant le dernier mouvement. Il fut enjoint au cardinal d'Andrea de rentrer à Rome, sous peine de déchéance.

Les argousins se ruèrent aux perquisitions dans les maisons privées, et jusque dans l'hôtel de l'envoyé anglais Oddo

Russell, sous prétexte d'y rechercher les mines et les bombes cachées par les révolutionnaires. Les arrestations se multiplièrent ; les deux plus notables furent celles de Monti et Tognetti, les deux citoyens qui avaient si habilement travaillé à faire sauter la caserne Serristori. Emprisonnés quelques jours après l'explosion, ils attendirent leur jugement jusqu'au 16 octobre 1868. Nous empruntons le récit de leur procès à l'auteur d'une *Vie de Pie IX, écrite d'après des documents authentiques et secrets.*

« Le 16 octobre 1868 ! jour qui marqua avec le sang, dans les annales de l'histoire papale, un autre souvenir d'iniquité !

« Ce jour-là, le suprême tribunal de la Sacrée-Consulte se réunissait dans le lieu habituel de ses réunions, le palais de Montecitorio.

« La discussion roulait sur les actes de la procédure inquisitoriale ; les accusés n'étaient point présents ; les juges seuls siégaient avec le rapporteur, le représentant fiscal, et, ô ironie ! le défenseur.

« La discussion avait lieu dans une vaste salle du palais, richement peinte et décorée. Sur le mur en face de la porte d'entrée pendait un grand crucifix, et sous le crucifix s'élevait le buste en marbre de Pie IX. En avant du buste était une table semi-circulaire, en forme de fer à cheval, couverte d'un drap noir. — La couleur funèbre convenait en effet à de tels jugements ! — Douze fauteuils recouverts de pourpre, — la couleur du sang dont ces prélats étaient avides, — étaient placés autour de cette table pour les juges, tous en soutane violette. Le président siégeait au milieu sur un fauteuil plus élevé, et à chaque extrémité de la table siégeaient le rapporteur et le procureur fiscal, puis enfin le défenseur.

« Après le rapport, le réquisitoire fiscal et les conclusions de la défense, le président resta seul avec les juges et le chancelier.

« Il avait été déterminé à l'avance que ces deux malheureux seraient condamnés à mort, pour donner un exemple et frapper de terreur les libéraux. Il y eut cependant parmi les juges quelques voix pour rappeler qu'il s'agissait d'un procès polititique et qu'il n'y avait dans le fait qu'erreur et égarement d'esprit, sans perversité d'intention. C'était chose étrange qu'une telle observation de la part de prélats habitués à l'insensibilité et en présence de la décadence du pouvoir temporel.

« Le président de la Sacrée-Consulte, alarmé de cette

faiblesse de quelques prélats, avant d'en venir au vote, prit la parole à peu près en ces termes :

« Très éminents frères, ce n'est pas la soif du sang qui m'invite à voter pour la peine capitale ; mais nous ne sommes pas ici comme ministres de Dieu, mais comme gardiens de la justice. Dites-moi : ne voyez-vous pas quelle démoralisation s'infiltrera dans les rangs de l'armée pontificale si nous ne punissons pas du dernier supplice des hommes qui ont osé attenter à l'existence de tout un corps de troupes, quand bien même l'attentat n'a pu être consommé dans sa plénitude, grâce à l'inexpérience des assassins et au hasard qui a voulu que le gros de la troupe se trouvât hors de la caserne à combattre les insurgés ? L'assassinat n'a-t-il pas été consommé contre vingt-sept victimes ensevelies sous les ruines de la caserne, sans compter dix autres blessés ? Le pardon est une belle chose pour qui en a le droit ; mais nous ne pouvons pardonner pour autrui ; les ombres des victimes et leurs familles réclament une punition exemplaire ; nous ne pouvons nous substituer en leur place pour pardonner !

« Du reste, la justice ne peut parler de pardon ; elle doit examiner les faits, les circonstances, les raisons juridiques, la peine, et rien de plus. Or, dans le délit en discussion se présente le caractère non d'un délit politique, mais bien d'un crime commun. Ce n'est point l'atteinte portée à nos institutions politiques que nous devons punir, mais bien le crime d'assassinat. Quel fut, en effet, le mobile du crime ? Ce n'est point un simple égarement d'esprit, le fanatisme n'étant point le produit de l'or, mais l'effet de la corruption du cœur entraîné au mal par l'avidité du gain. N'est-il pas en effet prouvé, par la procédure, que Monti et Tognetti ont reçu de l'argent de Giuseppe Ansiglioni, pour commettre leur forfait sanguinaire ? N'est-il pas prouvé qu'Ansiglioni, dans la matinée qui suivit le 23 octobre, a donné à Monti dix écus ? Et vous voudriez après cela qu'il ne soit question que d'un égarement politique, et non d'un délit de droit commun ?... Très éminents frères ! Pesez bien la question, et puis votez ! »

« Ces considérations juridiques n'étaient pas de nature à convaincre tous les esprits ; dans le vote, il y eut cinq voix pour la condamnation à mort et six contre. Il manquait la voix du président pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Ce vote pouvait épargner au gouvernement papal deux assassinats légaux en face du tribunal de l'humanité, de l'opinion publique et de l'histoire ; ce vote seul pouvait arrêter la hache du bourreau ou la précipiter (chacun savait

Mastaï impitoyable, incapable d'user de son pouvoir pour faire grâce).

« Le vote ne se fit pas attendre.

« Il était pour la peine de mort!

« Et le chancelier, la main tremblante, écrivit la sentence capitale.

« Le président sonna la clochette; les huissiers entrèrent, et avec eux le rapporteur, le procureur fiscal et le défenseur.

« La sentence, écrite avec du sang, fut lue. Et, le même soir, dans les Prisons Neuves, le chancelier lisait à Tognetti et à Monti la fatale sentence. Les deux malheureux s'y attendaient. Il ne restait plus que le recours en grâce; le défenseur le rédigea; les condamnés le signèrent. Mais l'hyène peut-elle se laisser adoucir par les prières de la victime qu'elle tient dans ses griffes? Jamais! Le recours en grâce fut rejeté et la sentence confirmée.

« L'agonie de Monti et de Tognetti fut cruellement prolongée pendant trente-neuf jours; trente-neuf jours durant lesquels ils comptèrent les heures, les demi-heures, les quarts d'heures sonnés par l'horloge des Prisons Neuves.

« Le 24 novembre, le jour même de l'ouverture du Parlement italien (comme si les prêtres, par cette coïncidence, eussent voulu jeter un présage fatal à l'unité italienne), ils montèrent sur l'échafaud.

« Ils mirent intrépidement la tête sous le couteau, et leur sang rejaillit sur la pourpre déjà tant de fois souillée de leurs assassins.

« La main de Pie IX ne trembla pas en signant la condamnation à mort de Monti et de Tognetti *, pas plus qu'elle n'avait tremblé en faisant appel aux chassepots de Mentana! »

L'Italie tout entière poussa un cri de réprobation et d'horreur contre l'infamie de Mastaï. Parlement, Universités, Conseils municipaux, Associations populaires flétrirent d'une voix unanime le malfaiteur du Vatican, qui élevait et bénissait l'échafaud. L'Assemblée populaire de Naples signa la protestation suivante :

« Les citoyens Napolitains, réunis pour protester contre l'exécution des deux martyrs Monti et Tognetti;

« Considérant que cette exécution est un appendice de Mentana, émus de cet acte infâme, mais persuadés que la papauté n'a représenté dans ce drame sanglant que le rôle

* Le frère de Tognetti est un ami de l'auteur de *Pie IX devant l'Histoire.*

brutal du bourreau, tandis que la vraie responsabilité retombe sur ceux qui ont armé son bras ;

« Recueillant l'héritage des deux morts et jurant de venger le plus tôt possible leur mémoire, protestent aujourd'hui solennellement contre la complicité manifeste de l'empire français et du gouvernement italien dans l'atroce exécution. »

Le marquis Trevisani, syndic de Fermo, proposa au conseil municipal d'adopter l'orphelin du pauvre Monti. Une souscription publique, ouverte en Italie en faveur des familles des victimes, produisit environ 100,000 francs.

Le guet-apens de Mentana avait produit une impression terrible d'un bout à l'autre de la Péninsule. Sur plusieurs points, l'indignation publique contre les honteuses traditions de la monarchie se traduisirent en émeutes ou échauffourées. A Florence, une ligue pacifique s'organisa contre les marchandises françaises. « La politique impériale, dit une correspondance de Florence datée du 27 novembre (*Courrier Français*), a creusé un abîme entre les deux nations, *et votre gouvernement se trompe s'il croit nous avoir pour alliés dans l'éventualité d'une lutte prochaine contre la Prusse.* »

Et sur les théâtres populaires, Arlequin disait : « Si j'étais Français, je me ferais Turc. »

Une autre ligue se formait, dont les membres s'engageaient à renoncer à toute pratique du culte catholique jusqu'à ce que le pape eût abdiqué sa royauté de Rome. « Si cette ligue est bien organisée, ajoutait la même correspondance du *Courrier Français*, dans deux ou trois ans, nous n'aurons plus de catholiques que les aristocrates, quelques paysans et les brigands. »

Pendant qne la nation se prononçait ouvertement pour une politique anti-française, le ministère Menabrea se flattait que, prenant en considération toutes ces bassesses, Bonaparte ne tarderait pas à ordonner l'évacuation complète du territoire romain. Mais Mme César menait en laisse maintenant tout à fait son impérial époux devenu bigot. Celui-ci se contenta d'évacuer Rome, pour rester à Civita-Vecchia (2 décembre), à portée de faire un autre mauvais coup, en cas de besoin.

Néanmoins, les dirigeants monarchistes italiens se leurraient encore qu'une occasion prochaine se présenterait de réparer le tort que leur avait fait leur conduite ignominieuse. Ils comptèrent un moment sur le Congrès que Bonaparte, depuis le 9 novembre, proposait aux puissances pour

résoudre la question romaine. Mais les cabinets européens, écœurés de la politique de l'histrion des Tuileries, déclinèrent à l'envi l'expédient imaginé par lui.

Le 18 novembre, dans son discours d'ouverture des Chambres, Bonaparte s'exprima ainsi au sujet des affaires de Rome :

« Des agitations révolutionnaires, préparées au grand jour, menaçaient les Etats pontificaux. La Convention du 15 septembre n'étant pas exécutée, j'ai dû envoyer de nouveau nos troupes à Rome, et protéger le pouvoir du saint-siège en repoussant les envahisseurs.

« Le calme est aujourd'hui presque entièrement rétabli dans les Etats du pape, et nous pouvons calculer l'époque prochaine du rapatriement de nos troupes. »

Les premiers débats de la session furent consacrés à la question romaine. Le sentiment public se manifestait jusque dans la rue, au passage de Bonaparte, par les cris de : « Vive Garibaldi ! A bas l'intervention ! » Ces protestations eurent de l'écho dans les Chambres. Au Sénat retentirent de véhémentes accusations contre l'ambition impatiente et les violences impies de l'Italie. Les messieurs cardinaux, non contents de protester avec vivacité en faveur du pouvoir temporel de la papauté, revendiquèrent avec éclat, en son nom, les provinces détachées du domaine de l'Eglise depuis 1860.

Au Corps législatif, la discussion fut plus ardente encore. Jules Favre, qui devait démasquer, quatre ans plus tard, sa face de traître et dégorger sur la démocratie tant de fiel empoisonné, faisait alors métier d'opposition contre l'empire et contre le cléricalisme. Il parla contre le pouvoir temporel du pape et blâma le gouvernement de s'obstiner à le maintenir. M. Jules Simon débita des banalités sur le principe de l'Eglise libre dans l'Etat libre.

A ces deux rhéteurs, qui eussent été ministres de l'empire si l'empire avait duré, Thiers répondit. Le sinistre baladin jabota sur l'unité de l'Italie, qui lui déplaisait plus que jamais, et sur l'absolue nécessité de garder Rome au pape.

Enfin M. Rouher, ministre d'Etat et truchement de l'Espagnole, son auguste maîtresse, s'écria dans son idiome d'Auvergne :

« Nous le déclarons au nom du gouvernement français : *Non, non, jamais* l'Italie ne s'emparera de Rome. » (5 décembre 1867.)

De ce moment, le sort de l'empire était rivé au sort de la

papauté temporelle. Il se faisait l'ennemi de l'Italie en détenant sa capitale historique, au mépris de tout droit.

Au Parlement italien, le 12 décembre, le docteur Bertani se leva pour répondre à M. Rouher. Faisant allusion aux injures que le vice-empereur avait crachées à la face de Garibaldi, au ridicule dont le misérable valet d'un César de pacotille avait prétendu couvrir le plus grand des Italiens, le député républicain s'écria :

« On a voulu flétrir ces volontaires en les accusant d'avoir fui. C'est un mensonge. M. Rouher a dit qu'à Mentana les chefs se sont retirés. Eh bien! messieurs, les officiers n'avaient pas d'armes; savez-vous par qui les officiers blessés étaient emportés? Par d'autres officiers qui, n'ayant qu'un bâton, voulaient une épée.

« M. Rouher a accusé Garibaldi de lâcheté. Savez-vous quels ont été les lâches? Ce sont ces officiers parlant français qui ont assassiné des prisonniers garibaldiens à la gare de Monterotondo, après le premier fait d'armes. Oui, ces braves ont été assassinés à coups de revolver...

« Entre la France et nous, il y a désormais un océan de sang! »

Et Bertani proposa cet ordre du jour :

« La Chambre proclame Rome capitale de l'Italie, la coexistence de l'Etat pontifical et de l'Italie incompatible, proteste contre les violations de son droit par le gouvernement impérial français, et passe à l'ordre du jour. »

A Rome, le gouvernement ecclésiastique feignait le calme et la confiance. Il ordonna, pour le 26 décembre, la réouverture des théâtres, fermés depuis le commencement de la période insurrectionnelle. A ce propos, le Comité romain d'insurrection lança la proclamation suivante :

« Romains,

« Les descendants des individus enrichis par les papes-rois, au prix du prix du sang et de la misère du peuple, ont fêté par des bacchanales les janissaires de la théocratie, encore souillés de sang romain. Que ces bâtards d'une noble se menteuse soient couverts de la honte et du mépris qu'ils méritent!

« Romains!

« Avec la perversité du cynisme, le gouvernement du Vicaire du Dieu de paix répond, par l'autorisation de rouvrir les théâtres, aux larmes des veuves, aux gémissements

des orphelins, à la douleur des mères, des épouses, des enfants de ces généreux citoyens qui ont payé leur tribut à la patrie par la mort, par la prison, par l'exil. Si l'on vous interdit d'honorer la mémoire des martyrs de la patrie, on ne saurait du moins vous empêcher d'offrir aux victimes de la tyrannie sacerdotale une consolation : celle de vous voir montrer à l'Europe, par votre attitude, que vous n'êtes pas les bâtards des prêtres...

« Vive Victor-Emmanuel, roi au Capitole! Vive Garibaldi! »

Antonelli avait donné sa parole qu'on userait de clémence envers les patriotes compromis dans les derniers événements. Mais il se hâta de prouver, au nom de Mastaï, que la foi du prêtre est la loi punique, c'est-à-dire le mensonge. Une des premières mesures fut une circulaire du ministre de l'intérieur, faisant revivre le système de la confiscation à l'égard des condamnés politiques; elle ordonnait la mise sous séquestre de tous leurs biens dans l'Etat pontifical, en garantie des dommages indéterminés qui pourraient leur être imputés.

Le gouvernement ecclésiastique fit mieux encore. Dans le courant de décembre, une maladie mystérieuse éclata brusquement dans les prisons où l'on avait entassé les prisonniers politiques. Les médecins se turent sur la nature de ce mal étrange. Le peuple expliqua leur silence et conclut à l'empoisonnement. (Correspondance de l'*Indépendance belge*.) La raison dit que c'était logique, et l'histoire conclut comme le peuple. D'ailleurs, on ne prête qu'aux riches, et quelle institution fut jamais plus riche d'infamies que la papauté?

Cependant le cardinal-vicaire Patrizzi s'efforçait de sanctifier à sa façon la capitale de la catholicité. Pour remédier aux blasphèmes, à l'inobservance des fêtes, à l'irrévérence dans les églises, il renouvela par édit les anciennes lois pénales, notamment les prescriptions draconiennes de Léon XII. Il s'occupa spécialement de régler la toilette des femmes, auxquelles il interdit les robes courtes et enjoignit de ne paraître aux offices que la tête voilée. Et on osait dire encore que l'Eglise répugnait aux réformes!

« Nous l'avons échappé belle! répétait Victor-Emmanuel au lendemain de Mentana. » Jamais faiblesse royale ne s'était exprimée avec une naïveté plus sinistre. Mais en sacrifiant Garibaldi et le parti d'action, pour la troisième fois, aux ridicules menaces de Bonaparte, si le monarque pié-

montais avait conjuré le péril problématique d'une collision avec le cousin de son gendre Jérôme Napoléon, il avait aggravé les dangers intérieurs; sa politique avait rendu ceux-ci plus nombreux et plus menaçants que jamais.

Lui et ses courtisans malhonnêtes avaient suffisamment de clairvoyance pour comprendre qu'une étincelle pouvait, à chaque instant, allumer la guerre civile et faire sauter son trône.

Si encore ses inqualifiables défaillances lui eussent valu quelques concessions de la part de Mastaï!... Mais, au Vatican, il continuait à se heurter à d'invincibles entêtements.

Un jour, il pria lord Clarendon, qui devait avoir une entrevue avec Pie, de présenter ses hommages à ce dernier. L'ancien plénipotentiaire au Congrès de Paris s'acquitta de la commission royale.

— Ils sont curieux, ces Italiens, dit Mastaï, avec leur prétention de faire l'Italie sans mon concours.

— Mais, reprit l'Anglais, cela dépend exclusivement de Votre Sainteté. Elle n'a qu'à prononcer une parole.

— Et laquelle?

— Envoyer sa bénédiction au roi d'Italie.

Et comme Pie s'excusait de n'avoir aucun goût à ce conseil, et répétait son éternel refrain qu'il n'avait d'autre espérance, d'autre appui que dans les miracles de la Providence, lord Clarendon riposta :

— Certes, la Providence peut faire des miracles; et même elle en a fait depuis dix ans; seulement, tous ont été en faveur de l'Italie. (Zeller, *Pie IX et Victor-Emmanuel.*)

En réalité, malgré son esprit superstitieux et sa bigoterie, Mastaï comptait bien plus sur les chassepots et l'artillerie moderne que sur les miracles de la Providence pour le maintien de sa domination. Il ne négligeait aucune occasion d'exciter le fanatisme du son armée, dont il pensait avoir besoin prochainement. Dans une de ses allocutions belliqueuses (mai 1868), il lui disait : « Peut-être ne s'écoulera-t-il pas beaucoup de temps avant qu'il ne me faille recourir à votre bras, à votre fidélité bien connue contre les *Musulmans modernes*. »

Ces soucis ne l'empêchaient pas d'engager une guerre spirituelle acharnée contre les gouvernements qui tentaient de secouer le joug de la vieille Eglise catholique. Si, par politique, il usait de ménagements avec la révolution espagnole dont il redoutait les représailles, il ne gardait aucune mesure avec l'Autriche fidèle.

Après Sadowa, la monarchie de Lorraine-Habsbourg, sentant la nécessité de chercher un point d'appui sur le terrain libéral, avait déchiré le Concordat que Rome lui avait précédemment imposé; de nouvelles lois confessionnelles avaient rendu aux cultes dissidents une part de liberté, et affranchi le droit civil des liens du droit ecclésiastique.

Dans une solennelle allocution au sacré-collège, prononcée le 22 juin 1868, Mastaï réprouva et condamna la récente Constitution autrichienne et déclara expressément que nul n'était tenu en conscience de s'y soumettre. Il profita même de l'occasion pour affirmer que toutes les constitutions faites en dehors du droit-canonique sont contraires au droit naturel.

Quant à la question romaine, elle roulait diplômatiquement dans ce cercle vicieux! Le gouvernement italien insistait près de Bonaparte pour le retrait des troupes françaises, unique moyen, à son avis, d'apaiser les esprits dans la Péninsule; mais Bonaparte protestait qu'il n'abandonnerait le territoire romain qu'au jour où tout risque de nouveaux troubles aurait disparu. D'ailleurs le César des Tuileries feignait de voir partout en Italie le *spectre rouge*. Il ne cessait de dénoncer au cabinet de Florence les prétendues tentatives de révolution qui se tramaient à Naples ou à Rome; il indiquait la date du mouvement, le nom des chefs, les lieux d'embarquement et de débarquement. Il inventait et mentait pour se créer mille prétextes de ne point exécuter la Convention du 15 septembre (*Documents diplomatiques sur les affaires de Rome* (mars 1869), présentés à la Chambre par le ministère Menabrea et cités par Mauro Macchi : *Almanacco storico d'Italia*, 1870).

Le gouvernement de Victor-Emmanuel n'en était pas moins docile à satisfaire toutes les exigences impériales relativement au paiement de la dette pontificale. A ce sujet, Mastaï jouait une comédie grotesque. Afin de stimuler le zèle des fidèles pour le denier de Saint-Pierre, il avait déclaré qu'il ne voulait pas souiller ses mains en recevant l'argent de l'Italie. Pour tout accommoder, on usa de la combinaison suivante : le gouvernement italien expédia à Paris ses millions excommuniés. Là, Bonaparte et sa femme Eugénie soufflèrent dessus et les envoyèrent purifiés au saint-père, qui s'empressa de les utiliser sans autres scrupules. En effet, le 28 juin 1868, le *Moniteur* annonça que l'ambassadeur de France à Rome avait remis, à l'ordre du gouvernement papal, au cardinal Antonelli, qui avait accepté,

le paiement des sommes échues jusqu'alors pour la dette pontificale.

Pie, ayant ainsi obtenu satisfaction pour ses délicatesses de « demoiselle », eut le bon goût d'adresser ses remerciements à l'Italie; il le fit par l'organe de l'*Unità cattolica*, qui les formula en ces termes gracieux : « Pie IX, fidèle à ses principes, et immuable *(irremovibile)* dans ses résolutions, n'entre pas dans ces accords. On lui restitue une partie de son bien, et il l'*accepte*, reconnaissant pour *la puissance qui le lui fait restituer.* Il ne sacrifie aucun de ses droits et ne se prête à aucune adhésion ni directe ni indirecte. Au contraire, le Cabinet de Florence contracte avec la France, et admet l'intervention catholique dans les affaires de Rome. *Par là même qu'il restitue, il confesse avoir volé le bien d'autrui.* Menabrea avait protesté, au milieu des applaudissements des députés, qu'il suspendrait le paiement tant que les Français resteraient à Rome. *Aujourd'hui, il change sagement d'avis et paie; il paie en or, et laisse au royaume d'Italie le papier fripé* (en vertu du cours forcé, tous les paiements se faisaient en papier). Les finances romaines s'améliorent, tandis que les finances très italiennes *(italianissime)* sont de plus en plus en décadence. »

A propos de ces insolences ecclésiastiques, Mauro Macchi fait cette juste observation : « L'ironie est cruelle, mais elle est méritée. Cette fois les prêtres ont raison. »

En effet, ce traitement ignominieux qu'elle subissait, la monarchie l'avait rendu inévitable par son obéissance servile à Bonaparte. Sans elle, l'épée de Garibaldi aurait extirpé depuis longtemps du cœur de l'Italie le chancre de la papauté.

CHAPITRE IX

GUIGNOL AU VATICAN

Lors de la fameuse réunion des évêques à Rome, en juin 1867, Mastaï leur avait manifesté l'intention de convoquer un Concile général, dit œcuménique dans l'idiome de l'Eglise. Les 500 prélats avaient répondu par de vives congratulations. A leur sens, la réunion d'une pareille assemblée serait « *une grande œuvre d'illumination et de pacification.* »

Le pétulant Dupanloup, qui se flattait d'être un des oracles de ce Concile, accueillit l'idée avec enthousiasme. Dans sa grosse vanité, sans songer même à s'enquérir des desseins secrets du Vatican, il se hâta de déterminer quels devaient être, selon lui, la pensée et le but à poursuivre. Il déclara ceci : Le Concile est appelé à délivrer la société des trois fléaux suivants, arrivés à l'état aigu : *la ruine des croyances* précipitée par la direction impie des études scientifiques et philosophiques; *le débordement des mœurs* accéléré par mille moyens nouveaux de propagande corruptrice; et enfin *les malentendus injustes que les ennemis de la religion se plaisent à perpétuer entre l'Eglise et les peuples modernes.*

En un mot, d'après Dupanloup, le Concile aurait mission de combattre et d'anéantir à jamais la *Révolution*, — rien de plus, rien de moins!

Le véritable objectif du Vatican ne comportait pas autant de rhétorique. Il ne visait sérieusement qu'un seul point : la proclamation du dogme de l'*Infaillibilité* du pape. Par là serait définitivement écrasée dans l'Eglise toute velléité d'indépendance et de liberté. Un seul homme, Mastaï, aurait le droit de penser et de parler.

D'ailleurs, Pie et les jésuites avaient préparé de longue main ce grand coup d'Etat ecclésiastique. A dater de la proclamation de l'*Immaculée-Conception*, la croyance à l'infaillibilité personnelle du pape, très activement chauffée, avait envahi tous les esprits catholiques. Les prétendus gallicans eux-mêmes, tels que Montalembert et Dupanloup, prêchaient

l'autorité et la suprématie pontificales en des termes que n'eussent pas désavoués les plus enragés infaillibilistes. Et puis, n'avait-on pas entendu les évêques réunis en 1862, pour la canonisation des martyrs japonais, dire à Pie IX : « Quand vous parlez, c'est Pierre que nous entendons; quand vous décrétez, c'est à Jésus-Christ que nous obéissons »? Mêmes protestations de l'épiscopat en 1867. La chose y était, si le mot n'y était pas encore.

Grâce aux jésuites, Mastaï était déjà considéré par tous les dévots comme incapable de se tromper. La masse crédule admettait envers le chef suprême de l'Eglise cette obéissance du cadavre aux mains du fossoyeur, qui faisait le fondement de l'infâme société de Loyola. Maîtres du Vatican, les scélérats voulaient que, désormais, l'institution catholique n'eût d'autre constitution que la leur. D'un mot, d'un geste, ils pourraient ensuite régler les consciences. Leur domination indiscutée resterait immuable avec la papauté. L'œuvre accomplie par eux sous ce pontificat était immense, puisque le nouveau dogme, avant d'être solennellement défini, recevait la consécration de la foi des fidèles.

Bien plus : aucun évêque ne contestait la vérité de l'infaillibilité au sens des jésuites; un certain nombre de prélats seulement déclaraient inopportune l'inscription de cet article au Symbole. Aussi, nul n'eut l'idée d'opposer à la doctrine formulée par les disciples de Loyola cet argument sans réplique pourtant : que la question de l'étendue des prérogatives papales avait été résolue au quinzième siècle par deux Conciles généraux, celui de Constance et celui de Bâle, dans un sens complètement opposé à l'enseignement ultramontain actuel, et que l'Eglise, par conséquent, ne pouvait se déjuger. Mais qu'étaient-ce que les Conciles pour les jésuites? Depuis longtemps, ils imposaient aux membres de leur Société le vœu de professer et de soutenir jusqu'à l'*effusion du sang* l'infaillibilité du pape. (*Civitta cattolica*, 15 juin 1867.) D'après Bellarmin, cardinal et jésuite, on ne cessait de répéter chez eux que le pontife est supérieur au concile. Restait à prouver cette affirmation audacieuse par le fait, en plaçant un concile œcuménique dans la main du pape. De même qu'autrefois les évêques l'avaient aidé à refuser aux prêtres et laïques toute participation au gouvernement de l'Eglise, ainsi le pape, soufflé par les jésuites, se disposait à exclure ces mêmes évêques, aux applaudissements des prêtres et laïques, de toute autorité dans le gouvernement des consciences catholiques.

Le 29 juin 1868, le pape lança la bulle d'indiction du concile général, « qui sera tenu, disait-elle, l'année prochaine dans notre illustre ville de Rome et dans la basilique du Vatican, et qui s'ouvrira le 8 décembre, jour de la fête de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie, pour être terminé à la gloire de Dieu et pour le salut de tout le peuple chrétien. »

Tous les patriarches, archevêches et évêques de la catholicité étaient convoqués, sous les peines portées par le droit ou la coutume, contre quiconque ne s'y rendrait pas, à moins de grave empêchement. (8 septembre 1868.)

Une lettre d'invitation fut adressée aux Eglises orientales schismatiques.

« Le patriarche de Constantinople, raconte Petruccelli della Gattina *(Il Concilio)*, ne voulut pas recevoir la lettre de Pie IX, bien qu'elle fût reliée en maroquin rouge, avec ses armes et son nom en lettres d'or. Il en savait assez par les journaux, et prévoyait que les Pères du Concile n'aboutiraient qu'à se disputer avec violence, et à s'arracher la barbe et les cheveux comme autrefois. Or, le patriarche était prudent : étant chauve, il tenait d'autant plus à sa barbe. Aussi, ayant ordonné de placer le superbe volume sur un coussin, il le fit rendre au légat, qui fut remercié et poliment éconduit. »

Le métropolitain de Chalcédoine restitua pareillement la lettre, avec cette simple et énergique apostrophe : « Laissez-moi la paix ! »

L'évêque de Salonique déclina l'invitation pour ces cinq raisons : 1° Que dirait le patriarche? 2° Pourquoi un Concile à Rome plutôt qu'en Orient? 3° Pourquoi le pape veut-il nous attirer dans ses griffes? 4° Le pape porte le glaive, au mépris de la défense des saintes Ecritures; il n'a qu'à le quitter et à dissoudre son armée; 5° Qu'il renonce au *Filioque* et qu'il prenne femme; alors il n'y aura plus de graves différences dogmatiques entre les Grecs et les Latins.

Plus folâtre encore, l'évêque de Trébizonde manifesta devant l'encyclique la joie d'une jeune fille en présence d'une riche corbeille de noces. Il reçut la lettre, la regarda avec complaisance, l'admira, la porta à son front, à sa bouche, à sa poitrine et... ailleurs, la tourna et retourna dans ses mains en poussant de petits cris folichons : « Oh! Rome! Oh! saint Pierre! Oh! le saint-père! » Puis il finit par dire qu'il ne savait pas le latin; que, d'ailleurs, il ne voyait pas la nécessité et n'était nullement curieux d'assister au Concile.

Ainsi les hauts dignitaires de l'Eglise d'Orient bafouaient la vanité, l'outrecuidance de Mastaï. L'*œcuménicite* (universalité) s'en allait en fumée. Le Concile de Rome ne devait être qu'un Concile de Latins. L'Eglise d'Orient, cette branche principale et la plus ancienne de l'Eglice chrétienne, refusait même d'entrer en relations quelconques avec le tyran de Rome.

Pie adressa également une lettre aux protestants, mais sans les inviter au Concile. Avec son impertinence accoutumée, il les exhortait seulement à profiter de l'occasion pour faire pénitence de leurs révoltes passées. Quelques-uns, entre autres l'éminent presbytérien anglais John Cumming, demandèrent si, dans le cas où ils se présenteraient, on leur accorderait la liberté de parler et de formuler les causes de leur séparation d'avec l'Eglise romaine. Mastaï leur fit répondre qu'il ne pouvait être question « de discuter ce qui a déjà été examiné, jugé et condamné. » Il les renvoyait insolemment à ses théologiens pour faire amende honorable entre leurs mains.

Tous, bien entendu, haussèrent les épaules au langage de ce vieillard fou d'orgueil.

Jusqu'alors les rois et princes catholiques avaient représenté dans les Conciles le corps laïque des fidèles. Pie, violant à leur égard toutes les traditions antérieures, dédaigna de leur adresser aucune invitation. Dans sa bulle d'indiction destinée aux évêques, il se contenta d'exprimer l'espoir que les princes et souverains, non seulement n'empêcheraient pas lès prélats de répondre à son appel, mais encore se plairaient « à les favoriser, à les aider et à les assister avec le plus grand zèle. » C'était, du même coup, affirmer sa suprématie indiscutable sur le corps épiscopal, et son indépendance absolue des pouvoirs civils.

Une telle audace aurait pleinement justifié les représailles des gouvernements ainsi joués et bafoués. Il n'aurait dépendu que d'eux, et en particulier de la France, de rabattre l'arrogance insensée de Mastaï. Du reste, celui-ci, malgré sa démence sénile, n'ignorait pas que l'intervention des puissances eût empêché la proclamation de l'infaillibilité. Si Bonaparte lui avait dit : « Dans le cas où vous tenteriez d'imposer ce dogme, je retirerais immédiatement mes troupes de Rome, » le malfaiteur du Vatican se fût abstenu de poser la question.

« La France, écrivait M. de Bismark le 5 janvier 1870, a entièrement le Concile dans sa main ; en retirant ses troupes, elle peut le mettre dans l'embarras. »

Mais l'histrion de Décembre avait une de ces faces prédestinée aux larges soufflets. De plus, il était entouré de misérables aussi abjects que peu clairvoyants. La convocation du Concile qui aurait dû déterminer l'évacuation de l'Etat romain par les troupes françaises, fut précisément le prétexte invoqué par ces hommes d'Etat ridicules pour les maintenir dans les domaines du pape. Un plat renégat, M. Emile Ollivier, disait avec sa sottise phénoménale :

« Sans l'annonce du Concile, il eût été temps de se demander si cette condition (la sécurité des Etats romains, à laquelle était subordonné ce retrait) n'avait pas été réalisée. *Nous ne voulûmes pas le faire*, alors que tous les évêques de l'univers accouraient autour de la chaire de Pie IX. Notre retraite, dans ces circonstances, eût paru une déclaration de guerre à la papauté, à l'épiscopat, au catholicisme ; il eût été étrange de choisir, pour y mettre fin, le moment où notre occupation nous donnait l'*office glorieux* de *protecteurs de la liberté spirituelle* dans une de ses plus solennelles manifestations. »

Ce pleutre, entré honteusement aux Tuileries par l'escalier de service, oubliait ce qu'il avait écrit quelques pages auparavant. A propos de l'intention manifestée par Pie IX de convertir en articles de foi les propositions du Syllabus, il avait tracé ces lignes : « Contre de telles *insanités*, la menace de l'évacuation immédiate des Etats pontificaux et de la dissolution du Concile n'eût été que l'exercice permis de la légitime défense. »

L'*Univers*, triomphant de cette lâcheté de Bonaparte et de ses conseillers, jeta au sire ce défi effronté : « Qu'il empêche l'exécution du Concile, s'il peut le faire. Lorsqu'on en sera là, il verra son possible, et la conscience catholique verra le sien. » (9 septembre 1869.)

Bonaparte, que sa bigote épouse menait à présent par le bout du nez, courba la tete et ne souffla mot. Il était résolu à laisser faire. L'Italie et l'Espagne suivirent son exemple.

Dès le 6 février 1869, l'organe des jésuites en Italie, la *Civittà cattolica*, avait dévoilé avec une rare impudence comment la secte immonde de Loyola entendait mener le Concile. Voici ce qu'on lisait dans la célèbre Revue :

« Presque partout se trouve répandue la conviction que le *futur Concile sera très court*, comme par exemple celui de Chalcédoine ; car on sent combien il est difficile, dans les circonstances présentes, de le maintenir assemblé pendant longtemps. *Avant tout, on attend des évêques qu'ils se*

montrent unis dans les questions principales, en sorte que la minorité ne puisse pas faire une longue apparition. Les catholiques espèrent que *le Concile proclamera les doctrines du Syllabus*, en énonçant, au moyen de formules affirmatives, les propositions qui y sont émises sous forme négative. *Ils accueilleront avec joie la proclamation de l'infaillibilité dogmatique du pape.* On espère que la manifestation unanime du Saint-Esprit par la bouche des Pères du concile établira ce dogme *par acclamation.* Enfin, un grand nombre de catholiques émettent le vœu que le prochain Concile ferme pour ainsi dire le cycle des hommages rendus par l'Eglise à la Vierge en promulguant *le dogme de sa glorieuse Assomption.* »

Cet article révélait tout entier le plan du Concile : celui de supprimer autant que possible les débats, et de réduire l'Assemblée à une simple parade. En un mot, les jésuites et le Vatican avaient résolu de mettre le révolver sur la gorge du Saint-Esprit ; ils avaient peur que le pigeon sacré, vu son âge, ne tombât en quelque bévue.

Cependant l'opposition de la minorité, dont parlait la *Civittà cattolica*, commençait à s'organiser en Allemagne ; et Pie redoutait beaucoup les évêques tudesques, moins ignares et moins serviles que ceux de France, d'Italie ou d'Espagne. « Les plus mauvais, disait-il. sont les Allemands ; ce sont les plus mauvais de tous, car l'esprit allemand a tout gâté chez eux. »

Ce que Mastaï entendait par l'esprit allemand, c'était une science plus approfondie de l'histoire.

Durant l'été de 1869, le prince de Holenlohe essaya de former, avec l'appui de M. de Bismarck et du gouvernement bavarois, une ligue générale entre tous les Etats chrétiens, dans le but d'exercer une sorte d'action préventive sur les résolutions du futur concile. Le chef du cabinet de Munich représenta aux gouvernements que le Vatican était décidé à sortir de sa sphère religieuse et à faire proclamer des dogmes menaçants pour la paix des Etats.

La circulaire du prince de Hohenlohe n'eut aucun résultat.

Quant au parti ultramontain, bien avant l'ouverture du Concile, il témoignait le plus arrogant espoir. Dès le mois de juin 1869, l'archevêque Manning d'Angleterre et l'archevêque Deschamps de Belgique, avaient levé le drapeau de l'infaillibilité papale. En France, l'*Univers* organisait à grand fracas une souscription catholique en faveur du Concile, afin d'agiter l'opinion. « O sainte Vierge, s'écriait un souscripteur, le pape vous a proclamée Immaculée, faites qu'il soit infail-

lible! » L'évêque de Nîmes, le fougueux Plantier, renégat des idées gallicanes pour plaire à ses ouailles aristocrates, écrivait : « Pour être infaillibles, les décrets des conciles généraux n'ont pas besoin d'être préparés par une discussion : il n'en coûte pas plus à l'Esprit-Saint de préserver l'Eglise de l'erreur dans le feu d'une acclamation que dans les conclusions d'un débat. »

L'effervescence ultramontaine était au comble.

En juillet 1869, la *Gazette de Cologne* publia le manifeste dit *des Catholiques allemands* ou *de Coblentz* à l'évêque de Trêves, réclamant la participation des laïques à la vie de l'Eglise, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la liberté de la science et de la conscience, l'abandon de toutes les prétentions théocratiques du moyen âge.

Le chanoine Dœllinger, de Munich, se mit à la tête de la résistance. Savant renommé, historien et théologien de premier ordre, étroitement mêlé à la vie politique et religieuse de son pays, il jouissait d'une autorité considérable. En 1858, il avait déclaré que le pouvoir temporel des papes était le *talon d'Achille* du catholicisme. En 1863, il avait librement écrit sur les *Fables papales du moyen-âge*. En 1869, *les Lettres de Janus*, qu'on lui attribue, éclatèrent comme un coup de foudre. Cet éloquent pamphlet, dirigé surtout contre l'infaillibilité papale, est le livre le plus formidable qui ait jamais paru contre la Curie romaine, ses usurpations et ses fraudes.

Vint ensuite la fameuse *Déclaration de Fulde*, signée par une vingtaine d'évêques allemands. Ces prélats protestaient respectueusement contre tout ce qui se préparait à Rome, feignant de croire que les projets ultramontains étaient des calomnies inventées par les ennemis du Vatican.

« Jamais, disaient-ils, un Concile œcuménique ne proclamera un dogme qui soit en contradiction avec les principes de la justice, avec les droit de l'Etat, avec la civilisation et les vrais intérêts de la science, ou avec la juste liberté et le bonheur des peuples. Rien de moins fondé que la crainte que le Concile manque de la liberté nécessaire à ses délibérations. »

Cette opposition de l'Allemagne eut quelque écho en France. « Nous savons positivement, dit l'abbé Victor Pelletier, chanoine d'Orléans, que durant l'été de 1869, Monseigneur Dupanloup, après avoir envoyé un ecclésiastique de confiance auprès du prévôt Dœllinger, auteur du *Janus*, se rendit de sa personne en Allemagne, qu'il eut une conférence avec Dœllinger, et qu'il prit alors la résolution de

propager en France ses objections contre l'infaillibilité. » (*Monseigneur Dupanloup*, 1845-1875.)

Poussé par son ami Montalembert, que le Syllabus avait dégoûté du romanisme et converti au gallicanisme, Dupanloup tenta en effet d'opposer une digue au torrent ultramontain qui entraînait la prêtraille de la France. Au moment de partir pour le Concile, il adressa comme adieux à son clergé des *Observations sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'Infaillibilité.* (11 novembre 1869.) Dans ce travail, il groupa tout ce qui avait été écrit de plus hostile contre la prétention papale.

Le 21 novembre suivant, Dupanloup publiait un *Avertissement à M. Louis Veuillot*, qui l'avait maltraité dans l'*Univers* à cause de son attitude hostile à l'infaillibilité. On y lisait entre autres les passages suivants :

« S'il était avéré que vos doctrines sont bien nos doctrines, celles de l'Eglise, les haines que vous soulevez seraient aussi universelles qu'elles sont formidables : l'*Eglise serait mise au ban des nations civilisées !*

« J'arrive maintenant, monsieur, à votre campagne pour la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale : définition que votre zèle a résolu d'imposer au Concile... De quel droit vous êtes-vous permis de tracer aux évêques un programme ?... Vous demandez en ce moment qu'un immense *cri* s'élève et *force* les Pères du Concile à ce saisir de la question posée par vous et à prononcer. Mais, encore une fois, qui êtes-vous donc ? »

Mais rien ne pouvait arrêter l'emportement des passions catholiques. Dans une lettre au chanoine Dœllinger, où il l'invite à accompagner à Rome l'évêque d'Orléans comme théologien, Montalembert trace ce tableau du clergé ultramontain :

« Vous admirez sans doute beaucoup l'évêque d'Orléans ; mais vous l'admireriez bien plus encore si vous pouviez vous figurer l'abîme d'idolâtrie où est tombé le clergé français. Cela dépasse tout ce qu'on aurait pu s'imaginer aux jours de ma jeunesse, au temps de Frayssinous et de Lamennais. Le pauvre Monseigneur Maret, pour avoir exprimé des idées très modérées dans un langage plein d'urbanité et de charité, est traité publiquement, dans les journaux soi-disant religieux, d'hérésiarque et d'apostat par les derniers de nos curés ! De tous les mystères que présente en si grand nombre l'histoire de l'Eglise, je n'en connais pas qui égale ou dépasse cette tranformation si prompte et si complète de la France

catholique en *une basse-cour de l'anticamera du Vatican!*

« Tout misérable que je suis, j'essayerai de me traîner jusqu'à Rome, ne fût-ce que pour protester par ma présence contre les bassesses qui vont se produire, et qui risquent de triompher. » (7 novembre 1869.)

On devine avec quelle colère Mastaï accueillit ces protestations. Il se vengea en encourageant de toutes ses forces les champions de l'infaillibilité, en applaudissant à tous les coups qui atteignaient ses adversaires. Il écrivit à Deschamps, archevêque de Malines : « Nous avons éprouvé une vive jouissance en voyant avec quelle clarté vous développez les principes que vous énoncez, par quels arguments vous les soutenez, avec quelle sagacité vous réfutez les sophismes qu'on leur oppose. »

Ici, Pie donnait un éclatant démenti à son infaillibilité prétendue ; il décernait à l'archevêque et à lui-même un brillant certificat de la plus crasse ignorance. Dans son livre, en effet, pour établir la croyance du clergé français du 17e siècle à l'infaillibilité, M. Deschamps avait invoqué une lettre adressée en 1625 par les prélats réunis aux autres prélats du royaume, laquelle reconnaissait formellement l'infaillibilité de Pierre. Vérification faite, il se trouva que la lettre dont on faisait si grand tapage, comme représentant l'opinion des prélats de l'assemblée des évêques de France, n'était qu'un projet de l'évêque de Chartres, rejeté par l'assemblée précisément à cause de la phrase sur l'infaillibilité dont l'archevêque tirait un si gros argument pour sa thèse.

A la veille du Concile, afin qu'on sût quelles étaient ses intentions et ses volontés, Mastaï édicta sous sa propre responsabilité trois constitutions fondamentales : 1° Sur *le code disciplinaire de l'Eglise* (4 octobre) ; 2° sur *le règlement du Concile* (27 novembre) ; 3° sur l'*élection du pape pendant le Concile* (4 décembre.)

Par la première constitution, il se mettait en garde contre toutes les entraves que les gouvernements civils pourraient être tentés d'opposer à l'exercice de ce qu'il appelait les droits du Siège apostolique, en renouvelant contre eux les censures traditionnelles. Le cabinet des Tuileries protesta contre cette pièce, la déclarant contraire au Concordat. Antonelli dut répondre que les censures qui atteindraient éventuellement ailleurs la violation des immunités et juridictions ecclésiastiques, resteraient sans application en France (22 décembre.). Par la seconde constitution, Pie formulait de son seul chef et dans tous ses détails le règlement du prochain

Concile. Par la troisième enfin il établissait, en règle générale, qu'au cas où le pape mourrait durant la célébration d'un Concile œcuménique, l'Assemblée serait suspendue de droit, et l'élection du nouveau pape exclusivement réservée au collège des cardinaux.

Le règlement était significatif dans son dispositif. Mastaï manifestait impudemment son projet d'étrangler la liberté du Concile. Il se réservait de trancher seul les difficultés relatives à l'admissibilité aux séances ; il fixerait les places et prononcerait sur les préséances ; seul il nommerait à tous les offices ; seul il y déterminerait les formes à suivre dans les délibérations.

Pie s'occupa principalement d'organiser les congrégations ou commissions préparatoires, appelées à élaborer secrètement les décrets qui seraient soumis au Concile, c'est-à-dire à mâcher la besogne du Saint-Esprit. Ces congrégations, scrupuleusement triées sur le volet, se composaient uniquement de quelques prêtres ou religieux romains, sous la présidence des cardinaux, et entièrement inspirés par les grands docteurs jésuites de la *Civilta Cattolica*. Une brochure publiée peu de jours avant le Concile, et très louée dans le camp ultramontain, s'efforça d'expliquer ce singulier procédé. L'auteur disait dans l'idiome des marmitons :

« On prétend qu'il y a des évêques offusqués de ce que de simples prêtres aient été admis au secret des travaux préparatoires, lorsqu'eux les ignoraient. N'auraient-ils pas compris qu'il y a ici l'affaire de *chacun son tour*, et que le cuisinier n'est pas mieux servi que son maître, parce qu'il voit le dîner qu'il prépare avant le maître qui ne le voit que lorsqu'il a l'avantage de le manger ? Au Concile, ce seront les évêques qui auront la voix et les simples prêtres n'y auront plus de place. »

Evidemment ce Concile ne pouvait être, selon l'expression énergique e l'archevêque Darboy, qu'*un Concile de sacristains*. Un autre évêque français l'appela dans le latin d'église : *Ludibrium Vaticanum* (la Farce du Vatican). Les faits vont démontrer éloquemment que les deux qualificatifs étaient d'une rigoureuse justesse. Pour jouer cette détestable comédie, Mastaï s'était bien réellement déguisé en Guignol ; de ce rôle il n'oublia rien, pas même les coups de bâton à distribuer aux autres acteurs de la farce.

CHAPITRE X

L'INFAILLIBILITÉ

Au 8 décembre 1869, jour fixé pour l'ouverture du Concile, déjà plus de 700 évêques étaient arrivés à Rome. Les prélats dévoués à l'infaillibilité furent, au Vatican, l'objet de l'accueil le plus empressé ; on les combla des plus flatteuses attentions. Autour des opposants, le silence et la solitude.

La grande majorité était infaillibiliste. Elle avait pour chefs principaux : les évêques Pie, de Poitiers, Plantier, de Nimes, Donnet, cardinal-archevêque de Bordeaux, pour la France ; Deschamps, archevêque de Malines, pour la Belgique ; Manning, archevêque de Westminster, pour l'Angleterre, soutenu par le cardinal Cullen, d'Irlande.

A la tête de l'opposition se distinguaient, du côté de l'Autriche et de l'Allemagne : le cardinal-archevêque de Prague, Schwarzenberg, grand seigneur et grand courtisan ; le cardinal-archevêque de Vienne, Rauscher, étique et courbé, sans prestige et sans voix ; Haynold, archevêque de Colocza ; Strossmayer, évêque de Bosnie et de Sirmium ; Héfélé, évêque de Rottenbourg. Le groupe français reconnaissait pour guides : Dupanloup, le vaniteux et bruyant évêque d'Orléans ; Darboy, archevêque de Paris, prêtre libéral de Langres, venu à Paris en 1848, où, après le Deux-Décembre, il s'était fait le plat valet de Bonaparte et d'Eugénie, pour conquérir la mitre et la crosse ; à ces deux coqs se joignait le gros cardinal Mathieu, célèbre par sa manie de traiter au Sénat non les question ecclésiastiques, mais les questions militaires, sous prétexte qu'il avait un frère contre-amiral.

Enfin une espèce de tiers-parti se formait autour de l'archevêque de Tours, Guibert, du cardinal Bonnechose, de l'archevêque d'Alger, Lavigerie, de Forcade, évêque de Nevers.

Les présidents des quatre congrégations permanentes, choisis par le pape, étaient : pour la commission *de fide* (de la foi) : le cardinal Bilio, un barnabite âpre et entêté aux idées extrêmes, le rédacteur du Syllabus ; pour celles de la disci-

pline, le cardinal Caterini, suppléé par Capalti, un personnage brusque, raide, absolu ; pour celle des *ordres religieux*, le cardinal Bizarri, préfet de la congrégation des évêques, un esprit inflexible ; pour celle d'initiative ou des *postulata*, le cardinal De Angelis, de vingt-huit jours plus âgé que Mastaï, qui s'était réservé la composition de cette dernière commission. Les membres des trois autres furent élus sur des listes d'où la Curie romaine avait soigneusement exclu tous les prélats connus par leur hostilité à la définition.

En réalité, les fourbes du Vatican se défiaient énormément du Saint-Esprit ; ils agissaient en gens qui redoutaient de sa part quelque mauvais tour ou quelque bêtise. Ils prenaient donc leurs précautions en mettant tous les atouts dans leur jeu.

Dès le 3 janvier, à la suggestion du cardinal Manning, un groupe d'évêques proposa au Concile la signature et le dépôt d'un *postulatum* formulant cette déclaration : « *L'autorité du pontife romain est souveraine et par suite infaillible,* lorsque, usant du pouvoir apostolique, il enseigne à tous les fidèles les vérités concernant la foi et les mœurs. »

En même temps, une discussion préliminaire s'engagea sur le mode de délibération du Concile. Les modérés réclamaient plus de latitude dans le débat, ainsi que la reconnaissance du principe consacré par une tradition immémoriale exigeant l'unanimité morale pour la validité des décisions dogmatiques. A ces juste réclamations, Pie répliqua en substituant au premier règlement un autre plus sévère encore « qui permît, disait-il agréablement, de faire mieux la besogne en la précipitant. » L'idée était très originale et très neuve, assurément : par ce moyen, au rebours des parlements politiques, la majorité du Concile serait puissamment protégée contre la minorité ; avec cet ingénieux procédé, on arriverait au triomphe à toute vapeur.

Le 10 janvier, le *schema* ou proposition sur l'Infaillibilité fut renvoyé à la commission.

Alors l'archevêque Darboy trouva que les malfaiteurs du Vatican opprimaient ce qu'il appelait sa conscience. Lui qui avait approuvé Bonaparte d'avoir assassiné la loi en France, tué toutes les libertés, fait la tribune muette, la presse esclave, il se plaignit au bandit impérial que le pape fit de même à Rome et muselât ses subordonés. C'était bouffon, mais le personnage avait l'esprit subtil et retors ; à qui l'eût interpellé, il eût certainement répondu par des sophismes élégamment tournés. Il écrivit donc à son maître une lettre

dont nous citerons les passages suivants, qui peignent du reste admirablement la physionomie du Concile :

« Il est difficile de soutenir que le Concile ait toutes les apparences de la liberté. Il n'a pas fait son règlement; ce ne serait qu'un inconvénient médiocre, si les droits d'une assemblée libre y étaient assez garantis. D'après le règlement fait par lui-même, le Saint-Père a nommé présidents, secrétaires, questeurs, ou scrutateurs et cérémoniaires, soit 48 officiers du Concile, presque tous Italiens fixés à Rome. Il a nommé de même la commission sur le rapport de laquelle il doit accueillir ou rejeter, sans avoir à motiver sa résolution, toutes les propositions de réformes ou de mesures nouvelles. Les autres commissions ont été nommées sous des influences auxquelles il n'est pas étranger. Un cardinal très autorisé, le premier des présidents du Concile, a dressé les listes de candidats que des religieux et des évêques complaisants ont répandues et appuyées parmi 250 vicaires apostoliques, abbés et généraux d'ordres relevant du Saint-Siège à tous égards et placés matériellement même sous sa dépendance. La majorité s'est trouvée ainsi faite; les listes officielles ont passé comme on l'a voulu et réglé d'avance, ni un homme de plus ni un homme de moins; sept ou huit Italiens pour deux ou trois Français; les ultramontains l'emportant sur toute la ligne, à l'exclusion absolue de ceux qui ne sont pas d'un romanisme assez accentué.

« Libre dans ses élections au degré que je viens de dire, le Concile est libre dans ses délibérations au degré que je vais expliquer. A cause des conditions acoustiques de la salle, la discussion est difficile, presque impossible. Beaucoup ne suivent pas, ou ne suivent qu'imparfaitement l'orateur; ce qu'ils n'ont pas entendu, ils ne peuvent le lire; car il n'y a pas de procès-verbaux des séances, et de plus nous n'avons pas le droit de faire imprimer, même pour les communiquer seulement à nos collègues, ni nos discours ni des mémoires à consulter. De tout cela il résulte que les observations et critiques des orateurs seront appréciées seulement par les commissaires nommés, comme il a été dit, sous la pression officielle, et que les votes seront émis par des hommes qui n'ont pas pu se rendre compte suffisamment de la discussion. Nous avons supplié qu'il fût porté remède à de si graves inconvénients; on n'en fait rien.

« Les exagérés viennent de faire une pétition pour demander que le Concile définisse l'infaillibilité du pape. Elle est revêtue de quelques centaines de signatures, dit-on;

pour en attirer un plus grand nombre, on a répandu le bruit que le Saint-Père désire la chose. Nous sommes un groupe d'environ 150 évêques de tous pays, sauf l'Espagne, qui venons d'envoyer au pape une contre-proposition (12 janvier 1870), à l'effet d'obtenir qu'il veuille bien ne pas laisser poser une telle question, à cause des difficultés théologiques, historiques et politiques dont elle est hérissée...

« On vient de nous remettre un projet de 21 décrets concernant l'Eglise en général, le pape en particulier, et les principaux rapports entre les deux autorités civiles et religieuse. A première vue la tendance en paraît excessive, et on peut croire que nous n'aurons pas à édicter seulement des mesures d'apaisement et de conciliation. »

En conséquence de ces tendances qui peuvent amener « des résultats regrettables pour l'Eglise comme pour l'Etat, » l'archevêque Darboy invite Bonaparte à agir auprès du gouvernement pontifical, de manière à sauvegarder les intérêts de l'Etat menacés, et à ne pas laisser compromettre le Concordat par des résolutions qui seraient peu en rapport avec les institutions, les lois et les habitudes de la France.

Ces 21 décrets ou canons *sur l'Eglise*, véritable manifeste du pouvoir théocratique, ayant été publiés le 12 février par la *Gazette de l'Allemagne du Sud*, les gouvernements s'émurent enfin. Lord Clarendon dénonça le caractère funeste pour l'Etat des canons *de Ecclesiâ*. Dans un avertissement confidentiel, le comte de Beust exposa à Antonelli les inquiétudes que ces mêmes canons inspiraient à l'Autriche.

Quant à la France, M. Daru, ministre des affaires étrangères, envoya à Rome une dépêche, mais *émondée*, *édulcorée*, *énervée* par M. Emile Ollivier, qui s'en vanta avec sa sottise accoutumée. Toutefois, telle qu'elle était, cette pièce répudiait les décrets par lesquels l'Eglise, ne se bornant plus aux choses de la révélation, prétendait régenter encore l'histoire, la philosophie, la science et s'arroger, dans l'ordre législatif, judiciaire, pénal, une puissance absolue et indépendante du pouvoir civil. L'infaillibilité de l'Eglise devenant l'infaillibilité du pape, il en résulte, disait la dépêche, la subordination de la société civile tout entière et de l'Etat à la papauté. En conséquence, en vertu de l'article 16 du Concordat, le gouvernement français demandait communication de tous les documents pouvant servir à la discussion, un délai pour les étudier et porter ses observations devant le Concile. L'ambassadeur théologien devait être M. le duc Albert de Broglie.

La note du ministre de Bonaparte encouragea l'opposition, devenue plus accentuée déjà et plus hardie depuis le nouveau règlement imposé au Concile par le bon plaisir de Pie IX. Mais les présidents surent parfaitement contenir les évêques réfractaires. Pour un geste, on les rappelait à l'ordre; on leur retirait la parole, on prononçait la clôture de la discussion. Le 23 mars, l'évêque Strossmayer fut chassé de la tribune pour avoir osé émettre des doutes sur l'infaillibilité du pape et soutenir que les protestants pouvaient être dans la bonne foi. Il y eu un vacarme si violent que les gendarmes du prélat, qui l'attendaient dans Saint-Pierre, voulurent forcer la porte de la salle des séances pour aller au secours de leur maître.

Le lendemain, Mastaï réunit autour de lui les vicaires apostoliques, ces évêques missionnaires appartenant la plupart aux ordres religieux, tous nommés directement par le pape et dépendant absolument de lui comme le chien appartient à son propriétaire. Entre autres calembredaines, il leur débita celles-ci :

« De grandes difficultés nous environnent, nous sommes à ce moment où Pilate jugeait Jésus. *Les Juifs étaient furieux;* Pilate voulait les renvoyer et délivrer l'innocent. Mais *les Juifs, les Pharisiens savent crier;* Pilate n'osa pas être juste... Et il y en a aujourd'hui qui ont des craintes du monde ! Ils redoutent la Révolution ! Quelle faute ils font ! Ils cherchent les applaudissements des hommes ! Nous, mes enfants, cherchons l'approbation de Dieu. C'est le combat des évêques : défendre la vérité avec le vicaire de Jésus-Christ, et n'avoir pas peur ! Mes enfants, ne m'abandonnez pas ! (*Non ! non !*) Attachez-vous à moi, unissez-vous au vicaire de Jésus-Christ ! (*Oui ! oui !*) »

Ces petits valets, sans science, sans volonté, bons, tout au plus, en général, à faire des curés de campagne, formaient le tiers du Concile. D'un signe, le pape les eût décidés à décréter qu'il faisait noir en plein midi, que deux et deux font cinq. Qu'on juge, après cela, de la farce malhonnête qui se jouait au Concile.

La note Daru avait été communiquée à Antonelli dans les premiers jours de mars. Le 6 du même mois, Mastaï informa l'assemblée que, sur l'avis favorable de la commission, le *schema* relatif à l'infaillibilité leur serait soumis, et leur donna huit jours pour présenter leurs observations. C'était la réponse de Pie IX à l'épître comminatoire du ministre de Bonaparte.

Au même moment, le pape adressa au plus fanatique des ultramontains français, le bénédictin Dom Guéranger, un bref significatif sur son livre récent : *De la monarchie pontificale*. Il s'exprimait ainsi au sujet des adversaires de l'infaillibilité : « Ce sont des hommes qui, tout en se faisant gloire du nom de catholique, se montrent complaisamment imbus de principes corrompus, ressassant des chicanes, des calomnies, des sophismes pour abaisser l'autorité du chef suprême que Jésus-Christ a préposé à l'Eglise, et dont ils redoutent les prérogatives; pleins d'audace, de folie, de déraison, d'imprudence, de haine, pour exiter les gens de leur faction... Dom Guéranger a enlevé tout prestige de sagesse à ceux qui avaient enveloppé leur pensée sous des discours dépourvus de raison ! »

Le 13 mars, mourait Charles de Montalembert. Il laissait un terrible écrit : *l'Espagne et la liberté,* un réquisitoire contre l'ultramontanisme, où il brûlait ce qu'il avait adoré, et qu'on peut appeler son *Testament*. De plus, en ses derniers jours, il avait appelé le pape : *l'Idole du Vatican !* A cet homme qui l'avait tant prôné autrefois, mais qui enfin avait vu clair sur son compte, Mastaï gardait une rancune dont on ne peut se faire une idée. Il lui fit cette oraison funèbre et pleine de malveillance apostolique, de fiel pontifical : « Il est mort un homme qui avait rendu les plus grands services à l'Eglise. J'ignore quelles ont été ses dernières pensées, ses dernières paroles; mais ce que je sais, parce que je l'ai lu de mes yeux, c'est que cet homme avait un grand ennemi, *la superbe !* »

Non content d'avoir lancé au mort cette méchanceté, Pie ordonna au cardinal-vicaire d'interdire la cérémonie funèbre commandée à l'église d'*Ara-Cœli* par M. de Mérode, beau-frère de Montalembert. Pour éviter tout éclat, le prélat fit dire une messe à huis-clos pour un *certain Carlo* (Charles), dans l'église paroissiale du Vatican, à laquelle il assista dans une loge grillée.

Cependant la note Daru exigeait une réponse officielle. Antonelli la rédigea avec sa désinvolture ordinaire, en se moquant des prétentions françaises. Après avoir fait l'apologie de la suprématie spirituelle et de l'infaillibilité papale « qui, disait-il, raffermira l'autorité des princes en donnant une nouvelle vigueur au principe d'autorité, » il concluait en exprimant l'espérance que l'empereur n'insisterait pas sur la demande de communication préalable des projets ou constitutions soumis à l'examen du Concile.

Néanmoins, le gouvernement de Bonaparte insista encore. Le 14 avril, il adressa au pape un *Memorandum* reproduisant les considérations de la note du 20 février. Mastaï refusa plus opiniâtrement que jamais de faire aucune communication.

Devant cet entêtement prodigieux, le cabinet des Tuileries délibéra un instant s'il ne dégagerait pas sa responsabilité en rappelant les troupes d'occupation. Mais la bigoterie de la femme de César, la peur imbécile des cléricaux réduisirent bientôt à néant cette velléité de résistance. D'ailleurs, Bonaparte préparait un nouveau plébiscite pour consolider ce qu'il nommait sa dynastie ; or, en offusquant Rome, il eût risqué de perdre l'appui des catholiques. Le comte Daru se retira, et Judas-Ollivier, qui se croyait un éminent politique, n'étant qu'un rhéteur boursouflé, se chargea de justifier le parti de l'abstention.

Au *Memorandum*, Pie riposta en mettant à l'ordre du jour du Concile la délibération sur le *schema* de l'infaillibilité.

Vainement l'archevêque Darboy insista-t-il par lettres auprès de Bonaparte pour le déterminer à intervenir ; vainement représenta-t-il que le *Moniteur* du 17 février, dans un article plein de révélations sur *la situation des choses à Rome,* et la brochure : *Ce qui se passe au Concile*, ne disaient que la vérité ; vainement conseilla-t-il, pour intimider le pape, de rappeler l'ambassadeur, M. de Banneville, sans lui donner de successeur ; maître Ollivier refusa tout, sous prétexte que le mal était fait, qu'il n'y avait plus de remède.

« Voilà bien des années, disait-il, que l'unique effort de l'épiscopat français a été de se séparer de l'Etat, de tout remettre entre les mains de Rome. Et maintenant que la papauté, avec l'aide de qui *il nous a désarmés,* travaille à le subordonner, que pourrions-nous ?... Lois organiques, anciennes coutumes, tout a été brisé dans notre main ; nous en sommes réduits aux vœux et aux paroles... Lorsque les droits de l'Etat sont menacés, nous ne réclamons que par un *Memorandum* agenouillé ; lorsque, malgré son humilité, ce *Memorandum* est rejeté, nous n'insistons pas. »

Non, jamais on ne vit faquin et cuistre pareil à ce traître, à ce renégat. Décidément, l'homme au « cœur léger » était mûr pour l'Académie française, cette vieille prostituée.

Toutefois, ces lâchetés si plates n'empêchaient pas les monseigneurs ultramontains de crier que la France et l'Europe persécutaient le Concile !

Entre les gouvernements et les évêques, il y avait émula-

tion ignoble de faiblesse et de couardise. Les prélats opposants eux-mêmes se conduisaient d'une façon répugnante, prouvant ainsi à quel point la corruption romaine avait dégradé tout ce qu'elle touchait avec son chrême. Les misé-racles tremblaient de voir transpirer dans le public les confidences qu'ils glissaient à l'oreille de leurs gouvernements. Aussi M. Louis Veuillot, triomphant de leur méprisable pusillanimité, les persifflait à outrance en ces termes :

« Il n'existe *officiellement* aucune protestation contre la tyrannie du pape et le mensonge du Concile. Donc tout le Concile se prête à ce mensonge. Les uns prêtent leurs voix, les autres leur silence, et cette complicité consciente du silence est la pire des deux! »

La question de l'Infaillibilité n'était pas la seule qui préoccupât Mastaï au Concile. A celle-là se joignait la résistance des Eglises orientales, restées catholiques, à son autocratie insensée. Les catholiques arméniens surtout se montraient rétifs.

De temps immémorial, les Eglises d'Orient unies à Rome avaient gardé, outre leur liturgie spéciale célébrée dans la langue nationale, le droit de nommer leurs évêques, leurs patriarches, et d'administrer leurs biens.

Une telle indépendance n'était point pour plaire à Pie. Dès 1846, il s'était attribué la nomination de l'archevêque des Arméniens catholiques; il avait investi de cette dignité un nommé Hassoun, un des élèves les plus actifs et les plus audacieux du collège de la Propagande. Du jour de son installation, l'élu de Rome n'avait cessé d'employer toutes sortes de manœuvres et de violences pour détruire les libertés de son Eglise. Il avait réussi en partie, et pour compléter son triomphe, il ne lui fallait plus que le titre de patriarche de Cilicie. Hassun l'obtint en 1866, au moyen d'une pression scandaleuse et en multipliant ouvertement les abus de pouvoir. Parvenu à son but, il courut au Vatican pour déposer aux mains du pape sa renonciation aux privilèges de son Eglise et livrer tous les droits conservés par ses prédécesseurs.

Mais le peuple arménien, moins accommodant que ses chefs, s'insurgea contre la bulle pontificale dite *Reversurus*, qui consacrait l'usurpation, et il fallut en suspendre l'exécution. Le Concile parut à Mastaï une occasion favorable de reprendre l'affaire et de vaincre la résistance des Arméniens, quoique la rébellion de ceux-ci se fût étendue à la Chaldée, aux patriarchats des Melchites et des Maronites. Bien plus

unis dans la solidarité des mêmes intérêts menacés, Arméniens, Chaldéens, Melchites et Maronites avaient signifié à leurs patriarches leur ferme résolution de les considérer comme déchus et d'en nommer d'autres, au cas où ils consentiraient au sacrifice de leurs coutumes.

Le cardinal Barnabò, préfet de la Propagande, dirigeait en despote les affaires religieuses de l'Orient. Cassant, brutal jusqu'à la trivialité, il conseilla sur-le-champ les mesures de rigueur. On commença par le patriarche chaldéen Audu. Pie le manda au Vatican et lui ordonna de sacrer les deux prêtres récemment nommés évêques par lui, bien qu'ils fussent repoussés par les Chaldéens. Le prélat résista. Mais, retenu au palais pontifical comme dans un coupe-gorge, menacé, maltraité, il ne recouvra sa liberté qu'au prix de sa soumission.

La conduite de Mastaï ne fut pas moins violente à l'égard des Arméniens. Monseigneur Casangian, archevêque d'Antioche et abbé général des Antonins (moines arméniens très opposés aux nouvelles constitutions romaines), qui s'étaient unis à Constantinople au mouvement anti-hassounite, fut dépouillé de sa charge. Stefanian, théologien de l'archevêque de Diarbékir, ayant tenu des propos hostiles à Hassoun, fut empoigné au sortir de sa messe par quatre agents du vicariat; ces malandrins, se ruant sur lui, s'efforcèrent de l'entraîner à une voiture qui l'attendait pour le jeter en prison. Stefanian cria, se débattit; on le frappa, on le roula dans la boue. Au bruit, l'archevêque Badhiaran accourut et couvrit son secrétaire de son corps. Les coquins lâchés par Barnabò s'arrêtèrent devant la dignité du prélat. Mais, le soir même, les théologiens et l'archevêque, comprenant qu'ils avaient tout à craindre des coupe-jarrets du saint-père, quittèrent leur demeure du Janicule pour se réfugier au couvent des antonins, sous la protection de l'ambassadeur ottoman Rustem-Bey.

Grand scandale dans Rome. Rustem-Bey intervint auprès d'Antonelli et de Barnabò. Ce dernier répondit avec l'impudence d'un malfaiteur : « On ne saurait souffrir que deux moines bravent la papauté; ce sont des drôles qu'on doit punir. Stefanian est un mauvais sujet qui trahit la Propagande, dont il a mangé le pain pendant dix ans. »

Rustem-Bey se retourna vers Pie. Il l'engagea à retirer la bulle *Reversurus*, à destituer Hassoun. L'autre se rebiffa et répondit avec son orgueil accoutumé : « Me prenez-vous pour un homme sans caractère et sans honneur? J'ai posé

des actes, et rien ne me fera fléchir. » Ainsi, l'homme qui prétendait à l'infaillibilité n'avait plus même souci de démontrer qu'il avait agi selon la justice. Il déclarait que du moment qu'il avait fait une chose, cette chose était bonne, irréformable. « Je suis la voie, la vérité, la vie, » avait-il déclaré un jour dans un accès de monstrueux délire.

De son côté, Barnabò, en valet digne du maître, se déchaînait contre l'envoyé français à Constantinople, M. Bourrée, l'accusant d'avoir suscité et fomenté le schisme arménien. « Le pape, dit avec colère le grossier personnage, a parlé très sérieusement à M. de Banneville; la destitution de M. Bourrée est imminente; je préfère traiter avec le Turc! »

Parbleu! le Turc, vicaire de Mahomet, n'était-ce pas le confrère du vicaire de Jésus-Christ? Entre imposteurs, on finit toujours par s'entendre pour voler et assassiner les peuples.

Mas-aï persista à vouloir imposer aux antonins rebelles de Rome un visiteur hassounite. L'archevêque Casangian refusa de l'accepter. Après trois sommations repoussées, le couvent des antonins fut mis en interdit par le pape. Les religieux étaient dans la gueule du loup. Menacés dans leur liberté, ils s'enfuirent de Rome, durant la nuit, avec des passeports délivrés par M. de Banneville (28 avril).

L'archevêque Casangian resta seul avec deux religieux. Malade depuis un mois, il avait inutilement sollicité son congé; Pie tenait à le garder sous sa griffe. Redoutant de ne pas sortir vivant de Rome, ce repaire de fauves, il résolut de s'évader à son tour; à quoi il réussit le 1er mai. Mastaï, furieux que cette proie lui échappât, lança sur ses traces deux prélats dévoués à Hassoun, et manifesta à M. de Banneville tout son mécontentement parce qu'il avait favorisé le départ du persécuté.

Le malfaiteur du Vatican préférait voir le schisme religieux ensanglanter l'Arménie plutôt que de céder la moindre de ses prétentions autocratiques. Au lieu de paître le troupeau, il l'écorchait jusqu'au sang; et quand les ouailles criaient, il les détruisait, suivant d'ailleurs en ceci comme en tout les saines traditions de la papauté.

La Constitution *De Fide* fut adoptée le 24 avril, à l'unanimité de 667 votants.

Vint ensuite la Constitution *De Ecclesiâ*. Elle comprenait quinze chapitres, dont le onzième traitait de la *primauté du pape*. Les modérés opinèrent qu'il ne fallait pas anticiper, et qu'on devait attendre, pour aborder la question de l'in-

faillibilité, que toutes celles qui précédaient fussent résolues dans l'ordre fixé. Mastaï ne l'entendait point ainsi. Le 29 avril, le cardinal de Angelis notifia au Concile que la volonté du pape était qu'on discutât immédiatement ce point si grave. Le 8 mai, 67 évêques protestèrent contre cette interversion dans les travaux, déclarant que c'était un *défi au bon sens*.

Cette opposition ne changea rien aux résolutions adoptées. La Curie romaine passa outre. Elle voulait en finir à tout prix avant que les chaleurs devenues intolérables n'eussent dispersé les évêques, et surtout les missionnaires apostoliques, qui n'auraient pas eu le moyen de faire un nouveau voyage. Or, cette grosse troupe de prélats formait plus qu'un appoint : elle constituait la meilleure part de la majorité. Sans eux, il n'y avait pas espoir de réussir.

Le Vatican redoubla donc de zèle pour entraver et annihiler les efforts de l'opposition; il alla jusqu'à faire voler à la poste une lettre de l'évêque allemand Ketteler à ses collègues. Entre temps, l'eunuque de Frohsdorf, M. de Chambord, donnait sa note grotesque dans ce charivari sacré : pour se distinguer de Bonaparte, il adressait à Pie l'assurance « qu'il demeurait de plus en plus attaché au représentant *infaillible* de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Ah! le bon billet!

La discussion de l'infaillibilité commença le 18 mai. Quatorze séances se succédèrent, pendant lesquelles 64 orateurs furent entendus. Parmi les opposants se distinguèrent : Rivet, de Dijon; David, de Saint-Brieuc; Héfélé, Dupanloup, Schwarzenberg, Rauscher, Darboy; Ketteler, de Mayence; Strossmayer, Maret. Mais, toujours faibles et timides, ni les uns ni les autres de ces évêques n'osèrent battre en brèche le dogme lui-même; ils se bornèrent tous à contester l'opportunité de la définition. Dès lors, cela dégénérait en pures chicanes de procureurs.

En sorte que M. Ollivier, une fois par hasard, put faire une observation juste. « Il n'y avait pas, dit-il, cinq prélats qui n'eussent pactisé avec ce romanisme qu'ils combattaient des lèvres seulement, par antipathie contre les mains qui le leur présentaient. » Le débat vague, confus, ne fut qu'une *retraite hargneuse* beaucoup plus que l'attaque à fond d'hommes qui luttent en désespérés pour la foi indestructible de leur âme. Cependant, même cette ombre ou cette comédie de résistance exaspéra le despote du Vatican. Cris,

menaces, arrestations arbitraires, tout fut mis en œuvre pour réduire au silence ou disperser les opposants.

Aux pressions irrésistibles du dedans vinrent s'associer les pressions du dehors, pour accélérer le dénouement. Les préoccupations des évêques étaient exactement l'inverse de celles des Pères du Concile de Trente. Les théologiens français disaient alors : « Si nous rentrions en France après avoir laissé prévaloir la suprématie du pape sur les Conciles, nous serions lapidés. » Tout au contraire, aujourd'hui, beaucoup de prélats français pouvaient craindre d'être lapidés par leurs prêtres et leurs fidèles, s'ils ne votaient au Concile du Vatican l'infaillibilité personnelle du pape. Les jésuites et l'*Univers* avaient ameuté partout la troupe des dévots. Ils leur avaient mis en tête que le symbole catholique était incomplet depuis dix-huit siècles, et qu'à présent, pour être sauvé, il fallait croire un dogme de plus.

Au plus fort de la discussion, les ultramontains lâchèrent sur Rome 300 prêtres, ivres de fanatisme et d'ignorance. Mastaï, pour les recevoir, leur fit ouvrir la salle du Consistoire. A peine eut-il paru au milieu du noir troupeau, qu'un formidable cri retentit : *Vive le pape infaillible!* Pie leva ses deux bras au-dessus de sa tête et les agita en souriant : « C'est bien, mes enfants! » balbutia-t-il, grisé d'orgueil à cette acclamation et assourdi par ces voix de curés de campagne, qui tonnaient plus fort qu'au lutrin.

Mastaï n'omit aucune rouerie malhonnête pour aiguillonner le clergé français contre ses propres évêques. Il expédia des brefs de félicitation et d'encouragement aux prêtres ultramontains de Marseille, de Besançon, d'Orléans, de Saint-Brieuc, de Perpignan, autant de censures infligées aux prélats respectifs de ces diocèses : Place, Mathieu, Dupanloup, David, Ramadié.

Le cardinal Guidi, archevêque de Bologne, ayant osé s'élever, à la tribune du Concile, contre l'infaillibilité de Pie, on l'interrompit violemment. Alors, s'adressant aux interrupteurs, il leur dit : « Qui êtes-vous donc et que faites-vous? Est-ce ainsi que vous comprenez la liberté du Concile? Vous n'avez qu'un devoir, en ce moment, celui d'écouter; qu'un droit, celui de dire : *non placet* (cela ne me plaît pas). Faites donc silence, ou venez me répondre. »

Après son discours, Mastaï le manda au Vatican. « — Eh bien ! cardinal, lui dit le pape, vous venez de prononcer un discours indigne et hérétique. Vous voulez retourner à Bologne, et sans doute vous faire bien valoir des révolution-

naires italiens. Or, je vous le déclare, vous n'y retournerez pas avant d'avoir signé une nouvelle profession de foi. » Et comme le cardinal essayait de démontrer l'orthodoxie de ses principes en s'appuyant sur la tradition, Pie s'écria : « — La tradition, c'est moi ! »

Il n'y avait rien à répliquer à ce vieillard en démence qui prétendait refaire l'histoire, du droit de son ignorance bien prouvée.

Le 3 juin, sur la proposition de cent cinquante Pères, une grande majorité vota la clôture de la discussion générale. La minorité, indignée, mit en délibération si elle ne se retirerait pas du Concile, ou tout au moins des débats. En fin de compte, elle se contenta de faire, le 4 juin, une protestation platonique contre la décision qui méconnaissait ses droits.

La discussion s'ouvrit sur les divers articles du *schema* de l'Infaillibilité. L'évêque Vérot fut rappelé à l'ordre pour avoir proposé le canon suivant : « Si quelqu'un dit que le pape peut tout de son propre mouvement et selon sa propre volonté, qu'il soit anathème! » La majorité se souleva contre les évêques Dupanloup et David, qui demandaient seulement qu'on mitigeât la formule proposée. Le président Capalti, préjugeant le résultat définitif du vote, affirma hautement que le *schema* ne serait point mutilé. Et l'évêque Gastaldi s'écria insolemment : « De nombreux journalistes attaquent les doctrines romaines; les gallicans prônent leurs orateurs, et *Satan aussi loue les siens.* »

Le tiers-parti, dirigé par Bonnechose et Guibert, rentra bientôt dans les rangs de la majorité.

Mastaï, dont la résistance de la minorité irritait la fiévreuse impatience, prenait une attitude chaque jour plus impérieuse. Avec une intempérance sénile, il bavait à tout propos des objurgations ridicules ou grossières. Au début du Concile, il avait dit : « Ils croient que cette assemblée ne servira de rien, et ils en rient. Je suis un pauvre homme, un pauvre misérable; mais je suis aussi le pape, le vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Eglise catholique, et j'ai réuni ce Concile qui sera son œuvre. De prétendus sages, les *capitaines des aveugles,* voudraient qu'on ménageât certaines questions, et qu'on ne marchât pas contre les idées du temps. Mais *je dis, moi,* qu'il ne faut jamais craindre de proclamer la vérité et de condamner l'erreur. Je veux être libre, ainsi que la vérité. » (M. Louis Veuillot, 9 janvier 1870.)

Le 17 juin, à l'occasion de l'anniversaire de son élection,

le cardinal Patrizzi lui présenta les félicitations du Sacré-Collége, en disant : « Puisse la Vierge immaculée, qui par votre solennelle proclamation a vu s'accroître ici-bas l'éclat de sa couronne, procurer la définition de ce dogme qui vous déclare *chef infaillible* de l'Eglise ! »

Pie répliqua :

« Le Concile sera le triomphe de l'autorité divine et de la vérité. Ceux qui sont fermes, inébranlables, sont aussi les plus nombreux ; d'autres hésitent devant le siècle, et sont *lâches* devant ce qu'on appelle l'opinion ; d'autres enfin sont *ignorants*, ne savent ni ne comprennent... Je serai très bref, parce que je ne veux pas encourir le reproche de fatiguer mes auditeurs, *comme cela arrive parfois en un certain coin du monde quand parlent certains orateurs.* »

Ces orateurs que Mastaï injuriait bassement n'étaient autres que les évêques opposants, c'est-à-dire la minorité intelligente du Concile, rebelle à ses caprices orgueilleux et sinistres.

Sur ces entrefaites, le P. Theiner, préfet des archives secrètes du Vatican, ayant été soupçonné d'avoir communiqué des documents aux théologiens de l'opposition, fut révoqué de ses fonctions et placé sous la surveillance du prélat italien Cardoni. Il avait mérité depuis longtemps la haine implacable des jésuites pour avoir écrit une histoire de Clément XIV, où il tirait un coin du voile qui masquait leur scélératesse.

Ne pouvant répondre à toutes les adresses qui lui venaient des diocèses de France, Pie chargea son nonce à Paris, Flavio Chigi, de faire connaître au clergé français combien il se réjouissait de voir cette pieuse doctrine de l'infaillibilité si ouvertement affirmée et répandue parmi les prêtres et les peuples chrétiens. L'*Univers* (20 juin) se fit le porte-voix de Chigi. Le gouvernement français, tombé en quenouille, en gâtisme et en avocasserie, se contenta, pour tout châtiment de cette audace impudente, de morigéner le nonce et de l'obliger à faire une amende peu honorable.

Et Pie s'en allait avec son air faux bonhomme, jabotant aux ambassadeurs et diplomates : « Quant à moi, je ne mêle de rien ; j'attends patiemment la fin de tout ce bruit. » Toujours l'écolier menteur de Volterra !

De guerre lasse, et tout le monde étant vaincu par la fatigue, un certain nombre d'évêques déposèrent une demande tendant à proroger le concile du 1er juillet au 15 octobre. Les évêques français adressèrent à ce sujet une

supplique à Bonaparte pour qu'il intervînt lui-même près du saint-père, « au nom de l'humanité et de la raison ».

M. Louis Veuillot était à Rome, surveillant tout ce bétail sacré, crossé et mitré, qu'il menait depuis si longtemps avec la verge. A cette requête, il haussa les épaules; puis il dit et écrivit : « Pour moi, je ne m'en irai qu'avec *mon* dogme dans ma poche ».

Et Mastaï répliqua : « *Il faut en finir;* le Concile ne sera pas interrompu avant le vote du *schema,* cela dût-il conduire jusqu'à la fin d'août. »

Non seulement Pie refusa d'accorder des vacances au Saint-Esprit avant qu'il n'eût accouché du fameux dogme, mais on ne lui permit même plus de fainéanter. Les séances du Concile commencèrent plus tôt, et les légats recommandèrent dans un *monitum* la brièveté des discours. La majorité entra alors en pourparlers avec un des principaux chefs de la minorité, l'archevêque Haynold, afin d'établir un accord général pour la clôture de la discussion.

Les Hongrois et les Allemands cédèrent. Aussi bien, vu les étroites limites où il se mouvait, le débat était épuisé. Un évêque italien offrit 60,000 livres à qui pourrait dire quelque chose de neuf pour ou contre l'infaillibilité.

En apprenant la transaction acceptée par Haynold, Dupanloup, furieux, courut chez le prélat. « Monseigneur, lui dit-il, vous êtes traître envers la vérité ! » Malgré la grande colère de l'évêque tapageur d'Orléans, la minorité accueillit la proposition de la majorité. Le 2 juillet, on vota pour la rédaction définitive du *schema;* beaucoup d'opposants renoncèrent à la parole. Le 4 juillet, la renonciation devint générale, et le vote définitif fut fixé au mercredi 13 courant. Et M. Louis Veuillot s'écria :

« La période du Saint-Esprit a commencé, et selon la prédiction du saint-père, elle sera courte. »

A cette réflexion saugrenue, un évêque ajouta celle-ci de son crû : « La preuve que le Saint-Esprit va parler, c'est que les hommes sentent le besoin de se taire. »

Le jour même du vote, avant la séance, un des plus anciens évêques de France, M. Rivet, de Dijon, tenta auprès du pape une suprême démarche.

« — *Je suis infaillible*, lui dit Mastaï.

« — Je l'ai toujours cru et enseigné, répliqua l'évêque, mais sous certaines conditions...

« — Sans conditions, interrompit le pape.

« — Alors, fit l'évêque, je répondrai *non placet* (formule du vote négatif). »

Pie donnait, sur la marche des conciles, une explication bouffonne. « Il y a, disait-il, dans un concile trois périodes : la période du diable, qui est courte : la période de l'homme, qui est plus ou moins longue ; enfin la période du Saint-Esprit, qui a le dernier mot et termine tout magnifiquement. »

Le 13 juillet, sur 601 votants, il y eut 451 *placet* (oui), 88 *non placet* (non), et 62 *placet juxtà modum* (oui, mais avec modification).

La formule soumise au vote et ratifiée par le suffrage de la majorité était celle-ci : « *Les définitions du pontife romain sont irréformables de par elles-mêmes.* » Le 16, la majorité ajouta ces mots : « *et non par le consentement de l'Eglise* » ; ce qui enlevait tout subterfuge à l'opposition. Celle-ci envoya une députation à Mastaï pour protester contre l'addition. Mais Pie qui tenait son dogme, déjà *empoché* par M. L. Veuillot, répondit hypocritement : « Il est probablement bien tard pour changer ce qui a été délibéré. Du reste, je connais à peine le *schema;* c'est au Concile, non à moi, qu'il faut s'adresser. »

Qu'allait faire la minorité ? Suivrait-elle l'avis de l'archevêque Haynold, qui proposait d'opposer au nouveau dogme un *non placet* retentissant ? Pour cela, il eût fallu un certain courage, et tout ce monde crossé, mitré, tonsuré, habillé de violet ou de rouge, était lâche ; tous ces gens-là avaient prêté des serments aux rois ou empereurs de leur pays. Darboy et ses collègues français s'étaient agenouillés pour jurer devant Bonaparte, l'homme du crime ; ils avaient mis leurs mains dans sa main souillée de la boue sanglante de Décembre ; toutes les scélératesses du sinistre coquin, ils les avaient approuvées et les approuvaient encore ; enfin, ne le discutant jamais, le traitant comme s'il eût été infaillible dans l'ordre politique, pourquoi tant de simagrées pour reconnaître leur pape infaillible dans l'ordre religieux ? On peut donc conclure hardiment que leur conduite, pas plus que celle du malfaiteur du Vatican, n'était dictée par le souci de la vérité ou de la religion ; les uns et les autres obéissaient à des motifs inavoués et inavouables. Au fond de cette farce, il n'y avait qu'une question de domination.

Cinquante-cinq évêques opposants s'enfuirent piteusement, après avoir signé une molle protestation. Le même jour, Dupanloup et Strossmayer écrivirent à Mastaï, le suppliant

d'ajourner jusqu'à novembre la promulgation de la Constitution. Pie dédaigna de répondre.

Le 18 juillet, jour désigné pour la proclamation de l'Infaillibilité, à huit heures du matin, tous les évêques présents à Rome, au nombre de 546, revêtirent leurs ornements pontificaux et se rassemblèrent dans la basilique de Saint-Pierre. A l'entrée du pape, ils se jetèrent tous à genoux. Pie entonna la prière au Saint-Esprit. Ensuite, après avoir béni six fois le Concile, il proclama et sanctionna cette constitution dogmatique qui lui attribuait à lui-même sur l'Eglise et sur le monde une autorité illimitée, absolue, infaillible.

Deux voix seulement firent entendre un énergique *non placet*, un Italien, Riccio, évêque de Cajazzo, et un Américain, Fitzgerald, évêque de Little-Roch.

La parade terminée, M. Louis Veuillot salua d'un dernier coup de sifflet la déroute des prélats opposants. Il écrivit : « La débâcle, l'effondrement, ou mieux encore la vaporisation a eu lieu ce matin ; vers dix heures tout était épuisé ! »

« Un ouragan éclata en ce moment, dit Petruccelli della Gattina, à cause de l'inteuse chaleur. On y vit une intervention de l'Esprit-Saint ! On se souvint de Moïse et du Sinaï ! Et, plus fort que le tonnerre, tous s'écrièrent : Vive Pie IX ! Vive le pape infaillible !

« Quand les cris se turent, Pie IX éleva encore la voix : — « L'autorité du pontife est grande, dit-il; mais elle ne détruit pas, elle édifie; elle soutient et défend les droits des évêques. Que ceux qui ont voté contre nous sachent qu'ils ont voté dans le trouble, et que le Seigneur n'est pas dans le trouble. Fasse Dieu qu'ils reviennent au sein de leur père, et qu'ils puissent dire avec saint Augustin : Mon Dieu, vous m'avez donné votre admirable lumière, et voici que je vois ! »

« Et Pie IX bénit encore l'assemblée. Et voilà comment on fabrique un Dieu à Rome ! » (*Storia d'Italia* de 1866 à 1880.)

L'apothéose de Mastaï fut proclamée dans la bulle *Pastor æternus*, votée, confirmée, promulguée, affichée contre toutes les règles; car, au mépris de la tradition, elle n'avait été ni souscrite par les évêques, ni suivie de la clôture du Concile. Par conséquent, aux termes du droit ecclésiastique, elle n'a aucune valeur exécutoire jusqu'à ce que la clôture du Concile soit prononcée, jusqu'à ce que les actes de l'assemblée aient été signés par les évêques. Or, le Concile, suspendu par les événements de la fin de 1870, n'a jamais été terminé.

Mais négligeant ces vétilles, Pie se considéra dès lors

comme dûment et légitimement infaillible. Le 11 août 1870, Antonelli déclara au nom de son patron, dans une lettre au nonce apostolique de Bruxelles, « que la constitution *Pastor æternus* était devenue obligatoire, *bien que le Concile n'ait pas été clos ni souscrit par les évêques ;* tout cela n'étant qu'un pur accessoire qui n'affecte en rien la substance du jugement. »

Les évêques acceptèrent cette nouvelle énormité, et les opposants de la dernière heure se hâtèrent de rentrer dans la bergerie de Mastaï.

Des 55 prélats qui avaient refusé de prendre part au vote du 18 juillet, les plus ardents à la résistance se montrèrent les plus serviles dans l'obéissance. Un nommé Las-Cazes, évêque d'Oran ou de Constantine, se précipita aux pieds de Pie en disant : « Je crois! » L'archevêque Darboy fit son *meâ culpâ* devant ses prêtres, le 25 juillet ; et le 2 mars 1871 il écrivit au pape pour déclarer qu'il *adhérait purement et simplement au décret du 18 juillet.*

Cette soumission toutefois n'était qu'une grimace et un mensonge. Comme Dupanloup, comme beaucoup d'autres, Darboy estimait qu'un évêché vaut bien une turlupinade. D'ailleurs voici comment, à la veille de son arrestation par la Commune (30 mars 1871), il dévoilait à un de ses prêtres, l'abbé Michaud, scandalisé de la comédie du Concile, le secret de sa pensée :

« Etant de l'armée, vous ne pouvez évidemment pas vous mettre en révolte contre vos chefs, ni attaquer le pape qui est plus fort que vous. *Il faut donc extérieurement et dans vos actes officiels* vous soumettre à cette infaillibilité et à ce Concile. *Quant à votre conscience, vous avez assez d'intelligence, d'acquis et d'honnêteté pour savoir à quoi vous en tenir. Ils auront beau faire et beau dire, leur dogme ne sera jamais qu'un dogme inepte, et leur Concile un Concile de sacristains.* » (L'abbé Michaud, *La Révolution dans l'Eglise.*)

Après un tel langage, tout commentaire devient superflu : s'il n'eût été laquais chez Bonaparte, Darboy eût dignement servi chez Mastaï.

Les autres suivirent l'exemple de l'archevêque de Paris. Les Maret, les Gratry, qui s'étaient signalés, l'un par un livre de quelque valeur, l'autre par de hardis et cruels pamphlets contre l'infaillibilité, se vautrèrent à plat ventre devant l'idole. Aussitôt après l'armistice (février 1871), le bruyant Dupanloup écrit au pape qu'il promulgue la Constitution *Pastor æternus,* « sans craindre les clameurs des

ennemis de l'Eglise et du saint-siège. » On ne saurait être plus misérable et plus bas.

Vers le mois d'août 1871, il ne restait plus que sept ou huit évêques réfractaires. La grâce finit par les toucher successivement, et à bref délai. Les Haynald, les Héfélé, les Place, les Strossmayer préfèrent leur mitre et leur crosse à leur conscience, à l'honnêteté.

Au lendemain du Concile, l'archevêque de Munich réunit ses prêtres et leur dit : « Commençons donc de nouveau à travailler pour la sainte Eglise.

« — Oui, pour la vieille Eglise, répliqua Dœllinger.

« — Il n'y a qu'une Eglise, reprit l'archevêque, ni nouvelle ni vieille.

« — On en a fait une nouvelle, » riposta Dœllinger.

Et il se retira en secouant la poussière de ses souliers. Ce fut le signal du schisme. Mais la foi n'existant plus dans les masses, le mouvement ne se propagea guère. En ce siècle positif, on ne s'échauffe plus pour le dogme. L'Eglise catholique, décrépite et forcée, pour produire encore l'illusion de la vie, de s'acoquiner aux vieux partis monarchiques, est en train de périr avec ces cadavres, cadavre elle-même déjà putréfié.

La réunion du Concile à Rome coûta des sommes folles ; car Mastaï était pompeux et dépensait à pleines mains, non pour secourir les pauvres, mais pour rehausser l'éclat de la tiare. Dans le but de couvrir ces frais extraordinaires, la charité des fidèles étant insuffisante, il se fit faux monnayeur. Avec l'effronterie qui le distinguait, Pie émit quarante millions d'espèces métalliques, en pièces au dessous de leur titre nominal, au mépris du droit public consacré chez les nations civilisées. Cela constituait une gigantesque escroquerie. La France et l'Italie, où il prétendait écou er sa monnaie, le sommèrent de suspendre cette émission frauduleuse. Comme d'habitude, il s'entêta. Alors ces deux gouvernements fermèrent leurs caisses aux pièces d'argent du pape ; par suite, toutes celles de l'union monétaire firent de même ; et le trésor pontifical dut se résigner à des sacrifices énormes pour se débarrasser de ce métal décrié.

Bourreau de ses ouailles, chef de bandits, faux-monnayeur, le pape-roi Mastaï était à peu près complet. Il ne lui manquait plus que de se présenter une sébille à la main devant son public imbécile, en feignant la pauvreté pour extraire aux bigots leurs gros sous. Nous assisterons bientôt à cette dernière scène de la pièce.

CHAPITRE XI

LE NETTOYAGE DE L'ÉCURIE

Le jour même où Mastaï se proclamait Dieu, dans la basilique de Saint-Pierre, Bonaparte, son vieux complice, allumait la guerre qui devait les précipiter tous les deux du trône. Quelque jésuite, par l organe d'un confesseur favori, avait soufflé à madame César, née demoiselle Montijo, que ce serait un lustre incomparable pour la dynastie de foudroyer le protestantisme à Berlin, au profit du catholicisme. Pour montrer qu'on avait des idées, comme elle disait dans une de ses correspondances, et qu'on faisait toujours grand dans la maison, ellle résolut de prendre en main l'affaire. Après avoir brillé d'un si vif éclat dans la haute *cocotterie*, elle voulut étinceler dans la haute politique. Donc, elle s'était écriée : « C'est ma guerre; je la veux! »

Et les évêques qui venaient d'acclamer l'idole du Vatican, acclamèrent avec un égal enthousiasme la femme du Deux-Décembre, qui avait décrété dans son boudoir ou dans son atelier de modes l'extermination des hérétiques.

Mais au moment de partir en guerre, César-histrion et l'homme au « cœur léger », à la cervelle plus légère encore, Judas-Ollivier, en un mot, compère et ministre de Bonaparte, se souvinrent qu'ils ne pouvaient compter sur l'alliance de l'Italie, depuis Mentana ; il y avait du sang entre les deux nations. En réfléchissant encore, ils constatèrent avec effroi que la neutralité même de la Péninsule était chose problématique. Le gouvernement impérial occupait la capitale de l'Italie, malgré elle ; il protégeait le Vatican, un nid de vipères, un foyer de conspirations permanentes contre l'unité nationale, l'indépendance de l'Italie. Des bruits menaçants venaient de l'autre côté des Alpes. Le peuple voulait être maître chez lui, l'éloignement des soldats étrangers qui détenaient contre tout droit nne partie de son territoire. Déjà les patriotes italiens réclamaient à grands cris contre l'iniquité toujours vivante de 49 ; au besoin, on s'allierait

avec la Prusse, et Bonaparte aurait deux ennemis à combattre.

Hélas! au dernier moment, le drôle venait de faire cette découverte : il n'était pas même prêt contre la Prusse. Il n'y avait plus à hésiter; il fallait à tout prix obtenir la neutralité de l'Italie, sous peine d'un écrasement certain. L'ordre d'évacuation de Rome fut donné.

Le 31 juillet, le duc de Grammont, ministre des affaires étrangères, chargea le marquis de Banneville, ambassadeur de France près du pape, de faire connaître à Antonelli la décision arrêtée en conseil.

Pour justifier et excuser ce rappel des troupes, le gouvernement de Bonaparte exposa les terribles nécessités de l'heure actuelle... « Tant que notre drapeau, disait-il, reste dans les Etats pontificaux, ne fût-il gardé que par un soldat français, la Convention du 15 septembre n'est pas exécutée, nous nous exposons, et avec nous le saint-siège, à toutes les complications qui en résulteraient en Italie... Si nous entrons en campagne sans avoir l'Italie pour alliée ou sans être du moins assurés de sa neutralité, ce n'est pas cinq mille hommes, mais cent mille qu'il nous faut à Rome; car la prudence obligerait à prévoir un conflit avec le gouvernement italien, à qui nous aurions fourni un prétexte pour se croire dégagé de la Convention et pour revendiquer la pleine liberté de ses actes. »

Il posait ensuite la suprême alternative dont la double issue possible enchainait fatalement les destinées de la papauté temporelle aux destinées de Bonaparte : « Ou la France sera victorieuse, et le gouvernement de Sa Majesté sera en possession d'une autorité morale suffisante pour faire en sorte que toutes les stipulations de la Convention de septembre qui protège le saint-siège soient remises en vigueur, et que le pape retrouve sa sécurité momentanément ébranlée, ou nous serons vaincus, et alors la situation du gouvernement pontifical sera désespérée. »

Que le régime ecclésiastique dût sombrer inévitablement avec Bonaparte, cela n'était pas douteux pour personne, pas même pour Antonelli.

Celui-ci attendait avec impatience la communication de M. de Banneville. Après l'entrevue, l'ambassadeur écrivit : « Le cardinal a écouté avec une anxieuse attention la lecture de la dépêche, donnant parfois des signes d'assentiment à ce qu'il entendait. Il n'a ensuite contesté la valeur d'aucune des raisons qui ont imposé au gouvernement de l'em-

pereur la détermination à laquelle il a dû s'arrêter... Il n'a fait aucune difficulté de reconnaître qu'une défaite de la France serait le point de départ d'un cataclysme européen, dans lequel le saint-siège aurait tout à perdre et perdrait certainement tout... Il s'est montré reconnaissant des espérances que nous l'autorisions à rattacher à notre triomphe pour la consolidation de la sécurité ultérieure du saint-siège. » (Jules Favre, *Rome et la République française*, 1871.)

La solution de la question romaine était donc fatalement subordonnée aux éventualités de la lutte entre la France et la Prusse. Tant que le résultat fut indécis, le gouvernement italien demeura immobile vis-à-vis de Rome. Aux députés patriotes demandant que l'armée marchât immédiatement sur la capitale, le ministère répondit (20 et 24 août) que la question romaine ne pouvait se résoudre par un coup de main. La lâcheté monarchique avait peur encore de Bonaparte ; elle redoutait aussi d'ébranler l'autel qui appuie le trône.

Mais l'opinion publique devint menaçante. La nation tout entière, par la voix de la presse, par celle des représentations communales et provinciales, des associations politiques et ouvrières, somma le pouvoir de résoudre sur-le-champ la question par l'occupation de Rome.

Le 3 septembre, on apprit que Bonaparte avait capitulé ignominieusement à Sedan et remis à Guillaume l'épée de Décembre. A cette nouvelle, un grand nombre de députés envoyèrent aux ministres italiens cette intimation en forme d'adresse :

« La catastrophe annoncée aujourd'hui trace au gouvernement son devoir : l'occupation immédiate de Rome. Au nom de la patrie, nous vous conjurons de prononcer le mot qu'elle réclame : qu'elle sache qu'aujourd'hui qu'il n'y a plus d'obstacle à la revendication de son droit, vous n'avez pas à hésiter. Nous ne voulons pas discuter sur les inexplicables retards des jours passés ; mais l'hésitation, qui jusqu'ici pouvait être considérée comme une erreur inexcusable, serait demain un crime de lèse-nation, une trahison ! N'assumez point une responsabilité qui, avant d'être condamnée par l'histoire, le serait par votre conscience. En aucune façon, nous ne l'assumerons, nous, devant le pays. Songez que si le soleil se lève demain sans que l'Italie apprenne que son étendard va enfin flotter dans sa capitale sur le Capitole, elle pourrait, en vous voyant l'abandonner et rompre ainsi le lien des plébiscistes, pourvoir elle-même à son propre salut. »

Le jour suivant, le président du cabinet, Giovanni Lanza, répondit par cette lettre au député Mancini :

« Le conseil des ministres, à qui j'ai présenté votre adresse, me charge de vous déclarer que la résolution du gouvernement est de s'en tenir aux déclarations explicites faites par lui devant la Chambre des députés et au Sénat, et d'y conformer exactement ses actes, prêt à en rendre compte au Parlement, et à assumer toute la responsabilité de sa conduite politique. »

Le 4 septembre, pendant que la République surgissait en France sur les ruines de l'Empire honteusement écroulé, on répandait à Rome la proclamation suivante :

« Romains!

« Voici plus de vingt-un ans que fut prononcée à Rome la suprême parole qui doit assurer l'avenir de l'Italie et du monde, en proclamant la République. La force brutale nous a vaincus, et pendant vingt ans nous en avons souffert les persécutions. L'Italie put se dire ressuscitée; mais Rome, sa capitale, a été abandonnée à l'esclavage du prêtre. Nous avons mis alors notre espérance dans celui qui s'intitulait *Galant-homme*, pensant que dans son intérêt, sinon dans le nôtre, il voudrait unir notre sort à celui du reste de l'Italie. Nous nous sommes trompés! Fidèle aux traditions monarchiques, il sentit le besoin du prêtre pour soutenir son trône, et risqua une Convention pour partager avec les zouaves et la légion d'Antibes la gloire de protéger le pontife. Deux fois Garibaldi tenta notre délivrance, et deux fois il tomba victime, d'abord sous les balles italiennes, puis sous les balles françaises. Et maintenant que, par suite de circonstances inattendues, une seule parole du roi d'Italie suffirait à rompre nos chaînes, il envoie ses troupes pour empêcher les autres de nous secourir.

« Pourquoi hésiter encore? Dans quelques jours, la France proclamera la République; l'Espagne en fera autant, et l'Italie resterait soumise à un roi qui..., et Rome à un pape qui l'a livrée à des bandits étrangers! Non, Romains! vous avez une plus noble mission; relevez ce drapeau que vous avez si furieusement défendu en 1849; proclamez la République, non plus la République romaine, mais la République italienne. De Palerme à Turin, de Milan à Naples, de Gênes à Venise, on n'attend qu'un signal; les soldats italiens l'attendent, ces braves fils du peuple qui souffrent de se voir condamnés à tirer sur leurs concitoyens, et à monter la garde autour du pape, parce qu'ils sont les soldats du roi. Or sus! Romains!

Ne tardez pas; tout délai serait fatal. Votre comité est au milieu de vous et marchera à votre tête au jour du combat; toutes les armes sont bonnes et tous les moyens permis pour reconquérir l'exercice des droits imprescriptibles qui vous sont refusés. Mais nous avons des armes et de l'argent pour quiconque voudra exposer sa vie pour la cause de la patrie! »

Aux grondemenls formidables de la Révolution, le gouvernement monarchique de Florence s'émut enfin; il se sentit perdu s'il essayait encore de berner le peuple. Il résolut d'agir conformément aux aspirations nationales. Le 6 septembre, on lisait ces lignes dans l'*Opinione*, journal officieux:

« La proclamation de la République à Paris, la formation du gouvernement provisoire et d'un ministère composé d'hommes non compromis dans les entreprises contre Rome, et dont plusieurs en 1848 se sont montrés opposés à l'expédition du général Cavaignac et ont combattu la Convention de septembre, doivent nécessairement modifier nos rapports avec la France au sujet de la question romaine. Devant ces événements, le ministère a renoncé à toute hésitation. Le conseil des ministres tenu aujourd'hui a été unanimement d'avis qu'il fallait résolument remplir le vœu de la nation en allant à Rome. »

Cette annonce causa une joie immense en Italie, un enthousiasme indescriptible. De toutes parts, même des villes pontificales, Terracine, Velletri, Viterbe, arrivèrent à Florence députations et pétitions invitant le gouvernement à en finir sans plus tarder.

En conséquence, le sénateur Ponza di San Martino partit pour Rome. Il avait mission de persuader au pape, si c'était possible, de renoncer spontanément à son pouvoir temporel, et d'accueillir pacifiquement les troupes italiennes.

Ponza di San Martino était porteur d'une lettre du roi d'Italie à Mastaï, ainsi conçue :

« Très Saint-Père,

« Avec l'affection d'un fils, la foi d'un catholique, et le cœur d'un Italien, je m'adresse comme autrefois au cœur de Votre Sainteté.

« Un orage plein de dangers menace l'Europe; profitant de la guerre qui désole le centre du continent, le parti de la Révolution cosmopolite redouble de confiance et d'audace, et se prépare, surtout en Italie et dans les provinces gouvernées par Votre Sainteté, à faire subir les dernières offenses à la monarchie et à la papauté.

« Je ne doute pas que la grandeur de votre âme ne soit toujours à la hauteur des événements; mais à titre de roi catholique et de roi italien, et comme tel gardien et garant par la disposition de la divine Providence et la volonté nationale des destins de tous les Italiens, je me sens le devoir de prendre en face de l'Europe et de la catholicité la responsabilité de maintenir l'ordre dans la Péninsule et la sécurité du Saint-Siège.

« Or, bienheureux Père, les dispositions des populations romaines, et la présence parmi elles de troupes étrangères, venues dans des vues diverses de lieux divers, sont des foyers d'agitation et une source de périls évidents. En cas d'effervescence, les passions peuvent conduire aux violences et à l'effusion d'un sang qui est le mien.

« C'est donc pour moi une inévitable nécessité pour la sécurité de l'Italie et du Saint-Siège, que nos troupes, qui gardent déjà la frontière, la passent pour occuper les positions indispensables à la sûreté de Votre Sainteté et au maintien de l'ordre.

« Votre Sainteté ne voudra pas voir dans cet acte de prévoyance une démonstration hostile. Mon gouvernement et mes forces se borneront absolument à une action conservatrice, et à protéger les droits des populations romaines facilement conciliables avec l'inviolabilité du souverain pontife, son autorité spirituelle et l'indépendance du Saint-Siège.

« Votre Sainteté, comme je n'en doute pas, et comme son sacré caractère et la bonté de son cœur me donnent le droit de l'espérer, s'inspirant d'un désir égal au mien d'éviter un conflit et l'emploi de la violence, pourra se concerter avec le comte San Martino, porteur de cette lettre, pour réaliser avec mon gouvernement l'entente désirée.

« Le moment actuel est solennel pour l'Italie et pour l'Eglise. Que la papauté rende efficaces l'esprit de bienveillance inextinguible de votre cœur pour cette terre qui est aussi votre patrie, et les sentiments de conciliation que je me suis toujours appliqué à traduire en actes, pour que, tout en satisfaisant les aspirations nationales, le chef de la catholicité, entouré du dévouement des populations italiennes, conservât sur les rives du Tibre un siège glorieux et indépendant de toute souveraineté humaine.

« Votre Sainteté, en délivrant Rome des troupes étrangères, en se soustrayant ainsi au péril continuel de se trouver au milieu du champ de bataille des partis subversifs, aura donné son achèvement à une œuvre merveilleuse, rendu la

paix à l'Eglise, montré à l'Europe, épouvantée des horreurs de la guerre, comment on peut remporter d'immortelles victoires avec un acte de justice, une seule parole de charité.

« Je prie Votre Béatitude de vouloir bien m'accorder votre bénédiction apostolique, et renouvelle à Votre Sainteté la protestation de mes sentiments de profond respect.

« Florence, 8 septembre 1870. »

Il était impossible de se moquer plus royalement de la Sainteté et de la Béatitude. Ponza arriva à Rome avec cette missive le 9 septembre. Il eut tout d'abord une entrevue avec le Père Beckx, général des jésuites, le pape noir désormais plus puissant que l'autre. Il vit ensuite Antonelli. Au premier moment, le cardinal fit bon accueil à l'envoyé royal; mais ensuite il se montra fort indigné en apprenant l'objet du message. Il répondit « que le Saint-Siège ne céderait pas sans combat. » Quant à une transaction qui consisterait à laisser au pape la cité Léonine sur la rive droite du Tibre, Antonelli la repoussa en déclarant que le gouvernement italien ne devait attendre aucun acte qui pût être interprété comme un assentiment tacite du spolié aux résolutions du cabinet de Florence. (*Dépêche* de M. de Béhain, chargé d'affaires de France à Rome, 10 septembre.)

San Martino fit observer au cardinal qu'il n'était pas venu pour discuter, mais simplement pour communiquer au pape les intentions du roi.

Le lendemain, il fut reçu par Pie IX. Voici le récit textuel de cette audience, fait par A. B. d'H... (*Vita di Pio IX.*)

Pie l'accueillit avec bienveillance, puis lui demanda le motif de sa mission. Le comte lui remit la lettre du roi. Quand le pape eut achevé la lecture et entendu les explications du porteur, il répondit : « — Qu'on fasse ce qu'on voudra, mais qu'on n'espère jamais mon adhésion; je pourrai bien céder à la violence, mais non acquiescer à l'injustice. » Ponza di San Martino déclara que la décision du gouvernement italien était irrévocable, et que les troupes étaient prêtes au premier signal à entrer sur le territoire pontifical.

Pie, se rappelant sans doute alors la qualité d'infaillible qu'il venait de se faire décerner, s'écria d'un accent inspiré et les yeux au ciel : « — Monsieur le comte, je ne suis ni prophète, ni fils de prophète, mais en vérité je vous assure que les troupes italiennes n'entreront pas à Rome. » A quoi San Martino répondit d'un air modeste et malicieux : « — Je ne saurais non plus me vanter de descendre de prophète;

mais avec cinquante mille hommes bien armés et beaucoup de canons, il m'est peut-être permis d'opposer prophétie à prophétie, et d'affirmer que bientôt les troupes italiennes monteront la garde au Vatican. »

L'envoyé italien ajouta que, si la ville de Rome était tranquille, c'était à lui, comte Ponza, que le saint-père le devait. Il raconta qu'à peine dans la cité, il avait vu accourir les chefs du parti libéral. Afin de mieux appuyer sa mission, ils lui avaient proposé de soulever les habitants, ce qu'il s'était empressé de refuser. « C'est précisément, continua le comte, parce que Rome est une ville calme et paisible que l'Italie croit bien faire en y transportant le siège du gouvernement, dans la confiance que, d'un côté, la sécurité du pontife y sera assurée, et que, de l'autre, le Parlement italien pourra s'y réunir avec la certitude que ses délibérations ne seront jamais troublées par ces commotions populaires qui, dans une cité plus mobile, entraveraient le libre mouvement des affaires. »

Mastaï riposta qu'il ne voyait pas la nécessité du transfert de la capitale à Rome, qu'il ne croyait pas à la prétendue agitation du pays, qu'il avait espéré finir ses jours avant qu'on ne lui enlevât le dernier lambeau de ses domaines et autres lamentations du même genre. Ponza di San Martino l'assura que jamais l'Italie ne porterait atteinte à l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses fonctions, et que cette indépendance lui serait solennellement garantie pleine et entière.

Mais le pape refusa de se rendre aux raisonnements et aux protestations du comte. Il finit, comme d'habitude, par se fâcher, et dit avec colère : « — Je me défie de vous; *vous êtes tous des sépulcres blanchis.* »

Avant de marcher sur Rome, le gouvernement de Florence tenait beaucoup à savoir si Pie IX, au cas de l'entrée des troupes italiennes, resterait ou non au Vatican. Sur ce point, Mastaï fut impénétrable. Il fit entendre seulement qu'il s'en remettait à la divine Providence; il ferait ce qu'elle lui inspirerait, selon les circonstances.

Ne pouvant rien obtenir par la conciliation, le comte se retira en déclarant sa mission terminée.

Mastaï adressa au roi la lettre suivante :

« Majesté,

« Le comte Ponza di San Martino m'a remis la lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire; mais cette lettre est indigne d'un fils affectueux qui se fait gloire de professer la foi catholique et s'honore d'une loyauté royale; je n'entrerai

pas dans les détails de votre lettre, pour ne pas renouveler la douleur qu'une première lecture m'a causée. Je bénis Dieu, qui a permis que Votre Majesté emplisse d'amertume la dernière période de ma vie. Quant au reste, je ne puis admettre les demandes exprimées dans sa lettre, ni adhérer aux principes qu'elle renferme. Je remets aux mains de Dieu ma propre cause, qui est en même temps la sienne. Je le prie d'accorder d'abondantes grâces à Votre Majesté pour la délivrer de tout péril, et la rendre participante des miséricordes dont elle a besoin.

« Du Vatican, 11 septembre 1870. »

Le 12 septembre, le *Journal de Rome* publia cette note laconique :

« Le roi Victor-Emmanuel a envoyé à Rome le comte Ponza di San Martino, avec une lettre de sa main au saint-père. Le roi commence sa lettre en se déclarant *fils affectueux*, de *foi catholique* et d'*une loyauté royale*. Cependant, le but de la lettre est de faire savoir que, *ne pouvant résister*, comme il le dit, *au parti d'action*, il est déterminé à se mettre en possession de tout ce qui reste du territoire de Sa Sainteté. Tout commentaire sur cet acte *inqualifiable* serait superflu, comme aussi il est inutile de dire que le saint-père s'est formellement déclaré opposé à toute espece de transaction. »

Ce même jour, l'armée italienne franchit sur plusieurs points la frontière pontificale. Les habitants des villes romaines allèrent d'eux-mêmes au devant des troupes nationales. Partout où le drapeau tricolore fut arboré, à Viterbe, à Civita-Castellana, à Terracine, à Civita-Vecchia, ce furent des transports d'enthousiasme et de joie.

Le 14 septembre, le lieutenant-colonel d'état-major Caccialussi se présenta en parlementaire au général Kanzler; il avait ordre de demander que le gouvernement pontifical laissât entrer librement à Rome les troupes italiennes, avec promesse en retour que l'indépendance du pape serait respectée et que les officiers indigènes à son service conserveraient leurs grades. L'aventurier Kanzler répondit que le pape, voulant être gardé par ses propres soldats dans sa capitale, il était impossible d'accéder à cette proposition.

Le lendemain soir, un aide de camp de Victor-Emmanuel, le comte Malavolta, vint renouveler la requête; Kanzler l'éconduisit par la même fin de non-recevoir. (Jules Favre, *Rome et la République française*.)

Le 17 septembre, le général Cadorna, poussant devant lui

les bandes pontificales qui se repliaient sur Rome, arriva en vue de la Ville éternelle et établit son quartier-général à Villa-Spada. Là, il reçut la visite du comte d'Arnim, représentant de la Prusse près le Saint-Siège. L'envoyé prussien lui demanda quelles seraient ses intentions, au cas où les papalins opposeraient de la résistance; Cadorna répondit qu'il emploierait la force, s'il le fallait, pour occuper la ville. Alors le comte sollicita du général un délai de vingt-quatre heures, le temps de faire une nouvelle démarche auprès du pape; ce qui fut accordé. Le lendemain, 18, M. d'Arnim informa par lettre Cadorna que toutes les tentatives avaient échoué. Mastaï était décidé à faire couler un sang inutile, puisqu'il était clair que ses bandes ne réussiraient point à arrêter les Italiens. (Italo Fiorentino, *Vita di Pio nono.*)

Le général Cadorna se hâta de compléter l'investissement de la place. Le bombardement commença le 20 septembre, à cinq heures du matin. Les attaques principales furent dirigées entre les portes Pia, Salara et San Pancrazio. La garnison populaire, sous les ordres du fameux Kanzler, comprenait un effectif de 9,000 hommes, très bien armés et disposant de 60 canons. Pendant qu'un combat de mousqueterie s'engageait entre les zouaves pontificaux et les bersaglieri italiens, l'artillerie porta tous sos efforts du côté de la porte Pia. Vers les dix heures, une brèche étant ouverte, l'assaut commença sous le feu nourri des papalins.

Cependant, à l'intérieur de la ville, l'agitation et l'anxiété des citoyens étaient grandes. Quoique sans armes, les patriotes se réunissaient sur les places en groupes menaçants; la gendarmerie les dispersait aussitôt par des charges répétées.

Mastaï, lâchement enfermé au Vatican, tandis qu'on se fusillait en pure perte par ses ordres, avait appelé autour de lui dès le matin ses cardinaux fidèles : Antonelli, Berardi et Lucien Bonaparte. Les membres du corps diplomatique se rendirent près de lui; au nom de l'humanité, ils le supplièrent de faire cesser le combat et d'épargner un sang inutile. Pie, sourd à ces prières, commanda impitoyablement de continuer la lutte. Il fallait à l'exécrable tyran une dernière gorgée de sang; il profitait de son pouvoir infâme qui allait expirer pour faire encore des cadavres. Après dix heures seulement, quand on vint lui annoncer l'impossibilité de résister davantage et que les troupes italiennes entraient dans Rome, il dut céder à la nécessité. Impuissant à mal faire davantage, il fit arborer le pavillon blanc sur le château Saint-Ange. En

même temps, deux officiers de l'état-major papalin coururent au quartier-général italien pour traiter de la reddition.

Le corps diplomatique se rendit lui-même près du général Cadorna, à la villa Albani, pour appuyer les négociations. Il avait à sa tête le chargé d'affaires français, M. Lefebvre de Béhain. Il traversa la ville au milieu des démonstrations hostiles de la population romaine. Le commandant en chef de l'armée italienne reçut avec une extrême courtoisie les représentants des puissances. Devançant leurs demandes, il leur déclara spontanément que les zouaves et la légion d'Antibes étaient libres, et qu'une capitulation honorable était accordée à l'armée pontificale. Déjà, les soldats italiens avaient reçu l'ordre de protéger les papalins contre les colères de la foule, qui commençait à gronder contre ces misérables aventuriers.

Alors le peuple se porta au Capitole, encore défendu par quelques mercenaires. Les troupes italiennes arrivèrent pour occuper le monument. Soudain, la bannière tricolore flotta au sommet du Capitole. Au même moment, la grosse cloche sonna à toute volée, annonçant à la ville de Rome la fin du pouvoir temporel.

Le lendemain, à midi, les bandes pontificales s'ébranlèrent pour quitter à jamais Rome délivrée d'une tyrannie tant de fois séculaire. D'une fenêtre du Vatican, Mastaï regarda partir ses vils stipendiés, en leur administrant une dernière bénédiction. A cette heure, les autorités italiennes faisaient une chose plus utile que cette vaine simagrée : elles rendaient à la liberté les prisonniers politiques enfermés au château Saint-Ange et à la prison San-Michele. (*Rome et la République française.*)

L'enthousiasme de Rome fut délirant à l'entrée de ses libérateurs ; toute la ville, comme par enchantement, apparut pavoisée aux couleurs nationales. « Rien ne saurait peindre, dit l'auteur cité plus haut, l'aspect de la Ville éternelle et des provinces délivrée du joug sacerdotal, quand, le 2 octobre 1870, les populations procédèrent au plébiscite qui devait affirmer solennellement leur volonté d'être réunies au royaume d'Italie. »

L'annexion fut votée à une immense majorité; il y eut 135,291 voix pour, et seulement 1,507 contre.

Le 9 octobre, une députation romaine, conduite par le vieux duc de Sermoneta, porta à Florence les vœux des Etats romains. Victor Emmanuel les accueillit avec ces paroles : « Elle est enfin terminée, la difficile entreprise. La patrie est

reconstituée. Le nom de Rome, le plus grand qui résonne sur les lèvres humaines, se réunit aujourd'hui à celui de l'Italie, le nom le plus cher à mon cœur. » En proclamant les Italiens « désormais véritablement maîtres de leurs destinées », Victor-Emmanuel ne manqua pas de renouveler ses promesses d'assurer l'indépendance du souverain pontife. C'était œuvre de roi, mais aussi une patente qui allait permettre à la papauté de conspirer impunément, comme par le passé, contre la civilisation et la morale publique. C'était une regrettable concession dont le Mastaï ne lui saurait aucun gré.

Il ne restait plus au gouvernement italien qu'à transférer la capitale de Florence à Rome, à régler les rapports diplomatiques dans lesquels vivraient désormais l'Italie et la Curie pontificale, et à compléter le nettoyage des écuries de l'Augias sacerdotal.

CHAPITRE XII

ROME CAPITALE DE L'ITALIE

La royauté temporelle de Mastaï s'était évanouie en fumée, comme ces étoupes qu'on brûlait autrefois sous le nez du pontife nouvellement élu, en lui disant : *Sic transit gloria mundi* (ainsi passe la gloire du monde). Mais il restait le chef spirituel de plus de cent millions de catholiques. A ce titre, il se rencontra des gens qui voulurent se faire les protecteurs du pape déchu de la tyrannie dans l'ordre civil. Ce fut une entreprise lamentable et répugnante.

Les malheurs de la France avaient permis l'intrusion au gouvernement de la République d'une bande d'avocats incapables, mais ambitieux, ampoulés, crevant de vanité. A leur tête se distinguait Jules Favre, dont on comparait, à bon droit, l'éloquence venimeuse et stérile à une jatte de lait empoisonné. En 1848, il avait demandé la mise en accusation de Louis Blanc. Sous l'empire, il avait fait une opposition de parade, absolument anodine, avec trois ou quatre camarades de même acabit. Si Judas-Ollivier eût réussi et que l'empire eût duré, lui aussi eût été ministre de Bonaparte. La preuve, c'est qu'au pouvoir, sous la République, il se conduisit exactement comme l'eût fait le pire valet de l'homme de Décembre. Vice-président du gouvernement provisoire, il détermina le choix du grotesque et nuisible Trochu pour commander la défense de Paris. Il alla pleurnicher à Ferrières devant M. de Bismarck, qui l'insulta de sa compassion gouailleuse. A la capitulation, il oublia de comprendre dans la Convention l'armée de l'Est. A Versailles, il alla de nouveau faire la bête en présence du grand ministre allemand. Enfin, pour couronner sa triste carrière politique, il se montra le plus féroce à l'égard des vaincus de la Commune.

Cet homme, qui faisait de la haute politique comme d'autres font le mouchoir, se mit en tête de patronner la papauté, lui qui ne croyait pas au catholicisme, puisqu'il se fit protestant pour mourir, agit comme beaucoup de dévots

n'auraient osé le faire, si peu qu'ils eussent été doués de sens commun. Ministre des affaires étrangères, on eût cru qu'il avait juré de jeter tout à fait l'Italie aux bras de l'Allemagne et de créer des ennemis à son pays sur toutes les frontières. Le misérable renoua effrontément la tradition impériale, relativement aux affaires ecclésiastiques. Mieux encore que M. Jules Simon, il mérita l'infamie du chapeau rouge.

Aussitôt après l'occupation de Rome par les Italiens, l'avocat rhéteur entre en scène. « Ce n'était plus pour le prince, écrit-il, c'était pour le pontife que désormais la France devait s'émouvoir et stipuler... Si je devais, si je voulais laisser à la nation, au moment où elle pourrait être consultée, toute liberté d'appréciation et de décision sur ces questions capitales (les relations avec le pape), je ne m'en croyais pas moins tenu de prendre toutes les mesures possibles pour la protection de la personne et de l'indépendance religieuse du Saint-Père. »

En effet, à défaut d'une protection armée que les circonstances ne permettaient plus, quelques membres du gouvernement issu, au 4 Septembre, de la chûte de l'empire, se préparaient, sous l'inspiration de Jules Favre, à offrir à Mastaï l'appui et la protection morale dont il profitera si bien pour étendre de plus en plus en France sa funeste autorité religieuse.

De Bonaparte à Jules Favre, les choses ne changent pas, diplomatiquement. C'est le gouvernement français qui se fait encore l'intermédiaire complaisant entre Pie et Victor-Emmanuel. Le pape rêve-t-il de quitter Rome? Antonelli prie le ministre des affaires étrangères à Paris de réclamer du cabinet italien la garantie que Sa Sainteté pourra s'éloigner en toute sécurité. En réponse à la communication de M. Favre, Victor-Emmanuel s'empresse d'assurer formellement que le pape conservera à Rome la liberté la plus complète de parcourir la ville à son gré, de résider dans les palais des environs, et même de quitter Rome et l'Italie, si telle était sa volonté.

Malgré sa situation critique et la difficulté de correspondre avec le dehors, le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville trouva toujours moyen d'intervenir en faveur de Mastaï, dans les débats soulevés entre lui et l'Italie, soit par rapport aux établissements de charité et à l'aliénation des biens ecclésiastiques, soit au sujet de la loi des garanties.

C'était un spectacle burlesque et navrant à la fois, au milieu des désastres de la patrie, de voir comment M. Favre

se gonflait, faisait le gros dos, en recevant les bénédictions et remerciements pontificaux, noble prix de ses complaisances. Il attribuait à ses bons procédés, — à son habileté insigne, parbleu! — la gracieuse démarche que Mastaï, « ne craignant pas de se mettre à découvert, » disait-il pompeusement, avait daigné faire en novembre 1870 auprès du roi de Prusse; Pie avait écrit à Guillaume pour l'engager à cesser l'effusion du sang en acceptant un armistice de quinze jours, au profit des Parisiens, avec ravitaillement, etc. Le Hohenzollern avait fait une réponse cruelle : il s'était contenté de hausser les épaules. Il seyait bien, en effet, à ce pape qui, à plusieurs reprises, avait appelé l'étranger pour fusiller ses ouailles, de prêcher aux autres la clémence et l'humanité!

M. Favre était à ce point absorbé par le souci des destinées de la papauté, qu'il ne se doutait aucunement de l'affreuse détresse qui régnait à Paris, durant le terrible siège. Dans un passage de ses nombreuses écritures, il justifia la capitulation en disant cette énormité : « que la population allait être réduite à la viande de cheval. » Et ce mets-là, chacun le sait, n'était plus qu'un mythe durant les dernières semaines. L'ignorance du vice-président du gouvernement de la défense nationale prouve du moins que sa table n'avait pas cessé d'être abondamment servie.

En février 1871, Pie eut encore une fois la velléité de quitter Rome et de demander un asile à la France. « Je lui fis répondre sur-le-champ, dit M. Favre, que nous étions prêts à le recevoir, qu'il trouverait au milieu de nous les respects et la protection qui lui étaient dus, mais qu'il le suppliait de patienter encore, d'attendre que le nouveau gouvernement fût institué; *alors peut-être pourrions-nous lui venir plus efficacement en aide.* » Et il se pâme de satisfaction et de joie en apprenant les dispositions bienveillantes, l'affectueux intérêt que Mastaï témoigne pour la France. Il a toujours l'air de s'étonner qu'un personnage si haut perché, qui nous avait coûté déjà tant d'or et tant d'hommes, sans compter l'alliance de l'Italie qui nous aurait sauvés, ne lui crache pas à la face, en retour de ces ignominieuses platitudes. Il dressait la crête comme s'il avait conquis la Toison d'or, lorsque le 18 février 1871, après les premières élections, M. de Béhaine, un bigot de première volée, lui écrivit :

« Le pape m'a reçu avant-hier avec une grande bonté. Et comme je lui disais que dans une heure aussi solennelle je ne voulais pas résister au désir de *venir lui demander ses*

bénédictions pour mon pays, il m'a répondu qu'il ne passait pas un seul jour sans qu'il priât Dieu pour la France, dont l'image se représentait sans cesse à son esprit... Il s'est félicité du caractère général des élections, me disant que tous les hommes dévoués à la cause de notre grandeur nationale ne pouvaient que se réjouir en voyant la population française donner à M. Thiers de si éclatants et de si nombreux témoignages de confiance. Le pape m'a parlé en cette occasion des sentiments de sollicitude pour le Saint-Siège qui avaient en diverses circonstances inspiré à M. Thiers la claire notion des intérêts de la France. »

Le nonce Chigi était chargé d'entretenir avec le petit Thiers et les plus notables de l'Assemblée de Bordeaux d'amicales et utiles relations.

M. Favre s'empressa d'annoncer lui-même à Mastaï la nomination de Thiers comme chef du pouvoir exécutif. Dès lors, le pape ne songea plus à quitter Rome. Par Antonelli, il envoya sa bénédiction à M. Favre et à la France. En outre, le cardinal fit savoir à l'habile ministre des affaires étrangères que Sa Sainteté était assurée « qu'il ne lui manquera pas un concours efficace pour surmonter les difficultés et *réparer les torts* qu'elle a aujourd'hui à subir. »

Et l'avocat-ministre, tout fier de nager ainsi dans la haute politique, soulignait ces paroles avec une complaisance infinie. A l'exemple de Bonaparte, il était prêt à déshonorer la France en faisant d'elle le gendarme du pape et des jésuites. Il saisissait aux cheveux toutes les occasions d'exercer ce honteux métier.

Quelques manifestations libérales, provoquées par d'imprudentes prédications, ayant eu lieu à Rome devant l'église du Gesù, le gouvernement italien n'avait pas cru devoir les réprimer. Aussitôt, le dévot M. de Béhaine en référa à M. Favre, qui s'empressa d'envoyer à son chargé d'affaires ce télégramme insensé (17 mars 1871) : « Exprimez, je vous prie, au cardinal Antonelli, et priez-le de le répéter au Saint-Père, que je suis aussi affligé qu'indigné des atteintes portées à la liberté du culte par les scènes de désordre organisées contre l'église du Gesù. Je vais voir M. Nigra (l'ambassadeur italien) pour m'en plaindre énergiquement et lui demander d'agir de suite auprès de son gouvernement pour réprimer et prévenir de semblables méfaits. Dites bien au cardinal que je suis prêt à m'associer à toute action qui aurait pour but la protection de l'indépendance spirituelle du saint-père... Je vais en causer avec M. Thiers,

et il serait possible que nous jugeassions utile l'envoi d'un ambassadeur pour agir dans le sens que je vous ai indiqué. Donnez-moi aussi les renseignements les plus exacts sur les couvents menacés, pour que je réclame à Florence. »

A ce langage, on se serait imaginé que M. Favre disposait de la foudre. Jamais Bonaparte, en ses beaux jours, n'avait montré autant de tendresse pour les malfaiteurs du Vatican. M. Favre tenait à montrer qu'il savait mieux faire que l'Empire. Après tout, n'avait-il pas appelé le traître de Metz « notre glorieux Bazaine »?

Le ministre des affaires étrangères, que d'aucuns qualifiaient « ministre de l'étranger, » tança M. Nigra, qui dut sourire d'être morigéné sur ce ton. Puis, suivant la belle idée émise par lui dans son télégramme, un ambassadeur, M. d'Harcourt, fut envoyé au Vatican. C'était une insulte et un défi à l'Italie; mais qu'est-ce que cela faisait à M. Favre et à Thiers, son patron, pourvu que le pape et Antonelli fussent contents?

Ce mauvais procédé causa une vive émotion à Rome. Le 26 avril, quand le nouvel ambassadeur traversa la ville pour se rendre au Vatican, il fut l'objet d'une curiosité assez malveillante. Mais l'accueil enthousiaste qu'il reçut de la Curie pontificale le consola bien vite. La réception eut un caractère particulièrement solennel; le pape jouissait délicieusement de ce triomphe remporté par sa diplomatie contre le gouvernement italien. (Dépêche de M. d'Harcourt, 26 avril.)

M. d'Harcourt fut auprès de Pie l'interprète des vœux que M. Thiers formait « pour le bien de l'Eglise, la prospérité du Saint-Siège et le bonheur personnel de Sa Sainteté. »

Allant même au delà de ses instructions, il rapprocha la situation de Rome de celle de l'Eglise et osa dire :

« Depuis le moment où le gouvernement français a cessé d'être représenté ici par un ambassadeur, des événements douloureux ont eu lieu à Rome. *Le sentiment avec lequel ils ont été accueillis en France est trop connu pour que j'aie besoin de l'exprimer.* Si les liens qui nous unissent au Saint-Siège avaient à être resserrés, rien n'atteindrait plus sûrement ce résultat que la communauté de malheur dont la France et lui ont souffert. »

Un tel langage était plus qu'intempérant; il frisait l'idiotisme. C'était une menace et un outrage de matamore à l'Italie. Mastaï eut plus d'intelligence que le sieur d'Harcourt. Il comprit l'imprudence des paroles de l'ambassadeur et tâcha de les atténuer dans sa réponse.

« Je ne demande pas plus qu'on ne doit demander, fit-il; je souhaite seulement que votre gouvernement donne au cabinet italien des conseils de prudence, qu'il lui dise de prendre garde, d'aller doucement... Ils veulent à toute force faire à Rome un établissement définitif, et mille raisons font que Rome ne peut pas devenir leur capitale; maintenant, l'avenir sera ce qu'il plaira à Dieu. La souveraineté n'est pas à rechercher dans des temps comme ceux-ci; je le sais mieux que personne. Tout ce que je désire, c'est un petit coin de terre où je serais le maître. Si l'on m'offrait de me rendre mes Etats, je refuserais; mais tant que je n'aurai pas ce petit coin de terre, je ne pourrai exercer dans leur plénitude mes fonctions spirituelles. »

L'ambassadeur sembla s'attacher à irriter les susceptibilités de l'opinion publique. Il provoqua la remise à son hôtel d'une grande quantité de cartes de visite renfermant des excitations contre l'Italie. Il affecta de se rendre ostensiblement chez le marquis Cavaletti, dernier syndic de la Rome papale, tandis qu'il refusait de se présenter au Quirinal, où résidait le prince Humbert. La colère éclata chez les patriotes romains; ils réclamaient l'expulsion de ce hobereau insolent et malappris. Lui prétendit qu'on avait menacé de l'assassiner. Nouveau prétexte à rhétorique pour M. Favre : il pria M. Nigra de transmettre à son gouvernement « l'expression de son légitime mécontentement. » L'expression du mécontentement de M. Favre, l'homme du « pouce » et de la « pierre »! On se demande ce que cela pouvait bien faire à l'Italie, sinon de l'éloigner davantage encore de la France.

D'ailleurs, les sentiments qu'inspiraient à la Péninsule les stupides forfanteries de ce misérable gouvernement ne tardèrent pas à se produire ouvertement. La presse italienne applaudit à la Commune, se réjouissant à l'avance de la chute du petit Thiers et de la disparition de l'Assemblée élue en un jour de malheur. Aussi, lorsque les Versaillais eurent noyé dans le sang l'insurrection du 18 mars, M. Favre, triomphant, tout en regrettant qu'on n'eût pas assez massacré dans Paris, se hâta d'écrire à M. de Choiseul, ambassadeur de France près de Victor-Emmanuel : « Les abominables excès qui couronnent le règne de la Commune feront, je l'espère, rougir de honte ceux qui ont eu le triste courage de faire son éloge en injuriant M. Thiers et notre vaillante armée. »

On sent ici la plume et la littérature avec lesquelles,

naguère, l'avocat-ministre exaltait « notre glorieux Bazaine ».

Le 16 juin marquait le 25e anniversaire du pontificat de Pie IX. Le premier parmi les papes, il donnait, paraît-il, un démenti à ces paroles que prononçait le doyen des cardinaux au moment de l'exaltation des souverains pontifes : » *Non videbis annos Petri* » (Tu ne verras pas les années de Pierre). On racontait que Mastaï, en les entendant, avait répondu : « *Non est fidei* » (Ce n'est pas de foi). Il était de tradition immémoriale dans la Curie romaine qu'un règne ne devait pas trop durer. Il fallait faire place à d'autres. Généralement on élisait des vieillards déjà courbés vers la tombe. Mais quand, par hasard, le choix du Saint-Esprit s'égarait sur un homme robuste encore, si Dieu venait à oublier son vicaire aux approches des vingt-cinq ans, alors le poison ou quelque accident ingénieux corrigeait la négligence. Pour un motif ou pour l'autre, grâce aux jésuites, sans doute, auxquels il avait livré l'Eglise, Pie venait d'échapper à la loi commune de ses pareils.

Naturellement on cria au miracle. A l'occasion de cette date célèbre on battit la grosse caisse dans toutes les sacristies. Les pèlerins affluèrent au Vatican pour contempler ce pape prodigieux qu'on laissait vivre autant que saint Pierre. Les fidèles firent mieux qu'applaudir ou se déranger pour admirer le phénomène : ils apportèrent ou expédièrent de riches offrandes.

Les souverains catholiques adressèrent à Pie des lettres de félicitations. Le petit Thiers, devenu un potentat, singea les monarques. De sa plus belle main, il écrivit une épître étonnante pour son âge, où on lisait ces lignes : « C'est pour moi un honneur insigne d'être à cette heure solennelle le fidèle interprète de la France, et de pouvoir mettre aux pieds de Votre Sainteté l'assurance de ses profonds respects, de sa vive gratitude et des souhaits ardents qu'elle forme pour que Pie IX continue de longues années encore son mémorable pontificat. »

Le roi d'Italie voulut faire comme ses collègues, mais ne retira qu'un affront pour prix de sa nouvelle faiblesse. Il avait chargé un de ses aides de camp d'aller complimenter Mastaï en son nom. Antonelli informa cet officier : « Que le saint-père accueillait tous les vœux, mais que les circonstances ne comportaient pas d'autre réponse. » (Dépêche de M. d'Harcourt, 17 juin.)

On peut juger des sommes remises au pape en ce jour par celle que la seule Hollande, qui compte au plus 1,300,000 ca-

tholiques, versa au trésor pontifical : 500,000 francs!

Ce court enivrement passé, Pie IX se retrouva en face des embarras et des réalités de sa situation. L'époque arrivait où la capitale italienne devait être transférée de Florence à Rome. Mastaï s'était d'abord flatté que les puissances catholiques parviendraient à dissuader le gouvernement italien de cette mesure qui blessait au vif son orgueil, ou que du moins elles n'autoriseraient pas leurs agents près de Victor-Emmanuel à le suivre à Rome. (Dépêche de M. de Béhaine, 25 juin 1871.) M. Favre se mit en quatre et enfila ses plus belles phrases pour obtenir que le roi ajournât l'affaire jusqu'au mois de novembre. Éloquence perdue. Le 8 juin, une notification officielle avertit les représentants des puissances que le gouvernement italien serait transféré à Rome le 1er juillet.

Les cabinets catholiques délibéraient. Leurs ambassadeurs, conformément aux convenances diplomatiques, suivraient-ils sur-le-champ à Rome M. Visconti Venosta, le ministre des affaires étrangères italien? Ou bien, pour faire plaisir au pape, n'enverraient-ils provisoirement que de simples chargés d'affaires? Telle était la question à résoudre. Pie montrait les dents et menaçait de prendre des résolutions extrêmes (partir sans doute), si les gouvernements catholiques se permettaient d'envoyer leurs ministres à Rome. Et Antonelli disait :

« Si les puissances consentent à ce que leurs ministres quittent Florence pour venir ici, elles consacrent la spoliation et prennent une sorte de complicité dans les événements qui ont eu lieu. »

Plus catholique maintenant que les monarques de vieille roche, M. Favre, se croyant presque une tête couronnée, aurait bien voulu témoigner combien il partageait les idées d'Antonelli. Le trône et l'autel, ce jésuite de la République ne voyait plus que cela. Mais la crainte d'une rupture avec l'Italie, qui eût immédiatement scellé contre nous l'alliance de la Péninsule avec l'Allemagne victorieuse, cette considération retint M. Favre. Il se consola tant bien que mal en refusant d'être un des premiers à reconnaître les faits accomplis. Bien plus, il s'imagina, dans sa fatuité incorrigible, que si l'Autriche et la Belgique ajournaient comme la France, c'était à son instigation. Puis, se donnant des airs de déposer la foudre, il déclara avec sa pompe accoutumée qu'il daignait laisser les autres puissances prendre « la responsabilité d'une mesure » qui, à son avis, devait avoir un immense retentissement.

Aussi, la stupeur de M. Favre fut inexprimable, quand il vit l'Europe assister à l'événement sans la moindre émotion. Il y eut mieux : le zèle catholique apostolique et romain du ministre des affaires étrangères de France pour le Vatican éveilla la verve railleuse des Italiens; ils le criblèrent de sarcasmes, de plaisanteries et firent de lui des gorges chaudes. Le 2 juillet, Victor-Emmanuel célébra son entrée solennelle au Quirinal, à la tête de 8,000 hommes de troupes, au milieu de fêtes splendides. (Zeller, *Pie IX et Victor-Emmanuel.)* Le soir, le roi donna au palais un grand banquet. La presse italienne retraça complaisamment les détails du dîner; elle releva notamment la grâce avec laquelle l'ambassadeur allemand y avait figuré, et l'entrain qu'il avait mis « à manger la part d'un voisin qui avait préféré bouder. »

Avec toute sa diplomatie, M. Favre n'avait réussi qu'à se rendre plus ridicule encore, à provoquer les sifflets, à détacher de plus en plus l'Italie de la France pour la rapprocher de l'Allemagne. Quelle humiliation pour lui, qui s'était cru un aigle dans la haute politique, parce qu'il avait pleuré à Ferrières et fait la bête à Versailles devant M. de Bismarck! Un simple chargé d'affaires, M. de la Villestreux, arriva piteusement à Rome le 7 juillet, comme représentant de l'ambassadeur français, M. de Choiseul. Et M. Favre fut condamné à reconnaître qu'il s'était grossièrement trompé. « Il n'y eut en Europe, écrivit-il, aucune émotion véritable. Les feuilles ultramontaines tonnèrent. Le Vatican se résigna sagement. » *(Rome et la République française.)*

Deux mois auparavant, le 2 mai, le parlement italien avait voté définitivement la loi dite des *garanties,* qui réglait les prérogatives du pape et les rapports de l'Eglise avec l'Italie.

Cette loi assurait au pape le rang et les honneurs souverains, avec toutes les immunités qui en découlent, le droit d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs, de correspondre librement avec l'univers entier, de réunir des assemblées et des conciles, inviolables comme lui. Elle lui accordait une dotation annuelle de 3,225,000 livres, la possession inaliénable des palais du Vatican, de Latran, de Castel-Gandolfo, l'indépendance absolue dans l'exerccice de ses fonctions spirituelles, tant pour lui que pour les ecclésiastiques et religieux relevant de sa personne.

L'Etat renonçait à tout droit de *placet* ou d'*exequatur* pour la collation des bénéfices et la nomination des fonctionnaires de l'Eglise, en même temps qu'à tout contrôle sur les actes

du clergé, en tant qu'ils touchent à l'ordre spirituel et ne sont pas en contradiction avec les lois civiles.

Contre cette *loi des garanties*, qui lui était cependant si favorable, Mastaï protesta énergiquement dans une encyclique du 25 mai. Il la représenta comme une œuvre dérisoire « que le *gouvernement subalpin* s'est donné la peine de composer et de fabriquer pour éblouir les catholiques et calmer leurs anxiétés. » Il y signalait « l'absurdité et l'astuce qui caractérisent cette loi. » Dans une autre occasion il ajouta : « Dans cette loi, on ne saurait dire ce qui l'emporte, de l'absurdité, de la fourberie ou du ridicule. Le propre du *gouvernement subalpin*, déclarait-il encore, est de joindre une continuelle et honteuse dissimulation à un impudent mépris de notre dignité pontificale, et de montrer par ses actes qu'il ne compte pour rien nos protestations, nos réclamations, nos censures...

« Nous, à qui a été donné par Dieu le pouvoir de porter des lois relatives à l'ordre moral et à l'ordre religieux, nous déclarons que nous n'accepterons et n'admettrons jamais les immunités ou garanties imaginées par le *gouvernement subalpin,* quelle que soit leur teneur, ni aucune autre de ce genre, de quelque sanction qu'elles soient revêtues ; en un mot, que nous n'accepterons et n'admettrons jamais aucune immunité ou garantie, quelle qu'elle puisse être, qui, sous prétexte de protéger notre puissance sacrée et notre liberté, nous serait offerte en échange et pour nous tenir lieu de cette *souveraineté temporelle,* dont la divine Providence a voulu que le saint-siège apostolique fût pourvu et fortifié, et que nous assurent des titres légitimes et inattaquables, et une possession de onze siècles. »

De ce langage furieux, émaillé de basses injures, que conclure, sinon que Pie avait fait l'hypocrite quand, dernièrement, il protestait de son désintéressement et de sa résignation devant l'ambassadeur français?

Il faut conclure pareillement que M. Favre mentait *(Rome et la République française)* en niant que le soulèvement des bigots français en faveur de la papauté temporelle fût inspiré par Mastaï. Les citations précédentes démontrent que c'était pleinement de son aveu s'ils mettaient le gouvernement français en demeure d'entreprendre la restauration de la royauté pontificale, ou tout au moins d'en consacrer l'inviolabilité et la légitimité. Les évêques français provoquèrent le pétitionnement, et leur clergé s'en alla quêter les signatures jusque dans les écoles. La presse cléricale somma

bruyamment l'Assemblée versaillaise de se prononcer. Le petit Thiers accepta le combat et voulut le soutenir seul. (Séance du 22 juillet 1871.) A force d'éloquence, Mirabeau-Mouche obtint trois résultats : les hommages et l'adhésion de l'évêque Dupanloup, l'ajournement de la question, le mécontentement des ultramontains. M. Favre, qui avait opiné dans le sens de ces derniers, dut donner sa démission et clore sa brillante carrière dans la haute politique.

Le 27 novembre, le premier Parlement italien s'ouvrit dans la nouvelle capitale de l'Italie « Nous sommes à Rome, et nous y resterons ! » s'écria Victor-Emmanuel en proclamant l'achèvement de l'unité nationale... « L'Italie, dit-il, est rendue à Rome et Rome à l'Italie. Leurs destinées sont maintenant inséparables... Une nouvelle ère s'ouvre pour l'histoire italienne, nous ne faillirons pas à nos principes. Relevés au nom de la liberté, nous devons chercher dans la liberté et dans l'ordre le secret de la force et de la conciliation. » (Zeller, *Pie IX et Victor-Emmanuel*).

Victor-Emmanuel s'abusait en parlant de conciliation. A ce discours, Mastaï répondit par un serment de haine éternelle.

« Nous continuons à protester, s'écria-t-il, devant Dieu et devant l'univers catholique, que nous subissons une captivité telle qu'il nous est tout à fait impossible d'exercer notre autorité épiscopale avec sécurité, facilité et liberté. Il ne peut y avoir de conciliation entre la justice et l'iniquité, entre les ténèbres et la lumière, entre Christ et Bélial. »

En somme, ce dont Pie se plaignait avec tant de colère, c'était de n'avoir plus la faculté de voler impunément, de torturer et d'assassiner ses ouailles.

CHAPITRE XIII

LE PRISONNIER DU VATICAN

N'ayant pas la liberté de mal faire dans Rome, Pie IX se déclara prisonnier dans cet immense palais du Vatican, qui comprenait plus de onze mille chambres, de vastes jardins, et où il nourrissait avec le million extrait de la poche des fidèles toute une armée de prélats, de valets, de garde-nobles, avec droit de haute et basse justice, sa poste, son télégraphe, licence absolue de maudire, de conspirer, d'injurier, de calomnier, de mentir sous toutes les formes, sans crainte des tribunaux.

Nul au monde qui songeât à l'empêcher de sortir, de flâner dans Rome, à la campagne, dans les provinces, dans l'univers entier, de parler, d'écrire, de publier par affiches ou par journaux ses élucubrations séniles, de prêcher dans les églises, de débiter publiquement tout ce qui lui passerait par la tête.

Mais l'imposteur à triple couronne devait jouer obstinément son rôle jusqu'à la fin. Le mauvais écolier de Volterra, dont la vie n'avait été que mensonges, voulait terminer dans le mensonge sa funeste carrière. Pour abuser les fidèles crédules dans l'impossibilité de constater la chose par eux-mêmes, il se mit à crier aux quatre vents du ciel qu'il était captif et dénué de tout. Pour aiguillonner la charité de ses ouailles, il eut recours à toutes les ruses indécentes des mendiants romains. Par cette ignoble tactique, il poursuivait un autre but : provoquer une nouvelle croisade pour reconquérir l'infâme tyrannie brisée entre ses mains.

Dès lors, les colères de Mastaï contre l'Italie dégénérèrent en accès épileptiques à jet continu. Dans l'*Univers*, M. Louis Veuillot et sa bande bavent comme lui l'écume et l'invective grossières. On ne sait de quoi s'étonner le plus, ou de l'acharnement du pape dans l'injure et la malfaisance, ou de la patience du gouvernement italien en face de cet éner-

gumène sacré, qui, de son repaire, crache sans se lasser la haine, l'insulte, l'appel à la vengeance. Et le fiel qui les étouffe oblitère à ce point l'intelligence de tous ces coquins en soutane baugés au Vatican, qu'ils descendent aux procédés les plus bas, les plus vils, les plus répugnants.

En février 1871, le prince Humbert et sa femme s'étaient installés au Quirinal, attendant la translation du gouvernement. Antonelli protesta dans une note, où il racontait ainsi l'événement :

« Quand les *deux voyageurs* furent arrivés au lieu de leur habitation, ceux qui durant le trajet avait crié et applaudi, réclamèrent l'apparition du prince sur le balcon principal du palais. On eut *l'audace de décorer d'un tapis de soie rouge ce même balcon, d'où l'on annonce au monde catholique l'élection du pontife!* Les canons et les cloches du Capitole *osèrent* saluer leur arrivée; et chaque coup de canon, chaque tintement de cloche transperça douloureusement le cœur de Sa Sainteté... Depuis, une société de libres-penseurs y tient des séances publiques, annoncées par des affiches imprimées, rend compte de ses discussions dans les journaux, et publiera sous peu un journal périodique destiné à combattre la superstition. »

L'apparition de la liberté dans sa bonne ville de Rome causa à Mastaï d'affreux cauchemars; ce fut pour lui comme une vision de l'enfer. Dans un discours à ses curés, à l'occasion du carême, il leur exprima toute son horreur.

« L'injustice et la force, s'écria-t-il, ont penétré dans le lieu saint; et derrière elles s'avance un nuage sombre et noir de sicaires, d'assassins, d'hommes irréligieux, ordure et boue; les églises sont souillées et déshonorées par des émisssaires de Satan. »

On l'avouera, ce langage ne manquait pas de quelque hardiesse sur les lèvres de l'homme qui s'était fait jadis le bourreau de ses ouailles et chef de brigands.

Non content d'avoir expectoré ces gorgées de venin, Pie adressa aux confesseurs, pour ce même carême, des instructions secrètes, toutes dirigées contre ceux qui avaient concouru à l'affranchissement de Rome. Voici la substance de ces instructions :

1° Pourront être absous des censures et peines ecclésiastiques tous les pénitents qui ont coopéré à la rébellion ou ont voté pour l'union de l'Italie sous un seul roi, à condition qu'ils auront manifesté les signes d'un véritable repentir et la ferme résolution de réparer au gré du confesseur le scan-

dale donné, et promettront avec serment d'obéir à l'avenir au Saint-Siège et à ses ordres. Sont exceptés les maîtres, coryphées et autres instigateurs de la rébellion et autres officiers publics, ainsi que ceux qui ont violé l'immunité ecclésiastique en mettant la main sur les cardinaux, évêques et autres ecclésiastiques de dignité, pour lesquels il faudra recourir à la sacrée-pénitencerie.

2° Sous les mêmes conditions et exceptions pourront être absous les ecclésiastiques coupables des mêmes fautes, mais après être entrés dans une maison religieuse et y avoir pendant un mois au moins suivi les exercices spirituels.

3° Enfin pourront être absous dans les mêmes conditions les soldats qui ont pris les armes et ont combattu contre le domaine pontifical, *pourvu qu'ils soient disposés à abandonner l'indigne milice* aussitôt qu'ils pourront le faire sans exposer leurs jours; en attendant, ils devront s'abstenir de toute hostilité contre les sujets et soldats du prince légitime, et de tout acte contre les biens, les droits et les personnes ecclésiastiques... Sont exceptés les officiers supérieurs et inférieurs qui ne jureraient pas de se démettre du service. » (Mauro Macchi, *Almanacco storico*, 1872.)

Cette citation démontre abondamment la justesse des reproches que M. Hyacinthe Loyson adressait au pape à son retour de Rome, le 22 juin 1871 :

« Il faut venir à Rome, disait-il, après avoir lu les correspondances de journaux ultramontains, pour se faire une idée du système des mensonges avec lequel on cherche à tromper, à agiter l'Europe. » Puis il accuse le pape d'avoir excommunié les professeurs de l'Université qui n'acceptaient pas son infaillibilité, ainsi que les officiers de l'armée qui restaient fidèles à leur drapeau; d'avoir ordonné aux soldats de déserter la milice du roi. Il rappelle comment un des plus estimables curés de Rome avait été destitué, pour avoir, selon l'usage, reçu le serment des bersaglieri; comment aussi les gendarmes durent arracher de la maison des catéchumènes une jeune juive de seize ans, retenue là contre la volonté de ses parents.

Mastaï ne se contentait pas d'injurier et d'anathématiser. Tout en refusant un trône d'or que lui offraient les fidèles, il se faisait conspirateur comme il s'était fait chef de brigands; il laissait organiser autour de lui et dans tout l'univers catholique la croisade sainte destinée à restaurer sa tyrannie et celle des princes de droit divin. Le 30 juillet 1871,

il avait publié une lettre apostolique bourrée de compliments à l'adresse du prélat de Ségur pour un opuscule idiot où ce cuistre monseigneurisé déclarait nécessaire le rétablissement des Bourbons en France.

A Rome, l'autorité était sur la trace d'une association fondée par les nouveaux sanfédistes, sous le nom de *milice;* il s'agissait d'enrôlements destinés à reconstituer l'armée pontificale; les recrues devaient se réunir en Belgique, pour être transportées à Rome au premier signal. Former, élever, instruire le *chevalier chrétien*, soldat du Christ, pour préparer l'institution d'un *gouvernement chrétien*, tel devait être l'esprit de cette société occulte. Chez un lithographe du Corso, dans la cellule du P. Vincenzo Vannutelli, au couvent des dominicains, on trouva des lettres d'invitation aux réunions qui avaient lieu dans ce même couvent, avec les dessins des enseignes et emblèmes de la nouvelle milice. (*La Liberta,* citée par Mauro Macchi.)

Des associations du même genre que celle de Rome se formèrent dans tous les Etats de l'Europe : en Hollande et en Belgique, sous le nom d'*Associations de Pie IX;* en Allemagne, sous celui d'*Associations catholiques*.

Des pèlerinages, des réunions, des meetings eurent lieu en Espagne, en Suisse, à Londres où le fanatique Manning traita ouvertement l'occupation de Rome d'outrage et de sacrilège, et les patriotes qui avaient coopéré à l'entreprise, de rebelles, de voleurs, de tourbe impie et sanguinaire, leur prêtant impudemment les qualificatifs mérités par les malfaiteurs du Vatican.

Cette croisade, qui sévissait en France autant qu'ailleurs, on l'a vu, se poursuivit en 1872 avec une fureur nouvelle.

Cependant le gouvernement italien continuait à user envers le pape des meilleurs procédés. Il lui restituait le palais de la Chancellerie, un des plus beaux de Rome. Mais plus l'Italie montrait de patience et de condescendance, plus Mastaï lui prodiguait d'injures et de grossièretés.

Le 1er janvier, le *Don Pirloncino* (journal satirique), publia une caricature qui peignait assez bien l'attitude réciproque des deux pouvoirs.

Dans un salon, d'un côté on apercevait Pie assis et boudeur, de l'autre Victor-Emmanuel. Don Pirloncino, debout sur le seuil, introduisait un enfant représentant la nouvelle armée. La gravure était accompagnée de cette légende :

L'enfant. — Dois-je aller d'abord à l'oncle Victor?

Don Pirloncino. — Non, mon petit garçon, on doit toujours se présenter en premier lieu à l'oncle prêtre. L'oncle Victor est si bon qu'il attendra.

L'enfant. — Alors je puis dire à l'oncle Victor de venir avec moi chez l'oncle prêtre?

Don Pirloncino. — Essaie. Mais ce sera difficile; ton père n'y a pas réussi.

En effet, ce jour-là, l'enfant, sous la figure du général Pralormo, aide-de-camp du roi, accompagné du prince Corsini, frappait à la porte du Vatican. Il demandait à être introduit pour déposer aux pieds du pape les souhaits de Victor-Emmanuel.

Le garde suisse lui répondit, comme à un simple croquant, que Sa Sainteté ne recevait pas, étant indisposée. Le général insista pour voir Antonelli, à l'appartement duquel on le conduisit. Comme Pralormo s'enquérait s'il ne pourrait pas obtenir une audience personnelle du pape : « Y songez-vous? se récria le cardinal. Avec l'uniforme que vous portez! Avec le souverain que vous servez! Mais vous offenseriez la dignité du pape; il ne pourrait que vous reprocher votre présence à Rome. »

Ce même jour, Mastaï reçut M. d'Harcourt à bras ouverts.

D'ailleurs, la Curie romaine s'acharnait sur Victor-Emmanuel; malgré ses politesses, ses résistances passées aux aspirations nationales, elle faisait de lui le bouc émissaire des péchés d'Israël; elle se réjouissait indécemment de tout ce qui pouvait lui arriver de triste et de malheureux. Si des grèves éclataient à Rome, fomentées probablement par le Vatican; si la *malaria* exerçait ses ravages; si la princesse Marguerite, femme d'Humbert, tombait malade; si le marquis Gualterio, ministre favori du roi, devenait fou, c'était la vengeance de Dieu qui s'appesantissait sur l'usurpateur. Pie avait même parfois le mot pour rire. Un peu avant l'annexion de Rome, il avait fait agrandir le *manicomio* (maison des fous), en disant : « Je dois préparer du logement pour les fous que me fera la révolution. »

Cardinaux, monsignori, toute la canaille sacrée se moquait ouvertement du roi; ces grands seigneurs fainéants raillaient ses façons, ses allures bourgeoises et populaires. Ils répétaient : « Ce monarque, qui regarde à sa montre en prenant un fiacre à l'heure, est digne de la révolution italienne. » Ils rapprochaient cette lésinerie de la magnificence de Mastaï, qui « répandait à pleines mains l'or de la chrétienté, » et surtout l'or volé à ses sujets. On allait jusqu'à

tourner en ridicule la laideur du prince : « Victor-Emmanuel est gratifié d'un aspect repoussant... Mais le peuple romain, lui, aime la beauté, la majesté, la noblesse, et il a toujours vu ces qualités unies dans ses rois, c'est-à-dire dans les papes. »

A ses audiences pontificales, Pie se divertissait puérilement, bêtement, à entendre jeter la pierre au roi et à son gouvernement. Plus les lazzis étaient insultants, plus ils étaient cyniques, plus aussi ils avaient de succès près de lui et de sa cour et provoquaient des accès de folle gaieté. Un jour, dans l'assistance, une gamine s'écria, en parlant de Victor-Emmanuel : — « *Santo Padre, quando gli attacheremo noi il buzzico*? Saint-Père, quand est-ce que nous lui attacherons le *buzzico?* (morceau de fer-blanc qu'on attache à la queue des chiens pour les faire fuir à toute vitesse). A cette question de l'enfant si bien apprise, Mastaï s'esclaffa de rire. (Correspondance de l'*Univers*, janvier 1872.)

D'autres fois, selon son humeur et son auditoire, Pie pleurait et geignait ; il empruntait les lamentations et les malédictions des prophètes juifs pour peindre la corruption et les scandales qui, suivant lui, s'étaient abattus sur Rome depuis le mois de septembre 1870. « Il n'est pas nécessaire, disait-il à son clergé le 15 février 1872, de décrire ce que Rome est devenue... C'est ici que vous voyez offrir à l'avarice des sacrifices de toute sorte : des usurpations, des injustices, des oppressions, des tyrannies et profanations. C'est ici que vous voyez offrir à la débauche des sacrifices de scandales, d'abominations, d'impuretés et de hontes; en sorte qu'on peut dire : *Filii Sion amplexati stercora* (les enfants de Sion ont embrassé les excréments.) »

En ajoutant à ce tableau le vol officiel, les tortures, les supplices incessants, le portrait eût été exactement celui de la Rome papale.

Mastaï, comme toujours, se montrait impitoyable à l'égard des libéraux, dans la mesure des moyens actuels, naturellement. Le 26 avril, le député Antonino Plutino mourut à Rome subitement, de la rupture d'un anévrisme. Chaud patriote, un des Mille de Garibaldi, il avait eu l'honneur d'être expulsé de Marseille par Bonaparte. Sans tenir compte de ses opinions anti-religieuses, par routine et respect humain, ses parents sollicitèrent la présence du prêtre à ses funérailles. Le clergé refusa. Le pape fit plus : dans un discours prononcé la semaine suivante, Pie, au risque de désoler la famille, eut la méchanceté de parler en ces

termes de l'événement : « Nous avons vu, ces derniers jours, un individu mourir en remettant son âme aux mains de Satan, pour aller maudire Dieu pendant l'éternité dans les plus profonds abîmes de l'enfer... Et ils prétendent ensuite que l'Eglise doit leur prêter ses prières, ses honneurs, tout ce qui appartient uniquement à ceux qui meurent dans son sein ! » (Mauro Macchi, *Almanacco storico.*)

Plus que jamais, Mastaï se flattait de la prochaine restauration de sa tyrannie. Il comptait principalement sur la croisade française. L'échec de 1871 n'avait pas découragé les catholiques de notre pays; ils s'apprêtaient avec une nouvelle ardeur à emporter à l'Assemblée ce vote qui devait, croyaient-ils, sauver la papauté. Il leur importait surtout d'empêcher le gouvernement d'envoyer auprès de Victor-Emmanuel un ambassadeur dont la présence à Rome sanctionnerait la prise de possession de l'Italie et la déchéance du pontife-roi. Quantité de pétitions se signaient en ce sens pour être soumises à la Chambre. On représentait au petit Thiers que l'appui des catholiques de tout l'univers valait bien pour la France celui de l'Italie.

Le 18 février, dans une audience solennelle, Pie ne craignit pas de dire :

« Dans quelques jours, l'Assemblée nationale d'un grand pays doit s'occuper de faits qui nous regardent; et quelqu'un, dans cette Assemblee, doit élever la voix pour nous. »

La Société romaine des bonnes œuvres déclara que « des tridums au cœur immaculé de la très sainte Vierge seraient célébrés dans toutes les églises de Rome pour obtenir de Dieu les fins que le pape, comptant sur la France, a indiquées dans son discours. »

La nomination de M. Fournier comme ambassadeur de la France auprès du gouvernement italien à Rome (1er mars), déconcerta un instant toutes ces belles espérances. Les pétitions n'en continuèrent pas moins, et le 22 mars, l'Assemblée fut appelée à délibérer sur le pétitionnement catholique en faveur des droits du Saint-Siège.

Le petit Thiers réussit à escamoter la discussion, avec l'évêque Dupanloup pour compère. Cette fois, au grand scandale des ultramontains, l'affaire fut définitivement ajournée et même enterrée.

Ce fut un coup de foudre pour les cléricaux enragés. Ils dénoncèrent Dupanloup comme traître à l'Eglise; ils adressèrent nombre de protestations à Mastaï pour le consoler de cet échec.

On lisait ces paroles dans une *Adresse des catholiques de France au pontife-roi :*

« Vos droits sont les nôtres; nous ne les abandonnerons pas... Cet ambassadeur qui est venu de France au prince qu'on nomme le roi d'Italie, mais qui ne sera jamais le roi de Rome, est envoyé par un accident politique et une sorte de surprise qui ne peut être de durée... Nous recommencerons la bataille et nous la gagnerons! »

Et la *Semaine religieuse* de Cambrai s'écriait :

« Les malheureux! ils ont appelé sur leur tête et sur la tête de leurs enfants les suites terribles de ce nouveau déicide!... Ils peuvent être tranquilles : la colère de Dieu les exaucera! »

L'*Osservatore romano*, journal du pape et des jésuites, après avoir condamné sévèrement le vote de l'Assemblée française contre les pétitions catholiques, appelait sur la France une nouvelle guerre, de nouvelles luttes civiles.

« Hélas! disait-il, nous craignons bien que les désastres de la France ne soient pas encore finis, et que *Dieu juge nécessaires de nouvelles flammes, d'autres flots de sang, d'autres flots de pétrole, d'autres convulsions* pour la contraindre à redevenir ce que son histoire lui conseille d'être. Il faut que la France le sache : il n'y aura pour elle de grandeur et d'espoir de restauration que si elle redevient *le bras, la sentinelle armée* et la fille aînée de l'Eglise de Jésus-Christ. »

Mazzini, l'immortel agitateur, venait de mourir sur la terre italienne. L'*Univers* s'empressa de baver cette niaiserie : « Le vautour expire aux pieds de la colombe. » Et la colombe, selon le journal dévot, c'était Mastaï! Mais à Rome, la nation décréta les honneurs suprêmes du Capitole au grand proscrit, au nom de tous les martyrs de l'Italie. (17 mars.) Pendant ce temps, l'Assemblée versaillaise écoutait avec un sérieux imperturbable cette chose burlesque : une proposition du député Jean Brunet demandant qu'on vouât la France au Christ. L'*Assemblée générale des Comités catholiques de France* accoucha d'une idée plus ridicule encore ; elle formula le projet d'ériger à Paris une église expiatoire consacrée au Sacré-Cœur.

Pie, de son côté, s'amusait à donner des audiences, à combler de bénédictions les femmes et les petites filles de Rome. A l'un de ces utiles et édifiants exercices, deux gamines lui offrirent une petite calotte blanche. « Pie IX, raconte l'*Univers*, tira sa calotte qu'il donna aux jeunes

filles, et prit celle qu'elles apportaient pour la mettre sur sa tête. » (Numéro du 21 mars.)

Du Vatican, il grêlait sans relâche des anathèmes sur le gouvernement italien, dont les feuilles pieuses pronostiquaient la fin prochaine. « La monarchie subalpine ne tardera pas à s'effondrer, » répétaient-elles à l'envi, avec l'*Univers*. En haine de Victor-Emmanuel, Mastaï refusa de reconnaitre le nouveau roi d'Espagne, Amédée, fils du roi d'Italie ; mais en revanche, il applaudit et encouragea les dames espagnoles dévotes qui retiraient des écoles protestantes les enfants que leurs parents avaient placés dans ces établissements. (L'*Univers*.)

Le 16 juin, jour anniversaire de son exaltation, Pie publia une longue lettre adressée à Antonelli, dans laquelle il déclarait en substance :

1° Que, sans pouvoir temporel, il ne pouvait exercer son autorité spirituelle ;

2° Que, pour gouverner l'Eglise, il lui fallait des moines et des nonnes (cette déclaration visait la loi projetée sur la suppression des couvents) ;

3° Que l'idée d'une conciliation était un rêve impie et absurde ;

4° Que tous les gouvernements catholiques avaient le devoir sacré d'entreprendre une croisade pour relever à Rome le trône pontifical.

Il ajoutait qu'il pourrait bien, en s'en allant, s'épargner la douleur de *boire l'amer calice,* et d'assister à un *si désolant spectacle*. Mais des raisons de haut intérêt religieux le dissuadaient d'abandonner *son bien-aimé siège*, et il était prêt à verser son sang pour défendre ses droits dans un conflit désormais inévitable.

En attendant, Mastaï s'entêtait à ne pas mettre le pied hors du Vatican, et même à suspendre les cérémonies solennelles de l'église de Saint-Pierre, quoique cette basilique communiquât avec son palais. Il donnait pour prétexte qu'il était prisonnier. La masse des bigots étrangers croyait cela, et leur haine pour le gouvernement italien s'en augmentait, à la grande satisfaction de la Curie. La véritable raison, que le vieux tyran n'avait garde de confesser, c'est qu'il redoutait de se trouver, dès le seuil de sa demeure somptueuse, face à face avec ses crimes innombrables.

Le 21 avril, un journal de Rome, fatigué de cet éternel mensonge, lui jeta la vérité à la figure dans cet article indigné :

« Ah ! Saint-Père, nous vous dirons, nous, pourquoi vous

ne voulez pas sortir du Vatican. Vous avez peur de rencontrer les patriotes que vous avez tenus vingt ans aux galères, les veuves, les orphelins de ceux à qui vous avez fait couper la tête, les familles libérales que vous avez condamnées à l'émigration et réduites à la misère pour le crime d'avoir aimé l'Italie. Vous avez peur de voir ce saint drapeau tricolore qui représente la patrie qui vous a donné le jour et contre laquelle vous avez appelé l'étranger. Vous avez peur de reconnaître les victimes de Pérouse, de la maison Aiani, de Mentana! Ah! oui, vous n'avez pas tort : Rome est pleine de cœurs qui crient vengeance au Ciel contre le Vatican! »

Mastaï avait alors un nouveau grief contre la population de son ancienne capitale. Changeant tout à coup de politique, il avait abandonné ce programme imposé d'abord aux fidèles : « *Ni électeurs, ni élus.* » Croyant ses partisans beaucoup plus nombreux, il ordonna de pousser aux urnes les dévots. Mais tous les efforts de la faction sacerdotale échouèrent misérablement : les catholiques essuyèrent à Rome une défaite écrasante, que le peuple fêta avec transports. Pie se vengea en inondant l'Italie de nouveaux évêques, choisis parmi les prêtres les plus rétrogrades et les plus hostiles au gouvernement de leur pays. (Mauro Macchi, *Almanacco storico.*)

Au printemps de l'année 1873, Mastaï eut une indisposition assez sérieuse, qui arrêta pour quelques mois le flux de ses bavardages séniles. On parla de l'éventualité d'un prochain conclave. Mais, une fois encore, le monde catholique s'émut en vain, et Pie put donner de nouveau carrière à sa verbeuse éloquence.

M. Renan était alors à Rome, accueilli avec honneur par les savants et les lettrés. A cette nouvelle, le pape, étouffant de colère, résolut de châtier l'écrivain illustre, mais téméraire, qui osait fouler le sol de la ville sainte. Dans une allocution, espèce de salmigondis où il était question à la fois des lycées, du pouvoir temporel, des pèlerinages, des inondations, des cafés chantants, Pie s'écria : « Ces jours-ci, qu'est-il arrivé dans la capitale du catholicisme ? Quel scandale ont vu tous les anges gardiens de cette cité ? Un blasphémateur européen vient à Rome, oui, à Rome, un homme qui nie la divinité de Jésus-Christ; et dans les journaux on appelle cet homme illustre, l'honneur de sa patrie; on l'acclame dans un Cercle où se voient *deux anciens séminaristes* (Mamiani et Renan) se serrant la main, et barbare-

ment, sottement, cyniquement se félicitant, et faisant éclater par là toute leur impudence et leur incrédulité. »

Après avoir insulté les athées et les libres-penseurs dans ce grossier radotage, Pie, ayant encore de la colère à dépenser, s'attaqua à ces malheureux juifs à qui les papes avaient fait donner tant de coups de pied au derrière, et que lui-même, naguère encore, parquait comme bétail dans les boues infectes du Ghetto. Ce qui le rendait furieux, c'est que les héritiers de Jacob se faisaient eux-mêmes libéraux et soutenaient contre lui la presse nationale. Pour les punir, ne pouvant faire davantage, il tenta d'ameuter contre eux le monde catholique. Le 23 mars 1873, dans un discours demeuré fameux, il voua *la nation d'Israël* à l'exécration publique, l'accusant d'être plus que jamais *instigatrice de mensonges et d'injustices.*

Ce cri de vengeance ne resta pas sans écho : toute la presse cléricale se mit dès lors à hurler contre le judaïsme, à provoquer la haine publique contre *la domination des financiers juifs*. Les papalins criblèrent des plus indécents sarcasmes la synagogue de Turin.

Au mois d'août, les feuilles ultramontaines reproduisirent avec ostentation une longue lettre écrite contre les juifs de Rome par les frères Lémann, de Lyon, des renégats du judaïsme entrés au service du Vatican. Ces apostats devenus prêtres, racontaient leur voyage à la « Ville sainte », entrepris exprès pour y étudier la question des juifs. Après avoir recueilli sur place tous les témoignages, interrogé commerçants, hommes d'Etat et *hommes de Dieu*, ils formulaient contre leurs anciens coreligionnaires les plus atroces calomnies qu'ils confrontaient avec les prétendus bienfaits de Pie IX envers les descendants d'Israël. Leur principal argument reposait sur ce dire du pape, « que trois hébreux de la Haute-Italie dirigeaient contre lui les coups de la presse révolutionnaire. »

L'épître devint une arme empoisonnée aux mains des catholiques. Les malédictions et les injures tombèrent dru comme grêle sur ces misérables juifs, si odieusement ingrats pour leur bienfaiteur. D'après les frères Lémann, on répéta partout comment, le 20 septembre 1870, une troupe de juifs s'était ruée sur les zouaves pontificaux, leur arrachant valises, habits, tout ce qu'ils portaient, et jetant ces dépouilles au Tibre, où des mariniers à eux les recueillaient. On affirmait qu'au moment de l'occupation de Rome, les juifs, *formant une bande de chacals,* allaient d'une caserne à l'autre

pour les saccager, enlevant tout : armes, uniformes, lits et mobiliers. On racontait comment, lors des désordres de l'année précédente à la porte du Gesù, on avait surpris des juifs à « lancer des balles de plomb grosses comme des noix, de façon à provoquer l'effusion du sang. » Enfin on ajoutait que partout où les choses saintes avaient été bafouées, les prêtres insultés, les madones rouillées, les saintes images lacérées, on rencontrait les *buzzurri* (bas peuple) et les juifs.

« Une minorité turbulente, révolutionnaire, s'écriaient les abbés Lémann, fait la loi au Ghetto, et est disposée à tous les coups de main. Parmi les huit ou dix mille individus payés à Rome par l'Internationale, figurent beaucoup de juifs, qui allient au mépris de l'ordre social, la haine du christianisme innée dans leur cœur... Ils se sont plaints longtemps que le quartier qu'ils habitaient était insalubre, malsain, trop à portée du Tibre, qui dans ses invasions nombreuses au Ghetto, causait des dégâts considérables et laissaient de la vase dans toutes les habitations. Vos coreligionnaires ont agi comme le fleuve... Quand l'usurpation piémontaise eut lâché les écluses, ils ont fait invasion dans Rome; les dégâts sont nombreux, et la vase est partout. » (Lettre aux israélites dispersés sur la conduite de leurs coreligionnaires à Rome durant la captivité de Pie IX au Vatican; — l'*Univers,* 19 août 1873.)

Ces derniers mots expliquent la haine féroce des papistes contre les héritiers de Jacob; leur crime était de prêter appui à la cause italienne qui était aussi la leur, eux réduits par les papes au pire des esclavages. « La brèche n'était pas encore achevée, continue la lettre, qu'une troupe d'hébreux y avait déjà passé pour aller féliciter le général Cadorna. Et le Ghetto tout entier se pavoisait aux couleurs piémontaises... Le suprême péril de Rome, ce n'est ni le roi Victor-Emmanuel, ni les hommes de la Révolution; c'est vous, Messieurs (les juifs). »

En effet, ce que les catholiques et les abbés Lémann ne pardonnaient pas au gouvernement italien, c'était d'avoir accordé aux juifs ce que tous les papes, y compris Mastaï, leur avaient toujours refusé : les droits civils, et en particulier *le droit d'être propriétaires à Rome*. L'Italie reconnaissait en eux des Romains, tandis que les tyrans sacrés les traitaient plus cruellement que des animaux.

Cette année-là, on eut la mesure du fanatisme imbécile de l'Assemblée versaillaise. Elle avait accueilli par un vote favo-

rable la proposition d'élever, sur les hauteurs de Montmartre, une église expiatoire dédiée au Sacré-Cœur. Aussitôt, l'archevêque de Paris, Guibert, lança un mandement insensé pour célébrer l'évènement. Dans cette pièce ridicule, ce prélat, à la langue intempérante comme celle d'une vieille femme, disait au pape : « Quand autour de vous, illustre et saint-pontife, toutes les forces humaines font défaut, quand tant de fils ingrats s'élèvent contre votre personne auguste, insultant à vos douleurs et se plaisant à voir découronner votre vieillesse d'un pouvoir indispensable à la liberté de votre ministère; quand des trames dignes d'être inspirées par l'enfer sont ourdies à la face du monde pour anéantir, si c'était possible, jusqu'au suprême pontificat dont le divin Maître a investi le premier des apôtres et ses successeurs; ah! c'est alors que nous sentons plus vivement la nécessité de nous rapprocher de vous. »

A ce verbiage archiépiscopal, Pie se hâta de donner la réplique dans un style non moins filandreux. Il répondit par un bref du 15 août, dans lequel il s'écriait : « Quelle joie a été la nôtre en apprenant que l'Assemblée nationale, favorisant les pieux désirs du peuple, avait voté une loi pour la construction d'un temple sur le point le plus élevé de Paris, qui montrera à tous d'âge en âge que la France, au milieu de ces temps de trouble et d'hostilité envers la religion, s'est de nouveau consacrée à Dieu par un hommage général et solennel. » (L'*Univers*, 31 août.)

Le 24 mai, la coalition clérico-monarchique avait renversé du pouvoir le petit Thiers, et l'avait remplacé par le maréchal de Mac-Mahon. D'un cheval borgne, la France tombait à un aveugle. Mais ce dernier convenait d'autant plus aux royalistes, qu'ils se préparaient aux plus audacieuses tentatives.

Les perspectives qui s'ouvraient pour lui de ce côté consolèrent Mastaï de l'abandon, de l'indifférence, du mépris ou de l'hostilité que lui témoignaient les autres gouvernements. A force d'impudence, il avait réussi à se brouiller avec l'Allemagne. En jabotant, selon sa mauvaise habitude, à tort et à travers, et en faisant des mots avec des versets de la Bible, il lui était échappé de dire que le nouvel empire germanique n'était qu' « un colosse aux pieds d'argile que briserait le caillou roulant de la montagne ». Par un autre coq à-l'âne également biblique, il avait appelé une nouvelle Judith pour délivrer le monde de cet Holopherne, — le grand-chancelier. A ces insultes et à ces insanités, M. de Bismarck avait

répondu en rappelant le représentant que l'Allemagne entretenait auprès du Vatican. (Mauro Macchi, *Almanaco storico.*)

D'autre part, Pie, toujours à l'affût, ne manquait aucune occasion d'insulter le gouvernement italien et les hommes qui avaient concouru, à quelque degré que ce fût, à l'œuvre nationale. Le 5 juin, Urbano Ratazzi était mort, sans que les prêtres, malgré tous leurs efforts, eussent pu se glisser jusqu'au lit du malade. Rome rendit de solennels honneurs à cet homme qui, malgré de lourdes fautes, avait voulu l'unité de son pays. Mastaï se chargea de faire à sa façon l'oraison funèbre du défunt. Il excellait dans ce rôle du soldat ivre poursuivant de ses outrages les vieux triomphateurs romains.

« N'est-ce pas une insulte à la religion, dit-il dans une de ses harangues accoutumées, que cette promenade funèbre qui a accompagné le cadavre d'un homme, né catholique, mais dont les amis perfides ont mis tout en œuvre pour le faire mourir en incrédule, et le priver des secours de la religion? Les mauvais journaux ont triomphé de cette mort, et ont crié en chœur : « — Il est mort tel qu'il a vécu. » — En effet, il a signalé sa vie par les actes les plus antichrétiens. Sa vie n'a été qu'un tissu continuel d'actes et d'efforts contre la paix de l'Italie, contre la sainteté de la religion et celle du Saint-Siège. C'est lui qui le premier s'employa à la suppression des ordres monastiques dans le Piémont, et c'est lui qui y a mis la dernière main. C'est lui qui, entraîné par *sa bile anti-pontificale*, a fait dépenser tant d'argent pour la fameuse expédition de Garibaldi qui se termina à Mentana. Pour ces actes et autres perverses entreprises, il est tombé et il est mort sous le poids des censures, sans réparer les énormes scandales qu'il a donnés à tant de millions de bons catholiques. »

Lorsque le corps de Ratazzi fut transporté à Alexandrie, Mastaï, apprenant que le clergé de cette ville, moins fanatique qu'ailleurs, avait participé aux funérailles, entra dans une colère épouvantable.

« Je ne puis cacher, dit-il à ce sujet, la très pénible impression que j'ai ressentie, en lisant dans certains journaux comment ce cadavre a été reçu avec pompe dans la cathédrale de sa patrie; comment, sur la porte du temple, on avait écrit que la miséricorde infinie de Dieu recevait le mort dans ses bras. Quelle n'a pas été ma douleur, quand j'ai lu que des prêtres, plus courtisans que ministres du Tout-Puissant, ont prêté leur concours à ces cérémonies

funèbres, ou plutôt à ces funèbres profanations! J'espère que tout cela est faux, et qu'on n'a point infligé cette honte à la mémoire d'Alexandre III (ce pape avait fondé Alexandrie en Piémont! »

Tout en exerçant jusque sur les morts ses atroces rancunes, Mastaï n'oubliait pas de tourmenter les vivants. Au mépris de la loi, il poursuivit de ses menaces et de ses censures les acquéreurs des biens ecclésiastiques. Interrogée par les évêques s'il était permis d'absoudre les possesseurs ou acheteurs de ces biens, la Curie romaine fit cette réponse :

« Ne peuvent être absous les pénitents possesseurs de ces biens, sinon à la condition qu'ils déclareront, en présence de témoins, par devant leur curé, en leur nom et au nom de leurs successeurs, qu'ils ne retiennent ces biens que pour les mettre à la disposition de l'Eglise, et se soumettre à ses ordres. »

Ce n'était pas seulement en Italie que Pie semait l'agitation en forçant les catholiques à se soustraire à l'observation des lois. Il prêtait le concours le plus actif aux conspirateurs royalistes de France. Au commencement de l'année, Dupanloup, l'évêque brouillon d'Orléans, avait adressé au comte de Chambord une lettre où on lisait : « Si jamais un pays aux abois a demandé, dans celui que la Providence lui a réservé comme sa suprême ressource, tous les sacrifices possibles, c'est bien la France malade et mourante. »

En même temps, le prélat à tête éventée suppliait Mastaï d'intervenir auprès de l'émasculé de Frohsdorf pour obtenir de lui les sacrifices demandés; et ne doutant pas que le pape ne se fît conspirateur comme il s'était fait chef de brigands, il écrivait de nouveau au Bourbon bigot pour le presser de consulter le Vatican : « Je bénirais Dieu s'il vous inspirait de demander en ces matières l'avis du saint-père. »

Il s'agissait du drapeau blanc, cette loque infâme, que Chambord s'entêtait à garder.

Pie ne se fit pas prier pour se mêler aux conjurations royalistes et les encourager ouvertement. Il accueillait avec empressement les nombreux pèlerinages qui venaient de France et de Belgique déposer à ses pieds, au nom d'Henri V, leurs protestations et leurs espérances. Son cœur était profondément remué par des paroles comme celles-ci, que lui adressait le 5 mai le vicomte de Damas, président de la Société des pèlerinards français :

« Nous voulons que notre pays répète le cri de son premier roi : — *Ah! si j'avais été là avec mes Francs!* — Ce cri

est le secret de notre mission! Oui, si la France eût été là, Rome n'aurait qu'un seul roi, et nous ne verrions pas notre Père prisonnier!... Nous n'avons dans nos pèlerinages qu'un but et une ambition : rendre à notre patrie son antique mission, à l'Eglise sa fille aînée, au pape son naturel défenseur. »

Les papistes italiens acclamèrent ce programme avec enthousiasme; ils ne rêvèrent plus que la restauration bourbonienne en France, comme signal de la restauration du pouvoir pontifical à Rome. En signe de reconnaissance, ils envoyèrent à Chambord et à sa femme deux exemplaires magnifiquement reliés du volume où l'on avait réuni les discours prononcés par Mastaï depuis le 20 septembre. Au frontispice, on avait imprimé pour dédicace un mauvais sonnet, qui se terminait ainsi :

Deh! svegli tal voce i tuvi Franchi oppressi
Per vaneggiare, e in te stretti e sicuri,
Salvin la Chiesa, et salveran sè stessi!

« Ah! que ta voix réveille tes Francs endormis dans de vains rêves; et que, serrés autour de toi avec confiance, ils sauvent l'Eglise et se sauvent ainsi eux-mêmes! »

A l'exemple des Français, les dévots d'Italie voulurent aussi avoir leurs pèlerinages: mais le gouvernement italien s'y opposa. Alors Pie eut une idée toute neuve : il inventa les *pèlerinages spirituels*, bien supérieurs aux autres, puisqu'on pouvait les accomplir sans quitter sa chambre, voire même son lit. Ce pieux enfantillage fut réglé par un bref en date du 1er août et contresigné par le cardinal Asquini : toutes les herbes de la Saint-Jean, quoi! Il recommandait aux fidèles de partager le mois de septembre en trois décades; la première serait consacrée à faire en *imagination* le pèlerinage de Jérusalem, la seconde celui des principaux sanctuaires d'Italie, la troisième à celui des principaux sanctuaires étrangers Sans dépenser un sou, les amateurs pouvaient gagner ainsi, *en un seul jour, une indulgence de 300 jours, ou pour une décade entière une indulgence plénière avec rémission de tous leurs péchés*.

Après s'être diverti à ces inepties, Mastaï publia, le 21 novembre, une encyclique où il résumait tous ses griefs contre l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. Il anathématisait la Suisse « à cause de la violente expulsion du vénérable frère Gaspard (Mermillod) », chassé de ce pays pour son entêtement à vouloir exercer à Genève les fonctions épiscopales contrairement

aux stipulations antécédentes, et malgré les protestations du gouvernement fédéral. Il s'emportait contre l'empereur d'Allemagne qui osait prétendre soumettre aux lois les prêtres et les évêques, et il exhortait vivement le clergé catholique allemand à persévérer dans sa rébellion. Quant à l'Italie, c'était une interminable lamentation, entrelardée de mensonges, comme d'habitude :

« L'Université grégorienne supprimée; la liberté enlevée aux cénobites et aux vierges consacrées à Dieu; les écoles publiques soustraites à la salutaire direction et à la vigilance de l'Église; les séminaires fermés; la liberté de la prédication évangélique interdite; les curés enlevés à leurs cures; les évêques privés de leurs revenus, chargés d'amendes et menacés de prison; les catholiques en butte à toutes sortes de vexations et de persécutions. »

En réalité, le gouvernement italien s'était borné à supprimer des institutions inutiles ou nuisibles, et à empêcher la prêtraille de conspirer trop ouvertement.

Dans les premiers jours de l'année 1874, la *Gazette de Cologne* publiait une *Bulle*, qu'elle disait avoir été secrètement rédigée par le pape le 26 mai 1873. En vue de la fin prochaine du pontife et des circonstances extraordinaires où se trouvait la papauté, ce document modifiait les formes accoutumées du conclave pour l'élection du successeur de Mastaï. Craignant que Rome n'offrît aux cardinaux ni la liberté ni la sécurité nécessaires, Pie accordait le droit de convoquer le conclave hors de l'Italie, en France, à Monaco ou à Malte.

Que cette pièce fût authentique ou inventée à plaisir par le prince de Bismarck, il importe peu. Mais il est certain, malgré les dénégations de la Curie romaine, que des dispositions en ce sens avaient été prises par Mastaï. En outre, dans le Consistoire du 22 décembre, pour la première fois depuis la chute du pouvoir temporel, le pape avait créé des cardinaux, six italiens et six étrangers. En complétant le Sacré-Collège, il songeait évidemment aux éventualités d'une élection.

Les jésuites, dont les ficelles faisaient jouer le vieux pantin pontifical, jugèrent à propos qu'il insérât un des leurs dans cette fournée de chapeaux rouges. Ils lui désignèrent le P. Tarquini, en lui serinant une protestation nouvelle contre l'Italie. Et Mastaï dit, en coiffant le jésuite du couvre-chef qui le faisait membre du Sacré-Collège : « Sachant que les jésuites n'acceptent pas volontiers les dignités ecclésiastiques, je n'avais pas songé jusqu'ici à donner la pourpre à aucun

d'eux; mais les injustices que souffre en ce moment votre Compagnie m'y ont déterminé. Il m'a paru nécessaire de faire connaître ainsi ce que je pense des ineptes calomnies dont vous êtes victimes, et de donner à vos frères et à vous un témoignage de mon estime et de mon affection. » (*Pie IX*, par J. M. Villefranche.)

Le gouvernement italien s'émut enfin de ces mensonges et de ces intrigues enragées du Vatican. Le 1er janvier, le ministre Vrianti Venosta envoya aux cabinets européens une note écrite, faisant allusion au discours tenu par le pape dans ce Consistoire; il leur donnait l'assurance qu'au cas d'un prochain conclave, l'élection du successeur de Mastaï pourrait se faire à Rome en toute liberté.

A la suite de la formation du cabinet français du 26 novembre 1873, M. de Noailles avait remplacé M. Fournier comme ministre plénipotentiaire près le roi d'Italie. Profitant de cette circonstance, un des plus fanatiques députés de l'extrême droite, un capitaine du Temple, se qualifiant faussement général, fit à la Chambre une interpellation qui ne réclamait pas moins que la suppression du représentant de la France auprès de Victor-Emmanuel.

Quelques semaines plus tard, les prêtres de Rome, à l'instigation du Vatican, essayèrent une nouvelle et lâche insulte à l'Italie, à l'occasion de la mort du colonel Lahaye, attaché militaire de la légation française. Le curé de l'église française de Rome, ayant appris que le prince Humbert, fils aîné du roi, et tout son état-major se proposaient d'assister officiellement aux funérailles, opposa tant de difficultés à ce cérémonial, que les obsèques durent être faites dans une autre église. (Daniel, l'*Année politique*, janvier 1874.)

Les évêques français, faisant œuvre de traîtres et de malfaiteurs, vinrent encore aggraver ces manifestations hostiles, par leur rage servile d'imiter Mastaï. Sans pitié pour la patrie toute saignante des récents désastres, les misérables s'attaquèrent stupidement à l'Allemagne en protestant violemment en faveur des prélats rebelles d'outre-Rhin. Le gouvernement dit de « l'ordre-moral » tenta vainement de les rappeler à la raison, au sentiment des périls terribles que leur conduite insensée créait à la France. Avec une méchanceté toute ecclésiastique, ils continuèrent de plus belle à injurier l'Allemagne. Ils firent si bien que leur croisade idiote contre M. de Bismarck faillit allumer une guerre où, cette fois, la nation, vraisemblablement, eût péri corps

et bien. Un journal officiel de Berlin, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, publia ces lignes menaçantes :

« Que nous cherchions querelle à la France, personne n'y croit en Europe. Notre adversaire, c'est maintenant la *Rome spirituelle*, et notre intérêt le plus pressant est de ne pas le voir renforcé par des alliés. C'est là seulement que gît le danger de nos rapports avec la France. *Un gouvernement français qui s'abaisserait jusqu'à se mettre au service de la politique cléricale de Rome, serait un gouvernement hostile à l'Allemagne et avec lequel il nous serait impossible de vivre en paix, non parce qu'il serait le gouvernement de la France, mais parce qu'il serait le satellite de Rome. Du moment où la France s'identifie avec Rome, elle devient notre ennemie jurée.* »

Les eunuques du gouvernement de « l'ordre-moral » manquaient manifestement de jugement, mais la peur leur éclaircit l'intelligence. Sentant la nécessité de calmer les inquiétudes publiques, excitées par l'attitude de l'Allemagne qui était dans son droit, ils suspendirent l'*Univers*, organe de l'épiscopat criminel et traître à la patrie. D'autre part, le ministère repoussa l'interpellation du sieur du Temple.

Le malfaiteur du Vatican avait nourri l'espoir abominable de repêcher son trône au milieu des flots de sang qu'aurait fait couler un nouveau cataclysme européen. Déçu dans son horrible attente, il s'empressa de féliciter l'immonde journal que le gouvernement réactionnaire lui-même avait dû frapper. Le 20 mars, lorsque l'*Univers* reprit sa publication, il publia en premier article la lettre suivante, en date du 31 janvier :

« A notre cher fils Louis Veuillot,

« Pie IX, pape.

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons reçu la lettre du 19 de ce mois, par laquelle vous nous annonciez le décret rendu contre votre journal, ce que nous avions déjà appris par les feuilles publiques. Nous ne manquons pas, cher fils, de répondre à cette lettre, afin de vous rendre en affection paternelle votre déférence envers nous...

« Dans cette grande perturbation de la société civile, comme vos efforts et vos forces, cher fils, sont fidèlement appliqués à la propagation du bien, vous ne pouvez pas vous étonner d'être dans la tribulation. Mais pendant que

les ennemis les plus acharnés de l'Eglise, croyant pouvoir avancer en sécurité, se trouvent emportés à grande vitesse dans les voies de l'injustice et de la perdition; pendant que ceux qui cherchent à concilier les ténèbres avec la lumière se flattent fallacieusement et vainement d'atteindre au terme de leurs vœux; pendant que d'autres, dans la crainte d'une violente tempête, courbent inconsidérement la tête devant la fausse sagesse du siècle, croyant à tort éviter ainsi d'être renversés par la violence de l'orage; vous, mon cher fils, d'un cœur ferme, confiant et tranquille, vous attendez avec tous les bons les temps et les moments que le Père céleste a assignés dans sa puissance; et pendant ce temps vous vous tenez en prières auprès du trône de celui à qui les paroles des humbles et les sacrifices des éprouvés arrivent sûrement.

« Nous désirons que la bénédiction apostolique, que nous vous donnons tendrement dans le Seigneur, à vous et à vos collaborateurs, selon votre demande, vous soit l'augure du secours céleste, et le gage de notre affection. »

De même que l'Allemagne, la catholique Autriche était entrée dans la voie des conflits religieux. Les lois de 1868 avaient proclamé la liberté de conscience et l'égalité des divers cultes. Mastaï souffla la discorde. Les ultramontains crièrent « qu'au besoin ils sauraient défendre la liberté de l'Eglise les armes à la main. » Comme partout, affranchir les autres de la tyrannie, c'était à leur avis, les réduire en servitude.

L'empereur François-Joseph dut intervenir et écrire au pape « que si la paix intérieure était menacée par la désobéissance des évêques aux lois sanctionnées, son gouvernement se croirait obligé à les défendre. »

Le 20 juin 1874 ramena une date chère au cœur de Mastaï, le 28e anniversaire de son couronnement. Les sacristies romaines préparèrent une manifestation extraordinaire en faveur du pape-roi. Pie devait donner le signal en se présentant à une fenêtre du Vatican. En effet, au sortir du *Te Deum* chanté dans la basilique, soudain une fenêtre s'ouvrit, et le *prisonnier* parut, vêtu de blanc, entre les deux monsignori Ricci et Pacca. Aussitôt, les cléricaux se mirent à hurler : *Viva il papa-re!* (vive le pape-roi!) Les libéraux, qui étaient en nombre, répondirent à cette provocation insolente par un cri formidable de *Vive l'Italie!* Alors les bandes de bigots agitèrent leurs mouchoirs du côté de Mastaï; puis, se jetant à genoux, lui demandèrent sa bénédiction. Le

tumulte grossissant, Pie jugea prudent de battre en retraite, sans songer à satisfaire la dévotion du troupeau sacré.

Mais, de cette aventure, il allait tirer le parti que lui et ses acolytes s'étaient proposé : l'accueil fait au pape se montrant aux *barreaux de sa prison*, ferait toucher du doigt cette vérité, qu'il était bien réellement captif et dans l'impossibilité matérielle de sortir du Vatican. (*Pie IX*, par J. M. Villefranche.) Il y eut quelques arrestations, dont les cléricaux firent grand bruit. A cette occasion, Pie reçut de l'étranger l'offre de l'hospitalité dans une magnifique habitation, ce qui lui fit dire : « Là je pourrais me retirer avec les miens, afin d'échapper aux dangers qui me menacent en Italie. Mais voilà quatre ans que je suis renfermé au Vatican, triste témoin des maux de tout genre qui oppriment Rome. J'y resterai, jusqu'au moment où Dieu me fera connaître la volonté et l'ordre de sa providence. »

Et il continua, de son repaire, à fomenter la guerre civile chez les nations étrangères. Après avoir tout fait pour troubler l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, la France, l'Autriche, il s'associait à Don Carlos, brigand de grand chemin qui désolait l'Espagne, et il le favorisait de toutes ses forces. (Mauro Macchi, *Almanacco storico d'Italia*.) Le Vatican devenait un fléau pour la civilisation et l'humanité. La chose était si criante, que divers gouvernements de l'Europe durent enfin se préoccuper de refréner la rage du malfaiteur qui se jouait si effrontément du droit public et du repos des nations.

CHAPITRE XIV

CHANT DU CYGNE

Jusque vers la fin de 1875, malgré les légitimes protestations de l'Italie, le gouvernement français avait persisté à maintenir en station dans les eaux de Civita-Vecchia le bâtiment l'*Orénoque*, mis à la disposition du pape. Mais, devant l'indignation publique, il fallut enfin que le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, se résignât à rappeler ce navire, en dépit des clameurs cléricales. Ce qui fut fait dans le courant d'octobre. Mastaï vit ainsi disparaître la dernière protestation de la France contre l'occupation de Rome par les Italiens.

Pie, qui ne goûtait plus de jouissance qu'à semer partout la haine et la discorde, s'acharnait à aiguillonner l'Allemagne. En janvier 1875, il avait lancé une encyclique déclarant nulles de plein droit les lois constitutionnelles de l'empire germanique, et frappant *ipso facto* d'excommunication tout catholique qui en favoriserait l'exécution.

Cet anathème mit le comble à l'exaspération de M. de Bismarck. « Il est presque à regretter, écrivait l'officieuse *Gazette de Cologne*, que le pape ne soit plus un souverain temporel. On eût pu, dans ce cas, lui répondre par le débarquement à Civita-Vecchia d'une poignée de soldats qui se seraient emparés de cet ennemi et l'auraient amené prisonnier de guerre à Wilhemshœhe ou à Stettin. Là, Pie IX aurait eu le temps et l'occasion de réfléchir sur la validité des lois prussiennes et allemandes. »

A la nouvelle provocation du Vatican, le chancelier répondit en faisant abroger dans la Constitution les articles en opposition avec les récentes lois de réforme politico-religieuse. De plus, le Parlement vota la suppression en Prusse de tous les ordres et congrégations monastiques.

Pie s'entêta à cette guerre, où, comme en Italie, comme partout, il devait rester nécessairement le perdant. Il éleva

au cardinalat l'archevêque Tediochowski, détenu depuis quinze mois dans une forteresse prussienne.

En même temps, il s'ingéniait à harceler l'Italie par toute sorte de mauvais procédés. Sur son ordre, les évêques nouveaux refusaient de notifier officiellement au gouvernement leur nomination. A ce sujet, plusieurs députés, entre autres Petrucelli della Gattina, reprochèrent durement au ministère son excessive faiblesse. Ils allèrent jusqu'à proposer l'abrogation complète de la loi des garanties. Tel était du reste le désir formel de la majorité de la nation, et Garibaldi le constatait dans une lettre du 28 mars à Carlo Blind.

« Je crois, disait-il, qu'il n'y a pas dans le monde entier une nation aussi peu catholique que l'Italie. La masse du peuple ne croit nullement au catholicisme, et dans les églises papales on ne voit que de vieilles bigotes. Cependant il serait bien difficile pour le moment d'obtenir du gouvernement et de la majorité de la Chambre un décret qui nous délivrât de la papauté. Toutefois, soyez intimement convaincu que la grande majorité de la nation sympathise avec l'Allemagne dans la guerre à outrance qu'elle fait au jésuitisme sous toutes ses formes. »

Néanmoins le Parlement vota une loi qui imposait aux élèves des séminaires l'obligation du service militaire. Mastaï, furieux, en répondant à une adresse de ses ex-employés, épancha sa bile contre cette « loi inique, qui aggrave le poids des censures sur tous ceux qui la promulguent ou la sanctionnent, hommes agités d'idées infernales. » Et dans un discours aux députations catholiques étrangères, apostrophant Victor-Emmanuel, il s'écria : « Moi-même, en ce moment, pour donner l'exemple, tout en renouvelant la condamnation de tous les sacrilèges accomplis jusqu'ici, je me tourne vers ce roi qui compte des saints dans son auguste famille, et avec le zèle que m'inspire mon sacré caractère, je lui dis : — Majesté, je vous prie, je vous conjure, au nom de vos augustes ancêtres, au nom de la Vierge Marie que j'invoquerai sous le titre de *Consolata,* au nom de Dieu même, bien plus, dans votre propre intérêt, ne laissez pas votre main signer ce décret qui, sous prétexte de recrutement militaire, tend à la destruction du clergé et à celle de l'Eglise catholique. Ah! par pitié, Majesté, pour votre bien, pour celui de vos sujets et de la société, n'augmentez pas les dettes contractées avec Dieu en chargeant votre conscience de nouveaux martyrs de l'Eglise. Ce que je dis à Votre Majesté, je le dis à tous les princes de la terre. Arrêtez vos pas,

n'allez pas plus loin sur cette pente qui vous conduit au plus profond abîme. »

L'Assemblée versaillaise donnait au pape plus de satisfaction que le Parlement italien. En juillet, elle accorda au clergé par une loi la liberté de l'enseignement supérieur. La faction ultramontaine triomphait. Elle manifestait bruyamment l'espoir de défaire bientôt sur toute la ligne l'œuvre de la Révolution, d'inscrire, dans la Constitution de la France, les principes du Syllabus.

Au mois de novembre 1876 mourut le cardinal Antonelli. Il n'emporta pas même avec lui les regrets du maître qu'il avait si docilement servi. Mais qu'est-ce que cela lui faisait? Il avait joui autant qu'un homme peut jouir; le reste lui importait peu.

Au fond, Mastaï ne l'aimait pas. Mais il était rivé à lui par la solidarité du crime, et en réalité le cardinal lui était indispensable. Force donc lui était de le garder, de le ménager, afin qu'il ensevelît dans sa tombe les infâmes secrets de ce long pontificat. Au gré de Pie, Antonelli était trop froid, trop sceptique. Il n'ignorait pas que son ministre travaillait uniquement pour lui-même, qu'il faisait bon marché des enthousiasmes mystiques et des ambitions religieuses du pontife. Au moment du Concile, Antonelli disait du pape et des sectaires qui l'entouraient : « A force de voir le doigt de Dieu partout, ils se le sont fourré dans l'œil. »

Loin de stimuler comme Mastaï les fureurs de la presse ultramontaine, il blâmait sévèrement ces excès. Il ne cachait même pas son mépris pour les journalistes de cette école forcenée, y compris ceux de la *Civiltà catholica* et de l'*Univers*. Bien souvent M. Louis Veuillot dut compter avec lui; mais il ne lui pardonna ni ses dédains ni ses remontrances. Aussi, dans la très discrète oraison funèbre qu'il consacra à Antonelli, il lâcha ces paroles significatives : « L'*Univers* était forcé de plaider en cour romaine contre un *grand prélat, qui s'était trompé sur notre droit et sur l'étendue de son autorité.* »

Antonelli avait surtout visé au solide. Sans doute, il avait organisé puissamment le denier de Saint-Pierre; mais il s'était encore plus enrichi qu'il n'avait enrichi l'Eglise. « Il avait plus pensé à lui et à sa famille qu'à son maître et à la papauté, pour lesquels il ne laissa pas un legs. » (Zeller, *Pie IX et Victor-Emmanuel.*) En revanche, ses parents recueillirent une fortune colossale. Toutefois, la comtesse Lambertini, sa fille naturelle, dut réclamer devant les tribunaux la part d'héritage qui lui revenait à ce titre.

Durant cette année 1876, avait fonctionné en France la Constitution bâtarde votée par l'Assemblée versaillaise : M. de Mac-Mahon restait pour sept ans président de la République. Le Sénat avait une majorité monarchique. Mais la Chambre des députés était républicaine et dans une certaine mesure anti-cléricale.

L'agitation catholique redoubla dans l'Europe entière, sans cesse excitée par le Vatican. Au commencement de mai 1877, elle obtint un premier triomphe en Italie : le Sénat rejeta le projet de loi contre les abus du clergé. Quelques jours plus tard, au 16 mai, elle triomphait en France avec bien plus d'éclat encore : sur la proposition du sieur de Mac-Mahon, l'homme de paille des conspirateurs royalistes, le Sénat votait la dissolution de la Chambre populaire. Une fois de plus, grâce à ce coup d'Etat parlementaire et criminel, la nation tombait aux mains de ses pires ennemis. La formation du ministère clérical du 17 mai disait assez ce que promettait l'attentat : restauration monarchique à l'intérieur, guerre à l'extérieur.

L'Allemagne ne s'y trompa point. « Au fond, il nous est indifférent, dirent ses organes officieux, que la France ait tel gouvernement ou tel autre. Mais notre propre sécurité nous force à tourner notre attention, avec une vigilance redoublée, vers un pays où se trouve au gouvernail un parti que l'Allemagne considère comme son plus dangereux ennemi. »

De leur côté, les journaux italiens n'eurent qu'une voix pour dénoncer la conjuration clérico-monarchiste qui menaçait la constitution actuelle de la Péninsule.

Pie IX était arrivé à ses fins : il avait révolutionné la France en sa faveur; il achèverait son œuvre en révolutionnant l'Europe, en la forçant à lui rendre son trône. Pour le pontife, cette entreprise qui coûterait des flots de sang, ce serait le chant du cygne!

Toute la canaille ultramontaine battit des mains et se crut assurée de la victoire définitive. Il s'agissait de substituer une assemblée cléricale à cette assemblée impie qui avait eu cette audace de ne point estimer que le Syllabus fût le dernier mot de la civilisation.

Mastaï se mit à la tête du mouvement. Dès le mois de juin, devant une troupe de pèlerins français accourus à Rome pour recevoir la consigne du Vatican, il formula le vœu que les nouveaux élus pussent former un parti compact et s'unir au gouvernement du maréchal pour « *comprimer les ennemis intérieurs*. « Je prie Dieu, ajouta-t-il, qu'il donne aux

Français la force de choisir pour leurs représentants des hommes qui aient en vue Dieu et l'Eglise, avec la volonté d'en défendre les droits. » Il accorda des indulgences spéciales aux électeurs qui voteraient pour les candidats du maréchal.

A la voix de leur chef, tous les archevêques et évêques de France ordonnèrent des prières à propos des élections; dans leurs mandements, ils enjoignirent aux curés de mettre toute leur influence au service du nouveau gouvernement.

Voici les articles du programme imposé aux candidats catholiques à la députation : indépendance absolue de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, interdiction du travail le dimanche, défense des corporations religieuses reconnues ou non; en outre, ce pieux document déclarait qu'on tiendrait pour adversaire quiconque répugnerait au nom de *clérical*, et rougirait du Syllabus plus que de son *credo*. Les journaux *vaticanards* allèrent jusqu'à dire que « si les libéraux usaient de la force brutale du nombre, le maréchal aurait le droit de répondre avec son sabre, et de faire un autre Deux-Décembre, aux grands applaudissements du peuple français et de l'Europe. »

Les nouveaux ministres ne se dissimulaient pas les périls que leur présence au pouvoir créait à la nation de la part de l'étranger. Ils tentèrent, mais en vain, de séparer, au moins en apparence, la cause du gouvernement de celle du parti clérical. M. Louis Veuillot et les gens du pape étaient là, prêts à les ramener par l'oreille dans la bonne voie. D'ailleurs il était impossible que l'Italie vît sans alarmes les Broglie et les Fourtou proclamer candidats officiels ses ennemis les plus acharnés. Il n'y avait pas à s'y méprendre : une alliance offensive et défensive était conclue avec le Vatican; les lettres pastorales des évêques, les indulgences accordées par le pape aux électeurs catholiques ne laissaient aucun doute à cet égard. Aussi n'y eut-il pas lieu de s'étonner de l'attitude à Berlin de M. Crispi, président de la Chambre italienne. Dans un banquet, M. de Bennigsen ayant porté un toast contre les ennemis communs de l'Allemagne et de l'Italie, M. Crispi répondit : « L'Italie veut être libre et indépendante, et elle défendra cette indépendance de toutes ses forces. Malheur à qui la touche ! » (Mauro Macchi, *Almanacco storico*.)

L'éclatante défaite des cléricaux français aux élections du 14 octobre ne les réduisit point au silence. Tantôt ils manifestaient encore d'insolentes espérances; tantôt ils déclaraient la France une nation finie. Les uns disaient que rien

n'était perdu « lorsque la société et les intérêts catholiques étaient confiés à la croix de Pie IX et à l'épée de Mac-Mahon, à un grand pape et à un valeureux maréchal qui protégeraient les intérêts catholiques bien mieux que les constitutions et les assemblées. » D'autres, plus impudents encore, s'écriaient : « *La France doit être cléricale ou ne pas être*, et la nation a signé sa condamnation à mort quand elle a élu des députés libéraux. La France est perdue; elle a outragé Dieu qui s'était réservé une cité et une nation : Rome et la France; *Rome pour le pape, la France pour la défense du pape;* dès lors qu'elles sont infideles à leurs destinées, elles n'ont plus de raison d'être. »

Quant à l'Italie cléricale, Petruccelli della Gattina résume ainsi son histoire en cette année 1877 :

« Il y eut cette année deux centenaires : celui du retour des papes de la servitude d'Avignon, celui de l'humiliation de l'empereur Henri IV à Canossa. Puis d'autres triomphes des cléricaux : le jubilé épiscopal de Pie IX; l'arrivée à Rome d'une foule de pèlerinages; l'absolution donnée par nos magistrats aux prêtres rebelles qui firent des processions publiques dans les rues; le congrès catholique de Bergame, dont on peut deviner l'esprit en disant qu'il fut présidé par le fameux député d'Ondes-Reggio. Dans le discours d'ouverture, celui-ci demanda que le Congrès déclarât qu'il était pour le pape et le Syllabus, pour les doctrines du saint pontife Pie, et qu'il repoussait toute conciliation. Les frères et les religieuses se multiplièrent sans pudeur, ayant recours même à la violence pour remplir les couvents; on capta les héritages; on brava la législation italienne avec tant d'insolence, que Nicotera et Mancini durent, dans une circulaire, rappeler les magistrats à leur devoir pour faire respecter les lois.

« Le ministre Conforti insista sur ce point avec plus de sévérité encore.

« Il y eut à lutter dans beaucoup de villes pour que le cathéchisme ne fût pas enseigné dans les écoles; quelques municipes s'obstinèrent à l'admettre. Les laïques résistèrent; on fit de la propagande pour l'enterrement et le baptême civils, comme on avait déjà fait pour le mariage civil. Dès 1864, Pisanelli avait présenté un projet de loi pour abolir les décimes ecclésiastiques; Mancini réussit à faire voter à la Chambre un ordre du jour qui affranchissait le royaume entier des divers décimes existant encore. » (*Storia d'Italia negli ultimi quattordici anni.*)

Le 3 juin 1877, le double anniversaire de la 50e année

épiscopale de Mastaï et de sa 32e de pontificat avait attiré à Rome un concours extraordinaire de pèlerins. Toute la bigoterie catholique de l'univers s'y fit représenter. Pendant plus de deux mois les députations se succédèrent au Vatican. Celle d'Angleterre, stylée par le célèbre Manning, charma Pie par l'entrain de ses génuflexions à tel point qu'il s'écria : « Il n'y aura bientôt plus de liberté pour l'Eglise que sous le sceptre de la reine Victoria. »

Mais ce qui donna surtout du prix à ces hommages et à ces baisements de pieds, ce fut la recette. Chaque députation apportait son tribut au pontife *dépouillé*. Le total des offrandes en espèces atteignit près de sept millions de francs; à qui s'ajoutaient par surcroît d'innombrables présents : chasubles, étoles, calices, ostensoirs, etc. Une seule société pieuse de Belgique donna pour les missions 150 autels portatifs. Parmi ces dons on remarquait le calice d'or de la duchesse d'Aoste, une très belle tapisserie des Gobelins envoyée par M. Mac-Mahon, un trône de 50,000 francs expédié par les dévots de Marseille, etc., etc.

« Vous payez des milliards aux Prussiens, dit Mastaï aux pèlerins français, et vous m'apportez des millions; grande nation! »

Ceux qui jetaient avec tant de profusion des trésors inutiles aux pieds de ce malfaiteur qui n'en avait que faire, auraient sans doute laissé crever de faim au coin d'une borne, comme un chien galeux, le pauvre qui ne leur eût point semblé suffisamment orthodoxe!

Avec une joie puérile et vaniteuse, Pie, appuyé sur une canne, se promenait au milieu de ces merveilles exposées dans une galerie du Vatican, disant à ceux qui l'entouraient : « Mes enfants me comblent; ils n'ont oublié qu'une chose : me confectionner de nouvelles jambes. »

En effet, c'est par là qu'il péchait, ne marchant plus que péniblement. Aussi y revenait-il sans cesse. Un peu plus tard, lorsqu'on lui apprit la présence de Gambetta à Rome, il ne put retenir un coq-à-l'âne sur le nom du tribun, qui signifie *petite jambe* en italien, et il dit : « Les bons Français prétendent qu'ils en ont assez; mais, moi, un peu plus de *Gambetta* (de petite jambe) m'accommoderait fort. » Et les courtisans de ce vieillard presque tombé en enfance s'extasiaient platement de tant d'esprit, riant aux éclats à chaque bêtise qui échappait à l'infaillible.

La santé du vice-Dieu s'affaiblissait de jour en jour. Une plaie qu'il avait à la jambe s'était rouverte, et vers la fin

de l'année 1877 il fut obligé de se mettre au lit. Victor-Emmanuel ayant fait prendre des nouvelles de sa santé : « Je le remercie de son intérêt; mais dites-lui qu'il pense à son âme. » Une insolence pour une politesse.

Le roi était resté à Rome pour les réceptions du jour de l'an 1878. Dans la nuit du 5 au 6 janvier, ayant ouvert la fenêtre de sa chambre à coucher, il respira l'air humide et malsain du jardin du Quirinal. Une fièvre ardente le saisit, et le 9 il expirait au milieu des siens.

L'Italie accueillit avec une respectueuse tristesse la nouvelle de la mort de ce prince, qui, en somme, valait mieux que la plupart de ses pareils. Bovio exprima le sentiment de la démocratie italienne dans les lignes suivantes : « Nous, républicains, adversaires du principe monarchique, nous éprouvons le besoin de déplorer profondément et loyalement la disparition inattendue d'un homme qui a eu une si grande part dans les destinées de l'Italie. »

La faction cléricale n'eut pas la pudeur de cacher sa joie. Immédiatement après avoir annoncé la mort du roi, le *Veneto cattolico* ajoutait ce mensonge indécent : « *Sa Sainteté se porte bien!* » L'*Osservatore cattolico* de Milan commençait son article en parodiant le mot de Victor-Emmanuel : *Nous sommes à Rome, nous y resterons!* « En effet, il est resté à Rome, comme il l'avait prophétisé; mais il y reste à l'état de cadavre, dans un palais papal! »

Le 11 janvier, M. Louis Veuillot emboucha sa trompe de pitre, dans l'*Univers*, et écrivit :

« C'était un solide gaillard de cinquante-huit ans; il était bien établi dans un palais du pape. Il venait d'y recevoir et d'y flatter M. Gambetta; c'était dimanche dernier, jour des Rois. Comme Hérode, il recevait les congratulations de ce mage, qui lui demanda peut-être où était maintenant le roi des Juifs. Tout à coup, ayant congédié le révolutionnaire, il se sentit souffrant; le mercredi, il était mort... Le petit roi de Piémont a pu, sans grand mérite personnel, avec beaucoup de fourberies et quelques sicaires de plume ou d'épée, commettre l'un des plus grands sacrilèges qui soient mentionnés par l'histoire! Il a demandé pardon et reçu les sacrements. Ils étaient trois, il y a vingt ans, qui complotèrent de prévaloir contre la pierre où Jésus-Christ a bâti son Eglise : Cavour, Napoléon III et Victor-Emmanuel. Trois noms de rien! Ils sont morts, et la pierre est toujours là! »

Dans cette mort soudaine, l'entourage de Mastaï, et Mastaï lui-même, affectaient de voir, comme dans celle de

Mazzini, de Lamarmora, *la justice et le doigt de Dieu.* Ils s'écriaient : « Lamarmora, qui avait ouvert frauduleusement les portes du palais apostolique, est mort ; Victor-Emmanuel, qui avait abrité sa royauté sacrilège sous les voûtes de ce palais, vient d'y mourir ; voilà la justice ! »

D'une fenêtre du Vatican, où on l'avait roulé dans un fauteuil mécanique, Pie se donna le spectacle des funérailles du roi. Il dit aux cardinaux qui l'entouraient : « Avec le roi et son complice Lamarmora, il me semble voir disparaître l'œuvre qu'ils ont bâtie sur la violence et la fraude. »

Et le 18 janvier, M. Louis Veuillot s'empressa de paraphraser ces paroles dans l'*Univers :*

« Dans quelques jours, écrivait-il, ou dans vingt ans, ou dans un siècle, il n'importe, le Quirinal sera encore la propriété du pape, et les ciceroni montreront la chambre mortuaire de Victor-Emmanuel, que le pape aura fait conserver. Elle sera une preuve de l'aventure qu'on appellera *le royaume d'Italie !* »

En apprenant la maladie du roi, Mastaï s'était hâté de lui dépêcher un prélat, son sacristain, pour essayer de lui arracher une rétractation solennelle de tout ce qu'il avait fait contre l'Eglise et le saint-siège. Victor-Emmanuel ordonna d'éconduire le sacristain du pape. Il se contenta du ministère de son aumônier ordinaire, à qui le pape dut accorder les pouvoirs nécessaires pour absoudre *sans conditions* le prince excommunié.

« Ah ! si la bonne princesse Clotilde était ici ! » s'était écrié Mastaï.

La canaille cléricale ne fit pas moins grand tapage des prétendues rétractations du roi. On le peignit en ces derniers jours torturé par les plus cuisants remords, récitant le chapelet tous les soirs avec la comtesse Mirafiori, son épouse morganatique. On se moqua de la cour, des ministres, de Crispi, qu'on représentait un cierge à la main, suivant processionnellement le viatique. L'agence Stefani démentit en ces termes les assertions cléricales :

« Sa Majesté le roi Victor-Emmanuel n'a fait aucune déclaration qui démente sa glorieuse vie de roi italien. »

D'ailleurs, avant de mourir, Victor-Emmanuel, s'était expliqué en ces termes précis à ce sujet :

« Dans tout ce que j'ai fait, j'ai la conscience d'avoir toujours accompli mes devoirs de citoyen et de prince, et de n'avoir rien fait contre la religion de mes ancêtres. »

Pie ne dissimula ni son dépit, ni son ressentiment pour ce

mépris de ses foudres apostoliques. L'odieux article de l'*Osservatore cattolico*, cité plus haut, avait été accueilli en Italie avec une profonde indignation. Avec une méchanceté toute sacerdotale, le pape aggrava l'outrage; il adressa aux prêtres directeurs de cette feuille un bref de félicitations, où il maltraitait avec plus de violence que jamais les *libéraux* et les *conciliateurs*. Par cette grossière inconvenance, il faisait d'une pierre deux coups : en satisfaisant ses implacables rancunes, il désabusait ceux qui croyaient voir dans sa conduite envers Victor-Emmanuel mourant le présage d'une prochaine réconciliation avec l'Italie. Bientôt, du reste, l'ombre même du doute s'évanouit à cet égard.

Dans sa proclamation, à l'occasion de son avènement au trône, le roi Humbert, successeur de Victor-Emmanuel, disait en parlant de son père :

« Je garderai les grands exemples qu'il m'a donnés, de dévouement à la patrie, d'amour pour le progrès et de foi dans les libres institutions, qui sont l'orgueil de ma maison. »

A peine Humbert avait-il accepté la succession du premier roi d'Italie, que Pie adressa aux membres du corps diplomatique accrédités près de lui la protestation suivante, rédigée par le cardinal Simeoni :

« Au palais du Vatican, le 17 janvier 1878.

« Se souvenant du devoir sacré qui lui incombe de sauvegarder les droits imprescriptibles du Saint-Siège, le souverain-pontife a toujours eu soin de réclamer contre les entreprises sacrilèges qui ont été successivement consommées par le gouvernement *subalpin* au détriment du pouvoir temporel de ce même Saint-Siège.

« Parmi les réclamations de ce genre, il faut successivement rappeler, en vue de la gravité des circonstances qui les provoquèrent, les notes adressées par ordre de Sa Sainteté au corps diplomatique, le 24 mars 1860, contre l'annexion des Romagnes au Piémont ; les 18 et 24 septembre de la même année, à l'occasion de la violente invasion des Marche et de l'Ombrie; le 15 avril 1861, lorsque le feu roi Victor-Emmanuel prit le titre de roi d'Italie; enfin le 20 septembre 1870, date de la néfaste occupation de Rome.

« Ces solennelles protestations restent toujours en pleine vigueur, et le cours des années, loin d'en atténuer la force, en a confirmé au contraire toute la justice et la nécessité, attendu qu'une triste expérience a manifesté combien d'obs-

tacles le saint-père a rencontré dans l'exercice de son ministère apostolique depuis le moment où il a été dépouillé de ses Etats.

« Cela exposé, et puisque maintenant, à la mort du roi susnommé, son fils aîné, en assumant le titre de roi d'Italie par un manifeste solennel et public, a prétendu sanctionner la spoliation déjà consommée, il n'est pas possible pour le Saint-Siège de garder un silence dont quelques-uns pourraient tirer peut-être de fausses déductions et une signification impropre. Pour ces motifs, et aussi afin d'appeler de nouveau l'attention des puissances sur les dures conditions où l'Eglise continue de se trouver, Sa Sainteté a ordonné au soussigné, cardinal-secrétaire d'Etat, de protester et réclamer derechef dans le but de maintenir intact, contre l'inique spoliation, le droit de l'Eglise sur ses très anciens domaines, destinés par la divine Providence à assurer l'indépendance des pontifes romains, la pleine liberté de leur ministère apostolique, la paix et la tranquillité des catholiques répandus dans le monde entier.

« C'est pourquoi le soussigné, exécutant les ordres de Sa Sainteté, émet les plus amples et formelles protestations contre le fait sus-énoncé, et contre la confirmation que par ce fait on entend donner aux usurpations déjà commises au détriment du Saint-Siège.

« Giovanni, cardinal Simeoni. »

Quelques jours après, le 2 février, Mastaï célébra le 75[e] anniversaire de sa première communion en prononçant son 375[e] discours depuis 1870.

Le 4, il reprit définitivement le lit. Le 7 au matin, sentant la mort venir, il dit au cardinal de Falloux :

« — *Questa volta son fritto; è ora d'andarmene* » (cette fois je suis frit; voici l'heure de m'en aller .

A onze heures il reçut le viatique, puis à midi l'extrême-onction des mains du cardinal Bilio, assisté de monsignor Marinelli, sacristain du Vatican. L'agonie se prolongea jusqu'à six heures du soir, où Pie rendit le dernier souffle.

Dès le matin, tous les membres du corps diplomatique étaient accourus au Vatican. Dans toutes les églises de Rome, on avait exposé le saint-sacrement. A peine le pape eut-il expiré, qu'une réunion de cardinaux, sous la présidence du camerlingue Pecci, prit possession des pouvoirs pontificaux. Le surlendemain, le corps fut exposé à Saint-Pierre, pour

être ensuite enseveli à l'église Saint-Laurent-hors-les-Murs, selon la volonté du défunt.

Petruccelli della Gattina retrace fidèlement l'impression produite par la fin de Mastaï. Il parle en témoin oculaire, et nous n'avons qu'à citer :

« Le pape est mort, il est inutile de le dissimuler, dans l'indifférence universelle. A Rome, où nous étions, personne n'eut l'air de s'en apercevoir, pas même les prêtres qu'on rencontrait dans les rues, causant et souriant comme d'habitude.

« Les curieux, il est vrai, accoururent en foule à Saint-Pierre pour voir le cadavre embaumé, avec la mitre en tête, la chape sur les épaules, les pantoufles de satin aux pieds. Mais il n'y eut aucun désordre, aucune démonstration hostile. Les funérailles se firent tranquillement, et le corps fut enfermé dans la triple bière, sans grand appareil, sans démonstration de violent attachement de la part des pieuses princesses ou des fidèles princes romains.

« Un témoin oculaire écrivit à un journal de Naples : — Je repassais dans ma mémoire les évènements de ce long pontificat et les scènes dont la grande ville avait été le théâtre, et je ne pouvais croire à tant de paix, à tant de calme, à tant d'indifférence. Il disparaît, l'homme qui dans ce siècle a fait le plus parler de lui, qui a exercé une puissance illimitée sur tant de millions de consciences, qui seul au monde et dans l'histoire s'est déclaré infaillible... et personne n'a l'air de s'en apercevoir; et sa dépouille n'est qu'un simple objet de curiosité. Je suis entré à Saint-Pierre; je n'avais pas de billet pour pénétrer au Vatican. Il me semblait que l'immense église, si peu propre à inspirer la dévotion, l'était ce jour-là moins que jamais. On était en train d'orner une chapelle avec grand tumulte de clercs et d'ouvriers. Les étrangers allaient et venaient comme à l'ordinaire, avec leur *Bœdecker* sous le bras; les uns se promenaient, distraits; quelques autres, en passant, baisaient le pied de saint Pierre; personne ne priait. Une dame de la haute aristocratie noire, bien connue pour sa grâce et sa beauté, avait visité le corps, et se retirait enchantée de l'embaumeur. Pie IX (à l'entendre) était beaucoup plus beau qu'en son vivant; ses chairs étaient fraîches et transparentes; il était revêtu d'habits très blancs; il avait des pantoufles si neuves et si mignonnes qu'on ne pouvait s'empêcher de les baiser; et mort, il souriait de son air bienveillant et malicieux. » (*Storia d'Italia, dal 1866 al 1880.*)

A propos de l'évènement, M. Louis Veuillot écrivit cette drôlerie dans l'*Univers* : « Le pape est mort! On s'habituait à croire qu'il ne mourrait pas... *C'était le seul homme qui restât sur la terre!* »

Les funérailles de Pie IX furent célébrées dans tous les pays catholiques avec la même indifférence. En Italie, l'opinion publique ne permit pas aux autorités civiles d'y prendre part. A Gênes, pourtant, les conseillers municipaux se risquèrent à se rendre au Dôme pour assister en pompe à la messe funèbre; mais au passage, le peuple les salua d'une bordée de sifflets.

Dans la soirée du 15, le testament de Mastaï fut ouvert et lu en présence de ses parents et héritiers. Par un codicille en date du 8 février 1877, il avait destiné des valeurs considérables aux cardinaux Simeoni, Mertel et Monaco La Valetta. Une nièce du défunt, Giuseppina Mastaï-Ferretti, fille du comte Ercole, attaqua la légitimité de ces legs et intenta un procès aux trois cardinaux. Le tribunal civil de Rome décida en sa faveur.

Le Sacré-Collège devait ériger un monument à la mémoire de Pie IX. Mais aujourd'hui, les princes de l'Eglise, à genoux devant Léon XIII, ont oublié l'homme que jadis ils avaient divinisé tout vif. Les cardinaux ne songent qu'à manger leurs revenus, *il loro piatto* (leur pâtée), comme disent les Italiens.

Maintenant, quelle sera la conclusion de cette histoire? Quelle sentence prononcer sur Gian-Maria Mastaï Ferretti, sur Pie IX pape infaillible, serviteur des serviteurs de Dieu? Des pièces innombrables, de tous les témoignages irrécusables que nous avons produits contre lui, il résulte ceci :

Parmi les césars impériaux, ces tyrans qui moururent tous comme les monstres, sans postérité, pas un qui ait fait plus de mal aux hommes que Pie IX, pontife-roi, vicaire de Jésus-Christ. Comme celui de ses pires prédécesseurs, son souvenir restera l'horreur de la conscience humaine, cloué avec son nom dans l'Histoire à la page d'infamie.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU

DERNIER VOLUME

Paris. — Charles UNSINGER, imprimeur, 83, rue du Bac.

Paris. — Typ. Ch. Unsinger, 83, rue du Bac.